

Réduire les obstacles à l'inclusion et à la cohésion sociales

POUR LUTTER CONTRE LA MARGINALITÉ



Rapport du Comité sénatorial permanent Affaires sociales, sciences et technologie

Juin 2013

L'honorable Kelvin K. Ogilvie, président L'honorable Art Eggleton, c.p., vice-président

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous par courriel : SOC-AFF-SOC@sen.parl.gc.ca par téléphone : 613-990-0088 sans frais : 1-800-267-7362 par la poste : Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie Sénat, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0A4 Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.senate-senat.ca/social.asp

This report is also available in English

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DE RENVOI	V
MEMBRES	V
SOMMAIRE	vi
INTRODUCTION	1
Un prisme urbain	1
Études et rapports précédents	2
Méthodologie : Approche du comité	3
Perspective historique : Vers un Canada plus propice à l'inclusion et à la cohésion	
CHAPITRE UN : DÉFINITION DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA COHÉSION	
SOCIALE	<i>6</i>
Introduction	<i>6</i>
L'inclusion sociale et la cohésion sociale	8
L'intersectionnalité	
La mesure et l'évaluation de l'inclusion et de la cohésion sociales	9
CHAPITRE DEUX : LES GROUPES VULNÉRABLES À L'EXCLUSION SOCIALE	13
Introduction	13
Un Canada inclusif : Approche générale	13
La satisfaction des besoins essentiels d'abord	13
Garantir la consultation et la participation aux organismes décisionnels	14
Encourager l'engagement politique	16
Les gouvernements ont un rôle à jouer dans la mise en place d'infrastructures propice	es à
l'inclusion	
Le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership	17
Le refus des solutions uniformes	17
Une plus grande inclusion pour tous	18
CHAPITRE TROIS : IMMIGRANTS RÉCENTS	19
Introduction	19
Les tendances en matière d'établissement des immigrants	20
Les immigrants récents et l'inclusion sociale	22
L'intégration sociale des immigrants : Le point de vue des immigrants	23
La sélection des immigrants	
L'établissement	25
Les services offerts dans le pays d'origine avant le départ	25
L'arrivée et l'établissement	
Les problèmes et les programmes linguistiques	29
Les immigrantes	32
Le rôle des villes	
L'Accord Canada-Ontario sur l'immigration et les partenariats locaux en matière	
d'immigration	37
Les enclaves	
Les nouveaux Canadiens et l'engagement civique	41
L'intégration économique des immigrants récents	
Les titres de compétences et la diplômanie	
Le gouvernement fédéral et l'intégration des immigrants au marché du travail	

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, Citoyenneté et Immigration Canada	16
Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers – Ressources	40
humaines et Développement des compétences Canada	17
Le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications profession	4 /
acquises à l'étranger	//////////////////////////////////////
Après la première génération : les enfants des immigrants	
Les différences intergénérationnelles	
CHAPITRE QUATRE : LES MINORITÉS VISIBLES	53
Introduction	
Inclusion économique	
Inclusion sociale	
CHAPITRE CINQ : MINORITÉS RELIGIEUSES	
Introduction	
La Charte et les minorités religieuses	
Victimisation et discrimination	
Laïcité fermée et laïcité ouverte	
Le rôle du gouvernement fédéral	
CHAPITRE SIX : AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN	
Introduction	
Le profil des Autochtones du Canada	
Une population diversifiée	
Les questions de compétences	
Les Autochtones vivant en milieu urbain	
Les femmes autochtones vivant en milieu urbain	
Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain	
Le niveau de scolarité	
Les gangs de jeunes Autochtones	
Le Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes	
La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU)	
La transition vers la vie urbaine	
L'intégration économique	
Des tendances problématiques	
La participation du secteur privé	
Les obstacles à l'intégration économique des Autochtones	
Le racisme et les préjugés.	
Initiatives visant à stimuler le développement économique et commercial des Autoc	
Le Groupe de travail sur les affaires autochtones	
Les fournisseurs de services : La participation du gouvernement fédéral	96
Les Centres d'amitié autochtones	
CHAPITRE SEPT : LES CANADIENS HANDICAPÉS	100
Introduction	
L'inclusion sociale et économique	
La participation du gouvernement fédéral	
Le crédit d'impôt pour personnes handicapées	
Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	105
Les possibilités d'emploi pour les Canadiens handicapés	106
Le gouvernement fédéral	106
Les employeurs du secteur privé	107
CHAPITRE HUIT : LES JEUNES ET LES AÎNÉS	108
Les jeunes	108
Les jeunes et l'inclusion sociale	109
Recommandations	110
Les aînés	111
Les aînés et la pauvreté	111
Les aînés dans les centres urbains	112
La sensibilisation à la violence à l'égard des aînés	113
Le programme Nouveaux horizons pour les aînés	114
CHAPITRE NEUF: LES MINORITÉS SEXUELLES	
Introduction	116
La victimisation et la discrimination	117
Les garanties et les protections juridiques dont jouissent les GLBT	118
L'inclusion sociale des minorités sexuelles : ce qu'il faut faire	
CHAPITRE DIX: RENDRE LES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES	120
Les taux de criminalité au canada	120
Les perceptions de la criminalité	122
La Criminalité et les Canadiens vulnérables à l'exclusion	
Les autochtones vivant en milieu urbain	124
Les femmes	126
Les minorités sexuelles	128
Les immigrants et les minorités visibles	129
Les Canadiens handicapés	130
La criminalité et ses victimes	132
Le soutien du gouvernement aux victimes	133
Les services de police canadiens : Recrutement et maintien en poste de groupes qui ri	
l'exclusion	_
Les initiatives du gouvernement fédéral en matière de prévention de la criminalité	136
Une police intelligente : Prévention et intervention, répression et incarcération	138
La collaboration	
Le prix à payer pour rendre les collectivités plus sûres	140
La coordination et les autres rôles du gouvernement fédéral	141
Retour dans la communauté	
Les transports en commun : Améliorer la sécurité et la mobilité dans les villes canadi	ennes
	143
CHAPITRE ONZE : L'ÉCART DE REVENU ET L'ASCENSION DANS L'ÉCHELLE	DE
REVENU	146
Introduction	146
Mesurer l'inégalité des revenus	147
L'inégalité des revenus au Canada	
L'incidence des impôts et des transferts sur l'inégalité des revenus	
Les conséquences potentielles de l'inégalité des revenus	

Les Canadiens à revenu moyen	153
L'incidence sur les villes canadiennes	
Recommandations	157
ANNEXE A – LISTE DES RECOMMANDATIONS	161
ANNEXE B – LISTE DE RECOMMANDATIONS DE RAPPORTS PRÉCÉDENTS	169
ANNEXE C – TÉMOINS	184
ANNEXE D – PRATIQUES PROMETTEUSES	188

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 22 novembre 2011 :

L'honorable sénateur Ogilvie propose, conformément à l'avis donné le 17 novembre 2011 :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, la cohésion et l'inclusion sociales au Canada;

Que l'étude soit nationale et accorde une attention spéciale aux solutions, en mettant l'accent sur la coopération entre les administrations fédérale, provinciales et municipales;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 juin 2012 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 21 juin 2012 :

L'honorable sénateur Ogilvie propose, appuyé par l'honorable sénateur Frum,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le 22 novembre 2011, la date pour la présentation du rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur la cohésion et l'inclusion sociales au Canada soit reportée du 30 juin 2012 au 31 décembre 2012.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Journaux du Sénat du mercredi 5 décembre 2012 :

L'honorable sénateur Ogilvie, propose, appuyé par l'honorable sénateur Rivard :

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le 21 juin 2012, la date pour la présentation du rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur la cohésion et l'inclusion sociales au Canada soit reportée du 31 décembre 2012 au 30 juin 2013.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

MEMBRES

L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie, président L'honorable Art Eggleton, C.P., vice-président

Les honorables sénateurs :

Jane Cordy

Lillian Eva Dyck

Nicole Eaton

Tobias Enverga

Yonah Martin

Pana Merchant

Jim Munson

Judith Seidman

Asha Seth

Josée Verner, C.P.

Membres d'office du comité :

Les honorables sénateurs Marjory LeBreton, C.P. (ou Claude Carignan) et James Cowan (ou Claudette Tardif).

Autres sénateurs ayant participé de temps à autre à cette étude :

Les honorables sénateurs Braley, Callbeck, Champagne, C.P., Demers, Housakos, Meredith, Nancy et Wallace.

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Brian O'Neal, Brian Hermon et James Gauthier, analystes.

Greffière du comité:

Jessica Richardson.

Direction des comités du Sénat :

Diane McMartin, adjointe administrative.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

En novembre 2011, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a reçu un ordre de renvoi lui demandant « d'examiner, pour en faire rapport, la cohésion et l'inclusion sociales au Canada ». Poursuivant ses travaux dans le sens de son étude précédente sur les conditions sociales dans les villes canadiennes, le comité s'est servi des déclarations de plus de 170 témoins dans la rédaction du rapport *Pauvreté*, *logement*, *itinérance* : *Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, déposé en décembre 2009. Après avoir entendu plus de 65 autres témoins sur deux législatures, le comité a maintenant terminé son deuxième rapport intitulé *Réduire les obstacles à l'inclusion et à la cohésion sociales pour lutter contre la marginalité*.

Le comité a compris que l'exclusion demeure un défi à relever. Avec ce rapport, le comité souhaite souligner les efforts fructueux qu'ont déployés tous les secteurs de la société canadienne pour faire participer davantage ceux qui, pour une multitude de raisons, se retrouvent en marge de la société et ne peuvent influencer suffisamment les grandes décisions qui les touchent. Grâce aux éléments probants recueillis dans le cadre de ses travaux de recherche ainsi qu'auprès des témoins, et en s'appuyant sur des exemples d'expériences réussies, le comité a dégagé les différents obstacles récurrents à l'inclusion et propose des recommandations destinées à rendre le Canada plus inclusif et cohésif. Le comité a également observé que des programmes, au demeurant bien intentionnés, peuvent exacerber l'exclusion; ainsi, certaines recommandations visent à réformer les programmes concernés pour limiter les problèmes.

Comme cela a été le cas lors de l'étude précédente du comité ainsi que dans le rapport de ce dernier sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, les preuves statistiques, les témoignages et les mémoires ont permis d'identifier des groupes particuliers vulnérables à la marginalisation économique et sociale. Il s'agit des immigrants récents ainsi que des minorités visibles, religieuses et sexuelles, des Autochtones vivant en milieu urbain et des personnes handicapées. En outre, le comité a appris que les jeunes et les personnes âgées se heurtent aussi à des obstacles qui empêchent leur inclusion sociale au sein de leur communauté. Pour chacun de ces groupes, il existe des initiatives destinées à réduire ou à éliminer certaines difficultés, mais des problèmes tenaces demeurent. Le comité a donc fait des recommandations pour aider ces groupes à surmonter les derniers obstacles à leur inclusion, en insistant notamment sur la mobilité des revenus comme moyen d'accéder à une égalité et à une inclusion plus grandes.

Le comité reconnaît également que la sécurité urbaine et une augmentation de la mobilité des revenus sont des conditions préalables essentielles à l'inclusion sociale; c'est pourquoi il aborde ces questions dans la présente étude.

Les recommandations figurant dans ce résumé sont condensées, mais elles s'adressent au gouvernement du Canada et tiennent compte des programmes existants ainsi que des contraintes opérationnelles.

CONSÉQUENCES DE L'EXCLUSION SOCIALE

Le comité admet que certaines personnes, notamment issues de groupes marginalisés, ne participent pas pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leur communauté. En l'absence d'indicateurs permettant de définir et de mesurer l'inclusion, le concept d'exclusion est souvent – mais pas toujours – utilisé dans son sens général. Cependant, le comité a appris que certains groupes sont plus exposés que d'autres au risque d'exclusion dans notre pays; ce sont les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les ménages à faible revenu, d'autres minorités (notamment religieuses, visibles et sexuelles) ainsi que les jeunes et les aînés. De plus, le comité est conscient que les personnes qui appartiennent à plusieurs de ces groupes courent un risque encore plus élevé d'exclusion.

Dans le cadre de ses audiences, le comité a été informé des conséquences d'une exclusion continue. L'inégalité croissance des revenus, par exemple, peut provoquer une fracture sociale dans la mesure où les plus démunis peuvent décider de s'organiser et de se faire entendre au moyen de grèves générales et de manifestations perturbatrices. Certains témoins ont indiqué qu'on observe un taux de chômage plus élevé, et donc une plus grande précarité en période de récession économique, parmi les personnes ou les groupes exclus.

Par ailleurs, des témoins ont déclaré au comité que les personnes et les groupes exclus socialement sont davantage susceptibles d'être victimes de crimes, atteints de maladies mentales, toxicomanes ou en mauvaise santé. Ils sont aussi plus susceptibles de connaître des ruptures familiales, d'intégrer des gangs (surtout les jeunes), de se méfier de la police et de subir des échecs scolaires.

IMMIGRANTS RÉCENTS

Le Canada accueille chaque année environ 250 000 résidents permanents, dont beaucoup deviendront citoyens canadiens. Même si, à l'origine, les immigrants venaient surtout de pays d'Europe de l'Ouest, la tendance a commencé à changer dans les années 1960, au point que dans les années 1980, le nombre d'immigrants asiatiques dépassait déjà celui des immigrants d'ascendance européenne. En outre, avant les années 1990, la croissance démographique du Canada était attribuable à l'accroissement naturel, mais à partir du milieu de ces années-là, l'immigration en est devenue le moteur principal.

De plus en plus, les nouveaux arrivants font partie de minorités raciales et ont tendance à moins bien maîtriser l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. En outre, le comité a appris que les immigrants récents hautement qualifiés ont de la difficulté à trouver un emploi dans leur domaine et qu'en général, contrairement aux tendances observées par le passé, les immigrants ne parviennent pas à rattraper le niveau économique de leurs concitoyens nés au Canada.

Le comité a appris qu'on est en train de modifier les processus de sélection afin d'accorder plus d'importance à la maîtrise de l'une des deux langues officielles; que l'on poursuit les efforts

pour accélérer la reconnaissance des titres de compétences des immigrants qualifiés; que la gamme des services que les immigrants reçoivent avant leur départ de leur pays d'origine a été étendue, de sorte que l'intégration sociale et économique des nouveaux venus devrait être plus facile. Le comité recommande l'amélioration de ces initiatives afin de favoriser une meilleure inclusion sociale.

Le comité recommande en outre que l'accès à ces services soit élargi pour les immigrants récents qui ont besoin d'améliorer leur maîtrise de l'anglais ou du français, surtout les parents de jeunes enfants.

Le comité s'est aussi laissé dire que certains immigrants récents s'établissent dans des communautés où le risque d'exclusion est plus grand en raison de la pauvreté qui y règne et de l'absence de possibilités d'emploi et d'engagement social. Pour surmonter ces obstacles, le comité recommande la création de partenariats entre les administrations municipales et les gouvernements provinciaux, dans le but d'étendre l'application du modèle des partenariats locaux en matière d'immigration et de venir en aide aux nouveaux arrivants et aux gens de leur communauté qui courent un risque d'exclusion accru. Le comité recommande aussi que ces partenariats servent à promouvoir la prise de conscience et la participation civiques chez les immigrants récents.

MINORITÉS VISIBLES

Tel que mentionné précédemment, au Canada, une proportion grandissante de nouveaux arrivants-maintenant la majorité- sont issus de minorités visibles. Même si la présence des minorités visibles dans notre pays est antérieure à l'avènement de la Confédération, le comité a appris que les membres de ces minorités ont encore du mal à participer pleinement à la société canadienne, particulièrement au chapitre de l'emploi. Étant donné que la population des minorités visibles a augmenté de plus d'un million entre 2001 et 2005, on prévoit que d'ici 2031, près d'un quart de la population canadienne ne sera pas d'origine caucasienne.

Le taux de participation au marché du travail des minorités visibles est moindre que celui des minorités non visibles, avec un taux de chômage de 8,6 % en 2006, soit deux points de pourcentage de plus que chez les minorités non visibles. Pour chaque dollar que gagne un membre de minorité non visible, le membre d'une minorité visible touche 81,4 cents. Au Canada, la faiblesse des revenus, la précarité de l'emploi et les taux de chômage élevés observés chez les membres des minorités visibles, dont la plupart vivent dans les villes, font que ces gens sont plus pauvres que les membres des minorités non visibles.

Des témoins ont fait remarquer au comité que le degré accru d'implication des minorités visibles au sein d'organisations qui participent à l'élaboration des politiques publiques à tous les niveaux représentait un pas important vers une augmentation de l'inclusion sociale de cette tranche de la population. Le comité approuve et préconise l'adoption, par le gouvernement fédéral, de mesures de soutien dans ce sens. Des témoins ont également dit au comité que le

racisme persistant joue un rôle dans l'exclusion sociale de cette population; par conséquent, le comité recommande que le gouvernement fédéral poursuive ses efforts de lutte contre le racisme et encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux à élaborer une politique nationale globale sur l'éducation afin de contrer le racisme et d'autres formes d'intolérance ainsi que l'intimidation qui peut en résulter.

Même si la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* prévoit que la représentativité des minorités visibles dans l'appareil gouvernemental fédéral doit être prise en compte dans les pratiques d'embauche et de maintien en poste, de manière à ce que la participation reflète la disponibilité des membres de ces minorités, le comité a appris que la proportion d'employés issus des minorités visibles travaillant dans la fonction publique est légèrement inférieure à leur disponibilité sur le marché du travail. Le comité recommande donc que le gouvernement accélère l'embauche et l'exécution des processus de dotation visant les membres des minorités visibles et d'autres groupes désignés dans la *Loi*, et invite les industries sous réglementation fédérale à embaucher et à garder des membres de ces groupes proportionnellement à leur disponibilité au sein de la population active.

MINORITÉS RELIGIEUSES

Ces dernières années, le pourcentage de Canadiens qui se déclarent protestants ou catholiques est demeuré élevé, alors que la composition de ceux qui se réclament de confessions minoritaires a augmenté sensiblement entre 1991 et 2001. En effet, le nombre d'hindous, de bouddhistes et de sikhs a bondi d'environ 90 %, voire plus. Malgré la tolérance religieuse qui caractérise depuis longtemps le Canada, le comité a appris que près de 400 crimes haineux rapportés aux autorités policières en 2010 étaient motivés par l'intolérance religieuse; 55 % de ces crimes visaient les juifs, 14 % les musulmans et 14 % les catholiques. Le reste des crimes ciblaient d'autres groupes confessionnels comme les sikhs, les hindous et les bouddhistes.

Le comité a noté que la *Charte canadienne des droits et libertés* offre des protections et qu'il existe un programme fédéral permanent destiné à aider financièrement les groupes susceptibles d'être victimes de crimes haineux.

AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

Le comité a été informé des obstacles persistants auxquels se butent les Autochtones vivant en milieu urbain au Canada, et plus particulièrement du fait que la situation des Autochtones est moins bonne que celle des non Autochtones au chapitre de la santé et de l'éducation ainsi que sur le plan socioéconomique.

Le comité a aussi appris, selon le profil démographique, que les Autochtones continuent d'être plus jeunes que le reste de la population canadienne en général, et que la proportion d'aînés chez les Autochtones a aussi augmenté. Le Recensement de 2006 a révélé que l'âge médian des Autochtones était de 27 ans, alors que celui des non Autochtones était de 40 ans. D'autre part, bien que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 5 % de la

population autochtone (contre 13 % chez les non Autochtones), cette population a doublé entre 1996 et 2006.

Les témoignages livrés devant le comité ont permis de mettre en lumière la diversité des peuples autochtones – composés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En outre, le comité a appris qu'une proportion grandissante d'Autochtones migre vers les villes et que cette proportion varie énormément d'une ville canadienne à l'autre. Même si la définition d'« Indien » dans la Constitution fait encore l'objet de contestations devant les tribunaux, des témoins ont déclaré que la détermination des compétences ne devait pas retarder la prise de mesures destinées à combler les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain.

Le comité et ses témoins se sont aussi intéressés au fait que de jeunes Autochtones se joignent à des gangs dans certaines villes du pays. Des témoins ont lié cette participation à la pauvreté et l'exclusion et ont déclaré que les organisations et les services autochtones manquent de ressources pour répondre pleinement à la demande. Même si du financement fédéral est disponible, grâce au Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes, le comité recommande que les organisations autochtones nationales soient consultées et informées sur la manière d'accéder à ces fonds et de les utiliser efficacement dans le cadre d'activités visant les jeunes Autochtones.

Un des thèmes récurrents soulevés par les témoins était que les programmes fédéraux en vigueur seraient plus efficaces s'ils avaient été élaborés et mis en œuvre en collaboration plus étroite avec les organisations autochtones. Le comité recommande qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada travaille de concert avec l'Association nationale des centres d'amitié pour offrir le Programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone, et appuie les services de transition aux Autochtones qui s'installent dans les villes. Le comité en appelle à une plus grande collaboration, dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, tant pour renforcer la distribution équitable que la coordination au sein des comités directeurs communautaires établis en vertu de la stratégie en question; et dans le but d'amener d'autres ordres de gouvernements à mettre en place cette stratégie ailleurs que dans les 13 villes où elle est déjà implantée. Par ailleurs, le comité recommande une révision du financement de base accordé en vertu du Programme des centres d'amitié autochtones et, s'il y a lieu, un ajustement approprié de ce financement.

Faisant écho aux témoignages recueillis durant des études précédentes du comité, les personnes entendues ont insisté sur l'urgence d'améliorer les résultats scolaires chez les Autochtones. En 2006, 34 % des Autochtones âgés de 25 à 64 ans n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, contre 15 % des non-Autochtones. Dans le même groupe d'âge, 8 % seulement des Autochtones possédaient un diplôme universitaire, comparativement à 23 % des non-Autochtones. Pour les témoins et les membres du comité qui ont participé à ces études, l'accès aux études postsecondaires est l'un des meilleurs mécanismes d'inclusion sociale et économique des Autochtones.

Les témoins ont aussi fait valoir la nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprise et la création d'emplois au profit des jeunes Autochtones. En effet, ces derniers affichaient un taux de chômage de 13,3 % en 2006, contre 5,2 % chez les non-Autochtones. En outre, la récession qui a commencé en 2008 a affecté les Autochtones plus durement et plus longtemps que les non-Autochtones. Le comité recommande que le gouvernement fédéral continue de faire en sorte que les jeunes Autochtones aient accès à de la formation professionnelle et à des emplois dans tous les secteurs de l'économie et qu'il collabore pour cela avec ses partenaires du secteur privé.

En ce qui concerne la création d'entreprises, le comité suggère que le gouvernement du Canada s'entende avec les gouvernements des provinces et des territoires et avec les organisations autochtones d'envergure nationale pour trouver des moyens de soutenir les entreprises autochtones nouvelles ou établies en mettant l'accent sur l'acquisition des compétences adaptées aux besoins des entrepreneurs autochtones et de leurs entreprises.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage de participer au Groupe de travail sur les affaires autochtones, lequel réunit des ministres et des hauts fonctionnaires des gouvernements des provinces et des territoires chargés d'étudier le large éventail des besoins et des intérêts des Autochtones du Canada.

LES CANADIENS HANDICAPÉS

Environ un Canadien sur sept a dit avoir une limitation d'activités en 2006, ce qui représente une hausse notable par rapport aux chiffres de 2001. Le vieillissement de la population expliquerait une partie de cette augmentation, mais selon Statistique Canada, l'évolution des perceptions de la société quant à ce qui constitue un handicap a peut-être aussi incité davantage de personnes à déclarer une limitation d'activités.

On a dit au comité que chez les personnes handicapées en âge de travailler, une sur cinq avait un faible revenu en 2006, une proportion environ deux fois plus grande que celle que l'on observe chez les personnes du même âge non handicapées. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) a signalé en 2010 que le revenu moyen des personnes en âge de travailler handicapées était inférieur de 20 % à celui de leurs homologues non handicapées. Cet écart, combiné aux déficiences associées à la condition de personne handicapée, complique l'inclusion des personnes handicapées dans les villes du Canada.

Le gouvernement fédéral administre plusieurs mesures destinées aux personnes handicapées, notamment le régime enregistré d'épargne-invalidité, des ententes bilatérales sur le marché du travail visant les personnes handicapées, le crédit d'impôt non remboursable pour personnes handicapées et le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, et il a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Pour que l'on puisse améliorer la portée et l'efficacité de ces mesures, le comité recommande que le gouvernement fédéral rende compte des ressources allouées au Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et des résultats de l'action du Fonds dans les

rapports sur le rendement de RHDCC, qu'il contrôle l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en collaboration avec les autorités provinciales et territoriales et qu'il continue de mettre en œuvre des mesures conçues pour encourager les personnes handicapées à entrer sur le marché du travail et les aider à le faire.

LES JEUNES ET LES AÎNÉS

D'après les témoignages que le comité a entendus, les jeunes comme les personnes âgées souffrent de problèmes d'inclusion.

Les jeunes constituent un groupe de plus en plus varié, mais leur proportion dans la population décroit. Le comité a été mis au courant de l'existence d'un programme innovateur où l'on met les jeunes à contribution pour résoudre des problèmes en les intégrant aux organes décisionnels locaux. Il existe toutes sortes de programmes fédéraux destinés aux jeunes sans emploi, autochtones, handicapés ou nouvellement arrivés au Canada, et le comité recommande que l'information sur ces programmes soit présentée dans un langage que les jeunes comprennent bien et qu'on ait recours aussi aux médias sociaux pour la diffuser.

Grâce à la présente étude et à ses études antérieures, le comité sait combien les jeunes ont du mal à trouver un premier emploi, surtout depuis la récession, et il recommande que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements des provinces et des territoires pour faciliter cette transition au moyen de programmes conçus pour multiplier les possibilités de formation et d'apprentissage et encourager la mobilité. Il recommande aussi que le gouvernement envisage d'offrir des allégements fiscaux aux entreprises qui embauchent et forment des jeunes.

Les personnes de plus de 65 ans constituent un groupe de plus en plus varié dont la proportion dans la population augmente. Comme la population des plus de 65 ans est de plus en plus une population urbaine, le concept de ville-amie des aînés que cherche à promouvoir l'Organisation mondiale de la santé est particulièrement intéressant.

L'inclusion sociale des personnes âgées dépend dans une certaine mesure de leur revenu et de leur état de santé. Statistique Canada a rapporté en 2006 que la situation financière des aînés s'était améliorée dans les 25 années précédentes, mais le comité a appris que la proportion des personnes âgées à faible revenu avait augmenté du milieu des années 1990 au milieu des années 2000.

Le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures à l'appui des personnes âgées. Il soutient notamment le concept de villes-amies des aînés, il administre le programme Nouveaux Horizons pour les aînés et a lancé une campagne de sensibilisation à la violence à l'endroit des personnes âgées. Le comité recommande que, dans ses efforts pour sensibiliser la population à la violence à l'endroit des personnes âgées, le gouvernement fédéral mette l'accent en particulier sur les aînés autonomes et sur ceux qui sont isolés.

MINORITÉS SEXUELLES

Les gais, les lesbiennes, les bisexuels et les transsexuels (GLBT) se retrouvent dans toutes les catégories socioéconomiques, toutes les catégories ethno-raciales, tous les groupes d'âge et chez les deux sexes, mais on manque de données démographiques spécifiques à leur sujet. Cependant, suivant des données de la police, on note une augmentation des crimes motivés par l'orientation sexuelle, lesquels comptaient pour le sixième environ des crimes haineux recensés en 2008. D'après d'autres études, plus de la moitié des jeunes GLBT (60 %) ont été victimes de harcèlement verbal au sujet de leur orientation sexuelle, et les jeunes GLBT sont plus exposés que leurs camarades hétérosexuels à des violences physiques et sexuelles, à du harcèlement à l'école et à de la discrimination. Ils sont en outre plus susceptibles que les jeunes hétérosexuels de se retrouver sans abri et de vivre dans la rue, et de se suicider.

On a fait valoir au comité que le fait que les minorités sexuelles constituent un groupe « invisible » contribue au manque de programmes fédéraux ou autres visant à les aider à surmonter les obstacles à leur inclusion. Le comité recommande que le gouvernement fédéral reconnaisse les minorités sexuelles comme un groupe distinct, au même titre que les minorités culturelles, linguistiques ou ethniques, par exemple, dans tous les programmes et politiques fédéraux destinés à soutenir les minorités. Il recommande aussi que l'identité et l'expression sexuelles soient intégrées aux dispositions du *Code criminel du Canada* relatives aux crimes haineux de manière que ces motifs de discrimination soient considérés comme des circonstances aggravantes dont il faut tenir compte dans la détermination de la peine.

RENDRE LES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES

Le comité estime que des villes et des espaces publics sûrs sont indispensables à l'inclusion sociale et il constate qu'une bonne partie des personnes qui risquent l'exclusion sociale, comme les personnes âgées et les personnes handicapées, sont vulnérables à la criminalité. Les données agrégées sur la criminalité témoignent d'une diminution des crimes signalés aux autorités policières, mais les résultats des enquêtes à autodéclaration sur la victimisation montrent que la majorité des incidents ne sont pas déclarés à la police et ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques policières.

Si la plupart des Canadiens se sentent en sécurité dans leur collectivité (plus de 90 % des personnes de plus de 15 ans sont satisfaites de leur sécurité personnelle relativement à la criminalité), un peu plus de la moitié seulement se sentent en sécurité dans les transports en commun. Le comité a appris que les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de certains types d'actes criminels, notamment le harcèlement criminel, et il recommande que le gouvernement fédéral soutienne des programmes d'éducation et de sensibilisation visant à prévenir les agressions et le harcèlement sexuels, de même que la cyberintimidation. Les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités sexuelles sont eux aussi surreprésentés parmi les victimes d'actes criminels.

Certains de ces groupes, ainsi que les minorités visibles, sont moins satisfaits que le reste de la population des services policiers et du système de justice pénale. Le comité recommande que le gouvernement du Canada soutienne les forces policières dans les efforts qu'elles déploient pour diversifier leurs effectifs.

Représentants de la police et universitaires ont insisté sur l'importance de la prévention de la criminalité pour réduire la victimisation et les coûts, et améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité. Le comité recommande qu'une plus grande part du budget fédéral de la justice pénale soit dévolue à la prévention de la criminalité.

Le comité a aussi été saisi de la nécessité de respecter les impératifs de la sécurité publique au moment de la réinsertion des délinquants ayant fini de purger leur peine. Considérant la réadaptation des délinquants importante à cet égard, le comité recommande que le gouvernement fédéral offre aux détenus des incitatifs pour les encourager à s'instruire ou à suivre une formation pendant leur incarcération de manière qu'ils aient de meilleures chances de trouver du travail au moment où ils seront remis en liberté et qu'il force les détenus alcooliques ou toxicomanes des établissements fédéraux à suivre une cure de désintoxication. Le comité recommande par ailleurs que le gouvernement fédéral facilite et augmente l'accès des détenus à des services de santé mentale afin qu'ils puissent mieux réussir leur réintégration dans la collectivité.

Un réseau de transport en commun sécuritaire et efficace favorise et renforce la sécurité de la population, ce qui est particulièrement important pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture particulière, dont beaucoup appartiennent à un groupe exposé à un risque d'exclusion. Conscient de l'aide fédérale aux réseaux municipaux de transport en commun, le comité recommande que le gouvernement fédéral encourage les gouvernements des provinces et des territoires à se donner des stratégies de transport urbain, qu'il exonère d'impôt les laissezpasser de transport en commun fournis par l'employeur et qu'il envisage de puiser davantage dans le fonds de la taxe sur l'essence expressément pour financer des immobilisations dans les transports en commun.

LES ÉCARTS DE REVENU ET L'ASCENSION DANS L'ÉCHELLE DES REVENUS

On observe des taux de faible revenu relativement élevés chez les personnes exposées à un risque d'exclusion sociale, ce qui veut dire que les personnes concernées sont peut-être privées des ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie de la société. Les spécialistes ne s'entendent pas sur la façon de mesurer l'inégalité des revenus, mais les témoins ont fait état d'une inégalité croissante des revenus et d'un creusement de l'écart entre les revenus des travailleurs peu qualifiés et ceux des travailleurs hautement qualifiés.

On a fait savoir au comité que, en 20 à 30 ans, la proportion des revenus totaux représentée par la tranche supérieure de 1 % des personnes les mieux rémunérées est passée de 7 % à environ 12 %. Le comité a appris que, de 1976 à 2009, les deux tiers des Canadiens ont vu leur revenu du marché diminuer en termes réels, alors que le revenu du marché moyen des personnes

appartenant au quintile de la population le plus riche a progressé de 27,5 % et celui des personnes du quintile juste en dessous de 6,9 %. L'inégalité croissante des revenus serait imputable à un manque de correspondance entre l'offre et la demande de compétences et à la concentration de la richesse décrite ci-dessus. Le régime fiscal et les transferts contribuent à atténuer l'inégalité des revenus, mais leur efficacité à cet égard s'est émoussée ces dernières années. Compte tenu de cette polarisation, l'ascension dans l'échelle des revenus revêt une importance croissante. À en juger par les informations communiquées au comité, il semblerait que la mobilité ascendante intragénérationnelle soit quelque peu limitée, mais que la mobilité ascendante intergénérationnelle demeure relativement vigoureuse. Soucieux de soutenir la mobilité économique ascendante, le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage de bonifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail et d'en étendre l'admissibilité à certains groupes particuliers.

Conscient du fait que la politique publique peut encourager la mobilité économique ascendante intergénérationnelle, le comité recommande également que le gouvernement fédéral révise la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la manière dont elle est appliquée pour garantir la progressivité et l'équité de l'impôt et que, dans ce contexte, il s'intéresse en particulier au rôle du régime fiscal dans la réduction de l'inégalité des revenus, l'amélioration du sort des Canadiens à faible revenu et la création d'emplois.

CONCLUSION

Le présent rapport vient en quelque sorte compléter les travaux antérieurs du comité sur la santé mentale, l'éducation postsecondaire et la pauvreté, le logement et l'itinérance. Il traite des conséquences des désavantages abordés dans ces études, examine le degré de marginalisation des exclus sociaux et recommande des politiques et programmes propres à réduire l'exclusion sociale.

Ce que le comité vise c'est une économie vigoureuse, des institutions civiles et politiques plus dynamiques et des villes plus saines et plus sûres. Les solutions qu'il propose ont pour but de ramener les personnes de la marge vers une pleine participation à la vie économique, sociale et civique

DE LA MARGINALITÉ À LA NORMALITÉ : VERS UN CANADA PLUS PROPICE À L'INCLUSION ET À LA COHÉSION

INTRODUCTION

En novembre 2011, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (le comité) a reçu du Sénat un ordre de renvoi lui demandant d'examiner, pour en faire rapport, la cohésion et l'inclusion sociales au Canada. L'ordre de renvoi faisait suite à un autre qui avait amené le comité à entreprendre, en mai 2007, une étude vaste et détaillée de la pauvreté, du logement et de l'itinérance dans les grands centres urbains.

Au cours de son étude sur la pauvreté, le logement et l'itinérance, le comité a entendu plus de 170 témoins et a visité plusieurs localités de diverses régions du pays. En 2008, il a déposé un rapport provisoire dans lequel il expose les défis auxquels sont confrontés les Canadiens à faible revenu, de même que des moyens possibles de relever ces défis. En décembre 2009, le comité a conclu l'étude en déposant son rapport intitulé *Pauvreté*, *logement*, *itinérance* : *Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*².

Dans le rapport qui suit, le comité présente les constatations auxquelles il est arrivé au cours de son étude sur l'inclusion et la cohésion sociales au Canada, et il formule des recommandations s'appuyant sur ces observations.

Un prisme urbain

La majorité des Canadiens vivent en ville : le Canada, qui était une terre essentiellement rurale au XVIII^e siècle, est devenu, au XXI^e siècle, un pays essentiellement urbain. Comme l'a indiqué un rapport publié en 2011, les grandes villes du pays regroupent aujourd'hui 15,3 millions de Canadiens de plus de 18 ans. C'est également dans ces villes qu'on trouve 90 % des immigrants et 96 % des membres des minorités visibles. De plus, les villes canadiennes ont généré 17,5 milliards de dollars en revenu personnel, 910 milliards de dollars en PIB et plus de 74 % de la croissance de l'emploi en 2009³. Selon le Recensement de 2011, le phénomène de concentration de la population dans les centres urbains devrait se poursuivre, plus de 23,1 millions de personnes – soit près de 7 Canadiens sur 10 (69,1 %) – vivant dans l'une des 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) du pays. Ce chiffre était de 68,1 % lors du

-

¹ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Pauvreté*, *logement et sans-abrisme : Enjeux et options*, 17^e rapport, 39^e législature, 2^e session, 26 juin 2008, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/392/soci/rep/rep17jun08-f.htm.

² Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Pauvreté*, *logement*, *itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, 13^e rapport, 40^e législature, 2^e session, 9 décembre 2009, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/402/citi/rep/rep02dec09-f.pdf.

³ Martin Prosperity Institute, *Who Cares About 15 Million Urban Voters?*, Toronto, 13 avril 2011, p. 3, http://martinprosperity.org/2011/04/13/who-cares-about-15-million-urban-voters/.

recensement précédent, exécuté en 2006⁴. Pour cette raison, si l'on accepte le constat que le Canada est désormais un pays urbain, les défis socioéconomiques que le pays doit relever – maintenant et dans l'avenir – sont déterminés par ce qui se passe dans les villes. Pour cette raison, le comité a décidé d'examiner la cohésion et l'inclusion sociales au Canada à travers un prisme urbain.

Cependant, le comité reconnaît aussi que les régions rurales du pays sont touchées de près par les réalités urbaines. En effet, les économies des villes influencent profondément les collectivités rurales environnantes. Les villes sont des marchés où sont écoulés les produits des régions rurales, et chaque jour, des milliers de Canadiens vivant en région rurale se rendent en ville pour leur travail. Ils comptent alors sur les services municipaux, comme les services de police et d'incendie, qui assurent leur sécurité, ils se servent des infrastructures urbaines pour se déplacer et ils utilisent des services de loisirs. Ils entrent également en contact avec les citadins – que ce soit à des fins sociales ou professionnelles. Par ailleurs, d'autres Canadiens se sont établis en ville, où ils trouvent un accès plus facile aux services. En somme, ce qui se passe dans les villes canadiennes touche directement tous les Canadiens.

Études et rapports précédents

Dans une autre section du présent rapport, le comité expliquera ce qu'il entend par « inclusion sociale » et « cohésion sociale ». Mais d'abord, il tient à préciser que son intention est de mettre en lumière les efforts fructueux que déploient des Canadiens de tous les horizons pour mobiliser davantage leurs concitoyens qui, pour une raison ou pour une autre, se retrouvent marginalisés et n'ont pas les leviers nécessaires pour influencer les décisions qui les touchent directement. En s'appuyant sur les résultats de ses recherches, les témoignages entendus et les exemples de réussite mentionnés ci-dessus, le comité offrira des recommandations visant à faire du Canada un pays plus favorable à l'inclusion et à la cohésion.

La présente étude s'inscrit dans la foulée d'études et de rapports antérieurs qui ont trait à la cohésion et à l'inclusion sociales. En mai 2006, le comité a déposé son important rapport intitulé *De l'ombre à la lumière : La transformation des services concernant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie au Canada* (le rapport Kirby), dans lequel il attire l'attention sur les besoins des Canadiens qui sont particulièrement vulnérables à l'exclusion sociale : ceux qui souffrent de maladie mentale et de dépendance⁵. En 2006 et 2007, le comité a examiné les

_

⁴ Statistique Canada, *La population canadienne en 2011 : effectifs et croissance démographique*, n° 98-310-X2011001 au catalogue, février 2012, p. 3, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-310-x/98-310-x2011001-fra.cfm. Statistique Canada définit la région métropolitaine de recensement (RMR) comme un territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un noyau. La RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

⁵ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *De l'ombre à la lumière : La transformation des services concernant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie au Canada*, 2^e rapport, 39^e législature, 1^{re} session, mai 2006,

défis que doivent relever les enfants autistes et leurs parents. En mars 2007, le comité a déposé un rapport dans lequel il faisait état de ses constatations et de ses recommandations sur la façon de fournir un meilleur soutien à ces Canadiens et d'attirer l'attention de la population sur leurs besoins⁶. En 2008-2009, le comité, conscient du fait que les enfants sont l'avenir du Canada, a étudié la situation de l'éducation des jeunes enfants et a demandé que des changements soient apportés pour que les jeunes Canadiens commencent le mieux possible leur vie d'apprentissage. En 2010-2011, le comité a étudié la question de l'accès à l'éducation postsecondaire et a présenté un rapport à cet égard. Il a alors souligné l'importance de cet enjeu pour le Canada. En effet, le rendement scolaire est un élément clé de l'accès au marché du travail et donc d'une plus grande inclusion, une réalité qui s'applique de façon particulière aux personnes marginalisées⁸. Plus récemment, le comité a examiné le plan décennal de 2004 pour consolider les soins de santé et le communiqué Améliorer l'état de santé des Autochtones. Reconnaissant le rôle important que jouent les soins de santé dans la cohésion et l'inclusion sociales, le comité a proposé des mesures pour améliorer l'accès au système canadien de soins de santé et l'efficacité de ce système⁹. Ensemble, ces rapports et ces études, de même que les recommandations qu'ils contiennent, suggèrent que la cohésion et l'inclusion gagnent du terrain au Canada. Le comité mettra donc en lumière, dans le rapport qui suit, quelques-unes des recommandations formulées dans ses études antérieures.

MÉTHODOLOGIE: APPROCHE DU COMITÉ

Le comité a divisé son étude de l'inclusion et de la cohésion sociales en deux phases. Au cours de la première phase, qui s'est déroulée avant les élections générales de mai 2011, le comité a tenu six réunions lors desquelles il a entendu 27 témoins, dont des universitaires et des représentants d'instituts de politiques publiques, d'organisations professionnelles, de municipalités, de ministères et organismes fédéraux et d'organisations défendant les plus vulnérables à l'exclusion. Au commencement de la nouvelle législature, après les élections de mai 2011, le comité a tenu six autres réunions, qui lui ont permis de rencontrer 28 témoins. À la fin du rapport, on trouvera, à l'annexe C, une liste indiquant le nom des témoins, les organisations représentées et les dates de comparution devant le comité. Outre les témoignages

http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/391/soci/rep/pdf/rep02may06part1-f.pdf; http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/391/soci/rep/pdf/rep02may06part2-f.pdf.

⁶ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Payer maintenant ou payer plus tard : Les familles d'enfants autistes en crise*, 12^e rapport, 39^e législature, 1^{re} session, mars 2007, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/391/soci/rep/repfinmar07-f.htm.

⁷ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Éducation et garde des jeunes enfants : Prochaines étapes*, 5^e rapport, 39^e législature, 2^e session, avril 2009, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/402/soci/rep/rep05apr09-f.pdf.

⁸ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires*, 6^e rapport, 41^e législature, 1^{re} session, décembre 2011, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/SOCI/DPK PSE/home-f.htm.

Ocmité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Un changement transformateur s'impose : Un examen de l'Accord sur la santé de 2004*, 7^e rapport, 41^e législature, 1^{re} session, mars 2012, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/soci/rep/rep07mar12-f.pdf.

oraux, le comité a reçu environ 29 mémoires 10, d'où ont été extraites des citations contenues dans le rapport.

Dans le présent rapport, le comité recommande certaines mesures qui touchent des domaines dont la compétence constitutionnelle est partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ou réservée exclusivement aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Le comité précise que ces recommandations ne sauraient traduire une intention d'empiéter sur les pouvoirs des provinces et des territoires.

Perspective historique : Vers un Canada plus propice à l'inclusion et à la cohésion

[Beaucoup] de Canadiens n'en savent pas beaucoup à propos du passé. Pour cette raison, ils ne savent pas où nous en sommes aujourd'hui¹¹.

Le comité reconnaît que, en dépit des cas et des pratiques regrettables du passé ainsi que des problèmes qui restent à résoudre, le Canada et les Canadiens ont fait et continuent de faire de grands pas dans le développement d'une société plus propice à l'inclusion et à la cohésion.

Par exemple, le droit de voter dans le cadre d'élections libres et honnêtes est l'une des caractéristiques qui définissent la citoyenneté dans une démocratie moderne. Le droit de vote au Canada était au départ très restrictif, puisque les femmes, les Autochtones, les membres de certains groupes religieux ou ethniques et d'autres personnes ne pouvaient pas l'exercer. Aujourd'hui, les citoyens canadiens d'au moins 18 ans sont habilités à élire leurs représentants au niveau fédéral, provincial/territorial et municipal¹².

Le pays s'est également donné des lois qui garantissent les droits fondamentaux. Le 10 août 1962, le gouvernement du Canada a promulgué la première déclaration des droits du Canada. La Déclaration canadienne des droits accordait pour la première fois aux Canadiens certains droits relatifs aux lois fédérales. Vingt ans plus tard, la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit des droits politiques et des droits de la personne, a été inscrite dans la Constitution canadienne et promulguée par la reine Elizabeth II.

Le Canada a aussi accepté sa responsabilité pour des cas passés de marginalisation. Le 22 septembre 1982, le premier ministre a présenté des excuses aux Canadiens de souche japonaise pour le traitement qui leur avait été réservé pendant la Deuxième Guerre mondiale et les a indemnisés pour une partie de leurs pertes¹³. En juin 2006, le premier ministre a offert des

¹⁰ Il est à noter qu'une bonne part des mémoires ne consistait qu'en la transcription des déclarations liminaires prononcées par les témoins devant le comité. 11 *Témoignages*, 7 mars 2012, Avvy Go.

¹² Pour lire l'histoire complète du droit de vote au Canada, voir Élections Canada, L'histoire du vote au Canada, http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=his&document=index&lang=f&textonly=false.

¹³ Voir le compte rendu des excuses dans Internment and Redress: The Japanese Canadian Experience: A Resource Guide for Social Studies 11 Teachers, p. 23, http://www.japanesecanadianhistory.net/GuideExcerptsForSocialStudies11.pdf.

excuses aux Canadiens d'origine chinoise pour l'imposition d'une taxe d'entrée aux immigrants chinois entre 1923 et 1947¹⁴. Plus récemment, en 2009, le premier ministre a présenté, au nom du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens, des excuses officielles aux Autochtones du pays pour les sévices commis dans les pensionnats indiens¹⁵. Comme ces exemples et d'autres qui suivront dans le rapport le démontrent, le Canada et les Canadiens forment de plus en plus une société où tous peuvent contribuer à la vie sociale et économique.

Pourtant, même si le Canada est devenu plus inclusif au fil du temps, il serait exagéré d'affirmer que la marginalisation et l'exclusion ont complètement disparu. Chacun des chapitres du présent rapport met en lumière des domaines où l'on pourrait apporter certaines améliorations, et il est démontré, à l'aide d'exemples contemporains, que l'exclusion sociale demeure un problème à régler. En outre, comme le montre le rapport, les Canadiens qui font partie des groupes les plus vulnérables à l'exclusion se heurtent toujours à des obstacles importants qui les empêchent de participer pleinement à la vie communautaire.

_

¹⁴ Premier ministre du Canada, *Le Premier ministre Harper offre des excuses aux Chinoises et aux Chinois*, 22 juin 2006, http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1219.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Le Premier ministre Harper présente des excuses complètes au nom des Canadiens relativement aux pensionnats indiens, 11 juin 2008, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649.

CHAPITRE UN : DÉFINITION DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Il faut parler d'inclusion, d'espoir en l'avenir, de participation, de valeurs communes et de prospérité partagée, tirer parti de l'innovation et de la réussite au sein des collectivités, de ce qui nous rassemble. Cela peut être aussi élémentaire que de pouvoir se rendre dans une bibliothèque à proximité ou aussi complexe que de s'assurer que les personnes handicapées ont accès à tous les édifices. Il faut mettre en œuvre des programmes d'aide aux nouveaux Canadiens, créer des emplois de qualité qui offrent des débouchés intéressants et qui font sortir les gens de la pauvreté; il faut assurer aux enfants un bon départ dans la vie et donner à tous les Canadiens de véritables occasions de participer pleinement, peu importe leur code postal, leurs privilèges ou leur situation.

Peggy Taillon, présidente et directrice générale, Conseil canadien de développement social, Témoignages, 15 février 2012

Introduction

En Amérique du Nord, le concept d'inclusion sociale est relativement nouveau. Mais dans l'Union européenne et ailleurs, comme en Australie, il s'est répandu il y a déjà quelque temps¹⁶. Au Canada, le terme est utilisé depuis peu et est encore en évolution.

L'idée de l'inclusion sociale est liée étroitement à celle de l'exclusion sociale, qui a émergé en Europe au cours des années 1970. Il s'agissait alors de décrire le fossé économique croissant entre certains groupes de la société ¹⁷. Au départ, l'exclusion sociale se résumait principalement à sa dimension économique et était associée à la pauvreté. Mais avec le temps, elle a fini par englober d'autres dimensions (sociale, culturelle et politique) et faire référence aux divers obstacles qui empêchent quelqu'un de contribuer pleinement à la société. L'inclusion sociale, en revanche, pourrait être définie comme « une situation où des personnes ou des collectivités (tant du point de vue physique que démographique) sont des participants à part entière dans la société

¹⁷ Anver Saloojee, *Social Inclusion, Anti-Racism and Democratic Citizenship*, Perspectives on Social Inclusion, Laidlaw Foundation, 2003, p. viii, http://www.laidlawfdn.org/sites/default/files/laidlaw publications/working papers social inclusion/wpsosi 2003

<u>jan social-inclusion-anti-racism.pdf</u>; Ilene Hyman, Rubin Mercado, Grace-Edward Galabuzi et Dianne Patychuk, « A Critical Review of Social Exclusion and Inclusion Indicators: Implications for the Development of a Canadian Framework », dans *Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale : perspectives québécoises, canadiennes et internationales*, sous la direction de Paul Bernard et coll., Les Presses de l'Université de Montréal, 2011.

¹⁶ Témoignages, 15 février 2012, Alain Mercier.

où elles résident, interviennent, existent, notamment aux niveaux économique, social, culturel et politique de celle-ci¹⁸ ».

Fran Klodawsky, professeure au département de géographie et de sciences environnementales de l'Université Carleton, a fait remarquer que l'inclusion sociale ne concerne pas seulement les moyens financiers dont on dispose; elle renvoie aussi aux liens qu'on tisse avec les autres, à l'engagement communautaire, à la contribution à la vie de la collectivité et au besoin de faire reconnaître cette contribution. Comme elle le souligne, « l'inclusion, c'est sentir qu'on fait partie des choses; cela sous tend d'entretenir des rapports avec d'autres, de ne pas vivre en isolement ¹⁹ ». D'autres témoins ont dit que l'inclusion sociale est aussi une affaire de choix et d'accès aux possibilités.

Autre élément important, l'inclusion sociale ne se limite pas au droit des citoyens à l'appartenance et à la reconnaissance. Elle va de pair avec une obligation sociale. Comme Natasha Blanchet-Cohen, professeure adjointe à l'Institut international pour les droits et le développement de l'enfant, l'a indiqué à propos des jeunes :

[L]'inclusion, ce n'est pas seulement permettre aux jeunes de participer aux activités de leur communauté locale, dans son modèle actuel, c'est aussi créer un sentiment d'appartenance et leur apprendre ce qu'est leur contribution, ce que c'est que d'être vraiment un citoyen, avec des droits et des obligations²⁰.

Enfin, Ratna Omidvar, présidente de la Maytree Foundation²¹, a souligné que la promotion de l'inclusion sociale exige d'amener tous les membres de la société à contribuer. Pour elle, l'inclusion n'est pas « une voie à sens unique ».

Tous les acteurs – facteurs, hommes d'affaires, bibliothécaires, enseignants, voisins – sont des agents d'inclusion. Le discours qui place les types d'inclusion dans un coin tandis que tout le monde occupe le reste de la pièce a le don de m'agacer. L'inclusion, c'est l'affaire de chacun de nous.

Ratna Omidvar, présidente, Maytree Foundation, Témoignages, 2 février 2011

²⁰ *Témoignages*, 7 mars 2012, Natasha Blanchet-Cohen.

¹⁸ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Forme urbaine et inclusion sociale*, 2007, p. 2, http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/65430.pdf?fr=1346867021702.

¹⁹ *Témoignages*, 2 février 2011, Fran Klodawsky.

²¹ La Maytree Foundation est une organisation de Toronto qui aide les collectivités à réduire la pauvreté et les inégalités. Elle offre des programmes et mène des recherches sur les enjeux touchant l'immigration, l'intégration et la diversité. Voir le site http://maytree.com/.

En somme, l'inclusion sociale concerne la capacité d'une personne ou d'un groupe de participer à la vie socioéconomique de sa communauté et de faire reconnaître ses contributions. Mais l'inclusion implique également l'accès aux outils – notamment à l'éducation – qui permettent cette participation et le maintien d'un ensemble commun de droits, de valeurs et de responsabilités qui favorisent la cohésion en tissant des liens entre les membres de la société.

L'inclusion sociale et la cohésion sociale

On a défini la cohésion sociale comme étant « un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances au Canada, en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les Canadiens²² ». Dans son témoignage, Zheng Wu, de l'Université de Victoria, a expliqué que :

Par cohésion sociale, on entend les conditions matérielles et sociales qui unissent des individus et favorisent entre eux la solidarité. Dans les sociétés multiculturelles, la cohésion sociale constitue un baromètre des relations entre groupes ou races, car elle implique un certain degré d'acceptation de la diversité ethnique. En d'autres termes, elle traduit la capacité d'une collectivité à intégrer ses membres et à éviter l'exclusion ou la marginalisation des minorités²³.

En somme, la cohésion sociale est une caractéristique des collectivités favorables aux principes d'inclusion, d'appartenance, de participation, de reconnaissance et de légitimité. La réduction de la pauvreté, l'investissement dans les infrastructures sociales, la prévention et la suppression de la criminalité ainsi que la promotion de l'égalité sont aussi des facteurs qui contribuent à une plus grande cohésion sociale.

L'intersectionnalité

« Intersectionnalité » est un autre terme que le comité a entendu de la bouche des témoins et qu'il a rencontré dans les ouvrages sur l'inclusion et la cohésion sociales. Il fait référence au fait que les personnes exclues qui possèdent les caractéristiques de plus d'un groupe marginalisé se heurtent à des obstacles encore plus difficiles à surmonter. L'intersectionnalité tient compte du fait qu'une personne peut être différente sous plus d'un aspect, et que ces différences peuvent aggraver son exclusion sociale, ce qui a pour résultat de compliquer son inclusion. Comme un témoin l'a expliqué, « une personne peut incarner un certain nombre de sources de vulnérabilité ou d'identité²⁴ ». Pour Caroline Andrew, directrice du Centre d'études en gouvernance à

8

²² Jane Jenson, *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Étude n° F/03, p. 5, http://www.cprn.org/documents/15725 fr.pdf.

²³ Témoignages, 9 février 2011, Zheng Wu.

²⁴ Témoignages, 7 mars 2012, Avvy Go.

l'Université d'Ottawa, « [1]'intersectionnalité ne se limite pas aux sexes, elle inclut aussi les handicapés [...]. Elle inclut aussi les groupes d'âge, les sexes, les races et les classes²⁵. »

Kristopher Wells, de l'Institute for Sexual Minority Studies and Services, à l'Université de l'Alberta, a fait allusion à l'intersectionnalité lorsqu'il a témoigné. Il a rappelé qu'il y avait « des minorités sexuelles dans toutes les communautés confessionnelles, ethniques, linguistiques, culturelles et racialisées ²⁶ ». Une personne peut aussi être exclue d'un groupe identitaire en raison de son appartenance à un autre. Comme l'a indiqué M. Wells : « Certaines communautés ethniques, culturelles ou confessionnelles, par exemple, peuvent être ouvertement hostiles aux minorités sexuelles, d'où la tendance des GLBT à se cacher et à s'isoler du groupe ²⁷. » M. Wells a offert à cet égard un exemple concret :

[S]'ils sont Autochtones et gais, ou « bispirituels », comme on dit, ils risquent d'être rejetés à la fois par la société dominante par racisme et homophobie, et par la communauté autochtone, à cause d'expériences liées à la colonisation et de préjugés contre les minorités sexuelles²⁸.

La mesure et l'évaluation de l'inclusion et de la cohésion sociales

Comment les responsables des politiques publiques et les gouvernements peuvent-ils mesurer l'étendue de l'exclusion sociale dans une société, juger s'il y a lieu de mettre en place un outil d'intervention et, si c'est le cas, déterminer l'outil en question? Une analyse et une réflexion approfondies, de même qu'une grande prudence s'imposent alors. En effet, si l'intervention est mal conçue, on risque de gaspiller de précieuses ressources sans obtenir de résultats probants. Pire encore, on risque d'aggraver la situation.

Le fait qu'il n'y ait pas de consensus sur l'objectif visé – c'est-à-dire, favoriser l'inclusion sociale – nuit aux efforts menés dans la lutte contre l'exclusion. Mais même si on s'entend sur le but à atteindre, comment déterminer le point où la société sera parvenue à une inclusion sociale satisfaisante? Comme l'a dit un témoin, à sa connaissance, « il n'existe pas de normes universellement acceptables pour déterminer des niveaux adéquats de l'inclusion sociale²⁹ ».

Avvy Go, directrice de la Clinique juridique chinoise et sud-est asiatique du Toronto métropolitain, a dit au comité qu'il fallait établir un cadre de travail conceptuel approprié servant à comprendre l'exclusion et l'inclusion sociales :

²⁵ *Témoignages*, 15 février 2012, Caroline Andrew.

²⁶ *Témoignages*, 17 février 2011, Kristopher Wells.

²⁷ *Ibid*.

²⁸ Ibid.

²⁹ *Témoignages*, 15 février 2012, Alain Mercier.

Un tel cadre de travail devrait être fondé sur une vision d'équité à travers laquelle les iniquités sont reconnues dans leurs multiples facettes et leurs interactions dans la société canadienne, telles qu'elles sont vécues par divers groupes marginalisés, y compris les communautés racialisées. Le cadre doit comprendre des indicateurs et des mesures de résultats fondés sur des données [...] afin d'évaluer non seulement le processus d'inclusion sociale, mais aussi les résultats de toute politique élaborée dans ce but³⁰.

Afin de mesurer et d'évaluer à quel point l'inclusion et la cohésion sociales sont présentes au Canada, le gouvernement fédéral pourrait élaborer un ensemble complet d'indicateurs. Ceux-ci pourraient alors servir à concevoir et à évaluer les politiques et les programmes gouvernementaux, ainsi qu'à faire rapport des progrès réalisés. On trouve des exemples de ces pratiques dans d'autres types d'activités fédérales, notamment l'application d'une perspective sexospécifique à l'élaboration et à l'évaluation des programmes gouvernementaux³¹. Il est à noter que d'autres pays mesurent l'inclusion sociale au moyen d'indicateurs précis. En Australie, par exemple, le Commonwealth [gouvernement fédéral] s'est donné une stratégie qui permet de mesurer l'inclusion sociale et d'en faire rapport. Il s'en sert pour renforcer les mécanismes de production de rapports et de reddition de comptes qui permettent de suivre les progrès de la lutte contre l'exclusion sociale³².

Tout comme il l'a fait avec l'analyse comparative entre les sexes, le gouvernement fédéral devrait créer un outil analytique afin d'évaluer les niveaux d'inclusion sociale dans la société canadienne et présenter aux Canadiens des rapports sur les progrès réalisés. Par conséquent, le comité recommande :

³⁰ Témoignages, 7 mars 2012, Avvy Go.

³¹ Condition féminine Canada, Analyse comparative entre les sexes Plus, http://www.cfc-swc.gc.ca/pol/gba-

- le bien-être matériel et économique;
- la santé et les invalidités;
- l'éducation et les compétences;
- les ressources sociales;
- les ressources communautaires et institutionnelles;
- le logement et la sécurité personnelle.

La majeure partie des données proviennent de l'enquête sociale générale de l'Australian Bureau of Statistics (ABS) et, dans certains cas, sont étayées par d'autres données. Dans la mesure du possible, des comparaisons sont faites avec d'autres pays; celles-ci servent à situer l'Australie à l'échelle internationale.

acs/index-fra.html.

Commonwealth d'Australie, *Social Inclusion in Australia: How Australia is faring*, 2^e édition, 2012, p.14, http://www.socialinclusion.gov.au/sites/www.socialinclusion.gov.au/files/publications/pdf/HAIF report final.pdf. La stratégie australienne de mesure et de rapport ainsi que le choix des indicateurs sont la responsabilité d'un Conseil de l'inclusion sociale, créé en 2008, qui a le mandat de conseiller le gouvernement (et le ministre de l'Inclusion sociale). La stratégie se compose d'indicateurs qui se classent en trois grandes catégories : les ressources (capacités individuelles, actifs et capital social et économique); l'engagement dans un travail, une formation et la communication avec les autres; et les désavantages multiples. Les indicateurs sont aussi divisés en deux sous-catégories, les « principaux » et les « secondaires », qui comprennent :

RECOMMANDATION 1

Oue le gouvernement du Canada entreprenne des travaux de recherche destinés à élaborer un ensemble d'indicateurs permettant de définir et de mesurer l'inclusion et la cohésion sociales au Canada:

- a) que le gouvernement du Canada se serve de ces indicateurs pour établir des objectifs en matière d'inclusion et de cohésion sociales dans les domaines qui relèvent de sa compétence, conformément à la Constitution canadienne;
- b) que le gouvernement du Canada, le cas échéant, utilise ces indicateurs dans la conception et l'élaboration de ses politiques, de ses programmes et de ses activités;
- c) que le gouvernement du Canada évalue, à intervalles réguliers, la mesure dans laquelle ses politiques, ses programmes et ses activités satisfont aux objectifs fixés en matière d'inclusion et de cohésion sociales, et qu'il fasse rapport des résultats au Parlement du Canada.

Dans la mesure où elle concerne tout le monde, l'inclusion sociale n'est pas une tâche qui incombe seulement au gouvernement. Elle relève de tous les Canadiens, peu importe leur sphère d'activité ou leur milieu de vie. Un témoin s'est dit préoccupé du fait que la plupart des Canadiens sont peu sensibilisés à l'importance de l'inclusion sociale. Heidi Illingworth, directrice générale du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, a dit que, pour régler ce problème, il faudrait intervenir auprès des enfants en bas âge en mettant l'accent sur l'inclusion sociale dans les ressources scolaires. Cette approche comprendrait divers éléments :

> [É]laborer et diffuser à l'échelle nationale des messages et des campagnes contre l'intimidation, la violence et la consommation de drogues, encourager l'organisation d'activités sportives unisexes pour réduire les stéréotypes et les préjugés masculins et féminins et apprendre aux jeunes enfants et aux adultes qui viennent d'immigrer comment reconnaître les obstacles liés aux stéréotypes sexuels dans la société canadienne et comment les déconstruire³³.

L'un des moyens les plus efficaces que peut utiliser le gouvernement fédéral pour faire avancer l'inclusion et la cohésion sociales consiste à appuyer les efforts déployés à l'échelle locale. Par exemple, en ce qui a trait aux efforts visant à rendre les villes plus sûres pour les femmes, on a indiqué au comité que la meilleure aide que pourrait fournir le gouvernement fédéral, serait de voir au « financement [et au renforcement] des initiatives communautaires³⁴ ». Le même soutien pourrait être offert aux autres initiatives semblables qui se déroulent localement.

³³ *Témoignages*, 7 mars 2012, Heidi Illingworth.

³⁴ *Témoignages*, 15 février 2012, Caroline Andrew.

Au chapitre de la coordination et de la mise en œuvre, il faut faciliter la façon dont les organismes de différents niveaux peuvent travailler ensemble pour atteindre un but commun. J'encourage les membres du comité à se pencher sur les particularités positives d'initiatives tripartites telles que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, ainsi que d'autres programmes qui l'ont précédée. Combiner fonds, souplesse d'application locale et besoins en matière d'engagement des intervenants élargis pour créer un plan communautaire est une approche qui peut tout aussi bien s'appliquer à d'autres enjeux sociaux que l'itinérance.

Fran Klodawsky, professeure associée, Université Carleton, Témoignages, 2 février 2011

Dans la mesure du possible et lorsqu'il y a lieu, le gouvernement du Canada devrait donc chercher des moyens de soutenir et de promouvoir les initiatives communautaires. Comme les municipalités et l'éducation sont de compétences provinciales et territoriales, la collaboration avec ces gouvernements sera essentielle. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement afin de soutenir à long terme les initiatives qui visent à accroître l'inclusion et la cohésion sociales;

Que le gouvernement du Canada appuie les efforts des ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation afin de faire prendre conscience de l'inclusion et de l'acceptation sociales et d'intégrer ces principes dans leurs systèmes d'éducation.

CHAPITRE DEUX : LES GROUPES VULNÉRABLES À L'EXCLUSION SOCIALE

Introduction

L'exclusion sociale touche certaines personnes plus que d'autres, et ce sont à ces personnes et à ces groupes que les gouvernements et d'autres responsables doivent porter attention. C'est pour cette raison que, dans son étude, le comité s'est concentré principalement sur les Canadiens les plus vulnérables à l'exclusion.

Au cours de la première phase de son étude sur les enjeux sociaux concernant les grandes villes canadiennes, le comité a cerné des groupes qui sont plus exposés à certaines réalités, telles qu'un faible revenu, un logement inadéquat et l'itinérance. Ces groupes — les immigrants récents, les membres des minorités visibles, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les parents seuls (la plupart du temps des femmes) et les personnes âgées — sont aussi ceux qui sont les plus vulnérables à l'exclusion sociale.

En s'appuyant sur son étude précédente sur la pauvreté, le logement et l'itinérance et sur les conseils des témoins, le comité a décidé d'examiner plus attentivement la situation des personnes les plus touchées par l'exclusion sociale : immigrants récents, membres des minorités visibles, religieuses ou sexuelles, Autochtones vivant en milieu urbain, personnes handicapées, jeunes et personnes âgées. De plus, étant donné que la question du genre pose des défis particuliers, le comité a examiné les réalités propres aux femmes de chacun de ces groupes. Le comité reconnaît aussi qu'aucun Canadien, peu importe son identité, ne peut contribuer à sa collectivité s'il ne s'y sent pas en sécurité. Il est également conscient que l'accès à des ressources financières – lequel n'est certes pas le seul facteur favorable à une inclusion sociale véritable – est important. Pour cette raison, le comité a décidé de se pencher sur la sécurité dans les villes canadiennes et de voir dans quelle mesure la distribution du revenu permet aux Canadiens de participer pleinement à leur vie communautaire et à la prise des décisions qui les concernent.

UN CANADA INCLUSIF: APPROCHE GÉNÉRALE

Tout au long de son étude, le comité a demandé aux témoins de lui recommander des mesures à mettre en place pour développer une société inclusive. Dans de nombreux cas, les suggestions touchaient les difficultés propres à un groupe vulnérable ou à un autre. Mais les témoins ont également exprimé des suggestions plus générales sur les façons d'intégrer les groupes marginalisés et sur les politiques conçues à cette fin. Ces suggestions générales ont leur importance; les gouvernements et d'autres secteurs de la société peuvent et devraient en tenir compte dans le développement d'un Canada plus inclusif.

La satisfaction des besoins essentiels d'abord

L'inclusion sociale exige en premier lieu d'aider à satisfaire les besoins essentiels (comme le logement abordable et une bonne alimentation). Comme Fran Klodawsky l'a expliqué, « tant et

aussi longtemps que les gens n'auront pas de logement convenable ni assez d'argent pour payer l'épicerie, ils ne seront pas en mesure de commencer à penser à d'autres facteurs qui influent eux aussi sur le sentiment d'inclusion et qui font en sorte que les gens ont l'impression d'être des citoyens qui participent à la vie urbaine³⁵ ». D'autres témoins ont insisté sur le fait que, avant même de pouvoir jouer un rôle sur le marché du travail et contribuer à la vie communautaire, les Canadiens devaient s'assurer de la satisfaction de leurs besoins essentiels.

Le comité souhaite, en outre, mettre en lumière l'aide que les gouvernements, les organismes bénévoles et le secteur privé proposent aux Canadiens pour leur permettre de combler leurs besoins fondamentaux. Bien entendu, dans de nombreux cas, cette aide pourrait être améliorée et élargie; dans son rapport précédent sur la pauvreté, le logement et l'itinérance, le comité avait d'ailleurs suggéré des façons de procéder à cet égard. Les recommandations contenues dans le rapport intitulé *Pauvreté*, *logement itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion* se trouvent à l'annexe B.I du présent rapport.

Garantir la consultation et la participation aux organismes décisionnels

Je tiens à souligner l'importance des processus de consultation et de dialogue engagés par la communauté. Le Canada a toujours été un chef de file dans ce domaine.

Fran Klodawsky, professeure associée, Université Carleton, Témoignages, 2 février 2011

« Être inclus » signifie être capable d'influencer les décisions qui ont des conséquences dans la vie de tous les jours. Les personnes marginalisées doivent jouer un plus grand rôle dans la prise de ces décisions. Les membres des groupes vulnérables à l'exclusion doivent prendre une part active aux processus décisionnels. Ratna Omidvar l'a exprimé en ces mots au comité :

Ce sont sans doute [les démarches de la Maytree Foundation] auprès des salles du conseil de nos villes et de nos institutions qui ont été la partie la plus intéressante de notre travail [...] [V]ous savez que notre régime démocratique fait participer les citoyens à la prise de décisions sur le bien public, les hôpitaux, les musées, les ONG, le Musée royal de l'Ontario, le réseau de santé universitaire, et cetera. Ce sont autant de lieux de pouvoir et de privilège mis au service du public³⁶.

Au cours des audiences portant sur l'inclusion sociale, un point a souvent été mentionné par les organisations qui défendent les Canadiens exposés à l'exclusion sociale : le désir affirmé d'être représenté dans le processus de décision. En effet, dans de nombreux cas où un groupe

2

³⁵ Témoignages, 2 février 2011, Fran Klodawsky.

³⁶ *Témoignages*, 2 février 2011, Ratna Omidvar. Depuis la comparution de M^{me} Omidvar, la Maytree Foundation a publié son troisième rapport annuel sur la diversité des dirigeants dans la région du Grand Toronto. Le rapport se trouve à : http://docs.maytree.com/diversecity/counts3/CountsReport3-full.pdf.

exclu a réussi à faire sa place, c'est en grande partie parce que le groupe a insisté pour ne pas demeurer simplement les bénéficiaires passifs de programmes et de services.

Aucun homme n'a pris la parole au Parlement pour déclarer : « Bon sens, c'est inacceptable. Les femmes devraient avoir le droit de voter, car elles sont des personnes tout comme nous. » Non, pas du tout. En fait, ce sont les femmes qui ont déclaré : « Bon sens, nous voulons voter. Nous avons le droit de voter. Nous sommes des citoyennes à part entière de ce pays également. »

Tony Dolan, président, Conseil des Canadiens avec déficiences, Témoignages, 7 mars 2012

Avvy Go, s'exprimant au nom des Torontois de descendance chinoise et asiatique du Sud-Est, a souligné que, si les membres de ces communautés avaient réalisé autant de progrès au chapitre de l'inclusion et de la participation à la prise de décisions, c'était « parce que des gens se sont battus³⁷ » pour eux. Tony Dolan, président du Conseil des Canadiens avec déficiences, a abondé dans le même sens :

Malheureusement, comme nous le savons, les changements dans la société ne se font pas facilement; ce sont toujours les gens touchés, les gens les plus marginalisés, qui doivent prendre la parole en leur nom et se faire représenter par leurs organisations³⁸.

Les hommes et les femmes qui se sont exprimés devant le comité au nom des Autochtones ont transmis un message du même ordre. Ils refusent catégoriquement que leurs collectivités se fassent imposer par d'autres des décisions importantes. Le comité appuie vivement cette opinion.

Le conseil voulant que les groupes exclus soient consultés et qu'ils participent activement au processus de décision a été entendu. Les organisations qui représentent ces groupes l'appliquent d'ailleurs, tout comme les différentes administrations, y compris le gouvernement fédéral. À l'annexe D du rapport, le comité donne des exemples de pratiques prometteuses présentées par les témoins. Bon nombre de ces pratiques partagent le fait que les gouvernements cherchent à obtenir la contribution des personnes marginalisées, non seulement au moyen de la consultation, mais surtout de la collaboration et de la mise en place de mesures nécessaires. Selon le comité, il s'agit d'une approche essentielle pour appliquer des mesures vraiment efficaces contre les torts causés non seulement par l'exclusion, mais aussi par les politiques et les programmes qu'on met en place sans même tenir compte de l'avis des personnes concernées directement.

-

³⁷ *Témoignages*, 7 mars 2012, Avvy Go.

³⁸ *Témoignages*, 7 mars 2012, Tony Dolan.

C'est un processus de sensibilisation. Notre travail consiste à sensibiliser nos collègues pour qu'ils aient un meilleur rapport avec la communauté autochtone, mais également à sensibiliser la communauté autochtone pour qu'ils aient un meilleur rapport avec les services de la ville et les politiciens [...] Nous avons eu un Autochtone qui s'est présenté aux élections municipales.

Leona Carter, directrice, Bureau des relations avec les Autochtones, Services à la communauté, Ville d'Edmonton, Témoignages, 8 février 2012

Le Canada étant un pays démocratique, ses citoyens sont encouragés non seulement à exercer leur droit d'élire leurs gouvernements, mais aussi à participer à des formes plus poussées d'engagement politique. Ils peuvent notamment adhérer à des partis politiques et briguer les suffrages des électeurs. Le comité n'a pas porté ses efforts sur cet aspect particulier de l'inclusion et de l'engagement, mais il reconnaît que la participation active à la vie politique municipale, provinciale ou nationale est un excellent moyen de favoriser l'inclusion (sur les plans individuel et communautaire) et de contribuer au développement d'une société qui prise la cohésion sociale. Le comité note par ailleurs que, de plus en plus, les Canadiens et leurs institutions politiques voient d'un bon œil cette forme d'inclusion. En témoignent diverses initiatives menées à l'échelle locale.

Le comité prend note du travail de la Maytree Foundation, une organisation de Toronto qui fait la promotion d'un engagement politique actif auprès des nouveaux Canadiens.

En ce qui concerne l'inclusion, nous avons à cœur de faire en sorte que le paysage politique de la cité soit davantage représentatif [des gens qui y vivent]. Soit dit en passant, nous ne parlons pas de quotas. Nous voulons en arriver à une représentation accrue des gens qui vivent dans les centres urbains.

Ratna Omidvar, présidente, Maytree Foundation, Témoignages, 2 février 2011

La Maytree Foundation a créé une école destinée aux aspirants politiciens qui « ont besoin de savoir de quoi il retourne, comment être désigné candidat et comment recruter leurs directeurs de campagne. Nous formons et les directeurs de campagne et les candidats³⁹. »

16

³⁹*Témoignages*, 2 février 2011, Ratna Omidvar. M^{me} Omidvar parlait de l'école School4civics, de Toronto, http://citiesofmigration.ca/school4civics/lang/en/.

Les gouvernements ont un rôle à jouer dans la mise en place d'infrastructures propices à l'inclusion

Même si les gouvernements ne peuvent à eux seuls renforcer l'inclusion et la cohésion sociales, ils ont un rôle de premier plan à jouer : celui d'aider à établir les conditions nécessaires à leur réalisation.

De façon plus précise, les gouvernements ont la tâche importante d'assurer la sécurité des collectivités dans lesquelles les Canadiens vivent et travaillent, et de maintenir les infrastructures matérielles – écoles, parcs et terrains de jeux, bibliothèques et réseau de transport en commun – au sein desquelles et grâce auxquelles l'inclusion sociale peut avancer.

Le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership

Conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867*, les pouvoirs du gouvernement fédéral concernant une bonne part des enjeux relatifs à l'inclusion sociale sont limités. L'article 92 de la *Loi* confère aux provinces des pouvoirs exclusifs en matière de santé, d'éducation primaire et d'administration municipale. Ces limites n'interdisent cependant pas au gouvernement fédéral de travailler avec les autres ordres de gouvernement afin de favoriser l'inclusion et la cohésion sociales. Le gouvernement fédéral peut notamment accomplir un travail important en réunissant des partenaires, en appuyant les initiatives locales et en diffusant des renseignements et des pratiques exemplaires.

Dans les prochaines sections du rapport, le comité attirera l'attention sur des cas où le gouvernement fédéral s'acquitte d'un rôle de coordination et de liaison, et où il travaille en étroite collaboration, non seulement avec d'autres ordres de gouvernement, mais aussi avec les secteurs privé et bénévole, afin de créer les conditions favorables à l'inclusion sociale.

Le refus des solutions uniformes

Le Canada est un pays diversifié, et la tendance s'accentue. Et bien que les groupes marginalisés partagent certaines caractéristiques, chacun se heurte à des difficultés qui lui sont propres. Ces difficultés exigent de suivre des approches adaptées. Le gouvernement doit donc passer d'une offre de services standardisée à une offre de services personnalisée, qui soit adaptée aux besoins des groupes visés.

[La] diversité a de profondes répercussions sur la réflexion à propos de l'intervention possible du gouvernement fédéral pour réduire l'exclusion sociale. Je suis d'accord avec la conclusion de Meyer Burstein, selon laquelle « il faut appliquer différentes politiques à différents groupes à risque. Ces politiques font intervenir différents ordres de gouvernement, organismes publics et groupes de la société civile. Les stratégies de consultation, de coordination et de mise en œuvre doivent donc, elles aussi, être différentes. »

Fran Klodawsky, professeure associée, Université Carleton, Témoignages, 2 février 2011

Kristopher Wells a dit au comité qu'un programme, une politique ou une intervention ne peuvent « à eux seuls changer la donne. Modifier la culture, c'est modifier mille pratiques, et même plus⁴⁰. » Pour améliorer le plus possible les chances de réussite des efforts d'inclusion et de cohésion sociales, il faut faire participer les groupes exclus (que ces efforts résultent de l'initiative des gouvernements, des groupes eux-mêmes ou, de préférence, des deux) et une variété de partenaires, et mettre l'accent sur les mesures prises localement – ou à l'échelle de la ville.

Une plus grande inclusion pour tous

Comme cela a été noté précédemment, l'inclusion sociale est l'affaire de tout le monde. Lorsqu'on facilite l'inclusion sociale des personnes les plus à risque d'exclusion, tous les Canadiens en bénéficient. En réponse aux questions, les témoins ont offert des suggestions d'ordre général sur la façon dont le Canada peut devenir plus inclusif pour tous ses citoyens. Sandeep Kumar Agrawal, directeur du Programme d'études supérieures à l'École de planification urbaine et régionale de l'Université Ryerson, a exprimé l'avis suivant à ce sujet :

La sensibilisation du public, l'amélioration de l'équité en matière d'emploi, le maintien d'une société ouverte et la promotion de la participation à la vie politique sont autant de processus qui favorisent la cohésion sociale. Les institutions où ce genre d'activités sont menées – écoles, lieux de travail, gouvernements, médias, sports et arts – sont des endroits où on peut améliorer la cohésion sociale et où les politiciens doivent intervenir⁴¹.

-

⁴⁰ Témoignages, 17 février 2011, Kristopher Wells.

⁴¹ Témoignages, 15 février 2012, Sandeep Kumar Agrawal.

CHAPITRE TROIS: IMMIGRANTS RÉCENTS

Le Canada attire, de partout dans le monde, des gens qui veulent venir ici, avec leur famille et leurs talents, pour vivre, travailler et enrichir nos collectivités. L'inclusion sociale est, pour eux, la promesse d'une appartenance commune et de l'égalité des chances.

Peter Clutterbuck et Marvyn Novick, Building Inclusive Communities: Cross-Canada Perspectives and Strategies, produit pour la Fédération canadienne des municipalités et la Laidlaw Foundation, avril 2003, p. 28

INTRODUCTION

Le Canada a été façonné par les vagues successives d'immigrants qui l'ont choisi comme terre d'accueil. En 1867, année de sa naissance, il a reçu environ 10 666 immigrants⁴². En 2010, 133 ans plus tard, le pays a accueilli 280 681 résidents permanents, une hausse de 11,3 % par rapport à l'année précédente et un sommet en 50 ans⁴³. En 2011, 248 748 résidents permanents⁴⁴ ont été admis au Canada⁴⁵. On estime que ce nombre continuera d'avoisiner le quart de million de personnes chaque année. En 2013, par exemple, le Canada prévoit recevoir entre 240 000 et 265 000 immigrants⁴⁶.

Avant les années 1990, la croissance démographique du Canada était attribuable à l'accroissement naturel (la différence entre les naissances et les décès), mais au milieu des années 1990, la tendance s'est renversée, et l'immigration en est devenue le moteur principal, surtout en raison de la baisse des taux de fécondité des Canadiennes et du vieillissement de la population⁴⁷. On considère donc l'immigration comme une solution partielle aux futurs défis démographiques et économiques du Canada.

Autrefois, les immigrants au Canada venaient surtout d'Europe. Une bonne part d'entre eux venaient du Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, de France et d'autres pays européens. Les années 1960 ont cependant marqué un changement et, dès 1979-1980, les immigrants venant d'Asie étaient devenus plus nombreux. Statistique Canada prévoit que d'ici 2031, dans l'ensemble

_

⁴² Statistique Canada, *Immigrés venus au Canada, années civiles de 1852 à 1936*, http://www65.statcan.gc.ca/acyb02/1937/acyb02 19370194001-fra.htm.

⁴³ Citoyenneté et Immigration Canada, *Rapport ministériel sur le rendement*, 2010-2011, http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/imc/imc02-fra.asp#section2a1. Le nombre total de résidents permanents admis au Canada a dépassé de 6 % les prévisions les plus élevées du Ministère en raison du grand nombre d'admission dans les catégories de l'immigration économique et du regroupement familial.

⁴⁴ Les résidents permanents sont ceux qui ont obtenu la résidence permanente en immigrant au Canada, mais qui n'ont pas encore acquis la citoyenneté canadienne.

⁴⁵ Citoyenneté et Immigration Canada, *Tableaux préliminaires – Résidents permanents et temporaires*, 2011, http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2011-preliminaire/01.asp.

⁴⁶ Citoyenneté et Immigration, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2012, http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2012.pdf.

⁴⁷ Statistique Canada, *Projections démographiques pour le Canada*, *les provinces et les territoires*, 26 mai 2010, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100526/dq100526b-fra.htm.

du pays, « [s]elon les scénarios de projections retenus, la proportion de personnes nées à l'étranger pourrait atteindre entre 25 % et 28 % [...] En 2006, cette proportion s'élevait à $20 \%^{48}$. »

Les articles 91 et 95 de la Constitution établissent que les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les compétences en matière d'immigration. Le gouvernement fédéral remplit son autorité constitutionnelle par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada qui, en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, fournit des services d'intégration aux nouveaux Canadiens. Le Ministère a conclu, avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec, des accords en vertu desquels ces provinces sont responsables de la conception, de la prestation et de l'administration de leurs services d'établissement. En Ontario et en Alberta, le Ministère cogère les services d'établissement, tandis que dans le reste des provinces et des territoires, il est le seul responsable.

LES TENDANCES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS

En 2005, l'auteur d'une synthèse sur les tendances et les conditions observées dans les villes canadiennes publiée par Statistique Canada a écrit que « [s']il y a un important phénomène socioéconomique au Canada que l'on peut qualifier de "spécifiquement urbain", c'est bien l'immigration ». Selon les données citées par l'auteur, 1,8 million d'immigrants sont arrivés au Canada entre 1991 et 2001. De ce nombre, 94 % se sont établis dans l'une ou l'autre des régions métropolitaines de recensement (RMR) du pays. À elles seules, Toronto, Montréal et Vancouver ont attiré 73 % des immigrants qui ont choisi un centre urbain. Par comparaison, en 1981, 58 % des immigrants s'étaient établis dans l'une ou l'autre de ces trois villes ⁵⁰. Selon les données de Citoyenneté et Immigration Canada, celles-ci avaient encore reçu, en 2011, la majeure partie des nouveaux Canadiens.

-

⁵⁰ Heisz, 2005, p. 13.

⁴⁸ Éric Caron Malenfant, André Lebel et Laurent Martel, *Projections de la diversité de la population canadienne* 2006 à 2031, Statistique Canada, n° 91-551-X au catalogue, mars 2010, p. 1, http://www.statcan.gc.ca/pub/91-551-x/91-551-x2010001-fra.pdf.

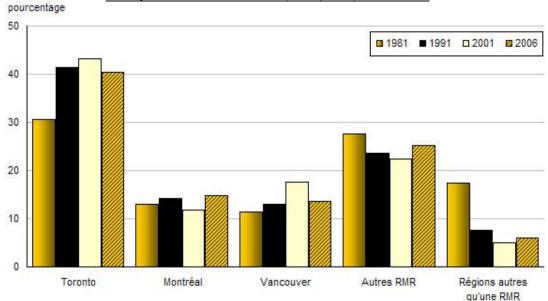
⁴⁹ Andrew Heisz, *Dix choses à savoir sur les régions métropolitaines du Canada : synthèse de la série « Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement » de Statistique Canada*, étude analytique, Statistique Canada, septembre 2005, nº 89-613-MIF au catalogue, p. 14, http://www.statcan.gc.ca/pub/89-613-m/89-613-m2005009-fra.pdf.

<u>Tableau 1 : Établissement des immigrants et des réfugiés dans quelques grands centres urbains, 2011</u>

VILLE	2011
Toronto	77 759
Montréal	44 863
Vancouver	28 966
Calgary	15 060
Edmonton	10 457
Winnipeg	13 398
Total grandes villes	190 503
Total Canada	248 748

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Bulletin trimestriel des statistiques administratives*, CD-ROM, consulté le 20 août 2012. <u>Note</u> : Ces données concernent le premier lieu d'établissement. Les immigrants récents changent parfois de ville (ce qu'on appelle la « migration secondaire »), phénomène dont ces données ne tiennent pas compte.

<u>Graphique 1 : Proportion des immigrants récents établis dans les principales régions</u> métropolitaines de recensement, 1981, 1991, 2001 et 2006



Note : Le terme « immigrants récents » désigne les immigrants reçus qui sont arrivés au Canada au cours des cinq années ayant précédé un recensement donné.

Source : Statistique Canada, *Regard sur le marché du travail canadien*, n° 71-222-X au catalogue, janvier 2009, p. 93, http://www.statcan.gc.ca/pub/71-222-x/71-222-x2008001-fra.htm.

LES IMMIGRANTS RÉCENTS ET L'INCLUSION SOCIALE

L'inclusion sociale fait intervenir les principes fondamentaux de l'appartenance, de l'acceptation et de la reconnaissance. Pour les immigrants et les réfugiés, l'inclusion sociale peut consister en la réalisation d'une participation véritable et égale aux dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques de la vie dans leur nouveau pays.

Ratna Omidvar et Ted Richmond, « Immigrant Settlement and Social Inclusion in Canada », dans Social Inclusion: Canadian Perspectives, sous la dir. de Ted Richmond et Anver Saloojee, Halifax, 2005, p. 155

Jouer un rôle dans la société canadienne, devenir membre à part entière de la collectivité dans laquelle il s'est établi et se trouver un emploi convenable constituent des défis réels et souvent intimidants pour l'immigrant récent. Selon les sociologues Philippe Couton et Stéphanie Gaudet, l'engagement social (qui se mesure à l'aide d'activités comme le bénévolat, l'implication dans la communauté et l'entraide) est l'une des plus grandes difficultés pour les immigrants qui arrivent au Canada, ainsi que dans d'autres pays d'accueil⁵¹.

Des témoins ont fait valoir que les immigrants ayant fait partie des vagues plus récentes s'en sont moins bien tirés que leurs prédécesseurs, économiquement parlant. Ils ont aussi dit que la composition changeante des groupes d'immigrants présente de nouveaux défis pour leur inclusion. En effet, contrairement aux vagues d'immigrants précédentes, de nombreux immigrants récents ne parlent couramment aucune des deux langues officielles du Canada, et les normes culturelles de leur pays d'origine sont souvent très différentes des normes canadiennes. De plus, les immigrants non européens ont plus de mal à rester actifs sur le marché du travail parce que les employeurs canadiens connaissent moins bien les universités ou les collèges où ils ont obtenu leur diplôme. Ces facteurs aggravent le risque d'exclusion sociale et économique pour les nouveaux Canadiens fraîchement arrivés.

-

⁵¹ Philippe Couton et Stéphanie Gaudet, « Rethinking Social Participation: The Case of Immigrants in Canada », Journal of International Migration and Integration/Revue de l'intégration et de la migration internationale, mai 2008, p. 22.

Les immigrants sont particulièrement vulnérables, pour un certain nombre de raisons. Ils sont surreprésentés dans les statistiques sur la pauvreté au Canada. Ils sont deux fois plus susceptibles d'être sans emploi que le Canadien moyen et ils sont deux fois plus susceptibles de toucher un salaire qui soit la moitié du sien. Les immigrants ont un accès limité à l'assurance-emploi [...] Ils sont également susceptibles de compter davantage d'années d'études et de formation. Le vote des gens des minorités visibles a moins de poids en raison de la nature du mode de scrutin en vigueur depuis longtemps dans notre pays. Bien souvent, les minorités raciales des grands centres urbains connaissent plus d'un type d'exclusion, et non pas seulement [...] l'exclusion économique.

Ratna Omidvar, présidente, Maytree Foundation, Témoignages, 2 février 2011

Mais en dépit de ces difficultés, le Canada réussit assez bien à intégrer les immigrants :

Notre pays est réputé dans le monde entier pour ses succès en matière d'immigration et pour les modèles de multiculturalisme qu'il propose. Pour moi, c'est à moyen et à long terme que nos succès seront visibles. Le nombre croissant d'immigrants qui sont propriétaires de leur résidence, qui prennent la citoyenneté et qui se marient entre eux sont d'importants indicateurs d'inclusion⁵².

L'intégration sociale des immigrants : Le point de vue des immigrants⁵³

En 2001, Statistique Canada a lancé l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada afin de voir comment les nouveaux immigrants s'ajustent à la vie au Canada. L'enquête s'est déroulée en trois vagues en 2001, 2002 et 2003.

Voici un aperçu des constatations issues des entrevues :

- 55 % de ceux qui envisageaient de s'établir au Canada en permanence ont justifié leur choix par la « qualité de vie », et 39 % ont choisi de rester en raison de l'avenir positif que le Canada représente pour leur famille;
- 23 % ont dit être restés au Canada à cause de ses institutions publiques, tandis que 18 % ont parlé de l'accès à l'éducation et du système social (soins de santé et autres programmes);
- Interrogés sur ce qu'ils aiment le plus du Canada, 14 % ont parlé de divers aspects culturels de la vie au Canada (dont les programmes sociaux et la diversité culturelle),

⁵² Témoignages, 2 février 2011, Ratna Omidvar.

Données provenant de Grant Schellenberg et Hélène Maheux, « Perspectives des immigrants sur leurs quatre premières années au Canada : faits saillants des trois vagues de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, 2007, http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2007000/9627-fra.htm.

22 % ont fait mention de la sécurité et de la sûreté, et 24 % ont parlé des possibilités (capacité de s'éduquer et d'accéder à la qualité de vie souhaitée, possibilités d'emploi et des conditions économiques).

Ces constatations montrent que les immigrants apprécient les avantages que leur apporte le fait de vivre au Canada et qu'ils sont très désireux de s'intégrer à la vie sociale et économique du pays. Par contre, quand on leur a demandé ce qu'ils aimaient le moins de la vie au Canada, 17 % ont répondu que c'était le manque de travail. Parmi les 3 % de personnes interrogées qui prévoyaient quitter le Canada, 32 % ont indiqué que leur décision était liée à l'emploi et ont notamment parlé de meilleures possibilités d'emploi, d'une meilleure rémunération, de meilleures conditions de travail et d'un meilleur climat pour les affaires ailleurs. Une enquête effectuée en 2012 a abouti à des résultats semblables⁵⁴.

La capacité des immigrants de s'intégrer varie selon leurs attributs individuels et leur situation économique à l'arrivée. La facilité à s'exprimer dans l'une des langues officielles du Canada ou dans les deux, le fait d'être un homme ou une femme⁵⁵, l'existence de réseaux sociaux établis au sein des communautés d'immigrants⁵⁶, le statut des générations, le lieu de résidence, le statut racial⁵⁷, l'appartenance à une minorité visible⁵⁸ ainsi que la possession de l'instruction et des compétences nécessaires et reconnues par le marché canadien du travail sont autant de facteurs qui influent sur l'intégration sociale des immigrants qui viennent s'établir au Canada.

LA SÉLECTION DES IMMIGRANTS

Pour assurer l'inclusion sociale des immigrants, il faut veiller notamment à ce qu'ils possèdent la combinaison de qualités qui les aidera à devenir des membres à part entière des collectivités où ils s'installent. Pour cette raison, la sélection des immigrants est une étape cruciale de la bonne intégration socioéconomique des nouveaux arrivants.

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit trois grandes catégories concernant la résidence permanente : l'immigration économique, le regroupement familial et les

⁵⁴ HSBC, HSBC Study Reveals Canada's Warm Welcome: Immigrants to Canada share their arrival experiences, communiqué, 1er novembre 2012,

http://www.hsbc.ca/1/PA_1_083Q9FJ08A002FBP5S00000000/content/canada2/assets/news_releases/2012/newto-canada-survey-1nov12.pdf.

⁵⁵ Couton et Gaudet (2008), p. 21-44.

⁵⁶ Fernando Mata et Ravi Pendakur, Social Capital Formation and Diversity in Canadian Cities: Impacts of Individual and Place-Related Characteristics, Metropolis, août 2010, http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2010/WP10-02.pdf.

⁵⁷ Zheng Wu, Christophe M. Schimmele et Feng Wu, Social Integration of Immigrants and their Children in Canada's Urban Neighbourhoods, Metropolis British Columbia, septembre 2010, http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2010/WP10-10.pdf.

⁵⁸ Boris Palameta, « Le faible revenu chez les immigrants et les minorités visibles », *L'emploi et le revenu en* perspective, avril 2004, vol. 5, N° 4, Statistique Canada, n° 75-001-XIF au catalogue, p. 13, http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10404/6843-fra.pdf.

personnes protégées⁵⁹. La catégorie de l'immigration économique regroupe les gens dont les compétences et la capacité de s'établir économiquement au Canada sont évaluées en fonction d'un système de points. Elle comprend aussi les personnes que les provinces ont désigné candidates pour remplir leurs besoins particuliers en matière économique, de même que les investisseurs et les entrepreneurs. La catégorie du regroupement familial repose sur un système de parrainage par un Canadien ou un résident permanent, et celle des personnes protégées (les réfugiés) permet au Canada de s'acquitter de ses obligations internationales et de maintenir sa tradition humanitaire.

Des témoins ont fait des observations sur les méthodes servant à choisir les immigrants. James Bissett, du Centre pour la réforme stratégique de l'immigration, a dit que « seulement quelques-uns des immigrants qui arrivent ici passent une entrevue et doivent satisfaire à des critères de sélection ». Il parlait notamment de ceux qui ont déjà des parents ou qui sont parrainés par une province ou un groupe de réfugiés⁶⁰. Garnett Picot, de Statistique Canada, a signalé pour sa part que de 17 à 18 % des immigrants sont évalués en fonction de leurs compétences, de leur niveau d'instruction et de leur maîtrise de l'une ou l'autre des deux langues officielles. Les personnes évaluées sont des candidats à l'immigration économique, soit, entre autres, des entrepreneurs et des investisseurs. Ceux qui ne sont pas évalués sont les nouveaux arrivants entrant dans la catégorie du regroupement familial ainsi que les membres de la famille de ceux entrant dans la catégorie de l'immigration économique⁶¹.

Citoyenneté et Immigration Canada procède à une révision de son système de points applicable aux immigrants qui participent au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le principal programme d'immigration économique. Le gouvernement du Canada compte mettre davantage l'accent sur les connaissances linguistiques, l'âge au moment de l'immigration et les offres d'emploi au Canada, et mettre en place un programme pour les métiers qualifiés. Le comité appuie ces efforts et note que le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour faciliter l'entrée des nouveaux immigrants sur le marché du travail.

L'ÉTABLISSEMENT

Les services offerts dans le pays d'origine avant le départ

Deborah Tunis, directrice générale de l'Intégration à Citoyenneté et Immigration Canada, a indiqué au comité que « beaucoup de nouveaux arrivants nous disent clairement qu'ils auraient voulu qu'on leur donne vraiment l'heure juste sur certaines difficultés qui les attendaient au

25

⁵⁹ Le résident permanent n'est pas encore citoyen canadien, mais est autorisé à vivre et à travailler au Canada indéfiniment, pourvu qu'il satisfasse à l'obligation de résidence. Les personnes protégées sont définies comme étant des réfugiés.

⁶⁰ Témoignages, 10 février 2011, James Bissett.

⁶¹ Témoignages, 3 février 2011, Garnett Picot.

Canada, notamment celles liées à la reconnaissance des titres de compétences ⁶² ». Certaines mesures destinées à fournir cette information sont déjà en place. Le gouvernement fédéral offre un éventail de programmes et de services aux immigrants avant qu'ils ne partent pour le Canada, dont les initiatives Orientation canadienne à l'étranger et Bienvenue au Canada. Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (le BORTCE), qui relève de Citoyenneté et Immigration Canada, collabore avec l'Association des collèges communautaires du Canada pour offrir aussi d'autres services à l'étranger.

Le BORTCE finance, par la voie du Projet canadien d'intégration des immigrants (PCII), des services destinés aux travailleurs qualifiés (fédéral) et aux candidats des provinces admis au Canada, à leurs conjoints et aux adultes à leur charge ces services d'orientation avant leur arrivée au Canada soit facultatifs et gratuits. Les postulants peuvent également, sur une base volontaire, assister à des séances de planification individuelles durant lesquelles on leur donne des conseils personnalisés et une aide concernant la reconnaissance des titres de compétences, le perfectionnement professionnel et linguistique et la recherche d'emploi. Dès qu'une personne fait sa demande d'immigration au Canada, une des missions canadiennes à l'étranger lui envoie une première lettre d'acceptation demandant un dernier examen médical et fournissant des renseignements sur le PCII. Les postulants peuvent également assister à des séances d'information gratuites de deux jours.

Le BORTCE fournit ces services à l'étranger dans des bureaux situés en Chine, en Inde, aux Philippines et au Royaume-Uni. Ces bureaux offrent aussi leurs services aux postulants des pays voisins (jusqu'à 25 pays). Selon Corrine Prince-St-Amant, directrice générale du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangères à Citoyenneté et Immigration Canada, ce programme permet « d'atteindre 44 % de tous les candidats des provinces et 70 % des travailleurs qualifiés au volet fédéral à l'échelle mondiale⁶³ ». Le Ministère signale que, en 2011-2012, le nombre d'immigrants éventuels qui ont reçu des services à l'étranger a augmenté de 68 % ⁶⁴.

Selon M^{me} Prince-St-Amand, les services du BORTCE offerts avant l'arrivée au Canada connaissent beaucoup de succès : « 93 % des personnes qui ont suivi cette séance de deux jours dans leur pays d'origine ont trouvé du travail au Canada dans les six mois suivant leur arrivée. Mieux encore, 73 de ces 93 % ont trouvé du travail au cours des trois premiers mois ⁶⁵ ». Cependant, les personnes invitées à participer au programme ne le font pas toutes.

Le comité a pris note du succès remporté par les services offerts aux immigrants avant le départ. Ces services sont très utiles pour préparer les immigrants en vue de leur établissement et de leur bonne intégration à la société et au marché du travail canadiens, mais ils ne sont pas

⁶³ Témoignages, 10 février 2011, Corinne Prince-St-Amant.

26

⁶² Témoignages, 3 février 2011, Deborah Tunis.

⁶⁴ Citoyenneté et Immigration Canada, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2012, p. 28.

toujours disponibles Comme tous les immigrants devraient profiter de ces services, le comité recommande :

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada augmente la panoplie des services offerts aux immigrants avant leur départ pour le Canada.

L'arrivée et l'établissement

L'établissement concerne la période de transition à court terme par laquelle passent les nouveaux arrivants, alors que l'intégration est un processus continu d'adaptation mutuelle entre un individu et la société.

Citoyenneté et Immigration Canada, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2010, p. 21

Pour les nouveaux arrivants au Canada, les premières impressions sont primordiales pour créer un sentiment de bien-être qui contribuera à leur intégration à la société. Lori Wilkinson a assuré que :

[L]es expériences initiales d'établissement sont le fondement de liens sains et à long terme, non seulement en ce qui a trait à l'économie, mais aussi aux autres facettes de la vie sociale et communautaire au Canada. Ceux qui ont une expérience d'établissement positive à l'arrivée sont plus satisfaits de leur nouvelle vie⁶⁶.

Outre le rôle crucial qu'il joue dans la reconnaissance de candidats à l'admission au Canada, Citoyenneté et Immigration Canada offre des programmes et des services qui aident les nouveaux Canadiens à s'intégrer à la société canadienne. Comme on l'a indiqué précédemment, l'immigration est une compétence que se partagent le gouvernement fédéral ainsi que les provinces et les territoires, et Citoyenneté et Immigration Canada collabore avec ces derniers à la prestation de services facilitant l'établissement des immigrants. La Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec sont responsables de la conception, de la prestation et de la gestion de ces services, et reçoivent à cette fin des fonds fédéraux⁶⁷.

Le Ministère s'acquitte de ses responsabilités en matière d'établissement grâce à son Programme d'intégration, qui a pour but d'élaborer des politiques et des programmes visant à faciliter l'établissement, le rétablissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants au sein de la société canadienne, en offrant à ces derniers des services d'orientation, d'adaptation et

_

⁶⁶ Témoignages, 10 février 2011, Lori Wilkinson.

⁶⁷ Après le budget de 2012, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il assumerait de nouveau, dans un délai de deux ans, la gestion des services d'établissement qu'il finance au Manitoba et en Colombie-Britannique.

d'établissement, ainsi que des cours de langue⁶⁸. Au moyen du Programme d'établissement, Citoyenneté et Immigration Canada veut fournir, aux immigrants :

- de l'information pour bien comprendre la vie au Canada et prendre des décisions éclairées;
- des cours qui les aideront à acquérir les compétences linguistiques nécessaires;
- de l'aide pour chercher un emploi à la mesure de leurs compétences et de leur scolarité;
- de l'aide pour établir des réseaux et des relations « afin qu'ils participent à la vie de leur collectivité et s'y sentent les bienvenus⁶⁹ ».

Citoyenneté et Immigration Canada a fait de l'intégration des immigrants l'une de ses priorités stratégiques. En 2006, le gouvernement du Canada a augmenté de 1,4 milliard sur cinq ans le financement de l'aide à l'établissement. Dans son Rapport sur le rendement de l'exercice 2011-2012, le Ministère a révélé des dépenses totales de 966 millions de dollars pour ses programmes d'établissement et d'intégration⁷⁰.

En 2008-2009, Citoyenneté et Immigration adoptait une approche « modernisée ». Les services d'établissement, qui englobaient initialement plusieurs programmes distincts, ont été fusionnés en un seul Programme d'établissement. Cette mesure visait, d'abord et avant tout, à améliorer les résultats en matière d'établissement. Comme il a été mentionné ci-dessus, le Ministère a aussi constitué le Bureau d'orientation relative aux titres de compétence étrangers, et Ressources humaines et Développement des compétences Canada a créé le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, qui œuvre avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à la mise en place d'un cadre pancanadien de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Quelques-uns de ces services seront présentés en détail plus loin.

Deborah Tunis a dit au comité que, puisque Citoyenneté et Immigration Canada considère l'établissement comme « la première étape vers l'intégration », le gouvernement fédéral investit davantage dans les programmes de soutien aux immigrants qui ciblent les premières années après leur arrivée. Plusieurs groupes s'occupent des immigrants durant l'étape d'établissement initiale, notamment les municipalités, les groupes culturels et confessionnels, les entreprises et le milieu communautaire. Le gouvernement fédéral établit des partenariats avec d'autres organismes qui aident les immigrants, en particulier les organismes provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec des organismes de services d'établissement sans but lucratif. Le gouvernement fédéral travaille avec jusqu'à 400 organismes de services d'établissement au Canada dans le cadre de 900 ententes de

-

⁶⁸ Citoyenneté et Immigration Canada, *Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2011*, http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/IMC/imc02-fra.asp.

 $[\]overline{}^{69}$ *Ibid*.

⁷⁰ Citoyenneté et Immigration Canada, *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2012*, http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr-2012.pdf.

contribution. Ces organismes offrent la majeure partie de la formation linguistique aux immigrants, des séances d'information et d'orientation en plus du programme Lien avec la collectivité. D'autres services fournis par les organismes comprennent l'aide à la préparation du curriculum vitæ, le mentorat professionnel et l'aide pour percer sur le marché du travail. M^{me} Tunis a expliqué que le gouvernement a fait passer son investissement dans ces organismes d'environ 25 millions de dollars annuellement durant les années 1990 à environ 850 millions de dollars aujourd'hui⁷¹.

Afin de coordonner les différentes approches en matière d'immigration, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'organiser des réunions des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration. Lors des réunions tenues récemment, les ministres ont décidé de travailler de concert pour améliorer l'évaluation des résultats et la production de rapports connexes; ils se sont engagés à élaborer un cadre pancanadien qui permettra d'établir un ensemble commun d'indicateurs de la réussite de l'accueil et de l'intégration pour toutes les administrations, de même qu'à évaluer les modèles de prestation des services. En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec est responsable de ses propres services d'accueil. La province fera toutefois connaître aux autres ses bonnes pratiques en la matière⁷².

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration ont convenu récemment d'élaborer un cadre pancanadien devant porter sur les résultats de l'établissement et les politiques d'intégration. Le comité s'attend à ce que ce cadre, une fois mis au point, serve à évaluer les résultats de l'établissement et à en faire rapport au Parlement.

Citoyenneté et Immigration Canada a consulté le secteur de l'établissement et élaboré une série d'indicateurs qu'il utilisera afin d'évaluer les programmes d'aide à l'établissement qu'il prévoyait mettre en œuvre en 2011-2012⁷³.

Les problèmes et les programmes linguistiques

Issus moins souvent des pays de l'Europe, source traditionnelle de notre immigration, davantage d'immigrants sont incapables de parler l'une des langues officielles. Comme Don Drummond et Francis Fong l'ont souligné en 2010, la part des immigrants dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais est passée de 53 % en 1981 à 80 % en 2006⁷⁴. En 2009,

⁷¹ *Témoignages*, 3 février 2011, Deborah Tunis.

⁷² Citoyenneté et Immigration Canada, Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux acceptent d'améliorer le système d'immigration du Canada, communiqué, 15 juin 2010, http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-06-15.asp.

⁷³ Citoyenneté et Immigration Canada, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2011, http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel-2011/section4.asp.

⁷⁴ Don Drummond et Francis Fong, « An Economics Perspective on Canadian Immigration », *Policy Options* Politiques, juillet-août 2010, p. 28, http://www.irpp.org/po/archive/jul10/drummond.pdf.

la proportion d'immigrants dont la langue maternelle n'était ni l'anglais, ni le français était passée à 86 % 75.

Le manque de compétences linguistiques représente aujourd'hui un grand frein à l'inclusion sociale et nuit considérablement à une bonne intégration au marché du travail.

Il y a des preuves indiscutables qu'un immigrant a besoin d'une connaissance fonctionnelle de l'anglais ou du français pour progresser dans l'échelle sociale, et c'est encore plus vrai aujourd'hui que pour la génération précédente [...] [L]e travail en usine était [...] le parcours conventionnel pour un immigrant qui ne connaissait peut-être pas beaucoup l'anglais ou le français, comme point de départ, pour obtenir un emploi [...] [I]l pouvait très bien s'en acquitter et avoir un emploi sûr, bien rémunéré sans maîtriser l'anglais ou le français.

Il y a toutefois une transition en cours au Canada et ailleurs, un mouvement au sein de la population active qui fait que le nombre d'emplois diminue dans le secteur manufacturier et augmente dans le secteur des services. Quand vous passez dans le secteur des services, on accorde beaucoup plus d'attention ou d'importance non seulement à la capacité de se débrouiller en anglais ou en français, mais à une maîtrise relativement bonne de l'une ou l'autre de ces langues.

Charles Beach, professeur d'économie, département des sciences économiques, Université Queen's, Témoignages, 2 mai 2012

Le gouvernement fédéral, conscient de l'importance des problèmes résultant du manque de compétences linguistiques, finance, par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada, des cours de langue offerts dans le cadre de services et de programmes d'établissement. Le programme fédéral de formation linguistique s'appelle le Cours de langue pour les immigrants au Canada (le CLIC), et est offert à toutes les catégories de résidents permanents, jusqu'à ce qu'ils deviennent des citoyens canadiens. Le CLIC est offert dans toutes les provinces, à l'exception du Manitoba, du Québec et de la Colombie-Britannique, où le gouvernement fédéral, verse des fonds pour les programmes de langues.

Outre la formation linguistique habituelle, le Ministère finance d'autres types de programmes, notamment le Programme de cours de langue de niveau avancé qui offre une formation linguistique propre à la profession, combinée à un volet en milieu de travail. Des cours de langue sont aussi offerts grâce aux plans d'action du Cadre pancanadien d'évaluation de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger (voir la section Titres de compétences et diplômanie).

30

⁷⁵ Citoyenneté et Immigration Canada, *Évaluation du programme « Language Instruction for Newcomers to Canada » (LINC)*, mars 2010, http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/clic/2010/index.asp.

Deborah Tunis a reconnu que « la langue est tellement essentielle pour obtenir de bons résultats économiques, mais également pour créer des liens avec la collectivité » élargie⁷⁶. Garnett Picot a dit pour sa part que les problèmes de langue (ainsi que la valeur perçue de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger) « représentent ensemble probablement le tiers de la diminution des revenus [des immigrants] entre 1980 et 2000⁷⁷ ».

M. Picot souscrit à l'observation du Centre pour la réforme des politiques d'immigration selon laquelle seul un petit pourcentage des résidents permanents, entre 17 et 18 %, est soumis à une évaluation des compétences linguistiques (ainsi que des compétences et des diplômes) durant le processus de sélection des candidats à l'immigration. Le gouvernement fédéral a apporté d'importants correctifs en réponse à ces constats. Des changements apportés récemment au processus de sélection ont permis, par exemple, de mettre davantage l'accent sur les connaissances linguistiques avant l'arrivée au Canada dans le cas des candidats à l'immigration économique. En avril 2012, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a annoncé que, à compter du 1^{er} juillet 2012, les demandeurs semi-qualifiés et peu qualifiés du Programme des candidats des provinces devront passer un test de langue obligatoire pour prouver leurs capacités de compréhension orale et écrite ainsi que d'expression orale et écrite, et obtenir la note minimale dans chacune de ces catégories, avant de pouvoir être admis au Canada⁷⁸. Ces changements ne s'appliquent toutefois pas aux conjoints et aux personnes à charge des demandeurs principaux, même si, selon une étude récente de Tracey M. Derwing et Erin Waugh, ces personnes peuvent avoir plus besoin de formation linguistique à leur arrivée⁷⁹.

De l'avis de certains, les programmes linguistiques actuels ne répondent pas à la demande. John Reilly, de la Ville d'Edmonton, a rapporté ce qui se dit dans le milieu : « D'après ce que nous disent nos collègues et nos homologues dans les divers organismes communautaires, les programmes de formation linguistique sont actuellement insuffisants », plainte que reprennent les groupes d'immigrants⁸⁰. Dans une réunion ultérieure, M^{me} Prince-St-Amant a cité une étude qui démontre qu'« environ 25 % des nouveaux arrivants qui étaient admissibles à la formation linguistique et à une aide se prévalaient des programmes de langue⁸¹ ».

Pour bien s'intégrer à la vie socioéconomique, il est essentiel de posséder des compétences de base dans l'une des langues officielles du Canada. Ces compétences deviendront sans doute

31

⁷⁶ *Témoignages*, 3 février 2011, Deborah Tunis.

⁷⁷ Témoignages, 3 février 2011, Garnett Picot.

⁷⁸ Citoyenneté et Immigration Canada, Le ministre Kenney renforce la valeur économique des programmes d'immigration provinciaux, communiqué, 11 avril 2012, http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2012/2012-04-11.asp.

⁷⁹ Tracey M. Derwing et Erin Waugh, Language Skills and the Social Integration of Canada's Adult Immigrants, étude, Institute for Research in Public Policy, mai 2012, p. 4, http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP Study no31.pdf.

⁸⁰ *Témoignages*, 9 février 2011, John Reilly.

⁸¹ Témoignages, 10 février 2011, Corinne Prince-St-Amand.

encore plus importantes à mesure que le secteur des services augmentera sa part de l'économie du pays. Pour cette raison, la plupart des immigrants devraient passer des tests de langue peu après leur arrivée. On veillerait ainsi à ce qu'ils puissent s'intégrer au marché de l'emploi et au lieu où ils choisissent de s'établir, et l'on pourrait déterminer le type de formation linguistique qu'eux et leur famille devraient suivre. En outre, on devrait inciter ceux qui n'obtiennent pas la note préétablie à s'inscrire au Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 4

Que les résidents permanents et leurs personnes à charge âgées entre 18 et 54 ans, de même que les membres de la famille d'un résident permanent qui sont candidats au regroupement familial et qui appartiennent au même groupe d'âges, soient soumis à une évaluation de leurs compétences linguistiques dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, après leur arrivée au Canada;

- a) que, selon les résultats de l'évaluation, ces personnes soient classées selon le niveau approprié du Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC);
- b) que l'inscription au Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) soit fortement recommandée pour les personnes qui n'obtiennent pas la note préétablie pour les compétences linguistiques;
- c) que le gouvernement du Canada continue d'apporter des améliorations au Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), notamment en ce qui a trait aux compétences linguistiques qui concernent le travail et qui accroissent la capacité des nouveaux arrivants de communiquer avec les Canadiens et de participer à la vie communautaire.

Les immigrantes

Cela nous ramène en quelque sorte aux espaces de rencontre dont on parlait tout à l'heure. Quand les immigrantes amènent leurs enfants à l'école, a-t-on des activités à leur proposer dans cette même école? On pourrait organiser des lieux de rencontre différents, comme les bibliothèques, les centres scolaires communautaires et les centres de santé, afin de favoriser les contacts avec d'autres groupes.

Katherine Scott, vice-présidente à la Recherche, Conseil canadien de développement social, Témoignages, 15 février 2012 Les immigrantes doivent affronter des problèmes particuliers. Le fait d'immigrer provoque l'éclatement des liens familiaux et des réseaux sociaux qu'elles avaient dans leur pays d'origine. Après l'arrivée au Canada, les normes culturelles entraînent parfois leur isolement par rapport au reste de leur communauté. À cela s'ajoute le fait que bon nombre sont obligées par les circonstances de rester à la maison pour élever les enfants. En se fondant sur son étude sur les taux de participation sociale et de bénévolat, Stéphanie Gaudet a fait remarquer au comité « qu'en général, les femmes immigrantes avec des enfants sont exclues de la participation sociale ⁸² », laquelle se définit comme l'échange de temps dans un cadre formel ou informel. M^{me} Gaudet a indiqué que cette situation ne reflétait pas celle des immigrants en général, chez qui le niveau de participation sociale est comparable avec celui des personnes nées au Canada. Selon elle, les faibles taux de participation des immigrantes sont dus aux tâches domestiques, à la charge d'enfants et à leur emploi⁸³.

La charge des enfants [...] est une barrière importante. Les ressources offertes à ces femmes ne sont pas nécessairement adaptées à leur vie quotidienne. Par exemple, à Ottawa, dans le quartier Vanier, on retrouve beaucoup d'immigrants qui résident dans des habitations à loyer modique ou des petits logements où on vit en surnombre. Ces femmes doivent s'occuper d'enfants de plusieurs groupes d'âge. C'est une chose d'avoir deux ou trois enfants d'âge préscolaire et une autre d'avoir des enfants entre deux et 18 ans. La tâche est énorme. La société canadienne est conçue en fonction de deux enfants ayant deux ans et demi de différence. Il faut donc toute une organisation. Or, la communauté n'est pas organisée pour répondre à ces besoins. On peut penser aux déplacements. Il n'est pas facile de se déplacer par transport en commun avec un bébé de deux ans ou trois, quatre enfants. Par conséquent, on reste chez soi, dans son quartier.

Stéphanie Gaudet, professeure agrégée, département de sociologie et d'anthropologie, Université d'Ottawa, Témoignages, 9 février 2012

La participation au bénévolat chez les immigrantes, très faible, contraste fortement avec celle des femmes dont les parents sont nés au Canada; les parents participent à davantage d'activités bénévoles du fait qu'ils envoient leurs enfants à l'école et les inscrivent à des sports et à d'autres activités. De l'avis de M^{me} Gaudet, il est essentiel d'inclure les immigrantes mères de famille dans le concept d'inclusion sociale parce qu'elles « sont les agents de socialisation des enfants les plus importants, et si on les exclut, on exclut des citoyennes très importantes⁸⁴ ».

Une étude récente de Statistique Canada a révélé que les immigrants et les immigrantes sont moins susceptibles que les Canadiens de souche de faire du bénévolat pour des

⁸⁴ Ibid.

⁸² Témoignages, 9 février 2011, Stéphanie Gaudet.

⁸³ Ibid.

organisations de bienfaisance ou sans but lucratif⁸⁵. Le bénévolat est pourtant un moyen très utile de développer ses compétences, son capital social et ses réseaux, des éléments essentiels à une bonne intégration. Pour cette raison, il serait judicieux d'encourager les immigrants récents à faire du bénévolat; ce serait une bonne façon, pour eux, de participer à la vie communautaire, et de développer leur capital et leurs réseaux sociaux. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Canada mène des campagnes de sensibilisation à l'importance de l'engagement communautaire et qu'il fasse la promotion du bénévolat auprès des immigrants.

Deborah Tunis a indiqué que Citoyenneté et Immigration Canada a modifié le mode de prestation des programmes par les organismes d'établissement afin de répondre aux besoins des immigrantes mères de famille. Elle a souligné qu'au cours des cinq dernières années, en Ontario, des initiatives conçues spécialement pour offrir des possibilités de garderie ont été mises sur pied dans le cadre du Cours de langue pour les immigrants au Canada. Selon une évaluation du Cours de langue pour les immigrants au Canada, qui a fait l'objet d'un rapport de Citoyenneté et Immigration Canada en mars 2010, environ 80 % des fournisseurs de services de formation linguistique offrent des services de garde d'enfants, mais pas partout⁸⁶. Les participants à des groupes de discussion ont dit que l'absence de services de garde d'enfants était l'obstacle principal à l'inscription au cours⁸⁷.

La participation au Cours de langue pour les immigrants au Canada permet aux immigrantes de sortir de leur isolement, de créer de nouveaux réseaux sociaux, de faire du bénévolat au sein de leur communauté et à l'extérieur, et d'acquérir les compétences nécessaires pour surmonter certains des obstacles qu'elles rencontrent dans leur pays d'adoption. Il y a toutefois un hic : l'admissibilité au cours prend fin dès que la personne obtient sa citoyenneté, ce qui, au Canada, peut se produire dans les trois ans suivant l'arrivée au pays.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 25.

_

⁸⁵ Derrick Thomas, « Le don et le bénévolat chez les immigrants du Canada », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, 17 mai 2012, no 11-008-X au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11669-fra.pdf.

Rest à noter que le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique, qui ont leur propre programme d'établissement et de formation linguistique, ne sont pas inclus dans l'évaluation.

Il est beaucoup plus facile de s'inscrire dans un cours de langue pendant les trois premières années qui suivent votre arrivée au Canada. Or, très souvent, les femmes restent à la maison pendant les premières années pour s'occuper de jeunes enfants et faciliter l'installation de la famille dans leur nouveau pays. Et quand elles ont envie, quelques années plus tard, de suivre des cours de langue, elles n'ont plus accès à des cours gratuits, car le délai de trois ans est écoulé [et qu'elles ont obtenu la citoyenneté canadienne]. Quand on adopte une optique sexospécifique, on voit tout de suite ce qu'il faut faire pour que les femmes puissent avoir accès aux cours de langue dont elles n'ont pas pu profiter jusque là.

Caroline Andrew, directrice, Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa, Témoignages, 15 février 2012

Les immigrantes qui ont de jeunes enfants ne devraient pas se faire refuser l'accès à la formation linguistique après avoir reçu la citoyenneté canadienne. Mais on ne devrait pas, non plus, les dissuader de devenir citoyennes, sous prétexte qu'elles perdent ainsi leur admissibilité au cours. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 6

Que, lorsque la situation le justifie, comme dans le cas des immigrantes qui doivent rester à la maison pour s'occuper de jeunes enfants, les nouveaux venus puissent assister au Cours de langue pour les immigrants au Canada pour une période maximale de cinq ans suivant leur arrivée, sans égard à l'obtention de la citoyenneté canadienne.

Un nombre croissant d'établissements de formation linguistique offrent des services de garde, ce qui permet aux immigrantes qui ont de jeunes enfants de suivre des cours de langue. Ces services pourraient être offerts dans encore plus d'endroits. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 7

Que Citoyenneté et Immigration Canada augmente le nombre de sites du Cours de langue pour les immigrants au Canada équipés d'installations pour la garde d'enfants d'âge préscolaire.

LE RÔLE DES VILLES

En tant que principaux points d'aboutissement du processus d'immigration, les villes fournissent une large part de l'infrastructure – écoles, parcs, bibliothèques, installations de loisirs et centres communautaires – servant de cadre au processus d'inclusion et d'intégration. Pour

cette raison, les villes ont une importance primordiale dans l'inclusion socioéconomique des immigrants.

Les villes canadiennes ont pleinement conscience de la nécessité d'attirer et de retenir les immigrants. Comme l'a écrit Jean Perrault à l'époque où il présidait la Fédération canadienne des municipalités, à propos de l'immigration : « Non seulement cette diversité enrichit nos quartiers et nos économies locales, mais elle est aussi une source de main-d'œuvre hautement qualifiée qui accroît la compétitivité de nos villes et de nos communautés⁸⁸. »

Par ailleurs, John Reilly a témoigné que plusieurs facteurs expliquent cet intérêt croissant des municipalités pour la gestion de l'immigration. Inquiètes au sujet de leur viabilité socioéconomique, les municipalités sont en effet conscientes de l'importante contribution qu'apportent les immigrants. Par exemple, comme certains immigrants possèdent des compétences recherchées, les municipalités déploient de plus en plus d'efforts pour les attirer et les retenir. Elles sont aussi conscientes que les politiques actuelles d'immigration ne tiennent pas toujours compte des disparités régionales pour ce qui est des besoins en main-d'œuvre ainsi que sur le plan social et se sont donc efforcées de faire connaître leurs besoins à ces deux égards.

Néanmoins, l'immigration a aussi suscité des défis importants pour les grands centres du Canada qui accueillent des immigrants. Comme le disait M. Perrault :

> Parmi les immigrants récents, les indices de sous-emploi et de pauvreté sont très élevés, ce qui a de lourdes conséquences pour les gouvernements municipaux qui doivent procurer des logements abordables convenables, des abris d'urgence, une aide sociale et des services de santé publique aux nouveaux arrivants⁸⁹.

Dans son rapport Pauvreté, logement, itinérance : Les trois fronts de la lutte contre *l'exclusion*, le comité a recommandé que le gouvernement fédéral appuie le travail des promoteurs immobiliers sans but lucratif locaux et provinciaux en prévoyant un horizon à plus long terme pour les programmes de logement, de manière à tenir compte des cycles d'aménagement quinquennaux et des cycles de planification décennaux, et ce dans l'optique d'une planification aux niveaux local et provincial plus efficace. Voir à l'annexe B.I, recommandation 40.

Placées devant ces défis, de nombreuses villes canadiennes ont lancé des programmes visant l'intégration des nouveaux arrivants. Bien souvent, ces efforts ont été déployés de concert

⁸⁸ Jean Perrault, « Message du président », L'immigration et la diversité dans les villes et les collectivités canadiennes, cinquième rapport thématique. La qualité de vie dans les collectivités canadiennes, . Fédération canadienne des municipalités, mars 2009,

http://www.fcm.ca/Documents/backgrounders/Immigration and Diversity in Canadian Cities and Communitie 89 <u>s FR.pdf</u>. *Ibid*.

avec d'autres intervenants, par exemple les autres paliers de gouvernement, des employeurs du secteur privé, des organisations sans but lucratif, des organismes pour l'établissement des immigrants, et des immigrants, à titre individuel. Des villes comme Vancouver, Edmonton, Halifax et Saskatoon ont déjà mis en place des programmes, des stratégies et des projets dans le but précis d'inciter les immigrants récents à demeurer dans leurs collectivités et à y vivre une bonne vie⁹⁰.

L'Accord Canada-Ontario sur l'immigration et les partenariats locaux en matière d'immigration

Tout d'abord, pour favoriser la réussite des nouveaux immigrants, les municipalités demandent une meilleure collaboration entre les trois ordres de gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie d'établissement des immigrants. Elles demandent l'harmonisation des initiatives fédérales en matière de logement et de transport en commun avec les politiques fédérales sur l'immigration afin d'assurer la réussite des collectivités.

Ben Henderson, président, Comité permanent surle développement socioéconomique, Fédération canadienne des municipalités, Témoignages, 3 février 2011

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé le premier Accord Canada-Ontario sur l'immigration (l'Accord) en 2005. Ils se sont alors engagés à travailler ensemble dans plusieurs dossiers importants qui touchent l'immigration, dont les services d'établissement et de formation ainsi que les partenariats avec les municipalités ⁹¹. L'Accord comprend un mécanisme qui permet aux municipalités d'intervenir dans la planification et les discussions sur l'immigration et l'établissement. C'est la première fois que les trois ordres de gouvernement travaillent ensemble en vue de répondre aux besoins des immigrants.

Les partenariats locaux en matière d'immigration sont formés par les gouvernements fédéral et provincial et les municipalités de l'Ontario. Ils sont des « ententes entre les municipalités et des intervenants locaux visant à concevoir une stratégie exhaustive, coordonnée et concertée pour l'établissement et l'intégration de nouveaux arrivants dans leurs communautés⁹² ». On en compte aujourd'hui plus d'une trentaine en Ontario. Citoyenneté et Immigration Canada finance les partenariats conjointement avec le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario et l'Association des municipalités de l'Ontario.

On peut trouver, dans le Protocole d'entente Canada-Ontario-Toronto sur l'immigration et l'établissement, un exemple de partenariat local en matière d'immigration. M. Henderson a dit

⁹⁰ *Ibid.*, p. 14-16.

⁹¹ Citoyenneté et immigration Canada, *Immigration et établissement en Ontario*, http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/ontario/can-ont-index.asp.

⁹² Citoyenneté et Immigration Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2010, http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2010/section4.asp.

qu'il s'agissait du « modèle qui semble bien fonctionner [, qui] est un bon pas dans la bonne direction [et] qui pourrait donc être utilement imité⁹³ ».

En septembre 2006, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que la Ville de Toronto ont signé le Protocole d'entente Canada-Ontario-Toronto sur l'immigration et l'établissement dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration⁹⁴. Le protocole d'entente a permis de mettre en place un cadre de travail grâce auquel les gouvernements fédéral et provincial et la municipalité peuvent discuter de questions relatives à l'immigration et à l'établissement à Toronto. Il vise à améliorer la situation des immigrants sur plusieurs aspects intéressant les trois niveaux de gouvernement, y compris la citoyenneté et l'engagement civique, et à faciliter l'accès à l'emploi, aux services, à l'enseignement et à la formation.

Comme plusieurs témoins l'ont fait remarquer, les partenariats locaux en matière d'immigration représentent un modèle efficace et productif de collaboration entre les municipalités et les autres ordres de gouvernement. En travaillant de cette façon, les partenaires planifient l'immigration de manière à répondre aux besoins propres à chaque municipalité. Citoyenneté et Immigration Canada collabore depuis peu avec des représentants des gouvernements provinciaux et des intervenants communautaires afin de susciter l'intérêt à l'égard du modèle des partenariats. Ces efforts ont déjà porté fruits, des adaptations du modèle étant utilisées à l'extérieur de l'Ontario⁹⁵. Ces partenariats sont un élément important de la bonne intégration des immigrants. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Canada prenne des initiatives en vue d'appliquer le modèle des partenariats locaux en matière d'immigration à l'extérieur de l'Ontario.

Les enclaves

Des témoins ont observé une tendance qu'ont les immigrants à former des enclaves en fonction de leur ethnie, de leur confession et de leur culture. Le comité a entendu des avis partagés sur les impacts sociaux de telles enclaves. Ce phénomène, combiné avec l'accès toujours plus répandu à Internet et aux autres moyens de communication électronique, permet aux nouveaux immigrants d'entretenir plus facilement leurs liens avec leur pays d'origine. Il y a toutefois un revers à la médaille : les immigrants récents risquent de s'isoler encore plus du reste de la société canadienne.

Zheng Wu a fait observer que « les immigrants de la première génération, notamment au sein des minorités visibles, qui vivent dans des enclaves ethniques déclarent éprouver un

⁹³ *Témoignages*, 3 février 2011, Ben Henderson.

⁹⁴ Citoyenneté et Immigration Canada, Protocole d'entente Canada-Ontario-Toronto sur l'immigration et l'établissement, http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/ontario/can-ont-toronto-mou.asp.

⁹⁵ Citoyenneté et Immigration Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2012, p. 29.

sentiment d'appartenance au Canada moindre que les immigrants vivant dans des types de quartiers différents⁹⁶ ».

Martin Collacott, du Centre pour une réforme des politiques d'immigration, a aussi soulevé des préoccupations sur la formation d'enclaves en déclarant « qu'il va sans dire qu'un nouvel arrivant possédant un bagage culturel et linguistique très différent se sentira plus à l'aise de s'installer dans un groupe qui partage sa langue, mais cela ralentira son intégration ⁹⁷.

David Harris, de l'entreprise INSIGNIS Strategic Research Inc., a fait part lui aussi d'inquiétudes au sujet de la formation d'enclaves et affirme que leur expansion « pourrait aussi supposer un isolement croissant – et quelquefois volontaire – des communautés et la remise en cause des espoirs d'intégration, surtout par rapport aux valeurs de la Charte⁹⁸.

D'autres témoins ont cependant parlé plus positivement des enclaves et de leur rôle dans le processus d'intégration. Ils ont fait la distinction entre l'enclave et le ghetto : on s'établit dans la première par choix, mais dans le second parce qu'on y est forcé. David Hulchanski a indiqué qu'il « n'y a rien de mal avec les enclaves ethniques, les enclaves choisies ⁹⁹ ». Katherine Scott a exprimé un point de vue semblable :

C'est une question de choix et dans quelle mesure les gens ont le choix. Il y a une grande différence entre les néo-Canadiens qui choisissent de vivre dans un quartier en particulier pour toutes sortes de raisons complexes, et ceux qui n'ont pas le choix 100.

Sandeep Kumar Agrawal a aussi tenu à faire la distinction entre l'enclave et le ghetto : « Il ne faut pas confondre enclave ethnique et ghetto, qui est le produit de la pauvreté, de l'exclusion et de la dégradation urbaine. La plupart des enclaves ethniques existant au Canada ne sont pas aux prises avec de tels problèmes ¹⁰¹.

M. Hulchanski, quant à lui, a dit que les enclaves pouvaient être « positives » ou « négatives ». Il a évoqué la communauté portugaise de Toronto comme exemple d'enclave positive. Ses membres « veulent être près de l'église et de l'école portugaise, alors ils se rassemblent dans ce quartier [...] C'est une enclave positive. Il y en a partout dans les villes au Canada¹⁰². » Une enclave négative, à l'opposé, « est un endroit où les gens se retrouvent avec

39

⁹⁶ Témoignages, 9 février 2011, Zheng Wu.

⁹⁷ *Témoignages*, 3 février 2011, Martin Collacott.

⁹⁸ *Témoignages*, 3 février 2011, David Harris.

⁹⁹ *Témoignages*, 15 mars 2012, David Hulchanski.

¹⁰⁰ Témoignages, 15 février 2012, Katherine Scott.

¹⁰¹ Témoignages, 15 février 2012, Sandeep Kumar Agrawal.

¹⁰² Témoignages, 15 mars 2012, David Hulchanski.

d'autres personnes qui leur ressemblent de différentes façons, mais où ils préféreraient ne pas vivre¹⁰³ ».

M. Agrawal a contesté le point de vue selon lequel les enclaves ethniques sont des communautés dysfonctionnelles. Selon lui, elles jouent un rôle utile dans le processus d'intégration. Certains groupes d'immigrants peuvent plus facilement avoir une expérience d'établissement positive et, ensuite, une intégration progressive à la société canadienne en s'installant dans une enclave où ils peuvent augmenter rapidement leur capital social. D'après Zheng Wu, « les enclaves donnent aux nouveaux immigrants le sentiment d'être protégés, facilitant ainsi leur installation 104 ».

M. Agrawal a soutenu que les enclaves ethniques sont conformes aux modes de développement normal des villes canadiennes, ajoutant que, en raison des profonds changements observés dans les infrastructures, les technologies des communications et la géographie sociale des villes, les quartiers ne jouent plus le rôle qu'ils jouaient autrefois dans le développement de la cohésion sociale.

Les enclaves ethniques ne nuisent également pas à la cohésion sociale. De nos jours, les quartiers influent peu sur la cohésion sociale; les quartiers urbains ne sont plus depuis longtemps des communautés territoriales où on établit nos premières relations sociales et de solides liens de voisinage. La vie sociale moderne est fondée sur les communautés d'intérêts, les associations professionnelles, les organismes de bénévolat et les réseaux sociaux qui s'étendent sur tout le territoire d'une ville.

Sandeep Kumar Agrawal, directeur du Programme d'études supérieures, École de planification urbaine et régionale, Université Ryerson, Témoignages, 15 février 2012

En effet, certaines des technologies qui permettent aujourd'hui aux nouveaux Canadiens de maintenir des liens avec leur pays d'origine leur permettent en même temps d'échapper au cadre qui délimite leur quartier – ou leur enclave – et d'établir des ponts avec la collectivité dans son ensemble.

Même si aucune approche ne peut à elle seule régler le problème des « enclaves négatives » ou des ghettos, les témoins ont suggéré certaines mesures que les municipalités et les responsables locaux de l'urbanisme pourraient prendre. M. Agrawal a recommandé :

- une approche prévoyant la cohabitation dans le même quartier de ménages à faible revenu et de ménages à revenu intermédiaire, la diminution du taux de concentration des ménages démunis;
- des logements subventionnés et des crédits d'impôt, et

¹⁰³ *Ibid*.

¹⁰⁴ Témoignages, 9 février 2011, Zheng Wu.

la construction de logements et d'entreprises sur les terrains inoccupés afin de renforcer le tissu économique des quartiers défavorisés ¹⁰⁵.

Il s'est aussi dit d'avis que c'est « en jetant des ponts entre les cultures, tant au plan géographique qu'au plan social, qu'on favorise l'intégration 106 ».

Alain Mercier, membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du transport urbain, a indiqué que le transport en commun avait un rôle à jouer à cet égard : « Sur le plan de la conception et de la planification urbaines, la mobilité consiste à relier entre eux des quartiers [enclaves] qui ont tendance à se replier sur eux-mêmes, à la fois physiquement et socialement¹⁰⁷ ».

Enfin, M. Agrawal a recommandé que, dans les « enclaves négatives » proprement dites, on ait recours au développement social communautaire et aux centres communautaires, affirmant que les « centres multiservices de quartier sont une des meilleures façons de servir les quartiers les plus démunis 108 ». Le comité prend bonne note de cette recommandation qui vise à atténuer les inconvénients inhérents aux enclaves négatives. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités pour soutenir des programmes qui ciblent les quartiers à risque, et pour offrir des services et des infrastructures destinés à pallier les effets négatifs des enclaves découlant de la pauvreté.

LES NOUVEAUX CANADIENS ET L'ENGAGEMENT CIVIQUE

Une bonne partie des immigrants récents au Canada viennent de pays où il n'y a pas d'institutions démocratiques et où les droits de la personne sont bafoués, si même ils existent. Si le Canada attire des immigrants, c'est notamment parce qu'ils y trouvent un système bien établi d'institutions démocratiques. À leur arrivée au Canada, toutefois, de nombreux immigrants connaissent mal les droits – et les responsabilités – des citoyens d'un pays démocratique.

¹⁰⁵ Témoignages, 15 février 2012, Sandeep Kumar Agrawal.

¹⁰⁷ Témoignages, 15 février 2012, Alain Mercier.

¹⁰⁸ Témoignages, 15 février 2012, Sandeep Kumar Agrawal. Le développement de centres communautaires multiservices est l'un des projets qui pourraient être menés dans le cadre des initiatives locales visées la recommandation 2 du présent rapport.

[L]es nouveaux immigrants devraient suivre un cours d'instruction civique ou un cours de langue, comme cela se fait dans certaines villes européennes. Ces cours sont généralement organisés par la municipalité. Quand une famille d'immigrants arrive, c'est la municipalité qui les accueille, qui leur fait visiter les lieux, qui leur décrit leurs droits et leurs responsabilités et ce qu'elle fait pour eux, et qui leur explique qu'ils ont le droit de participer aux processus décisionnels et de se présenter devant le conseil municipal. Au Canada, ça ne se fait pas de façon systématique. L'immigrant qui arrive à l'aéroport Pearson se fait tamponner son passeport et rejoint ensuite les amis ou les proches qui l'attendent et chez qui il va habiter pendant quelques semaines, le temps de trouver un emploi.

Sandeep Kumar Agrawal, directeur du Programme d'études supérieures, École de planification urbaine et régionale, Université Ryerson, Témoignages, 15 février 2012

Le gouvernement fédéral, par le biais du Programme de citoyenneté, mis en œuvre par Citoyenneté et Immigration Canada, aide les immigrants à obtenir la citoyenneté canadienne. L'un des objectifs principaux du Programme consiste à faire connaître les droits et les responsabilités associés à la citoyenneté canadienne. Mais les immigrants doivent également savoir quels sont leurs droits et leurs responsabilités à l'échelle locale. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités afin de promouvoir la prise de conscience civique auprès des nouveaux Canadiens. Ces efforts devraient faire ressortir les droits et les responsabilités des citoyens à l'égard de leur collectivité.

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES IMMIGRANTS RÉCENTS

La participation active au marché du travail est l'un des meilleurs moyens pour encourager l'inclusion, plus particulièrement lorsque l'emploi correspond aux compétences et à la scolarité des personnes. Selon Lori Wilkinson, professeure agrégée de sociologie à l'Université du Manitoba, les jeunes immigrants « qui ont un emploi intéressant et qui reconnaît leurs compétences et leur expérience tendent à être plus heureux et mieux adaptés et deviendront à long terme des citoyens plus mobilisés que ceux qui éprouvent des problèmes, à court terme 109 ».

Cependant, des recherches démontrent que la situation économique des immigrants récents ne répond pas aux attentes et aux espoirs des immigrants eux-mêmes et de l'ensemble de la société canadienne. En effet, on constate des taux de chômage et de sous-emploi élevés chez les

¹⁰⁹ *Témoignages*, 10 février 2011, Lori Wilkinson.

immigrants récents. Le problème ne touche pas seulement les immigrants et leurs familles; c'est toute l'économie canadienne – et donc l'ensemble des Canadiens – qui en subissent le contrecoup.

Le comité a entendu de nombreux témoignages sur le fait que la situation économique des immigrants a changé depuis 30 ans. Selon Garnett Picot, la situation des nouveaux immigrants (depuis moins de cinq ans au Canada) a régressé depuis les années 1980. Le taux de faibles revenus chez les nouveaux arrivants est passé de 24,6 % en 1980 à environ 36 % en 2005 alors que, chez les citoyens nés au Canada, il a reculé, passant de 17,2 à 13,3 %, pendant la même période 110.

[C]ontrairement aux générations d'immigrants précédentes, les nouveaux arrivants ne rattrapent pas leurs concitoyens nés au Canada dans les 10 années suivant leur arrivée. Leur revenu est plus bas et il leur faut plus de temps pour trouver un logement abordable et un emploi qui correspond à leurs compétences et à leur niveau de scolarité.

Ben Henderson, président, Comité permanent du développement socioéconomique, Fédération canadienne des municipalités, Témoignages, 3 février 2011

Les témoins ont dit qu'il fallait s'inquiéter de la montée du chômage et de la pauvreté. M. Picot a indiqué que le taux de chômage chez les hommes et les femmes tend à être plus élevé chez les immigrants que chez les Canadiens de souche, peu importe depuis combien de temps ils vivent ici¹¹¹. M. Henderson, quant à lui, a affirmé que les nouveaux arrivants sont surreprésentés dans les cycles de pauvreté, qu'ils doivent surmonter d'importants obstacles pour réussir et qu'ils sont à la traîne par rapport à leurs concitoyens¹¹².

L'incapacité de trouver un emploi dans un domaine lié à leurs compétences professionnelles et à leurs études – un phénomène appelé « sous-emploi » – est un problème vécu par de nombreux nouveaux arrivants. M. Agrawal a dit, à cet égard, que :

La plupart des immigrants, surtout les plus récents, trouvent leur premier emploi dans le secteur des services, dans la gestion des déchets, et dans les usines de fabrication où les emplois sont peu rémunérateurs, et ils y sont coincés pour le restant de leur vie¹¹³.

M. Agrawal a ajouté que, pour bien des immigrants récents, il y a « un problème d'accès à l'emploi. La plupart de ces gens-là n'ont pas de travail, ou bien ils sont sous-employés¹¹⁴ ». Pour

43

¹¹⁰ Témoignages, 3 février 2011, Garnett Picot.

¹¹¹ *Ibid*.

¹¹² Témoignages, 3 février 2011, Ben Henderson.

¹¹³ *Témoignages*, 15 février 2012, Sandeep Kumar Agrawal.

¹¹⁴ *Ibid*.

sa part, Katherine Scott a indiqué que « ces nouveaux arrivants ont un emploi, mais pas un emploi très rémunérateur [...] [L]e taux d'emploi des nouveaux arrivants est élevé; il est comparable à celui des Canadiens de souche 115. Le comité a traité de ces questions dans son rapport *Pauvreté*, *logement*, *itinérance*: *Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, demandant l'instauration de crédits d'impôt pour les employeurs qui procurent aux nouveaux arrivants leur premier emploi dans leur domaine de compétences, ainsi que de programmes de transition pour aider les immigrants à acquérir les qualifications professionnelles requises. (Voir à l'annexe B.I, recommandations 59 et 64).

Les titres de compétences et la diplômanie 116

Les nouveaux immigrants qui tentent d'entrer sur le marché du travail à un niveau et à un salaire qui convient à leur niveau d'études et de compétences se heurtent à deux grands obstacles : la faible reconnaissance de leurs titres de compétences étrangers par les employeurs canadiens et le manque d'expérience de travail au Canada.

Parfois, ce n'est qu'en arrivant au Canada que des immigrants se rendent compte que leurs titres de compétences ne satisfont pas aux normes requises par les employeurs canadiens. C'est la raison pour laquelle les immigrants devraient être informés des difficultés qu'ils pourraient avoir à trouver du travail dans leur domaine de compétences. Pour éviter que les immigrants ne soient mis au courant de cette réalité qu'après leur arrivée au Canada, le comité recommande :

RECOMMANDATION 11

Que, dans le cadre des services qu'ils reçoivent avant leur départ, les immigrants éventuels soient prévenus lorsque leurs diplômes ou autres titres de compétences ne satisfont pas aux normes requises par les employeurs canadiens.

¹¹⁵ Témoignages, 15 février 2012, Katherine Scott.

Le terme « diplômanie » fait référence aux difficultés qu'ont les employeurs à reconnaître et à vérifier que la formation et l'expérience professionnelle acquise à l'étranger correspondent aux normes établies pour les Canadiens.

[L]a situation précaire des immigrants qualifiés sur le marché du travail engendre pour l'économie canadienne des coûts qui vont de 2 à 5 milliards de dollars annuellement. C'est une estimation. La sous-utilisation des compétences et du potentiel d'emploi des immigrants se traduit par une augmentation inutile du coût des services sociaux, une réduction des sources où les employeurs peuvent puiser pour trouver les employés possédant les habiletés requises et la perte de recettes fiscales potentielles. En outre, elle réduit les chances d'une intégration sociale réussie des nouveaux arrivants et de leurs familles.

Jean-François LaRue, directeur général, Intégration au marché du travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Témoignages, 10 février 2011

Le gouvernement fédéral et l'intégration des immigrants au marché du travail

Compte tenu du vieillissement rapide de la population et de la baisse des taux de natalité, le gouvernement fédéral juge prioritaire d'attirer des immigrants qualifiés qui peuvent répondre aux besoins urgents du marché du travail. À cet égard, on veut faire en sorte, dorénavant, que les compétences que possèdent les immigrants lors de la sélection correspondent mieux aux besoins des employeurs. Comme l'a déclaré le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme dans l'introduction du Rapport annuel au Parlement 2011 de son ministère :

[L]es immigrants sélectionnés récemment ont été choisis en fonction des aptitudes et des compétences qu'ils possèdent et dont le marché du travail du Canada a besoin. Pour que l'immigration favorise toujours le développement de notre économie, il est indispensable que notre système d'immigration continue d'être conçu de façon à répondre en temps opportun aux besoins du Canada sur le plan économique.

Il a déjà été question d'initiatives récentes que mène le gouvernement fédéral pour améliorer la sélection des candidats à l'immigration économique. En portant davantage attention aux compétences linguistiques des candidats à l'immigration, de manière à ce que ceux-ci répondent mieux aux besoins à moyen et long terme du marché du travail canadien, on réussirait sans doute mieux à intégrer les nouveaux arrivants à la vie économique. En outre, une introduction plus rigoureuse aux réalités socioéconomiques du Canada avant le départ devrait faciliter la transition à la société canadienne et l'adaptation aux normes du travail.

Le gouvernement fédéral prend de nouvelles mesures – et il en renforce d'autres – pour améliorer la situation économique des immigrants après leur arrivée. Il pose notamment des gestes concrets pour résoudre les difficultés causées par la diplômanie. Son approche à cet égard s'articule autour de deux axes : création du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, à Citoyenneté et Immigration Canada, et du Programme de reconnaissance des titres

de compétences étrangers, géré par la Direction de l'intégration au marché du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, Citoyenneté et Immigration Canada

Créé en 2007, le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers s'est vu confier le mandat suivant :

[F]ournir aux travailleurs étrangers qualifiés des services d'information, d'orientation et de renvoi, pour qu'ils puissent faire reconnaître leurs titres de compétences le plus rapidement possible et trouver un emploi dans leur domaine¹¹⁷.

Le Bureau travaille avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organismes de réglementation, des agences d'évaluation des titres de compétences, des associations sectorielles et des employeurs. M^{me} Prince-St-Amant a souligné que cette tâche est extrêmement complexe, puisque ce sont les provinces et les territoires qui sont chargés, par l'entremise des organismes de réglementation auxquels ils délèguent ces responsabilités d'évaluer et de reconnaître les titres de compétences. Elle a poursuivi en ce sens :

Au Canada, plus de 440 organismes de réglementation régissent plus de 55 professions. On compte également plus de 200 établissements d'enseignement postsecondaire accrédités qui évaluent les diplômes en vue d'une inscription dans un établissement d'enseignement et cinq organismes d'évaluation mandatés par les provinces qui évaluent les diplômes en vue d'une inscription dans un établissement d'enseignement ou de l'entrée sur le marché du travail. Les intervenants sont donc nombreux. Si l'on tient aussi compte des employeurs, il y a des milliers d'intervenants ¹¹⁸.

Pour venir à bout de tous les aspects complexes, le Bureau utilise une panoplie de moyens, notamment le développement de sites Web, l'offre d'information aux personnes avant qu'elles n'émigrent, le soutien de projets novateurs ainsi que l'établissement de partenariats et de programmes de mentorat. Ces services sont offerts aux immigrants partout au Canada grâce aux centres de Service Canada, aux sites d'information et à la ligne sans frais.

Le Bureau a créé des outils pour aider les employeurs éventuels et les immigrants qui cherchent du travail. La Feuille de route de l'employeur pour l'embauche et le maintien en poste

¹¹⁸ *Ibid*.

46

¹¹⁷ Témoignages, 10 février 2011, Corinne Prince-St-Amand.

de travailleurs formés à l'étranger, a été développée conjointement par le Bureau et l'Alliance des conseils sectoriels. Elle aide les employeurs à démêler les exigences relatives à l'embauche de travailleurs qui possèdent des titres de compétences étrangers et à déterminer la solution qui répond le mieux à leurs besoins¹¹⁹.

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers – Ressources humaines et Développement des compétences Canada

La Direction de l'intégration au marché du travail, qui relève de RHDCC, administre le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Jean-François LaRue, directeur général, a expliqué que la direction « est chargée de réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre auxquels doivent faire face les Canadiens qui exercent une profession réglementée lorsqu'ils passent d'une province à une autre, ainsi que les travailleurs formés à l'étranger qui tentent de s'intégrer à l'économie canadienne ». Il a fait remarquer que le rôle de sa direction « est différent de celui de Citoyenneté et Immigration Canada, qui travaille avec les particuliers tandis que nous travaillons au niveau des systèmes 120 ». Plus précisément, le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers :

[F]ait la promotion des changements systémiques liés aux processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers, ce qui comprend notamment les initiatives de formation de transition. Ce programme accorde du financement aux partenaires et aux intervenants comme les provinces, les territoires, les associations d'organisme de réglementation, les groupes d'employeurs et autres, et travaille en collaboration avec eux pour qu'ils élaborent des pratiques justes, transparentes, uniformes et opportunes en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers partout au Canada¹²¹.

Le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger

L'une des principales initiatives menées par le Bureau de concert avec la Direction de l'intégration au marché du travail est le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des

 $^{121}Ibid.$

¹¹⁹ La Feuille de route est accessible à partir du site Web du Bureau : http://www.competences.gc.ca/employeurs/route/index.asp. Dans le but d'aider les candidats à l'immigration au Canada, le Bureau a produit le document *Vous voulez travailler au Canada? Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants*, aussi affiché sur son site Web : http://www.competences.gc.ca/immigrants/guide/guide.pdf. 121 et al. 221 et al.

qualifications professionnelles acquises à l'étranger (le cadre)¹²², qui est mis en œuvre par RHDCC et Santé Canada, ainsi que les provinces. Le cadre sert à établir :

- a) les principes directeurs de la reconnaissance des titres de compétences étrangers, comme convenu par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- b) les normes visant à assurer le traitement rapide des demandes de reconnaissance des titres de compétences;
- c) les professions qui seront ciblées en premier lieu par les mesures coordonnées visant à satisfaire aux normes fixées en matière de délais;
- d) la démarche qui permettra d'entreprendre de façon plus systématique le processus d'évaluation des titres de compétences et de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'agrément à l'étranger¹²³.

Dans le budget de 2009, le gouvernement fédéral avait réservé 50 millions de dollars au soutien de la mise en œuvre du cadre par les gouvernements. M. LaRue a précisé que, au 31 décembre 2010, le Programme avait permis de conclure 66 ententes, dont 36 portaient sur des professions réglementées, 23 autres portaient sur des professions non réglementées et 7 avec des provinces et territoires. Dans son rapport *Pauvreté*, *logement*, *itinérance* : *Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, le comité a recommandé que le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernementaux provinciaux et territoriaux pour accélérer l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de référence. (Voir à l'annexe B.I, recommandation 63.)

APRÈS LA PREMIÈRE GÉNÉRATION: LES ENFANTS DES IMMIGRANTS

On pourrait toutefois examiner les perspectives à plus long terme de l'intégration économique et penser à la situation des enfants d'immigrants. Sur ce plan, le Canada fait plutôt bonne figure¹²⁴.

Or le succès de ces derniers constitue bien souvent la référence de toute intégration réussie de leurs parents ¹²⁵.

Les enfants des immigrants se répartissent en deux grandes catégories : celle des enfants de moins de 12 ans qui sont arrivés au Canada avec leurs parents (parfois appelés les enfants de la

¹²⁵ Trouver ses marques: Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012, publication de l'OCDE, 2012, p, 17, http://www.oecd- ilibrary.org/docserver/download/8112052e.pdf?expires=1362684579&id=id&accname=ocid195214&checksum =D41349DBFFC86951F2318661F43BF5CB.

Forum des ministres du marché du travail, Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications profesionnelles acquises à l'étranger, 2009, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emplois/reconnaissance_titres/docs/cpc.pdf.

Gouvernement du Canada, Reconnaissance des titres de compétences étrangers – Mesures à l'intention des employeurs, 2009, http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ausujet/publication/ae/foreign_credential_eap_lowrez-fra.pdf.

¹²⁴ *Témoignages*, 3 février 2011, Garnett Picot.

« génération 1,5 » 126), et celle des enfants nés au Canada de parents immigrants. Les personnes qui immigrent au Canada sont généralement jeunes. En 2006, par exemple, la plupart d'entre elles avaient entre 25 et 44 ans. L'âge médian des nouveaux arrivants était de 29,8 ans, soit neuf ans de moins que celui de la population canadienne dans son ensemble 127. Mme Wilkinson a dit au comité que « 57% de tous les nouveaux arrivants entrent ici avant l'âge de 29 ans ». Pour cette raison, « la connaissance des expériences d'entrée sur le marché du travail des membres de ce groupe a des répercussions importantes pour ce qui est de déterminer l'intégration économique de tous les immigrants¹²⁸.

En dépit de tendances préoccupantes observées chez les immigrants de première génération, et dans une perspective à long terme de l'intégration économique, il y a quand même lieu d'être optimiste. Garnett Picot a signalé que le niveau d'études est plus élevé chez les enfants immigrants que chez les enfants de citoyens nés au pays :

> 36% des enfants d'immigrants avaient un diplôme universitaire [...tandis que] 24% des enfants d'immigrants nés au Canada avaient un diplôme universitaire [...] Le niveau d'études des enfants est très élevé¹²⁹.

D'après M. Picot, les données montrent aussi que le taux d'emploi chez les enfants d'immigrants est égal ou meilleur que celui des enfants dont les parents sont nés au Canada. Les enfants d'immigrants sont plus susceptibles d'avoir des emplois de professionnels en raison de leur niveau d'études élevé et gagnent entre 6 et 10 % de plus que les enfants dont les parents sont nés au Canada¹³⁰.

Cependant, M^{me} Wilkinson en a appelé à la prudence concernant la réussite future des enfants d'immigrants à l'école et sur le marché du travail. Ses recherches, qui ont porté sur de jeunes immigrants arrivés au Canada entre octobre 2000 et septembre 2001 et qu'elle a suivis pendant 10 ans, laissent entendre que les vagues récentes de jeunes immigrants pourraient connaître des difficultés 131. Chez ceux qui ont entre 15 et 19 ans, 18 % seulement avaient terminé leurs études secondaires, et 19 % seulement étudiaient au niveau postsecondaire. Parmi les groupes des plus âgés, seuls 14 % des jeunes âgés de 24 à 28 ans, et 17 % de ceux qui ont entre 29 et 34 ans, avaient obtenu un diplôme collégial ou un certificat d'études professionnelles. En revanche, un tiers détenait un diplôme universitaire 132. Ce problème pourrait avoir des

¹²⁶ Témoignages, 3 février 2011, Garnett Picot.

¹²⁷ Statistique Canada, Regard sur la démographie canadienne, 2008, nº 91-003-X au catalogue, p. 23, http://www.statcan.gc.ca/pub/91-003-x/91-003-x2007001-fra.pdf.

128 *Témoignages*, 10 février 2011, Lori Wilkinson.

¹²⁹ Témoignages, 3 février 2011, Garnett Picot.

¹³¹ Lori Wilkinson et autres, The Labour Market Transitions of Newly Arrived Immigrant Youth: A Tri-Provincial Study, Metropolis, 2010, http://canada.metropolis.net/pdfs/fow_wilkinson_etal_nrc_04jan11.pdf.

¹³² Témoignages, 10 février 2011, Lori Wilkinson.

répercussions importantes sur l'inclusion sociale des jeunes immigrants. Comme M^{me} Wilkinson l'a fait remarquer : « Lorsqu'ils sont satisfaits de leur niveau d'instruction et de leur emploi, cela tend à déteindre sur d'autres aspects de leur vie sociale, communautaire, politique et familiale¹³³. »

Il y a tout de même de bonnes nouvelles, a ajouté M^{me} Wilkinson. La participation des jeunes immigrants au marché du travail a augmenté au cours des quatre années suivant leur arrivée. Six mois après leur établissement au Canada, 54 % d'entre eux ont trouvé un emploi et, quatre ans plus tard, 84 % des jeunes travaillaient. À moyen terme (entre trois et 10 ans après l'arrivée) et à long terme (après au moins 10 ans), « nombre de ces jeunes migrants connaissent un niveau élevé de succès sur le marché du travail ». M^{me} Wilkinson a donc conclu « que, dans l'ensemble, d'après les données réunies, les jeunes immigrants réussissent leur intégration à long terme sur le marché du travail¹³⁴ ». Par contre, la récession amorcée en 2008 a particulièrement touché les jeunes immigrants. Comme le rappelle M^{me} Wilkinson:

> Les données récentes laissent entendre qu'être un immigrant ou un réfugié a un effet négatif important en matière de chômage; le taux de chômage chez les jeunes immigrants et réfugiés est approximativement deux fois plus élevé, et l'effet des récessions sur les jeunes est également important. Le travailleur qui arrive sur le marché du travail pendant une récession gagnera au cours de sa vie de 8 à 10% de moins qu'une personne qui entre sur le marché pendant une période où l'économie est saine 135.

Dans la même veine, Garnett Picot a témoigné que les immigrants, en général, sont plus durement touchés par les récessions que les personnes nées au Canada :

> [L]es immigrants sont touchés de façon disproportionnée par les récessions. Au cours de la dernière récession, leur taux d'emploi a diminué et leur taux de chômage a augmenté plus que celui des Canadiens d'origine. Il en fut également de même au cours de la récession du début des années 1990¹³⁶.

133 *Ibid.*134 *Ibid.*

¹³⁶ *Témoignages*, 3 février 2011, Garnett Picot.

Les différences intergénérationnelles

Une étude de Lloyd L. Wong et de Roland R. Simon a révélé que les immigrants de la première génération sont très attachés au Canada¹³⁷. Ce sentiment commence toutefois à s'estomper chez leurs enfants et leurs petits-enfants. À ce propos, Paul Bramadat, directeur du Centre for Studies in Religion and Society, Université de Victoria, a attesté que la tradition voulant que les enfants d'immigrants soient entièrement intégrés à la société canadienne est en train de se détériorer, comme en témoignent les signes de radicalisation chez certains éléments :

> Quand nous cherchons à savoir pourquoi et parmi quels groupes les choses changent, nous constatons que la radicalisation paraît être le principal vecteur de ce changement [...] [U]ne personne qui arrive d'un pays déchiré par la guerre, de l'Afrique ou d'ailleurs dans le monde, peut être la cible d'autres formes de discrimination – la discrimination raciale ou religieuse, selon le cas¹³⁸.

Toujours concernant les différences intergénérationnelles, M. Bramadat a souligné qu'avec les immigrants de première génération, « on choisit déjà dans le processus d'immigration ceux qui sont le plus motivés à devenir canadiens. [...] [L]es immigrants de première génération ont un sentiment d'appartenance plus fort que la moyenne 139 ». Loin de vouloir véhiculer des stéréotypes, il a tout de même fait observer, à propos des membres de la deuxième génération :

> [IIs] parlent sans accent. Ils se sentent à l'aise, ils ne s'étonnent pas de la société canadienne et ils perçoivent — peut-être mieux que leurs parents — certains défauts de cette société, en particulier concernant les origines et l'inclusion¹⁴⁰.

Kristopher Wells a expliqué, en termes généraux, la radicalisation de jeunes membres de minorités : « L'isolement et l'aliénation risquent de mener [...] à la radicalisation, laquelle conduit à la recherche d'un groupe qui procurera un sentiment d'appartenance. On devient la proie d'extrémistes¹⁴¹. »

Les enfants des immigrants, qu'ils soient nés au Canada ou à l'étranger, réussissent assez bien à obtenir un diplôme d'études postsecondaires et à s'intégrer à la société et au marché du travail canadiens. Il existe cependant des zones d'ombre. Ces Canadiens, de même que leurs

 $^{^{137}}$ Lloyd L. Wong et Roland R. Simon, « Citizenship and Belonging to Canada: Religious and Generational Differentiation », Canadian Journal for Social Research, hiver 2010, http://www.acsaec.ca/pdf/pubs/CanadianJournalforSocialResearch_migrating-identities_pdf.pdf. 138 *Témoignages*, 17 février 2011, Paul Bramadat.

¹³⁹ *Ibid*.

¹⁴⁰ *Ibid*.

¹⁴¹ *Témoignages*, 17 février 2011, Kristopher Wells.

parents, ont été plus touchés par la récession que leurs concitoyens. Par ailleurs, les membres des minorités visibles et religieuses sont parfois vulnérables aux préjugés et à la discrimination. Dans de rares cas, des personnes ont vécu une expérience négative qui a donné naissance, chez elles, à un sentiment d'isolement et d'exclusion, et certaines ont ensuite cherché à adopter une nouvelle identité et se sont tournées vers le radicalisme. Pour combattre ces tendances, le Canada doit s'appuyer sur son approche traditionnelle à l'égard des nouveaux arrivants, c'est-à-dire qu'il doit demeurer accueillant tout en insistant sur le respect de la primauté du droit et des valeurs canadiennes. Le comité est d'avis que le système éducatif constitue le meilleur vecteur pour inculquer aux jeunes immigrants et aux enfants d'immigrants les valeurs canadiennes et les principes de la primauté du droit. (Voir la recommandation 11.)

En plus de cibler un certain nombre de pratiques prometteuses concernant l'intégration des immigrants, des témoins ont fait part au comité de quelques suggestions concrètes pour guider les actions des trois ordres de gouvernement, des organismes représentant et aidant les communautés d'immigrants ainsi que des immigrants eux-mêmes. On a proposé notamment que soient prises en compte les meilleures pratiques d'autres pays accueillant des immigrants ¹⁴², que des liens soient tissés avec les services de police municipaux ¹⁴³ et que des rencontres soient organisées avec d'autres Canadiens dans le cadre d'activités sportives, culturelles et de bénévolat ¹⁴⁴.

-

¹⁴² Témoignages, 2 février 2011, Ratna Omidvar.

¹⁴³ *Ibid*.

¹⁴⁴ Témoignages, 3 février 2011, Fran Klodawsky.

CHAPITRE QUATRE: LES MINORITÉS VISIBLES

L'inclusion sociale, ou plus exactement l'exclusion sociale, est un grave problème au sein des communautés racialisées et immigrantes de nos jours. Nous avons toujours été parmi les plus marginalisés, et c'est encore le cas aujourd'hui.

Avvy Go, directrice, Clinique juridique chinoise et sud est asiatique de Toronto métropolitain, Témoignages, 7 mars 2012

Introduction

Il importe de faire une distinction entre minorités visibles et immigrants. Les minorités visibles sont présentes au Canada depuis la création de ce pays et y étaient même avant. Alors que de nombreux immigrants – la majorité d'entre eux depuis quelques années – sont membres d'une minorité visible, d'autres Canadiens issus d'une minorité visible sont établis dans ce pays depuis des générations. Malgré cette réalité, ces Canadiens ont encore de sérieux problèmes d'inclusion sociale, particulièrement en ce qui a trait à la participation au marché de l'emploi. Comme le visage de l'immigration a changé depuis que les immigrants viennent en plus grand nombre de pays autres que de l'Europe, la diversité raciale du Canada continuera de croître, ce qui pourrait conduire à une situation que certains qualifient de « majorité-minorité » dans laquelle les minorités visibles formeraient collectivement la majorité de la population 145.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme suit : « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche¹⁴⁶. » Le terme « groupes racialisés » est aussi utilisé pour qualifier les gens de couleur¹⁴⁷. En 2006, 5,3 millions de Canadiens étaient issus des groupes de minorités visibles, soit 16 % de la population. Cela contraste avec les 4 millions de Canadiens – ou 13,4 % de la population – qui ont déclaré appartenir à une minorité visible dans le Recensement de 2001, alors qu'ils ne représentaient que 4,7 % de la population en 1981¹⁴⁸. Le Conference Board du Canada rapporte qu'entre 2001 et 2006, la population composant les minorités visibles au Canada a augmenté de 27 %, ce qui est cinq fois plus que le taux d'accroissement de la population en général¹⁴⁹.

1.

Loi sur l'équité en matière d'emploi, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-5.401/index.html.

Voir, par exemple, Conor Dougherty, « U.S. Nears Racial Milestone », *The Wall Street Journal*, 11 juin 2010, http://online.wsj.com/article/SB10001424052748704312104575298512006681060.html.

Fondation canadienne des relations raciales, Glossaire, http://www.crr.ca/fr/bibliotheque/glossaire?start=30. Selon la Fondation canadienne des relations raciales, les personnes désignées comme faisant partie des « minorités visibles » préfèrent les termes « minorité racialisée » ou « gens de couleur ».

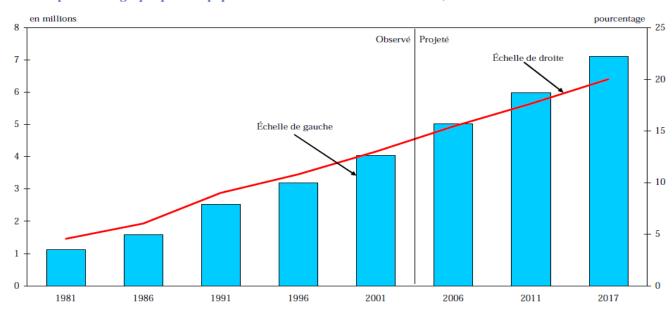
¹⁴⁸ Samuel Perreault, *Les minorités visibles et la victimisation*, Centre canadien de la statistique juridique, Série de profils, Statistique Canada, n° 85F0033MIE au catalogue, 2004, p. 7, http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008015-fra.pdf.

Le Conference Board du Canada, Dans quels domaines le Canada obtient-il un bon classement? Acceptation de la diversité raciale, http://www.conferenceboard.ca/hcp/overview/Society fr.aspx.

Selon des projections démographiques, d'ici 2031, de 29 à 32 % de la population canadienne – soit entre 11.4 et 14.4 millions de personnes – pourrait appartenir à un groupe de minorité visible 150. Les Sud-Asiatiques, le groupe de minorité visible le plus nombreux, pourraient représenter 28 % de la population des minorités visibles d'ici 2031 (contre 25 % en 2006). La part des Canadiens d'origine chinoise, qui forment actuellement 24 % de la population des minorités visibles, pourrait tomber à 21 % d'ici 2031. La taille des populations noire et philippine, qui occupaient les troisième et quatrième rangs des groupes de minorités visibles en 2006, pourrait doubler d'ici 2031. Les populations d'Arabes et d'Asiatiques occidentaux pourraient plus que tripler d'ici 2031, ce qui constituerait la croissance la plus rapide de tous les groupes ¹⁵¹. Collectivement, la population des minorités visibles se concentre dans les régions métropolitaines du pays; on prévoit que d'ici 2031, elle formera jusqu'à 63 % de la population de Toronto, 59 % de la population de Vancouver et 31 % de la population de Montréal 152.

Graphique 2 : Effectifs et poids démographique de la population des minorités visibles au Canada, 1981 à 2017, et effectifs des groupes de minorités visibles au Canada, 2001 et 2017

Effectifs et poids démographique de la population de minorités visibles au Canada, 1981 à 2017



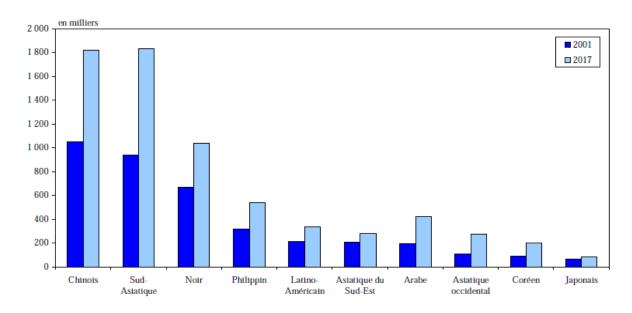
Statistique Canada, 2003, Portrait ethnoculturel du Canada: une mosaïque en évolution, série « Analyses » du Recensement de 2001, numéro 96F0030XIF2001008 au catalogue de Statistique Canada; et Bélanger, A. et É. Caron Malenfant, 2005, Projections de la population des groupes de minorités visibles, Canada, provinces et régions, 2001-2017, numéro 91-541-XIF au catalogue de Statistique Canada, scénario de référence,

¹⁵⁰ Statistique Canada, Annuaire du Canada 2011, chapitre 9, p. 128, http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402- x/2011000/pdf/ethnic-ethnique-fra.pdf.

¹⁵¹ *Ibid*, p. 129.

¹⁵² *Ibid*, p. 128.

Effectifs des groupes de minorités visibles au Canada, 2001 et 2017



Source: Bélanger, A. et É. Caron Malenfant, 2005, Projections de la population des groupes de minorités visibles, Canada, provinces et régions, 2001-2017, numéro 91-541-XIF au catalogue de Statistique Canada, scénario de référence.

INCLUSION ÉCONOMIQUE

Les données du Recensement de 2006 ont montré que le taux de chômage parmi les groupes des minorités visibles pris collectivement s'établit à 8,6 %, soit 2,4 % de plus que celui des Canadiens ne faisant pas partie d'une minorité visible (6,2 %)¹⁵³. Le taux de participation au marché du travail (correspondant au nombre de personnes occupant un emploi et sans emploi en pourcentage de la main-d'œuvre) était de 67 % chez les Canadiens membres des minorités visibles, comparativement à 66,7 % chez les autres Canadiens, ce qui indique que les premiers font plus d'efforts pour trouver un emploi que les seconds, mais qu'ils sont davantage susceptibles de ne pas réussir¹⁵⁴. Qui plus est, lorsqu'ils obtiennent un travail, c'est souvent dans des secteurs de l'économie où les emplois sont précaires, temporaires et mal payés ¹⁵⁵. Les Canadiens membres d'une minorité visible gagnent plutôt moins que les autres Canadiens – 81,4 cents pour chaque dollar payé à des Canadiens ne faisant pas partie d'une minorité visible ¹⁵⁶.

La faiblesse des revenus, la précarité de l'emploi et le taux de chômage chez les minorités visibles entraînent une hausse des niveaux de pauvreté parmi ces Canadiens, comme on peut le

¹⁵³ Statistique Canada, « Activité par groupes de minorités visibles », *Recensement de la population 2006*, Statistique Canada catalogue no97-562-XCB2006013 (Canada, Code 01).

Sheila Block et Grace-Edward Galabuzi, La couleur de l'inégalité salariale: la discrimination raciale dans les salaires, Institut Wellesley et Centre canadien de politiques alternatives, mars 2011, p. 7, http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nationalpercent20Office/2011/03/Colourpercent20Codedpercent20Labourpercent20Market.pdf. [en anglais seulement]
 Ibid. p. 17.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p 11.

voir dans les données pour Toronto, ville où il y a les plus fortes concentrations de minorités visibles au Canada. En avril 2004, l'organisme Centraide du Grand-Toronto a indiqué qu'entre 1981 et 2000, on a observé une « augmentation constante » du niveau de pauvreté des familles faisant partie des minorités visibles à Toronto, celui-ci passant d'à peine plus de 20 % en 1981 à 29,5 % en 2001¹⁵⁷. Le taux de pauvreté chez les minorités non visibles est quant à lui demeuré stable pendant la même période de 20 ans, à 12 % ¹⁵⁸. En outre, le nombre de familles à faible revenu appartenant aux minorités visibles a bondi de 362 % entre 1980 et 2001, alors que celui des familles à faible revenu des minorités non visibles a reculé de 28 % pendant la même période ¹⁵⁹. Avvy Go a dit au comité que « des études similaires ont constaté le même genre de disparités dans d'autres villes de l'Ontario », et a souligné que le phénomène « ne se rattache pas qu'aux immigrants puisque 33 % des membres des groupes racialisés sont nés au Canada et ont vécu ce genre d'exclusion ¹⁶⁰ ».

¹⁵⁷ Centraide du Grand-Toronto, *Poverty by Postal Code: The Geography of Neighbourhood Poverty, 1981 – 2001*, http://www.unitedwaytoronto.com/downloads/whatWeDo/reports/PovertybyPostalCodeFinal.pdf, p. 49.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 50.

¹⁵⁹ *Ibid*.

¹⁶⁰ Témoignages, 7 mars 2012, Avvy Go.

Tableau 2 : Activité, groupes de minorités visibles, 2006

	Activité (8)							
Groupes de minorités visibles (14)	Total - Activité	Population active	Personnes occupées	Chômeurs	Inactifs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Total - Population selon les groupes de minorités visibles	25 664 220	17 146 135	16 021 180	1 124 955	8 518 090	66,8	62,4	6,6
Total de la population des minorités visibles 1	3 922 695	2 639 520	2 413 610	225 915	1 283 180	67,3	61,5	8,6
Chinois	1 005 640	623 225	576 195	47 025	382 410	62,0	57,3	7,5
Sud-Asiatique ²	957 645	656 205	599 525	56 685	301 445	68,5	62,6	8,6
Noir	562 135	397 460	355 090	42 365	164 675	70,7	63,2	10,7
Philippin	320 915	245 855	233 540	12 310	75 060	76,6	72,8	5,0
Latino-Américain	244 330	175 570	159 750	15 820	68 760	71,9	65,4	9,0
Asiatique du Sud-Est	184 580	127 150	116 405	10 745	57 430	68,9	63,1	8,5
Arabe / Asiatique occidental	321 755	206 090	181 130	24 965	115 660	64,1	56,3	12,1
Coréen	114 615	62 820	57 465	5 355	51 795	54,8	50,1	8,5
Japonais	66 400	40 895	38 815	2 080	25 505	61,6	58,5	5,1
Minorité visible, n.i.a.	57 120	40 625	37 445	3 180	16 490	71,1	65,6	7,8
Minorités visibles multiples ⁵	87 565	63 630	58 250	5 380	23 935	72,7	66,5	8,5
Pas une minorité visible ^s	21 741 525	14 506 615	13 607 565	899 045	7 234 910	66,7	62,6	6,2

Source: Statistique Canada, Activité, groupes de minorités visibles, <a href="http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?TABID=1&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GID=837928&GK=1&GRP=1&O=D&PID=92340&PRID=0&PTYPE=88971,97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2006&THEME=80&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0.

INCLUSION SOCIALE

Avvy Go a indiqué au comité que l'exclusion sociale des minorités visibles est en grande partie attribuable aux faibles taux de participation adéquate des membres de ces minorités au marché du travail. Elle a déclaré :

[L]'inégalité de l'emploi et l'iniquité des revenus qui en résulte constituent l'un des plus graves obstacles à la pleine intégration sociale des membres des communautés racialisées, qu'ils soient immigrants ou nés au Canada¹⁶¹.

Elle a ajouté :

Les désavantages économiques sont assortis d'autres formes d'exclusion pour les membres des groupes racialisés comme une criminalisation accrue, un état de santé plus précaire, un taux plus élevé de sans-abrisme [et] de plus grands obstacles à l'accès à l'instruction¹⁶².

¹⁶¹ *Ibid*.

¹⁶² *Ibid*.

Dans un témoignage antérieur, Ratna Omidvar a souligné combien il est important que les immigrants et les minorités visibles aient leur place dans les centres où se prennent les décisions pour la communauté. Ce point de vue est partagé par Sandeep Kumar Agrawal, qui a dit au comité que :

Les minorités sont de plus en plus représentées au sein des conseils municipaux ou des commissions et services de planification, mais cette représentation n'augmente pas au même rythme que le nombre des immigrants faisant partie d'une minorité visible. Par exemple, les minorités visibles constituent 40 p. 100 de la population de la région du Grand Toronto, mais elles ne représentent que 7 p. 100 des membres du conseil municipal 163.

M. Agrawal a recommandé que pour combler ce manque de représentation, les gouvernements devraient « inviter et [...] aider ces groupes socio-ethniques à exprimer leurs préoccupations par rapport à l'élaboration et à l'application des diverses politiques [...] et donner aux membres des communautés minoritaires les moyens d'occuper des postes d'employés ou de gestionnaires au sein de l'administration, et d'être élus ou nommés comme représentants du public 164 ». Le comité appuie ces approches et prend note du fait que la Ville d'Edmonton, dans le cadre de son examen des comités et commissions à participation volontaire, prend déjà des mesures dans ce sens 165. Comme on l'a fait remarquer précédemment, la représentation et la participation au sein des organes décisionnels sont essentielles pour ceux qui sont menacés d'exclusion. Cette participation permet de faire entendre la voix des communautés exclues des tribunes où se prennent les décisions; de développer du capital social et d'avoir des décisions qui, au bout du compte, reflètent mieux l'ensemble des besoins de la communauté. Même si on a fait quelques progrès à ce chapitre au niveau municipal, le comité est d'avis qu'il y a encore des occasions d'encourager ce type d'inclusion au niveau fédéral. Par conséquent, le comité recommande:

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada appuie les initiatives destinées à permettre aux membres des communautés minoritaires d'être mieux représentés au sein des organismes fédéraux, des commissions et dans les services publics.

Les témoins qui ont comparu devant le comité ont proposé des mesures pour surmonter quelques-uns des obstacles à l'inclusion sociale et économique auxquels se heurtent les membres des minorités visibles. John Reilly s'est exprimé en faveur du Plan d'action canadien contre le

¹⁶³ Témoignages, 15 février 2012, Sandeep Kumar Agrawal.

¹⁶⁴ Ibid

¹⁶⁵ Voir, par exemple, *Témoignages*, 19 février 2011, John Reilly.

racisme lancé par le gouvernement fédéral en 2005¹⁶⁶. Le Plan proposait les six mesures suivantes pour combattre le racisme et la discrimination :

- 1. aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme et aux autres formes de discrimination;
- 2. élaborer des stratégies axées sur l'avenir en vue de promouvoir la diversité et de lutter contre le racisme;
- 3. accroître le rôle de la société civile;
- 4. accroître la coopération régionale et internationale;
- 5. sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme et à la diversité;
- 6. contrer les actes motivés par la haine et les préjugés 167.

La Stratégie pour un milieu de travail sans racisme, l'une des initiatives qui font partie du Plan d'action canadien contre le racisme, visait à réduire le racisme et la discrimination et à promouvoir la diversité dans les milieux de travail assujettis à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Un rapport d'évaluation publié en 2011 a révélé que la stratégie avait permis de réaliser des progrès quant à l'obtention des effets positifs escomptés en ce qui concerne les employeurs¹⁶⁸.

La nécessité de lutter contre le racisme est loin de se limiter aux milieux de travail de compétence fédérale. Il faut éliminer le racisme avant qu'il prenne racine, et cela se fait au moyen de l'éducation. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires à élaborer une politique nationale globale sur l'éducation afin contrer des problèmes structurels comme le racisme, l'intolérance religieuse et sexuelle ainsi que l'intimidation à l'école et dans la société.

Le financement accordé dans le cadre de la politique globale d'éducation et de lutte contre le racisme doit être transparent et lié à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique, à la sensibilisation à cet égard et à la reddition de comptes. En outre, les différents volets de la politique doivent concerner : a) les programmes d'études, la formation et l'enseignement; b) des politiques sur l'intimidation et la sécurité à l'école; et c) l'apprentissage de l'une des deux langues officielles comme langue seconde.

¹⁶⁶ Ministère du Patrimoine canadien, *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme*, 2005, http://publications.gc.ca/collections/Collection/CH34-7-2005F.pdf.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 3.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Évaluation sommative de la Stratégie pour un milieu de travail sans racisme*, Rapport final, mai 2011, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications ressources/evaluation/2011/sp 1012 09 11-fra/sp 1012 09 11-fra.pdf.

Dans le cadre de son Plan d'action, le gouvernement s'est engagé à informer la population à l'aide de son rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien qui est déposé au Parlement¹⁶⁹. Le ministère du Patrimoine canadien devait travailler avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) afin d'établir un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des efforts destinés à combattre le racisme.

M. Reilly a insisté sur le fait que « le soutien et l'extension des efforts apportés au Plan d'action canadien contre le racisme, et les efforts afin d'éliminer le racisme aux niveaux systémiques et communautaires aideront à promouvoir une société plus homogène au Canada ¹⁷⁰ ». Le comité reconnaît que le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer dans les efforts de lutte contre le racisme et la discrimination. Par conséquent, le comité recommande:

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Canada poursuive ses actions de lutte contre le racisme et la discrimination prévues dans le Plan d'action canadien contre le racisme.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi, une loi fédérale, a pour objet de

réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences 171.

La Loi s'applique aux employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale ainsi qu'à la fonction publique fédérale, ce qui représente 13 % de la main-d'œuvre canadienne et 600 employeurs¹⁷². Aux termes de la *Loi*, la Commission canadienne des droits de la personne est responsable de l'exécution de ses obligations, une tâche en partie accomplie grâce aux vérifications de conformité. Les employeurs ne se conformant pas aux dispositions de la Loi s'exposent à des sanctions pécuniaires.

Ministère de la Justice, Loi sur l'équité en matière d'emploi, lois du Canada 1995, ch. 44, http://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/page-1.html.

Commission canadienne des droits de la personne, *Rapport annuel*, 2011, p. 11.

60

¹⁶⁹ Ce rapport a été déposé devant le Parlement par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, ministère qui est maintenant responsable de la Loi sur le multiculturalisme canadien. On peut le consulter en ligne à http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/multi-rapport2011/index.asp.

¹⁷⁰ *Témoignages*, 10 février 2011, John Reilly.

Avvy Go a demandé qu'il y ait davantage de vérifications de conformité sur une base régulière « afin que les employeurs sachent qu'ils doivent respecter la loi et l'obligation contractuelle¹⁷³ ». En 2011, la Commission canadienne des droits de la personne a mis en place un nouveau processus de vérification concernant l'équité en matière d'emploi. Si on constate qu'un employeur a de la difficulté, par rapport à d'autres de son industrie, à embaucher ou à retenir des personnes faisant partie d'un groupe désigné, il fera l'objet d'une vérification de la conformité complète. En 2011, la Commission a reconnu le travail exceptionnel en la matière de 45 employeurs et vérifié 53 autres organisations¹⁷⁴.

En vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, les minorités visibles sont l'un des quatre groupes dont la représentation au sein de la fonction publique fédérale doit entrer en ligne de compte dans le cadre des pratiques d'embauche et de maintien en poste. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a indiqué que, même si elle augmenté entre 2010 et 2011, la représentation des minorités visibles est demeurée légèrement inférieure à la disponibilité de ce groupe dans la population active¹⁷⁵. Selon la Commission de la fonction publique du Canada, tant le nombre que la proportion de nominations externes visant des membres des minorités visibles ont diminué en 2010-2011; le nombre de postulants faisant partie d'une minorité visible a aussi reculé. Le gouvernement fédéral est le plus gros employeur du pays. Comme ses employés servent le public et sont payés par le public, il doit avoir des effectifs représentatifs de la population canadienne. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Canada accélère l'embauche équitable et l'exécution de processus de dotation visant les membres des minorités visibles et d'autres groupes désignés, comme le prévoit la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*;

Que le gouvernement du Canada invite les employeurs dans des industries sous réglementation fédérale à embaucher et à garder des membres des quatre groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* proportionnellement à leur disponibilité au sein de la population active.

174 Commission canadienne des droits de la personne, 2011, p. 11.

¹⁷³ *Témoignages*, 7 mars 2012, Avvy Go.

¹⁷⁵ Secrétariat du Conseil du Trésor, *Aperçu démographique de la fonction publique fédérale*, 2011, http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/demo11-fra.asp.

CHAPITRE CINQ: MINORITÉS RELIGIEUSES

INTRODUCTION

Une majorité de Canadiens – 7 sur 10 selon le Recensement de 2001 – se déclarent soit catholiques, soit protestants. Tandis que le nombre de protestants déclarés a légèrement diminué et que celui de catholiques a légèrement augmenté, le nombre de Canadiens ayant indiqué appartenir aux cultes islamique, hindou, sikh ou bouddhiste en 2001 a très nettement augmenté¹⁷⁶. Il en était de même pour le nombre de Canadiens ayant dit n'appartenir à aucune confession religieuse ou ne participer à aucun rite religieux¹⁷⁷.

Entre 1991 et 2001, le nombre de Canadiens s'étant déclarés musulmans a augmenté de 129 %, alors que le nombre d'hindous a augmenté de 8 % et celui de bouddhistes de 84 %; le nombre de sikhs a progressé de 89 % et celui de juifs de 4 %. Si, collectivement, le nombre de Canadiens déclarant appartenir à une foi autre que la foi chrétienne est relativement faible (6 % en tout), la proportion globale a augmenté puisqu'elle était de 3,8 % en 1991. Presque toutes ces augmentations spectaculaires sont attribuables à l'immigration ¹⁷⁸. Paul Bramadat a décrit la diversité religieuse qui caractérise le Canada d'aujourd'hui. Il prédit que « en 2017, il y aura environ 10 p. 100 de non-chrétiens ¹⁷⁹ ».

Tableau 3: Population par religion, 2001

Religion/confession religieuse	Population				
Population totale	29 639 035				
Catholiques	12 936 905				
Protestants	8 654 850				
Chrétiens orthodoxes	479 620				
Autres chrétiens	780 450				
Musulmans	579 640				
Juifs	329 995				
Bouddhistes	300 345				
Hindous	297 200				
Sikhs	278 410				
Religions orientales	37 550				
Autres religions	63 975				
Aucune confession religieuse	4 900 000				

¹⁷⁶ Statistique Canada, « Vue d'ensemble : le Canada est toujours majoritairement catholique romain et protestant », Les religions au Canada, Recensement de 2001,

http://www12.statcan.gc.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/rel/canada_f.cfm#overview.

Warren Clark et Grant Schellenberg, « Les Canadiens et la religion », *Tendances sociales canadiennes*, été 2006, Statistique Canada, nº 11-008- au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2006001/9181-fr.htm. Clark et Schellenberg indiquent qu'entre 1985 et 2004, le nombre de personnes n'ayant déclaré aucune affiliation religieuse et n'ayant participé à aucune pratique religieuse est passé de 31à 43 % de la population (p. 2).

¹⁷⁸ Paul Bramadat, « Religion in Canada in 2017: Are We Prepared? », Canadian Issues, automne 2007, p. 119...

¹⁷⁹ Témoignages, 17 février 2011, Paul Bramadat.

Source: Statistique Canada, Population par religion, Recensement de 2001. Remarque: Statistique Canada ne recueille de données sur la religion que tous les 10 ans.

La Charte et les minorités religieuses

En 1982, l'inscription dans la Constitution de la Charte canadienne des droits et libertés, plus précisément de son article 2a (qui affirme que la « liberté de conscience et de religion » est l'une des libertés fondamentales dont jouissent tous les Canadiens), a garanti à tous les Canadiens de confessions religieuses minoritaires la protection de la Constitution et des tribunaux canadiens. Dans son analyse des effets de la Charte, voici ce qu'a écrit Pauline Côté, du département de science politique de l'Université Laval :

La Charte semble avoir outillé les minorités religieuses pour leur permettre de défendre leur cause et d'avoir voix au chapitre dans le débat public. Grâce à la Charte, la population en général est davantage sensibilisée au problème de la discrimination religieuse et les institutions publiques se sont engagées, du moins en des termes généraux, à garantir l'égalité religieuse¹⁸⁰.

M^{me} Côté a ajouté que la Charte a aussi permis de véritablement fixer les importantes mesures de traitement préférentiel à accorder aux religions dans la sphère publique, surtout dans les écoles¹⁸¹.

Victimisation et discrimination

La plupart des Canadiens se voient ouverts et tolérants, qualités qu'ils attribuent à leur pays, même si notre histoire abonde d'exemples où la tolérance envers les minorités religieuses n'a pas été particulièrement évidente. L'intolérance se manifeste à l'occasion. Par exemple, un sondage récent a révélé que l'antisémitisme est encore présent au Canada et qu'il y a eu une montée de l'islamophobie dans la foulée des attentats terroristes du 11 septembre 2001¹⁸². En 2010, la police a signalé quelque 395 crimes haineux contre des mouvements religieux, crimes dont les juifs ont principalement fait les frais, puisqu'ils sont la cible d'un peu plus de la moitié des incidents (204 ou 55 %), devant les musulmans (50 incidents ou 14 % du total) et les

¹⁸⁰ Pauline Côté, « From Status Politics to Technocratic Pluralism: Toleration of Religious Minorities in Canada, Social Justice Research, vol. 12, no 4, 1999, p. 261. ¹⁸² Marina Jiminez, « Anti-Semitism, Islamophobia on the rise: poll », *The Globe and Mail*, 14 septembre 2008, http://v1.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20080919.wattitudes0919/front/Front/Front/L'article

concerne un sondage réalisé par la firme Léger Marketing auprès de 1 500 répondants partout au Canada. Ce sondage, dont la marge d'erreur était de 3,9 %, a révélé que 36 % des répondants éprouvaient un sentiment antiislamiste et que 73 % avaient un sentiment favorable envers les juifs, soit un recul par rapport à l'année précédente, 2007 (78 %).

catholiques (50 incidents ou 14 % du total). Le reste, soit 17 % des crimes haineux ont été commis contre d'autres groupes religieux, comme les sikhs, les hindous et les bouddhistes 183.

M. Bramadat a toutefois indiqué que le Canada réussit relativement bien à maintenir la paix entre les différentes religions, expliquant que la « bonne nouvelle, c'est que comparativement à beaucoup d'autres démocraties libérales occidentales, le Canada est en bonne posture » en ce qui a trait à la gestion du pluralisme religieux ¹⁸⁴.

Les mécanismes juridiques et politiques comme la Charte, les codes des droits de la personne, les lois en matière d'emploi et le Code criminel permettent aux minorités religieuses de demander réparation lorsqu'elles sont victimes de discrimination. Certains ministères et organismes fédéraux et provinciaux tels que Citoyenneté et Immigration Canada financent plusieurs initiatives antiracistes qui favorisent l'inclusion sociale et culturelle des communautés religieuses minoritaires. Au-delà de ce soutien structurel, il y a la culture politique et la philosophie répandue, voire inconditionnelle, qui préconisent l'inclusion et la diversité au Canada.

> Paul Bramadat, directeur, Centre for Studies in Religion and Society, Université de Victoria, Témoignages, 17 février 2011

M. Bramadat a mentionné que dans les grands centres urbains du Canada, les gens font preuve d'une plus grande ouverture à l'égard de la diversité religieuse, particulièrement chez les jeunes. Cette ouverture transparaît dans les sondages qui montrent que « bien des gens âgés dans la trentaine ou la quarantaine sont devenus plus tolérants » à l'égard des mariages mixtes que les générations précédentes¹⁸⁵.

Laïcité fermée et laïcité ouverte

Dans son témoignage, M. Bramadat a décrit l'opposition entre laïcité « fermée » et laïcité « ouverte ». Selon le principe de la laïcité fermée, les gens :

> laisse[nt] leur identité religieuse au vestiaire de l'hôtel de ville, du tribunal, de la classe, du Parlement et d'autres lieux publics. À ces endroits, les gens sont censés fonctionner comme des citoyens et non comme des citoyens religieux, et ils devraient traduire leurs

¹⁸³ Cara Dowden et Shannon Brennan, « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada », Juristat 2010, Statistique Canada, catalogue nº 85-002-X, p. 12, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11635-

¹⁸⁴ *Témoignages*, 17 février 2011, Paul Bramadat.

¹⁸⁵ *Ibid*.

motivations religieuses en termes laïques pouvant être compris par tous les autres citoyens, en principe¹⁸⁶.

À première vue, la laïcité fermée semble être une solution adéquate. M. Bramadat a dit que c'est « un bon moyen de maintenir le tribalisme, la misogynie et la violence associés à la religion en dehors de la scène publique [...] en théorie, elle protège notamment les droits accordés aux femmes, à la religion et aux gais et lesbiennes¹⁸⁷. »

Toutefois, la laïcité fermée a ses désavantages : « [P]our ces minorités religieuses qui ne peuvent s'imaginer autrement qu'en citoyens religieux, une laïcité explicitement ou implicitement fermée véhicule comme message que le Canada ne les accepte pas tels qu'ils sont ¹⁸⁸. » Par opposition, la laïcité ouverte permettrait d'inclure les minorités religieuses qui ne peuvent séparer leurs croyances de leur citoyenneté. Néanmoins, dans une société adoptant le principe de laïcité ouverte, « il faut pouvoir dire "non" à certains groupes religieux, mais de façon diplomate ¹⁸⁹ ».

M. Bramadat a parlé des différences entre la « laïcité fermée » telle qu'elle se pratique actuellement au Canada, et la « laïcité ouverte » (voir plus haut), et a recommandé que le Canada adopte cette dernière :

Il faudrait donc emprunter une nouvelle avenue : la laïcité ouverte. Nous devons viser une société dans laquelle nous sommes guidés par les principes essentiels de la Charte et soucieux d'élaborer des lois, des politiques et une philosophie générale qui font en sorte que les revendications et les identités religieuses sont les bienvenues dans toutes les couches de notre société ¹⁹⁰.

M. Bramadat a cité comme exemples de laïcité ouverte au Canada les hôpitaux et les établissements de soins palliatifs, qui sont de plus en plus disposés à tenir compte des divers besoins religieux de leurs patients. Cependant, les gouvernements n'ont que des moyens très limités pour promouvoir l'acceptation de la diversité religieuse; comme on l'a indiqué plus haut, les lois en vigueur permettent déjà d'assurer la protection de la liberté religieuse. Les gouvernements pourraient néanmoins faciliter la laïcité ouverte et l'acceptation de la diversité religieuse dans le système éducatif.

M. Bramadat a fait remarquer que les « politiques provinciales en matière d'éducation religieuse sont extrêmement diverses ¹⁹¹ ». Bien que l'enseignement aux niveaux primaire et

¹⁸⁶ Ibid. 187 Ibid. 188 Ibid. 189 Ibid. 190 Ibid. 191 Ibid.

secondaire ne relève pas de la compétence constitutionnelle du gouvernement fédéral, ce dernier pourrait montrer l'exemple en faisant la promotion d'une approche à l'égard de l'enseignement religieux semblable à celle adoptée par le Québec. Comme l'a dit M. Bramadat au comité : « Les autres provinces auraient beaucoup à gagner à s'inspirer de l'expérience du Québec en matière d'éducation religieuse des enfants, à en tirer des leçons sur ce qui fonctionne ou pas ¹⁹². » Le comité croit que sa recommandation 13 de la page 59 contribuera à promouvoir la littératie religieuse, qui peut servir de base à une compréhension et à une acceptation plus grandes de la pluralité des croyances religieuses dans les communautés canadiennes.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral utilise une série de stratégies et d'instruments pour protéger la liberté de religion. En plus de la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'autres mesures, le gouvernement du Canada a lancé deux nouvelles approches pour défendre la liberté de culte.

En mars 2011, le gouvernement fédéral a annoncé que le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, à l'origine un projet pilote, devenait une initiative permanente. Ce programme vise à accorder un soutien financier à des groupes vulnérables aux crimes motivés par la haine. Le financement, établi à 1 million de dollars annuellement, doit servir à améliorer les infrastructures de sécurité des lieux de culte, des établissements d'enseignement privés et des centres communautaires. En 2010-2011, alors qu'il n'était encore qu'un projet pilote, le Programme a permis de financer 20 projets, pour un investissement total de 565 000 \$\frac{193}{2}\$.

¹⁹² *Ibid*.

¹⁹³ Sécurité publique Canada, Rapport ministériel sur le rendement, 2010-2011, http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/psp/psp02-fra.asp.

CHAPITRE SIX: AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

Les Autochtones qui vivent en milieu urbain jouent un rôle essentiel dans l'avenir des collectivités et de l'économie urbaines. Mais pour réaliser ce potentiel, nous devons soutenir pleinement le développement communautaire, pour le bien de l'ensemble des populations autochtones urbaines ¹⁹⁴.

Introduction

Selon Affaires autochtones et Développement du Nord Canada¹⁹⁵, le terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. L'article 35 de la Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (souvent appelés « Premières Nations »), les Métis et les Inuits¹⁹⁶. Les Autochtones doivent relever de nombreux obstacles afin de pouvoir participer pleinement à la vie social et économique de leur ville.

Ces obstacles s'expliquent par une histoire complexe mettant en cause diverses politiques gouvernementales passées, dont celles concernant les pensionnats indiens¹⁹⁷. Dans les excuses historiques présentées aux Autochtones, le premier ministre a reconnu que cette politique avait causé « des dommages durables » à la culture, au patrimoine et aux langues autochtones¹⁹⁸. Certains de ces dommages sont visibles aujourd'hui : la situation des Autochtones est moins bonne que celle des non-Autochtones en santé, en éducation et sur le plan socioéconomique. Le problème est notamment observable chez le nombre grandissant d'Autochtones qui s'établissent en milieu urbain.

Au chapitre 2 du présent rapport, le comité a insisté sur le fait que les solutions « uniformes » prônées par un ou plusieurs décideurs pour favoriser l'inclusion et la cohésion sociales sont vouées à l'échec. Et c'est particulièrement vrai pour les Autochtones du Canada qui, comme on va le voir dans les sections suivantes, forment une mosaïque culturelle, linguistique et géographique diversifiée.

Le profil des Autochtones du Canada

Le Recensement de 2006 évaluait à 1 172 785 le nombre d'Autochtones au pays, ce qui représentait 3,8 % de la population canadienne. Malgré ce statut minoritaire, la population autochtone est celle qui croît le plus rapidement, avec une augmentation de 20,1 % entre 2001 et

¹⁹⁵ Anciennement Affaires indiennes et du Bord Canada.

¹⁹⁴ Ray Gerow, mémoire, février 2012.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Peuples et collectivités autochtones, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100013785/1304467449155.

¹⁹⁷ Pour plus de renseignements à ce sujet, voir Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Pensionnats indiens – Jalons importants*.

¹⁹⁸ Premier ministre Stephen Harper, <u>Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens</u>, 11 juin 2008.

2006¹⁹⁹. Selon les prévisions démographiques, les peuples autochtones pourraient former 4,1 % de la population canadienne d'ici 2017.

Les Autochtones du Canada sont de plus en plus nombreux aux deux extrémités du spectre de l'âge. D'une part, ils sont plus jeunes en moyenne que le reste de la population dans son ensemble. Le Recensement de 2006 a révélé que l'âge médian des Autochtones était de 27 ans, alors que celui des non-Autochtones était de 40 ans²⁰⁰. D'autre part, bien que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 5 % de la population autochtone (contre 13 % chez les non-Autochtones), cette population a doublé entre 1996 et 2006²⁰¹. Le tableau ci-dessous illustre la jeunesse relative de la population autochtone. La situation des Autochtones en milieu urbain est abordée plus loin.

Age de la population autochtone et non autochtone, 2006 (en pourcentage) 29,7 30 25 20 17,4 16,0 13,8 15 13,3 12,2 11,9 10 6,9 4,8 5 0 0-14 ans 15-24 ans 25-34 ans 35-44 ans 45-54 ans 55-64 ans 65+ ans Autochtone Non autochtone

Graphique 3 : Âge de la population autochtone et non autochtone, 2006 (%)

Source : Statistique Canada, *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières Nations, Recensement de 2006*, Ottawa, Statistique Canada, 2008 (n° 97-558-XIF au catalogue).

68

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, « Canadiens en contexte – Population autochtone », *Indicateurs de mieux-être au Canada*, http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=36. Il convient de noter que l'augmentation de la population autochtone au Canada est attribuable à la natalité et au désir des Autochtones de s'identifier comme tels.

Statistique Canada, Peuples autochtones du Canada en 2006: Inuits, Métis et Premières Nations, Recensement de 2006, Ottawa, Statistique Canada, 2008 (n° 97-558-XIF au catalogue), p. 6, http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-558/pdf/97-558-XIF2006001.pdf.

²⁰¹ Ministère du Patrimoine canadien, *Évaluation sommative du Programme des Autochtones*, février 2011, p. 29, http://www.pch.gc.ca/pgm/em-cr/evaltn/2011-1/app-eval-fra.pdf.

Une population diversifiée

Les Autochtones ne forment pas un bloc monolithique. Outre les trois principaux groupes qui composent les peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Métis et Inuits), les Premières Nations comptent de nombreuses nations, comme les Cris, les Ojibways et les Mohawks. Il existe environ 615 collectivités des Premières nations qui représentent plus de 50 nations et près de 60 langues autochtones²⁰².

Chaque ville canadienne est unique en ce qui a trait à sa population autochtone. Leona Carter, directrice du Bureau des relations avec les Autochtones des services à la communauté de la Ville d'Edmonton, a parlé de cette diversité dans sa ville, qui constitue un microcosme de la population autochtone urbaine au Canada. Elle a déclaré devant le comité :

Notre organisation regroupe des populations appartenant à diverses Premières nations, avec toutefois une prédominance Crie; plus de la moitié d'entre nous est Métis, nous comptons une population inuite en expansion, et nous n'oublions jamais le sort de nos frères et de nos sœurs non inscrits. Nous avons en commun une histoire et certaines perceptions du monde; cependant, nos langues, nos coutumes et nos cultures se caractérisent par leur grande diversité²⁰³.

M^{me} Carter a également parlé de l'âge des Autochtones dans sa ville, ainsi que des raisons qui les ont poussés à aller s'y installer. Près de la moitié [...] [ont] moins de 25 ans et plus qu'un quart ont moins de 15 ans. La croissance démographique [des Autochtones] est trois fois supérieure à celle des autres habitants d'Edmonton²⁰⁴.

Les questions de compétences

En vertu du paragraphe 91(24) de la Constitution, le gouvernement fédéral a compétence en ce qui concerne « les Indiens et les terres réservées pour les Indiens ». Cette responsabilité est assumée par le truchement de la *Loi sur les Indiens*. Toutefois, à moins qu'il ne soit question des réserves des Premières Nations se trouvant sur le territoire d'une municipalité, la responsabilité du gouvernement fédéral n'est pas très claire à l'égard des Autochtones qui résident dans les villes.

²⁰² Statistique Canada, « Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières Nations, Recensement de 2006 », *Le Quotidien*, 15 janvier 2008, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/080115/dq080115a-fra.htm.

²⁰³ Témoignages, 9 février 2012, Leona Carter. Les Indiens non inscrits sont ceux qui se considèrent Indiens, mais qui ne peuvent s'inscrire sur le registre des Indiens conformément à la Lois sur les Indiens, et ce même s'ils sont membres d'une Première Nation. Pour de plus amples renseignements, voir http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014433/1100100014437.

Témoignages, 9 février 2012, Leona Carter.

Malgré la large définition contenue dans la Constitution, « selon la politique actuelle du gouvernement fédéral, celui-ci n'est responsable – à quelques exceptions près – que des Premières Nations vivant dans les réserves, tandis que les provinces assument en général la responsabilité des Indiens hors réserve. Ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux n'ont jusqu'ici accepté une quelconque responsabilité à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits²⁰⁵. »

Au cours des années 1990, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont transféré de nombreuses responsabilités aux administrations municipales, y compris, souvent, celles visant les programmes et les services destinés aux Autochtones vivant sur leur territoire, sans pour autant leur céder aussi les ressources financières suffisantes, selon la Fédération canadienne des municipalités²⁰⁶.

Le comité note que, dans une décision rendue le 8 janvier 2013, la Cour fédérale du Canada a établi que les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » au sens figurant au paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et qu'ils relèvent donc de la responsabilité du gouvernement fédéral²⁰⁷. Le comité rappelle également que, le 6 février 2013, le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, qui était John Duncan à l'époque, a publié la déclaration suivante :

Étant donné que la décision rendue par la Cour fédérale dans le litige CAP/Daniels soulève des questions juridiques complexes, il est prudent de la part du Canada de demander à une cour supérieure de se prononcer sur la question. Après avoir bien étudié la décision de la Cour fédérale, le Canada a interjeté appel. Comme l'affaire est encore devant les tribunaux, il serait inopportun de formuler d'autres commentaires²⁰⁸.

À propos des compétences, Allan MacDonald, directeur du Bureau de l'interlocuteur fédéral à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, a affirmé au comité qu'il « n'irai[t] pas jusqu'à dire qu'un de[s] acteurs devrait s'approprier tout le processus, mais il faut que quelqu'un fasse preuve de leadership », et il a souligné qu'en s'intéressant à la population autochtone vivant en milieu urbain, le gouvernement fédéral fait preuve de leadership²⁰⁹. Les

²⁰⁵ Tonina Simeone, *Sphères de compétence fédérale et provinciale et peuples autochtones*, Bibliothèque du Parlement, 2001, http://lpintrabp.parl.gc.ca/apps/tips/tips-cont-f.asp?Heading=14&TIP=95.

Fédération canadienne des municipalités, Énoncé de politique sur les Finances municipales et les accords intergouvernementaux, http://www.fcm.ca/Documents/corporate-resources/policy-statements/2012 Municipal Finance and Intergovernmental Arrangements Policy Statement FR.pdf.

On peut trouver le texte de la décision à l'adresse http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/rss/T-2172-99% 20reasons% 20jan-8-2013% 20FR.pdf.

²⁰⁸ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, <u>Déclaration du Ministre Duncan - Décision Daniels</u>, 6 février 2013.

²⁰⁹ *Témoignages*, 2 mars 2011, Allan MacDonald.

représentants des organismes autochtones avaient une opinion quelque peu différente. Selon eux, la question des compétences constitue un obstacle majeur qui bloque la situation et qui doit être levé. Selon Betty Ann Lavallée, chef nationale, Congrès des Peuples Autochtones (CPA):

Ottawa nie aux Métis et aux Indiens non-inscrits la reconnaissance que leur accorde l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle. La plupart des provinces jugent que les Indiens non-inscrits et les Métis relèvent du fédéral. En conséquence, 600 000 Métis et Indiens non-inscrits se sont retrouvés piégés dans un vide juridique, dans un espace où il n'y a presque pas de programmes gouvernementaux destinés aux Autochtones. C'est la principale raison pour laquelle nous ne sommes pas parvenus à réaliser notre plein potentiel au sein de la société canadienne²¹⁰.

Dans son rapport vieux de 14 ans, la Commission royale sur les peuples autochtones faisait remarquer que cette question des compétences « est la forme la plus fondamentale de discrimination gouvernementale ». La Commission avait recommandé « de s'adresser aux tribunaux pour faire débloquer la situation et avait fait remarquer qu'à moins de mettre fin à cette pratique discriminatoire, aucune mesure corrective ne donnerait les résultats escomptés²¹¹ ».

Allan MacDonald a affirmé « que si l'on commence à polémiquer sur qui a compétence ou pas [...] on finit par ne rien faire²¹² ». Rick Simon, chef régional, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, de l'Assemblée des Premières Nations (APN), a indiqué que l'APN ne voulait pas assister aux chicanes fédérales-provinciales en ce qui a trait aux compétences : « [Les Premières Nations] sont [...] sur la touche à observer les gouvernements en train de se tirailler pour déterminer ce qui est le mieux pour [elles], et cela, c'est inacceptable. » M. Simon a ajouté que les Autochtones canadiens veulent que l'on « assur[e] la fluidité du service par-delà les limites de compétence et les incertitudes²¹³ ».

²¹⁰ Témoignages, 2 mars 2011, Betty Ann Lavallée.

²¹¹ Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, vol. 4, Perspectives et réalités, p. 519, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014597/1100100014637#chp6.

²¹² Témoignages, 2 mars 2011, Allan MacDonald.

²¹³ *Témoignages*, 2 mars 2011, Rick Simon.

À quoi ressemble la vie des populations autochtones urbanisées au Canada? À cette question, il faut, hélas, dire qu'il s'agit généralement d'une vie triste et sans espoir.

Le sort des Autochtones urbanisés au Canada ne diffère pas beaucoup de celui qui est réservé aux Autochtones vivant en région rurale, éloignée ou isolée. Certes, on enregistre çà et là quelques exemples de vies réussies, de personnes qui ont trouvé un emploi, qui ont leur propre entreprise ou qui jouissent d'une bonne santé. Malheureusement, pour la plupart d'entre nous, les conditions de vie se caractérisent par un niveau d'instruction et d'alphabétisation médiocres, et par une préparation insuffisante à la vie professionnelle, malgré les financements accordés par le gouvernement fédéral...

Notre santé est généralement mauvaise et nous sommes, davantage que le reste de la population, victimes de façon endémique de nombreuses maladies telles que le diabète. Quant à nos jeunes, il leur faut faire un choix difficile entre s'associer aux bandes de délinquants et essayer de se construire une vie meilleure, une vie plus saine.

Jeffrey Cyr, directeur exécutif, Association nationale des centres d'amitié, Témoignages, 8 février 2012

Les Autochtones du Canada s'urbanisent de plus en plus. En 2006, pour l'ensemble du pays, un peu plus de la moitié de la population autochtone vivait dans les villes, comparativement à 47 % en 1996²¹⁴. Même si les résultats du Recensement de 2011 n'avaient pas encore été publiés à l'époque, Jeffrey Cyr, directeur exécutif de l'Association nationale des centres d'amitié, estimait que près de 60 % de la population autochtone totale du Canada vit actuellement en ville²¹⁵. Larry Cachene, chef de la Première Nation de Yellow Quill, du Conseil tribal de Saskatoon, a indiqué que cette tendance s'appliquait à sa nation, précisant que sa « communauté compte 2 700 membres inscrits, dont 800 vivent sur place et 1 600 vivent hors réserve²¹⁶ ». Les tendances démographiques projetées tablent sur une poursuite de l'augmentation de la population autochtone en milieu urbain.

²¹⁶ Témoignages, 8 février 2012, Larry Cachene.

²¹⁴ The Environics Institute, *Urban Aboriginal Peoples Study*, 2010, p. 24, http://uaps.twg.ca/wp-content/uploads/2010/04/UAPS-FULL-REPORT.pdf.

²¹⁵ Témoignages, 8 février 2012, Jeffrey Cyr.

<u>Tableau 4 : Populations autochtones dans les grands centres urbains, 2006</u>

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (RMR)	IDENTITÉ AUTOCHTONE	Taux de croissance depuis 2001	En pourcentage de la population totale de la RMR
Winnipeg	68 380	+22 %	10 %
Edmonton	52 105	+27 %	5 %
Vancouver	40 310	+9 %	2 %
Calgary	26 575	+26 %	2 %
Toronto	26 575	+31 %	0,2 %
Saskatoon	21 535	+6 %	9 %
Montréal	17 870	+60 %	0,5 %
Regina	17 105	+9 %	9 %

Source : Statistique Canada, Population selon le groupe autochtone, par région métropolitaine de recensement (Recensement de 2006) http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo64a-fra.htm.

Les femmes autochtones vivant en milieu urbain

Le Recensement de 2006 a révélé que les dix régions métropolitaines de recensement qui affichent les plus grandes populations autochtones comptent environ 16 500 plus de femmes que d'hommes autochtones²¹⁷. Les femmes qui ont quitté leur réserve pour aller s'établir en milieu urbain l'ont fait surtout pour trouver un meilleur logement et pour donner de meilleures possibilités de formation à leurs enfants. Les données montrent que la proportion d'enfants autochtones faisant partie d'une famille monoparentale est plus élevée dans les centres de population que dans les régions rurales²¹⁸. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada rapporte qu'environ une famille sur quatre est une famille monoparentale²¹⁹. Les preuves empiriques révèlent que la plupart de ces familles monoparentales ont une femme pour chef²²⁰. Rick Simon a rappelé au comité que les femmes autochtones vivant en milieu urbain ne se sentent pas en sécurité et que beaucoup des femmes assassinées ou portées disparues ces dernières années sont précisément des Autochtones²²¹.

Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain

À l'instar de la population autochtone dans son ensemble, les Autochtones vivant en milieu urbain sont très jeunes. En 2006, 28 % des Autochtones urbains avaient moins de 15 ans, comparativement à 17 % chez les non-Autochtones²²². La proportion de jeunes Autochtones vivant en milieu urbain âgés de moins de 25 ans avait également tendance à dépasser celle des

²¹⁷ Selon les calculs des analystes de Statistique Canada, *Population autochtone dans certaines régions métropolitaines de recensement, Canada, 2006*, http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11442/c-g/c-g001-fra.htm.

²¹⁸ Témoignages, 2 mars 2011, Jane Badets.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, « La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain – Document d'information », http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014349/1100100014350.

²²⁰ Témoignages, 2 mars 2011, Jane Badets, Allan MacDonald et Rick Simon.

²²¹ *Témoignages*, 2 mars 2011, Rick Simon.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, « Feuillet d'information – Population autochtone urbaine au Canada », http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014298/1100100014302.

non-Autochtones, allant de sommets comme 56 et 55 % à Regina et Saskatoon respectivement, à un creux de 33 % à Montréal²²³.

L'Association nationale des centres d'amitié a déclaré en 2006 que les jeunes Autochtones âgés entre 15 et 24 ans avaient deux fois plus de risques que les non-Autochtones dans la même tranche d'âge d'être sans emploi²²⁴.

Le niveau de scolarité

Pour le moment, nous demandons à notre population de courir avant de savoir marcher et nous devons donc lui conférer les compétences voulues pour avancer, les compétences personnelles dont elle a besoin pour faire face à tout un éventail de problèmes²²⁵.

Les jeunes Autochtones sont laissés pour compte dans le système d'éducation actuel²²⁶.

Le niveau de scolarité des Autochtones tend à être inférieur, et dans certains cas très inférieur, à celui des non-Autochtones. La proportion d'Autochtones n'ayant pas de diplôme d'études secondaires est beaucoup plus élevée que chez les non-Autochtones (34 % contre 15 %), alors que les deux groupes ont des niveaux comparables pour ce qui est de la scolarité au collège ou de l'apprentissage d'un métier. En 2006, 8 % des Autochtones possédaient un diplôme universitaire, comparativement à 23 % chez les non-Autochtones.

Lorsqu'on compare le niveau de scolarité en 2006 selon le sexe, on constate que les femmes autochtones sont plus nombreuses que les hommes à terminer leurs études secondaires et collégiales et à obtenir un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires. Seuls les programmes d'apprentissage attirent plus d'hommes que de femmes²²⁷.

Le niveau de scolarité des Autochtones peut aussi varier d'une ville à l'autre. À Edmonton, par exemple, près de la moitié des femmes (49 %) et des hommes (48 %) autochtones âgés entre 25 et 64 ans en 2006 avaient terminé leurs études postsecondaires, contre environ 6 et 10 % respectivement chez les non-Autochtones de la même tranche d'âge²²⁸.

²²⁷ Ministère des Affaires autochtones de l'Ontario, *Niveau de scolarité des Autochtones – En bref*, http://www.aboriginalaffairs.gov.on.ca/francais/services/datasheets/Education.pdf.

²²³ Statistique Canada, Profil de la population autochtone dans certaines villes ou collectivités en 2006 : Provinces des Prairies, http://www.statcan.gc.ca/pub/89-638-x/89-638-x2010003-fra.htm.

Association nationale des centres d'amitié, « Fact Sheets: Urban Aboriginal Population » http://nafc.ca/en/content/fact-sheets.

225 *Témoignages*, 8 février 2012, Larry Cachene.

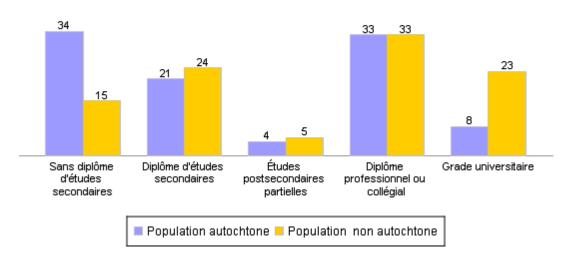
²²⁶ *Témoignages*, 2 mars 2011, Dwight Dorey.

²²⁸ Statistique Canada, *Profil de la population autochtone de 2006 pour Edmonton*, catalogue n° 89-638-X nº 2010003, février 2010, p. 10, http://www.statcan.gc.ca/pub/89-638-x/2010003/article/11077-fra.pdf.

Chez les jeunes Autochtones, le taux de décrochage avant d'atteindre le niveau postsecondaire est particulièrement alarmant. Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, pour 2007 à 2010, la moyenne sur trois ans du taux de décrochage chez les jeunes Autochtones de 20 à 24 ans vivant hors réserve était de 22,6 %, contre 8,5 % chez les jeunes non-Autochtones du même âge²²⁹.

Graphique 4 : Niveau d'études, populations non autochtone et autochtone, âgées de 25 à 34 ans, 2006 (en pourcentage)

Niveau d'études, populations canadienne et autochtone, âgées de 25-64 ans, 2006 (en pourcentage)



Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Apprentissage - Niveau de scolarité, Indicateurs de mieux-être au Canada, http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=29.

Des représentants d'organisations autochtones nationales ont souligné l'importance de l'éducation dans la participation des Autochtones à l'économie et à la société canadiennes. Rick Simon a dit au comité que l'éducation « est une priorité [...] pour que les membres des Premières Nations réalisent leur plein potentiel [...] [et] la fondation de tout changement durable et positif²³⁰ ». Il a indiqué que le niveau de scolarisation des Autochtones s'améliore, et que cela doit continuer. M. Chartrand a dit au comité que l'éducation « est la lampe qui va éclairer l'avenir. Si nous pouvions insister davantage sur l'instruction, nous constaterions d'importants changements²³¹. »

75

Jason Gilmore, « Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs », *Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, 3 novembre 2010, http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010004/article/11339-fra.htm.

²³⁰ *Témoignages*, 2 mars 2011, Rick Simon.

²³¹ *Témoignages*, 2 mars 2011, David Chartrand.

Dans le budget de 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il consacrerait 275 millions de dollars sur trois ans à l'éducation des Premières Nations et à la construction ainsi qu'à la rénovation d'écoles dans les réserves²³². Même si cet argent n'ira pas directement aux Autochtones vivant dans les villes, le comité fait remarquer qu'avec l'afflux croissant d'Autochtones dans les régions urbaines, l'amélioration de l'éducation dans les réserves devrait augmenter les chances des Autochtones adultes allant s'établir dans les villes de trouver un emploi.

Du point de vue du comité et des témoins, l'accès à l'éducation et à la formation au niveau postsecondaire offre une des meilleures occasions aux Autochtones du Canada d'améliorer leur sort et celui des communautés dans lesquelles ils résident. Dans les recommandations 7 à 11 du rapport *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada* et dans les recommandations 19 et 21 du rapport *Pauvreté*, *logement*, *itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, le comité recommande des mesures destinées à améliorer les possibilités d'apprentissage pour les Autochtones du Canada. Ces recommandations se trouvent à l'annexe BI-II du présent rapport.

Les gangs de jeunes Autochtones

Plus les jeunes Autochtones sont fiers et sentent que leur identité culturelle est reconnue, moins ils sont susceptibles de devenir alcooliques ou toxicomanes, de se joindre à un gang ou de prendre part à des activités criminelles²³³.

Une étude relativement récente a montré qu'environ 20 000 enfants autochtones âgés de moins de 17 ans sont actuellement pris en charge par le gouvernement, soit trois fois plus que le nombre d'enfants qui étaient dans les pensionnats à l'apogée de leurs activités. D'autres études montrent que les enfants autochtones pris en charge par le gouvernement sont huit fois plus nombreux que les enfants non autochtones. C'est particulièrement pertinent, quand nous savons que les enfants qui font l'objet d'un placement extrafamilial risquent beaucoup plus de suivre plus tard la trajectoire de la délinquance juvénile.

Daniel Sansfaçon, directeur, Politiques, recherche et évaluation, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, Témoignages, 7 mars 2012

Le problème des gangs de jeunes Autochtones préoccupe tout particulièrement le comité et ses témoins. Ces jeunes occupent le deuxième rang pour ce qui est de la proportion des membres

²³³ Témoignages, 2 février 2012, Dwight Dorey.

.

²³² Gouvernement du Canada, *Emplois, croissance et prospérité à long terme – Le plan d'action économique du Canada de 2012*, p.156, http://www.budget.gc.ca/2012/plan/pdf/Plan2012-fra.pdf.

de gangs au Canada, et leur implication dans les gangs de rue est spécialement inquiétante dans les provinces de l'Ouest²³⁴.

Betty Ann Lavallée a fait un lien entre appartenance à un gang de rue et pauvreté, exclusion et oppression. Le Congrès des Peuples Autochtones a constaté que la participation de ces jeunes à des gangs de rue « obéit rarement à des motifs délibérés, mais qu'il s'agit plutôt d'un choix que certains qualifient "d'habitude" ». M^{me} Lavallée a déclaré devant le comité que la majorité des jeunes faisant partie d'un gang vivent près du seuil de faible revenu voire en dessous pour leur ville. Elle a dit:

> Leurs parents, d'autres membres de la famille et leur cercle d'amis connaissent des conditions de vie semblables dans les mêmes quartiers ou non loin de là. Ces points communs de la « vie dans la pauvreté » et de la « vie dans des régions urbaines » se combinent avec un passé familial qui remonte relativement loin dans le temps, un passé fait d'exclusion sociale, d'oppression, de discrimination et de sentiment de honte, autant d'indicateurs d'apparition de cette habitude [consistant à entrer dans un gang de jeunes]²³⁵.

Rick Simon partage le point de vue de M^{me} Lavallée, confiant au comité que « [1]a vie des gangs de rue et la violence sont une réalité pour un trop grand nombre de jeunes de Premières nations et de jeunes adultes²³⁶ ». Dans le même ordre d'idées, Dwight Dorey a déclaré que :

> [O]n a découvert que les jeunes ne décident pas nécessairement en leur âme et conscience de prendre part à de telles activités. Ils sont issus des secteurs défavorisés des centres urbains, et le fait d'avoir baigné toute leur vie dans ce milieu les amène à adopter les comportements qui trop souvent le caractérisent. Nous commençons à constater que certains gangs comptent dans leurs rangs des jeunes dont les parents faisaient ou font encore partie de ce milieu criminalisé²³⁷.

Rick Simon a indiqué que l'APN travaille sur une stratégie pour lutter contre la violence des gangs, mais « [qu']il n'y a pas d'argent au gouvernement pour faire ce travail²³⁸ ». Dwight Dorey, du Congrès des Peuples Autochtones, a dit, en substance, la même chose,

77

²³⁴ Sécurité publique Canada, Centre national de prévention du crime, « Les gangs de jeunes au Canada : Qu'en savons-nous? », L'épreuve des faits – Les gans de jeunes, 2007, p. 1, http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/bldngevd/ fl/2007-YG-1 f.pdf , Les Afro-Canadiens représentent la plus grande proportion de gangs de jeunes; les jeunes de race blanche arrivent au troisième rang. ²³⁵ *Témoignages*, 2 mars 2011, Betty Ann Lavallée.

²³⁶ Témoignages, 2 mars 2011, Rick Simon.

²³⁷ *Témoignages*, 2 février 2012, Dwight Dorey.

²³⁸ Témoignages, 2 mars 2011, Rick Simon

affirmant que le problème auquel est confrontée son organisation lorsqu'elle tente de contrer l'attraction qu'exercent les gangs auprès des jeunes Autochtones est le manque « de ressources pour faciliter le genre d'activités [alternatives] auxquelles les jeunes aimeraient participer²³⁹ ».

Les trois représentants des organisations autochtones nationales ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures pour dissuader les jeunes Autochtones de joindre des gangs. Le Ralliement national des Métis a mis en œuvre un programme, Standing Tall, dans le cadre duquel des membres des familles s'impliquent directement dans le milieu scolaire de leurs enfants²⁴⁰. L'Assemblée des Premières Nations a travaillé en collaboration avec un ancien membre de la GRC pour mettre au point une stratégie antigang, mais cette initiative n'a pu obtenir de financement gouvernemental²⁴¹.

Rick Simon a déclaré devant le comité qu'il n'avait pas entendu parler du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes du gouvernement fédéral. David Chartrand, vice-président du Ralliement national des Métis, a affirmé qu'il « est indéniable que l'initiative lancée par le gouvernement pour s'attaquer au phénomène des gangs de rue ne fonctionne pas ».

Le Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes

Le Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes du gouvernement fédéral se concentre sur les jeunes ayant des antécédents de violence grave, qui risquent d'entrer dans un gang ou qui en sont déjà membres. Une évaluation du Fonds publiée par Sécurité publique Canada en mars 2011 révèle que le Fonds avait permis de soutenir 19 projets touchant environ 1 100 jeunes au cours des cinq années de son existence (2006-2011)²⁴².

Même s'il n'y a aucun détail sur le soutien qu'accorde le Fonds à tous les projets destinés plus particulièrement aux jeunes Autochtones, certaines initiatives, comme Turning the Tides, de Winnipeg, mettent à profit, jusqu'à un certain point, les enseignements autochtones. Dans son Rapport ministériel sur le rendement pour 2010-2011, Sécurité publique Canada, le ministère fédéral responsable du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes, a indiqué que deux projets financés en Saskatchewan par le Fonds avaient connu un taux de sortie de gangs de 72 % et de 78 % respectivement²⁴³.

Le Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes ne devait durer que jusqu'à la fin de l'exercice 2010-2011, mais son financement a été renouvelé le 15 mars 2011. Le gouvernement fédéral a annoncé que le Fonds recevra 37,5 millions de dollars sur cinq ans et 7,5 millions de dollars annuellement par la suite.

²³⁹ *Témoignages*, 2 février 2012, Dwight Dorey.

²⁴⁰ Manitoba Metis Federation, *Standing Tall*, http://www.mmf.mb.ca/images/standing/stp.pdf.

²⁴¹ *Témoignages*, 2 mars 2011, David Chartrand.

²⁴² Sécurité publique Canada, Rapport final, Évaluation du programme du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes – 2010-2011, http://www.securitepublique.gc.ca/abt/dpr/eval/ygpf-flagj-09-10-fra.aspx.

²⁴³ Sécurité publique Canada, Rapports ministériels sur le rendement, 2010-11, http://www.tbs-sct.gc.ca/dprrmr/2010-2011/inst/psp/psp02-fra.asp.

Le comité accueille favorablement le renouvellement du Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes et fait remarquer que la violence des gangs de jeunes est un problème qui frappe d'autres groupes de la société canadienne et pas seulement les communautés autochtones; qui plus est, il s'agit d'un phénomène grave qui se répand dans toutes les grandes villes du pays. Le comité note que les représentants des organisations autochtones nationales ne semblaient pas bien connaître le Fonds, et ne peuvent donc pas en bénéficier. En conséquence, le comité recommande :

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement du Canada déploie davantage d'efforts pour communiquer l'information relative au Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes aux organisations autochtones nationales, et qu'il consulte ces organisations au sujet de la conception du programme et des possibilités qu'offre celui-ci, afin d'en améliorer l'efficacité générale.

Le Programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone (CCJA)

À l'origine, le programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone était une initiative des Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones financée par Patrimoine canadien et administrée par les centres d'amitié autochtones. En 2012, cette initiative a été transférée à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, qui lui a donné le nom qu'elle porte aujourd'hui. Le programme en question a été suspendu après le transfert, pendant que le ministère discutait de son contenu avec l'Association nationale des centres d'amitié, dans le but de le renouveler et, au bout du compte, de le rétablir²⁴⁴. Le 30 juillet 2012, le gouvernement fédéral annonçait que les fonds du programme avaient été débloqués en raison des nouvelles modalités qui visent à préparer les jeunes Autochtones à participer pleinement à l'économie canadienne²⁴⁵.

Le comité se réjouit du rétablissement du programme et souhaite que l'on porte attention à l'accessibilité dans le processus de révision. Étant donné la diversité économique et culturelle des Autochtones vivant dans les centres urbains, il est vital que les communautés se fassent entendre haut et fort dans le cadre de la redéfinition du contenu et de la mise en œuvre du programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone. Cela ne pourra que renforcer le programme et garantir que les jeunes Autochtones en tirent le meilleur parti possible. Par conséquent, le comité recommande :

²⁴⁴ HQ Commox Valley, « Feds Promise New and Improved Aboriginal Youth Program », 25 juillet 2012, http://hqcomoxvalley.com/news/local/news/Local/12/07/25/Feds-promise-new-and-improved-youth-aboriginal-program. [en anglais seulement]

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, « Le gouvernement Harper investit pour préparer les jeunes Autochtones au marché du travail », communiqué de presse, 30 juillet 2012, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1343665302003/1343665375926.

RECOMMANDATION 17

Que dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada travaille de concert avec l'Association nationale des centres d'amitié pour veiller à ce que les communautés autochtones jouent un rôle centre dans la définition d'un programme qui tient compte des besoins de leur population.

La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU)

En tant qu'Autochtone moi-même, je me suis fait dire pendant la majeure partie de ma vie que les peuples autochtones allaient devoir changer s'ils voulaient profiter pleinement de la chance d'être Canadiens. Aujourd'hui, l'expérience — et, j'espère, la perspicacité — me dit que notre gouvernement travaille avec ses partenaires pour modifier la situation et que c'est l'authenticité de la collaboration avec les Autochtones qui déterminera notre succès. Afin d'atteindre nos objectifs concernant les peuples autochtones, il faut, à mes yeux, que les trois paliers de gouvernement collaborent à des initiatives durables de soutien aux communautés autochtones afin que nous retrouvions notre identité, notre langue, notre culture, notre prospérité et notre autonomie.

Leona Carter, directrice, Bureau des relations avec les Autochtones, Services à la communauté, Ville d'Edmonton, Témoignages, 8 février 2012

Le gouvernement fédéral est engagé dans quelques initiatives qui visent à aider les Autochtones vivant en milieu urbain et qui sont réunies collectivement dans le Programme des Autochtones (PA). Ce programme, d'abord dirigé par le ministère du Patrimoine canadien, intègre 15 éléments qui étaient gérés séparément avant 2005. Le principal élément de ces initiatives qui est axé sur les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain est la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU), qui relève du Bureau de l'interlocuteur fédéral, à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain a été élaborée en 1997 et dotée d'un budget de 40 millions de dollars sur quatre ans. Le financement a été renouvelé en 2003. En 2007, la SAMU a été renouvelée à nouveau et améliorée. Cette année-là, le gouvernement fédéral a pris un engagement à long terme envers la SAMU, en y affectant 68,5 millions de dollars sur cinq ans. En 2010-2011, 14,5 millions de dollars ont été investis dans la SAMU, soit environ 1 million de dollars de plus que les dépenses prévues, afin de traiter de questions prioritaires²⁴⁶. Pendant cet exercice, en collaboration avec les partenaires, la SAMU a appuyé 144 projets communautaires et elle a permis d'investir 9,3 millions de dollars, de coordonner

80

²⁴⁶ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011*, http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/ian/ian02-fra.asp.

2,5 millions de dollars d'autres ministères et organismes fédéraux, de mobiliser 5,8 millions de dollars auprès des provinces et des municipalités, ainsi que 3,6 millions de dollars auprès des partenaires hors du secteur public. Dans son *Rapport ministériel sur le rendement* pour cette période, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a indiqué que, selon une analyse préliminaire des données des recensements du Canada réalisés en 2001 et 2006, les taux d'obtention de diplômes du secondaire, d'emploi et de revenu moyen total dans les villes désignées de la SAMU avaient augmenté de 1 % ²⁴⁷.

La SAMU devait expirer en 2012, mais dans le budget de 2012, le gouvernement du Canada l'a renouvelée et y a investi 27 millions de dollars sur deux ans (2012-2013 et 2013-2014) afin d'améliorer les perspectives économiques des Canadiens autochtones vivant en milieu urbain²⁴⁸. Les investissements de la SAMU visent trois grands objectifs : améliorer l'autonomie fonctionnelle (en facilitant la fréquentation scolaire et la réalisation d'activités à l'extérieur du système d'éducation officiel, par exemple des activités de mentorat), promouvoir la formation et l'acquisition de compétences professionnelles ainsi que l'entrepreneuriat; soutenir les femmes, les enfants et les familles autochtones²⁴⁹.

L'un des buts de la Stratégie est d'accroître la coordination des programmes destinés aux Autochtones vivant en milieu urbain et qu'offrent déjà des ministères et des organismes fédéraux. Les entités fédérales qui offrent ces programmes sont :

- Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, le programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones),
- Santé Canada (programme Bon départ),
- Patrimoine canadien (Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones, désormais le programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone, administré par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada),
- Sécurité publique Canada (Stratégie nationale pour la prévention du crime) et Justice Canada (Portefeuille des affaires autochtones).

Tous ces programmes sont dotés de budgets distincts de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Des modalités horizontales ont été établies afin d'améliorer la coordination fédérale. Il s'agit d'un mécanisme à l'aide duquel d'autres ministères fédéraux

²⁴⁸ Gouvernement du Canada, *Le Plan d'action économique 2012 : Emplois, croissance et prospérité à long terme*, p. 156.

²⁴⁷ *Ibid.* Il convient de souligner que cette analyse préliminaire est antérieure à la récession, qui a débuté en 2008.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, « La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain – Document d'information » http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014349.

peuvent se regrouper pour assurer un financement par le moyen d'une entente unique avec un bénéficiaire. Ce mécanisme permet non seulement de coordonner les efforts fédéraux entourant un projet, mais il simplifie grandement la tâche des bénéficiaires. Cette mesure novatrice vise également à maximiser et à harmoniser les investissements financiers fédéraux afin qu'ils se renforcent mutuellement.

En vertu de la Stratégie, le gouvernement du Canada travaille avec d'autres gouvernements et des organismes communautaires pour soutenir des projets qui appuient les Autochtones vivant en milieu urbain et qui répondent aux priorités locales. La SAMU vise à promouvoir l'autonomie des Autochtones dans 13 villes qui, ensemble, regroupent plus de 25 % des Autochtones du Canada. Les villes où la SAMU est implantée comprennent Vancouver, Prince George, Lethbridge, Calgary, Edmonton, Prince Albert, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Thompson, Toronto et Thunder Bay. Le gouvernement fédéral effectue actuellement des travaux préliminaires avec les Autochtones de Montréal et Halifax pour explorer la possibilité d'implanter la SAMU dans ces villes.

Dans les villes où elle est établie, la SAMU fonctionne par l'intermédiaire de comités directeurs communautaires. Ces comités directeurs sont constitués de membres de la communauté autochtone de la ville et de représentants de tous les ordres de gouvernement. Dans certains cas, on met à profit des structures communautaires existantes et, dans d'autres, des comités directeurs communautaires issus de la communauté ont été constitués. La tâche de ces comités consiste à collaborer avec le secteur privé et tous les ordres de gouvernement pour accélérer la planification, les décisions de financement et la mise en place de solutions aux problèmes des Autochtones vivant en milieu urbain.

Bien que les villes soient uniques et aient établi leurs propres priorités, toutes ciblent les trois mêmes priorités nationales établies en vertu de la SAMU. M. MacDonald a indiqué qu'une fois les priorités locales établies, le gouvernement fédéral cible et coordonne ses programmes pour qu'ils répondent à ces besoins plutôt que de demander aux communautés d'adapter leurs besoins aux exigences des programmes.

M. MacDonald a déclaré au comité qu'en vertu de la SAMU, le gouvernement fédéral a offert une formation sur les aptitudes à la vie quotidienne à de jeunes mères autochtones désireuses d'accéder au marché du travail et de se soustraire à une situation domestique difficile; appuyé la formation et l'apprentissage pour les jeunes Autochtones et aidé de jeunes Autochtones des villes à sortir des gangs de rue. Il a ajouté que le gouvernement fédéral a « aussi amené les municipalités à accorder plus d'attention à ces questions et [...] officialisé [ses] relations avec les gouvernements de manière à harmoniser et à coordonner [ses] efforts pour régler les problèmes auxquels se heurtent les Autochtones vivant en milieu urbain²⁵⁰ ».

 $^{^{250}}$ $\it T\'{e}moignages, 2$ mars 2011, Allan MacDonald.

Les témoins divergeaient d'opinion au sujet de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Denis Carignan, directeur du Bureau de l'interlocuteur fédéral en Saskatchewan, a donné son appui personnel à la SAMU. M. Carignan, lui-même membre d'une Première Nation, a déclaré :

C'est principalement à cause de cette stratégie que j'ai décidé de travailler pour le gouvernement fédéral. Celle- ci nous a permis de nous brancher sur les collectivités, d'adopter une culture de gestion qui a consisté à nous mettre d'abord à l'écoute des communautés, puis à trouver des partenaires disposés à collaborer avec nous. C'est là que réside l'avenir de l'action gouvernementale²⁵¹.

Un point de vue contraire a été exprimé par David Chartrand, qui a affirmé :

Les choses ne fonctionnent pas. En fait, la situation est pire que jamais... [L]es Métis n'ont reçu que 6 % [des 65 millions de dollars consacrés par le gouvernement fédéral à la SAMU], même si, sur le plan démographique, nous dominons dans les centres urbains les plus peuplés de l'Ouest du Canada. Nous ne sommes pas intervenants dans ce processus. Nous avons tenté d'être un des partenaires dès le début et avons essayé de travailler sur ce plan. Cela ne nous a conduits nulle part et je dirais même que nous n'apprécions pas particulièrement la SAMU²⁵².

M. Chartrand a ajouté que les comités directeurs communautaires « sont très disparates », de sorte qu'» [o]n ne sait pas qui fait quoi ni quelle porte est ouverte ou fermée. Il n'y a aucune coordination²⁵³ ».

Dans son mémoire, Ray Gerow, président et chef de la direction de l'Aboriginal Business and Community Development Centre à Prince George, en Colombie-Britannique, a affirmé qu'il est très possible que des activités comme la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain servent de mécanisme de dialogue entre les populations autochtones, mais comme la SAMU est liée à des affectations de fonds, cela crée une concurrence entre les fournisseurs de services urbains²⁵⁴.

Malgré les opinions partagées, la SAMU représente un modèle de coopération entre les ordres de gouvernement, y compris les municipalités, et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain. En plus de pouvoir réunir les parties intéressées et de faciliter la coordination de la

²⁵¹ *Témoignages*, 2 mars 2011, Denis Carignan.

²⁵² *Témoignages*, 2 mars 2011, David Chartrand.

²⁵³ Ibid.

²⁵⁴ Ray Gerow, mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 8 mars 2012.

prestation des programmes, un autre aspect important de la SAMU est sa capacité d'obtenir du financement et d'autres types de ressources de ses partenaires, comme nous l'avons expliqué cidessus. Parce que la Stratégie est un excellent outil pour améliorer l'inclusion sociale et les résultats économiques des Autochtones canadiens vivant en milieu urbain, le comité recommande :

RECOMMANDATION 18

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les organisations nationales autochtones et les autres ordres de gouvernement, mette en place la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain ailleurs que dans les 13 villes où elle est déjà implantée.

Le comité prend note des observations de M. Gerow et M. Chartrand et croit que le gouvernement fédéral devrait continuer à prendre des mesures en vue d'améliorer la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Par conséquent, il recommande :

RECOMMANDATION 19

Que le gouvernement du Canada collabore avec les organisations nationales autochtones et les autres ordres de gouvernement afin de renforcer la coordination et la distribution équitable au sein des comités directeurs communautaires établis en vertu de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

La transition vers la vie urbaine

L'urbanisation accrue des populations autochtones amène son lot de difficultés de nature culturelle et économique puisque les Autochtones doivent s'adapter à la vie dans les villes canadiennes.

Les témoins ont été interrogés sur le niveau de préparation des Autochtones, et surtout des jeunes Autochtones, qui migrent des réserves rurales vers les centres urbains. Le comité se demandait si ceux qui migrent dans les villes sont informés des ressources disponibles à leur arrivée. Dwight Dorey a déclaré que les jeunes Autochtones qui s'urbanisent pour aller étudier dans les universités et les collèges sont bien appuyés, mais que ce n'est pas le cas des autres²⁵⁵.

Dans leur rapport sur les Autochtones vivant en milieu urbain, Dominique M. Gross et John Richardson ont fait remarquer que les indicateurs du marché du travail local comme le chômage et le revenu médian n'influencent pas le choix des Autochtones de déménager dans une région urbaine, ce qui signifie que la faible intégration pourrait découler d'un manque d'information. L'arrivée récente dans une RMR pourrait expliquer pourquoi une personne

²⁵⁵ *Témoignages*, 9 février 2012, Dwight Dorey.

déclare avoir des liens professionnels limités avec des employeurs potentiels ou n'avoir aucun contact avec des agences d'emploi gouvernementales²⁵⁶.

Il faut aussi mettre en place des services soigneusement planifiés et adéquatement financés afin de jeter une passerelle pendant la période de transition qui sépare le séjour dans la réserve et l'adaptation à la vie urbaine, avec les difficultés que présente celle-ci; je pense en particulier, mais pas seulement, aux besoins liés au logement, à l'emploi, à l'éducation et à la santé.

Leona Carter, directrice, Bureau des relations avec les Autochtones, Services à la communauté, Ville d'Edmonton, Témoignages, 8 février 2012

Jeffrey Cyr, directeur exécutif de l'Association nationale des centres d'amitié, a soutenu que, comme les « services offerts aux néo-Canadiens, il faudrait aussi penser à des services d'immigration ou d'émigration pour nos Autochtones²⁵⁷ ».

Le comité appuie les observations et recommandations de ses témoins et constate que les centres d'amitié autochtones fournissent d'importants services aux Autochtones qui s'installent dans les villes canadiennes. Ces centres, exploités par des Autochtones, sont le meilleur moyen d'aider les Autochtones à s'adapter à la vie urbaine. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 20

Que le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec les centres d'amitié autochtones afin d'appuyer les services de transition aux Autochtones qui s'installent dans les villes canadiennes.

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

Les Autochtones sont confrontés à de nombreuses difficultés qui empêchent leur participation pleine et entière à l'économie canadienne. Mais il convient de noter également qu'il y a eu des progrès encourageants sur lesquels s'appuyer pour améliorer encore la situation. Par exemple, la création d'entreprises prend de l'ampleur chez les Autochtones. Selon les données de l'Initiative de financement des petites et moyennes entreprises de 2007 citées par le Groupe de travail sur les affaires autochtones²⁵⁸, environ 2,4 % des petites entreprises canadiennes étaient sous contrôle autochtone. Cela représentait environ 27 000 entreprises, dans les réserves et hors

Dominique M. Gross et John Richards, *Breaking the Stereotype: Why Urban Aboriginals Score Highly on « Happiness » Measures*, Commentaire n° 354, Institut C.D. Howe, juillet 2012, p.18, http://www.cdhowe.org/pdf/Commentary 354.pdf. [traduction]

²⁵⁷ *Témoignages*, 9 février 2012, Jeffrey Cyr.

²⁵⁸ Le Groupe de travail sur les affaires autochtones rassemble les ministres provinciaux et territoriaux responsables des questions autochtones et est décrit plus en détail plus loi dans le présent rapport.

des réserves, sans compter les entreprises constituées en société ou les entreprises communautaires²⁵⁹. En 2006, on a constaté que quelque 22 % des travailleurs autonomes autochtones se trouvaient dans les réserves et qu'un nombre comparable vivait dans des régions rurales hors réserve, le reste étant concentré en milieu urbain. Les entrepreneuses autochtones représentaient 38 % du total²⁶⁰. Le gouvernement fédéral soutient activement la formation et l'emploi des Autochtones. Dans son rapport *Pauvreté, logement, itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, le comité a recommandé d'améliorer ce soutien et d'offrir de nouvelles possibilités économiques aux Autochtones du Canada. (Voir la recommandation 67 à l'annexe B du présent rapport.)

Des tendances problématiques

Bien que le niveau d'instruction de notre communauté ne cesse de s'améliorer, la population autochtone d'Edmonton connaît de façon chronique le chômage, le sous-emploi et la faiblesse du revenu²⁶¹.

S'il faut en croire les données démographiques, l'évolution future du développement économique et commercial autochtone est prometteuse. Il s'agit toutefois d'une promesse qui tarde à se réaliser pleinement. En tant que groupe démographique à croissance rapide et vivant de plus en plus en milieu urbain, les Autochtones représentent une part éventuellement importante des futurs entrepreneurs et une source non négligeable de la main-d'œuvre des entreprises^{262.}

Au cours de la dernière décennie, on a observé des améliorations concernant les niveaux de formation, d'emploi et de revenu des Autochtones et, dans plusieurs cas, l'écart entre Autochtones et non-Autochtones s'est amoindri. Toutefois, malgré l'amélioration de la situation économique de nombreux Autochtones canadiens, certaines tendances économiques inquiétantes persistent, comme les taux de chômage élevés et les taux de faible revenu.

Les revenus d'emploi des Autochtones continuent d'être moins élevés que ceux des Canadiens non autochtones. Les taux d'emploi des Autochtones ont augmenté de 2001 à 2006, mais ces derniers demeurent moins susceptibles d'avoir du travail que les non-Autochtones ²⁶³. En 2006, le taux de chômage des Autochtones était de 13,2 % – un taux presque trois fois plus

²⁵⁹ Groupe de travail sur les affaires autochtones, *A Framework for Action in Education, Economic Development and Violence Against Aboriginal Women and Girls*, 28 avril 2010, p. 34, http://www.gov.bc.ca/arr/reports/down/aawg_paper.pdf Pour une description de ce groupe, voir ci-dessous.

Making First Nations Poverty History Advisory Committee, The State of the First Nation Economy and the Struggle to Make Poverty History, préparé pour l'Inter-Nation Trade and Economic Summit, Toronto, mars 2009, p. 59.

²⁶¹ *Témoignages*, 8 février 2012, Leona Carter.

Ashley Sisco et Nicole Stewart, *True to Their Visions: An Account of 10 Successful Aboriginal Businesses*, Conference Board du Canada, novembre 2009, http://abdc.bc.ca/uploads/file/09%20Harvest/10-131 TrueToTheirVisions WEB.pdf.

²⁶³ Institut Environics, 2010, p. 25.

élevé que celui des non-Autochtones (5,2 %). En outre, une bonne part des progrès observés en matière d'emploi de 2001 à 2006 est attribuable à des gains chez les Canadiens autochtones plus âgés, ceux de moins de 25 ans continuant d'afficher des taux de chômage élevés. Dans le cas des membres des Premières Nations, le taux de chômage chez les moins de 25 ans avoisinait les 30 % en 2006^{264} . La même année, les Autochtones vivant dans des régions métropolitaines de recensement avaient un revenu médian de 22 100 \$, ce qui était bien inférieur au revenu médian des non-Autochtones, qui se situait à 28 900 \$ 265 .

En 2009, les collectivités des Premières Nations demeuraient en moyenne le groupe socioculturel le plus désavantagé au Canada, et ce, pour toute une gamme d'indices, dont le revenu, le chômage, la santé, l'éducation, le bien-être des enfants, l'habitation et d'autres formes d'infrastructure²⁶⁶. Une analyse révèle que les Autochtones sont sous-représentés dans des domaines comme la finance, l'assurance et l'immobilier, et leur taux de participation dans les professions de la santé est assez faible²⁶⁷.

Les Canadiens autochtones ont été frappés plus durement et plus longuement que les Canadiens non autochtones par la récession qui a commencé en 2008. Les données de Statistique Canada, qui ne portent que sur les Autochtones vivant hors des réserves, montrent que l'emploi des Canadiens autochtones âgés de 15 ans et plus a décliné de 3,5 % en 2009, ce qui représente une perte de 13 000 emplois. En 2010, l'emploi chez ces Canadiens a reculé de 3,7 %, ce qui représente une perte de 14 000 emplois ²⁶⁸.

²⁶⁴ Burleton et Drummond, p. 3.

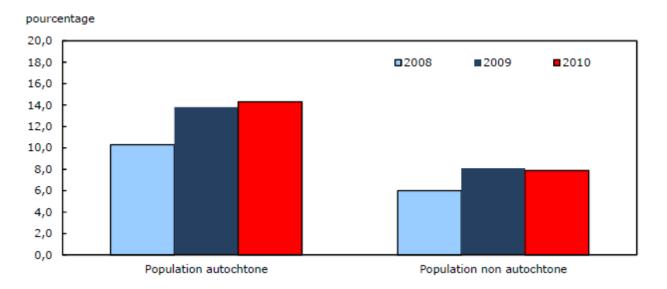
Données citées par Dominique M. Gross et John Richards, 2012, p. 7.http://www.cdhowe.org/pdf/Commentary 354.pdf.

²⁶⁶ Making First Nations Poverty History Advisory Committee, 2009, p. 10.

²⁶⁷ Association nationale des centres d'amitié, *Economic Development Policy Paper*, juillet 2010.

²⁶⁸ Jeannine Usalcas, *Les Autochtones et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active,* 2008-2010, n° 71-588-X au catalogue, n° 3, p. 9, http://www.statcan.gc.ca/pub/71-588-x/71-588-x2011003-fra.pdf.

<u>Graphique 5 : Taux de chômage des populations autochtone et non autochtone</u> <u>âgées de 15 ans et plus, 2008-2010</u>



Remarque: Les données excluent les personnes vivant dans les réserves ou les territoires. Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, dans Jeannine Usalcas, *Les Autochtones et le marché du travail: estimations de l'Enquête sur la population active, 2008-2010*, Statistique Canada, n° 71-588-X au catalogue, n° 3, http://www.statcan.gc.ca/pub/71-588-x/2011003/ct003-fra.htm.

Le comité constate avec inquiétude les taux de chômage élevés chez les jeunes Autochtones. Compte tenu du nombre élevé et croissant de jeunes Autochtones et de la contribution potentielle qu'ils pourraient apporter étant donné le vieillissement de la population active du Canada et les pénuries de compétences dans certains domaines, la priorité devrait être accordée aux besoins des jeunes Autochtones dans tous les programmes ou initiatives visant à améliorer la participation à la population active. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement du Canada, dans tous ses programmes ou initiatives d'emploi, continue d'accorder une grande place aux possibilités d'emploi et de formation axée sur les compétences pour les jeunes Autochtones.

La participation du secteur privé

Les entreprises canadiennes constatent des pénuries de compétences dans certains secteurs et participent de plus en plus aux activités visant à encourager, à encadrer et à former les Canadiens autochtones pour qu'ils puissent trouver de l'emploi. Le gouvernement fédéral travaille souvent en partenariat avec le secteur privé dans ce domaine, et le comité appuie cet engagement. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 22

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les partenaires du secteur privé pour stimuler les efforts en vue de créer, dans tous les secteurs de l'économie canadienne, des possibilités d'emploi et de formation axée sur les compétences pour les jeunes Autochtones.

Les obstacles à l'intégration économique des Autochtones

La majorité des entreprises autochtones se heurte aux mêmes problèmes que les autres petites et moyennes entreprises canadiennes. Toutefois, à cause de leur conjoncture socioéconomique et d'autres facteurs, beaucoup d'entre elles doivent surmonter des difficultés supplémentaires qui leur sont propres.

Un des plus gros problèmes des entrepreneurs autochtones est l'obtention du capital initial nécessaire au lancement d'une entreprise commerciale. À cause d'une insuffisance de formation et d'éducation et de situations socioéconomiques pénibles, il est difficile pour de nombreux Autochtones d'acquérir le capital requis pour mobiliser les ressources et investir dans une nouvelle technologie. Selon le Conference Board du Canada, les écarts de richesse entre Autochtones et non-Autochtones au Canada et le décalage qui en découle dans les moyens d'accès au capital placent les entreprises autochtones dans une position désavantageuse²⁶⁹. Les organisations nationales autochtones ont également signalé que l'accès au capital constitue un obstacle majeur pour les Autochtones désireux de participer davantage à la vie économique. Larry Cachene a déclaré que « le principal problème est celui des ressources financières dont nous avons besoin pour élaborer des programmes et des services de soutien²⁷⁰». Dwight Dorey a fait écho à ces observations et affirmé que le Congrès des Peuples Autochtones (CPA) envisage l'embauche d'agents de développement économique dans chacun de ses organismes provinciaux affiliés. Ces agents seraient chargés « d'aider la population vivant hors réserve, dans les grands centres urbains, et de l'aider à avoir accès au capital, à la formation et au mentorat²⁷¹ ». La pierre d'achoppement est le fait que le CPA n'a pas « les movens de [...] rémunérer²⁷² » ce genre de personnel et a donc demandé au gouvernement fédéral les ressources nécessaires pour pouvoir le faire. Comme on le verra dans les sections suivantes du présent rapport, le gouvernement fédéral et le secteur privé ont pris des mesures pour faciliter l'accès au capital aux entrepreneurs autochtones.

89

²⁶⁹ Sisco et Stewart, 2009, p. 7.

²⁷⁰ *Témoignages*, 8 février 2012, Larry Cachene.

²⁷¹ *Témoignages*, 9 février 2012, Dwight Dorey.

²⁷² *Ibid*.

Le racisme et les préjugés

Les problèmes que nous devons affronter au coude à coude sont légion, et ce sont des problèmes ardus. Il nous faudra œuvrer avec constance afin de dissiper les mythes et les stéréotypes négatifs concernant les peuples autochtones qui empêchent leur pleine inclusion et qui empêchent de leur fournir services et débouchés en matière d'emploi au même titre qu'aux autres citoyens. Il faut également que l'histoire des Autochtones soit partagée sans relâche avec tous les autres Canadiens. Pour cela, il convient de réécrire les livres d'histoire et de placer celle des Autochtones au centre de notre mémoire collective de Canadiens. Nous pouvons le faire en veillant à ce que soient diffusés les anecdotes et les moments d'histoire qui mettent en valeur le patrimoine autochtone, que ce soit à travers les noms de rues et d'édifices publics ou grâce à des repères visuels illustrant le passé de nos villes. Ainsi, nous favoriserons la naissance d'un sentiment d'appartenance et de fierté au sein de notre population autochtone. Quant aux non-Autochtones, ils s'en trouveront enrichis et encouragés à adopter une culture d'inclusion et d'ouverture à l'apprentissage interculturel.

Leona Carter, directrice, Bureau des relations avec les Autochtones, Services à la communauté, Ville d'Edmonton, Témoignages, 9 février 2012

Les stéréotypes et le racisme sont d'autres obstacles importants auxquels se heurtent les entrepreneurs autochtones, ainsi que les autres membres des collectivités autochtones vivant dans les villes canadiennes. Selon une enquête menée en 2003, 46 % des répondants autochtones hors réserve estimaient avoir été victimes de racisme ou de discrimination au moins une fois au cours des deux années précédentes. En outre, plus de la moitié des participants autochtones à une enquête Ipsos Reid menée en 2002 ont déclaré que « le racisme sépare les Autochtones du reste de la société²⁷³ ». Ces résultats ont été confirmés par l'Institut Environics, qui a indiqué en 2010 que presque tous les Autochtones vivant en milieu urbain estimaient que les non-Autochtones se comportent de manière injuste ou négative envers les Autochtones²⁷⁴. Des témoins ont aussi affirmé au comité que la discrimination est une cause profonde du taux d'incarcération enregistré chez les Autochtones, qui est plus élevé que chez les non-Autochtones²⁷⁵.

Le racisme et la discrimination constituent un obstacle qui empêche de nombreux entrepreneurs autochtones d'apprendre de leurs homologues non autochtones et d'avoir des liens avec eux. Interrogé pour savoir si le racisme, la discrimination et les préjugés posaient problème aux Autochtones qui cherchent à participer plus activement sur le marché du travail et au

²⁷³ Sisco et Stewart, p. 11.

²⁷⁴ Institut Environics, 2010, p. 78.

²⁷⁵ Témoignages, 2 mars 2011, David Chartrand. Pour plus de précisions sur les taux d'incarcération chez les Autochtones, voir Samuel Perreault, « L'incarcération des Autochtones dans les services correctionnels pour adultes », Juristat, Statistique Canada, juillet 2009.

développement des affaires, le chef Dorey a répondu que oui. À cause de cela, a-t-il ajouté, « les personnes de notre peuple ont tendance à rester entre elles²⁷⁶ ». Il a précisé qu'« [i]l y a toujours certains membres de notre communauté qui arrivent bien à progresser et à s'intégrer, [...] sans toutefois s'assimiler, mais il est rare [...] que quelqu'un puisse y arriver²⁷⁷ ».

Les stéréotypes, les préjugés et le racisme constituent de puissants obstacles à l'intégration sociale et économique des Autochtones, y compris ceux qui vivent dans les grands centres urbains. Leona Carter a affirmé qu'un important moyen de surmonter ces obstacles consisterait à ajouter de cours d'histoire autochtone dans les programmes des écoles primaires. Le comité se réjouit de constater que la plupart des provinces et des territoires ont intégré l'histoire et les cultures autochtones aux programmes d'études de la maternelle à la 12^e année. En 2000, par exemple, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, la Saskatchewan et le Yukon ont établi une approche commune pour l'enseignement des langues et des cultures autochtones aux élèves de la maternelle à la 12^e année, et d'autres provinces ont emboîté le pas²⁷⁸.

Initiatives visant à stimuler le développement économique et commercial des Autochtones

Les liens entre la prospérité économique et le bien-être collectif des Canadiens autochtones ont donné lieu à une multitude d'initiatives privilégiant le développement économique et commercial autochtone. Le gouvernement fédéral, par le biais d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), a lancé plusieurs initiatives avec les provinces, les territoires et les organisations nationales autochtones visant à rehausser les perspectives économiques des Autochtones.

En 2009, le gouvernement fédéral a créé le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones pour assurer une meilleure intégration des Autochtones au marché du travail canadien. Cette stratégie est axée sur la participation du secteur privé et de l'ensemble des administrations publiques, y compris les provinces et les territoires, à la promotion du développement et de l'autosuffisance économiques des collectivités autochtones. Les cinq piliers du cadre sont les suivants : renforcer l'entrepreneuriat autochtone dans les réserves et dans le Nord; développer le capital humain autochtone en privilégiant les marchés de travail stimulés par la demande; rehausser la valeur des actifs autochtones en alignant les investissements fédéraux sur les possibilités de développement économique; promouvoir des partenariats autochtones avec

²⁷⁶ Témoignages, 9 février 2012, Dwight Dorey.

²⁷⁸ Western Canadian Protocol for Collaboration in Basic Education, The Common Curriculum Framework for Aboriginal Language and Culture Programs, http://education.alberta.ca/media/929730/abor.pdf.

les provinces et le secteur privé; et accroître l'efficacité du gouvernement fédéral en établissant des orientations plus claires, en assurant une meilleure coordination et en multipliant les liens²⁷⁹.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) administre le financement de divers programmes de marché du travail axés sur la formation et le développement des compétences autochtones. Ces programmes comprennent notamment :

- a) Le Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones (FISCFA). En 2009, le gouvernement fédéral a investi 75 millions de dollars sur deux ans afin d'aider les Autochtones à accroître les compétences dont ils ont besoin pour participer au marché du travail. Le Fonds finance aussi les investissements dans la formation de personnes qui se heurtent à des obstacles en matière d'emploi, comme un faible niveau d'alphabétisme et l'absence de compétences essentielles²⁸⁰.
- b) Le programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA). Le PCEA était un programme administré à l'échelle nationale et fondé sur des projets qui avait pour objet d'accroître la participation des Autochtones aux principaux secteurs d'activité économique. Le programme appuyait les stratégies de formation pluriannuelle élaborées par des organismes autochtones et des employeurs de l'industrie. Dans le cadre du Plan d'action économique de 2009, le gouvernement a investi 100 millions de dollars de plus sur trois ans dans le PCEA. Le 31 mars 2012, le programme a pris fin et ses éléments ayant démontré leur efficacité ont été intégrés à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SCEA) et au Fonds pour les compétences et les partenariats (voir ci-dessous)²⁸¹.
- c) La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) est une stratégie quinquennale axée sur trois priorités : l'appui au développement des compétences régies par la demande, la promotion de partenariats avec le secteur privé, les provinces et les territoires et l'accent mis sur l'obligation de rendre compte et les résultats²⁸². Le vice-président du

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Le gouvernement du Canada annonce le lancement du Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones*, Centre des nouvelles du Canada, 4 mai 2009, http://news.gc.ca/web/article-fra.do?nid=447419.

92

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des autochtones, 2009, p. 12, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/textetext/ffaed1_1100100033502_fra.pdf.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones*, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/formation_autochtones/index.shtml.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones*, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emplois/autochtones/sfcea/index.shtml.

- Rassemblement national des Métis, David Chartrand, a déclaré que la SCEA est « l'un des meilleurs programmes au pays » et qu'elle « a fait des merveilles ²⁸³ ».
- Le Fonds pour les compétences et les partenariats Autochtones (FCE). Le FCE d) appuie les priorités fédérales, provinciales et territoriales en finançant des projets, qui contribuent au perfectionnement des compétences et à la formation des travailleurs autochtones. Le Fonds a été créé en juillet 2010 grâce à une injection de 210 millions de dollars sur cinq ans. Il s'agit d'un programme complémentaire de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones $(SFCEA)^{284}$.

Les organisations du secteur privé et les administrations municipales participent activement au développement économique et commercial autochtone, comme en témoignent les exemples qui suivent :

- Le Conseil canadien du commerce autochtone (CCCA) administre des programmes a) visant à faciliter la croissance des entreprises autochtones et à établir des liens entre entrepreneurs autochtones et non autochtones. Le CCCA a été créé à l'initiative de Murray Koffler, fondateur de Shoppers Drug Mart et cofondateur de Four Seasons Hotels and Resorts, qui a réuni des dirigeants autochtones, des membres du milieu des affaires et des représentants gouvernementaux en 1984 afin de chercher des moyens de stimuler l'activité commerciale autochtone²⁸⁵.
- La Banque de développement du Canada (BDC) administre le Fonds de b) développement des entreprises autochtones. Le Fonds permet aux entrepreneurs autochtones qui ne satisfont normalement pas aux exigences d'un prêt d'obtenir du capital et il administre un programme de formation et de mentorat en gestion. La BDC a engagé une somme de 1 million de dollars destinée à quatre Fonds de développement des entreprises autochtones (FDEA). Les prêts sont offerts au niveau local sous la forme de prêts remboursables dont le montant varie de 5 000 \$ à 20 000 \$²⁸⁶.
- En 2007, la Ville d'Edmonton et les gouvernements de l'Alberta et du Canada ont c) lancé une Initiative de participation à la main-d'œuvre autochtone. Dans le cadre de cette initiative, toutes les parties ont convenu d'élaborer et d'appuyer des pratiques qui ont abouti à l'embauche d'employés autochtones, facilité les possibilités de formation axée sur les compétences culturelles autochtones pour le personnel de la

²⁸³ *Témoignages*, 2 mars 2011, David Chartrand.

²⁸⁴ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Fonds pour les compétences et les* partenariats – Autochtones, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/competences_partenariats/index.shtml.

285 Conseil canadien du commerce autochtone, Our History, http://www.ccab.com/our_history.

²⁸⁶ Banque de développement du Canada, Fonds de développement des entreprises autochtones, http://www.bdc.ca/FR/je suis/entrepreneur autochtone/Pages/fonds de developpement des entreprises autoch tones.aspx#.UD OUCIkSF8.

ville, établi un rapprochement entre la main-d'œuvre autochtone et les possibilités d'emploi et encouragé les possibilités de perfectionnement professionnel pour les employés autochtones²⁸⁷.

Ces programmes visent le même but : permettre aux Autochtones d'acquérir les compétences et la formation nécessaires à l'obtention d'un emploi. Ces initiatives sont importantes, mais elles doivent être accompagnées de programmes de développement des talents d'entrepreneur, qui aideront les Autochtones à démarrer et à faire grandir leurs propres entreprises. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 23

Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, mette plus l'accent sur la collaboration avec les organisations nationales autochtones afin d'appuyer le développement des entrepreneurs autochtones, en mettant l'accent sur les entreprises autochtones nouvelles ou existantes par des activités comme des évaluations d'entreprise, des plans d'affaires et de marketing, et le mentorat auprès des propriétaires d'entreprises;

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les organisations nationales autochtones, mette plus l'accent sur le développement du capital humain autochtone, par des mesures comme un accès complet des Autochtones à des programmes de développement des compétences et de formation adaptés à leurs entreprises, et par une formation en affaires qui aiderait les entrepreneurs autochtones à devenir propriétaires-exploitants d'entreprises florissantes.

Le Groupe de travail sur les affaires autochtones

En 2009, les premiers ministres provinciaux et les représentants des organisations nationales autochtones se sont rencontrés avant la réunion du Conseil de la Fédération, afin de discuter des moyens de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les Canadiens autochtones ²⁸⁸. Après cette rencontre, les premiers ministres ont demandé à leurs ministres chargés des affaires autochtones de former un groupe de travail. Par la suite, le Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) a tenu sa première réunion à Toronto, en octobre 2009. Le GTAA s'est fixé trois grands objectifs :

²

²⁸⁷ Ville d'Edmonton, Partnership "Agreement between the City of Edmonton and Government of Alberta and the Aboriginal Workforce Participation Initiative, 2007,

http://www.edmonton.ca/city government/documents/AWPI Partnership Agreement 2007.pdf.

Les organisations nationales autochtones comprenaient l'Assemblée des Premières Nations, le Rassemblement national des Métis, Inuit Tapiriit Kanatami, le Congrès des Peuples Autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada.

- 1. augmenter les taux d'obtention de diplômes parmi les étudiants autochtones;
- 2. favoriser le développement économique dans les communautés autochtones;
- 3. agir pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ²⁸⁹.

Le chef Dorey a fait allusion à un document adopté par le GTAA le 28 avril 2010 et intitulé *Cadre d'intervention pour favoriser l'éducation et le développement économique des Autochtones et mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones* ²⁹⁰. Il a cité l'un des trois buts énoncés dans le document et que les premiers ministres avaient demandé au Groupe de travail sur les affaires autochtones d'étudier : les possibilités régionales concernant l'infrastructure, le micro-financement et le partage des revenus tirés des ressources, ainsi que la mise en commun des pratiques exemplaires en matière de développement économique. Le chef Dorey a déclaré également que les membres du Groupe de travail ont reconnu que la participation fédérale à ce groupe serait souhaitable ²⁹¹.

Mais Jerry Peltier, chef national adjoint du Congrès des Peuples Autochtones, a affirmé que le gouvernement fédéral n'a pas participé au Groupe de travail sur les affaires autochtones ²⁹².

En juin 2010, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a lancé une initiative horizontale, l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS). Celle-ci « permet aux ministères fédéraux, aux collectivités autochtones, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et au secteur privé de nouer des partenariats entre eux afin d'aider les Canadiens autochtones à tirer parti de débouchés complexes axés sur le marché dans des secteurs essentiels de l'économie », principalement la foresterie, les pêches, l'exploitation minière, l'énergie et l'agriculture²⁹³. Il reste cependant que les grands enjeux qui touchent les Autochtones du Canada ont besoin d'être examinés à un niveau plus élevé.

Le Groupe de travail sur les affaires autochtones constitue une tribune utile pour discuter, à l'échelle ministérielle, du large éventail de besoins et d'intérêts des Canadiens autochtones. Il est donc souhaitable que le gouvernement du Canada participe à cette tribune. Par conséquent, le comité recommande :

²⁸⁹ Ontario, ministère des Affaires autochtones, *Groupe de travail sur les affaires autochtones*, http://www.aboriginalaffairs.gov.on.ca/francais/policy/aawg/aawg.asp.

Groupe de travail sur les affaires autochtones, A Framework for Action in Education, Economic Development and Violence Against Women and Girls, 28 avril 2010, http://www.gov.bc.ca/arr/reports/down/aawg_paper.pdf.

²⁹¹ *Témoignages*, 9 février 2012, Dwight Dorey.

²⁹² *Témoignages*, 9 février 2012, Jerry Peltier.

²⁹³ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Initiative sur les partenariats stratégiques – Aperçu*, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1330016561558/1330016687171.

RECOMMANDATION 24

Que le gouvernement du Canada examine, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la possibilité de participer au Groupe de travail sur les affaires autochtones.

Les fournisseurs de services : La participation du gouvernement fédéral

Comme cela a déjà été indiqué, il n'est pas clair à quel niveau de gouvernement incombe la responsabilité de fournir des services aux Autochtones vivant en milieu urbain. Toutefois, le gouvernement fédéral offre des services en vertu de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU), administrée et coordonnée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

En plus des services offerts au titre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, il y a d'autres services offerts par les ministères fédéraux aux Autochtones vivant en milieu urbain, notamment les initiatives suivantes de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada :

- 1. La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de Santé Canada administre un programme de prestation de maladie (Programme des services de santé non assurés) aux Premières Nations et aux Inuits, y compris ceux qui vivent en milieu urbain. Le régime couvre les frais des services médicaux non couverts par les régimes provinciaux et territoriaux de santé ou par les régimes privés d'assurance²⁹⁴.
- 2. Santé Canada administre également l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, qui est destinée aux Autochtones vivant en milieu urbain et dans des réserves en milieu rural. En 2010, le gouvernement du Canada a engagé 275 millions de dollars sur cinq ans (2010-2015) pour réaliser la troisième phase de l'Initiative²⁹⁵. De plus, le Ministère a créé une version du Guide alimentaire canadien adapté aux besoins particuliers des Premières nations, des Métis et des Inuits. Ce guide, rédigé dans quatre langues autochtones, est distribué aux Autochtones vivant en milieu urbain ou dans des réserves²⁹⁶.
- 3. L'Agence de santé publique du Canada administre un programme communautaire le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et

-

²⁹⁴ Santé Canada, « Services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits », *Santé des Premières nations et des Inuits*, http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php.

²⁹⁵ Santé Canada, *Initiative sur le diabète chez les Autochtones - Cadre de programme 2010-2015*, 2011, http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/diseases-maladies/diabete/2010-2015-frame-cadre/index-fra.php.

Santé Canada, *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien, Premières Nations, Inuit et Métis*, Guide alimentaire canadien, http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/alt_formats/fnihb-dgspni/pdf/pubs/fnim-pnim/2007_fnim-pnim_food-guide-aliment-fra.pdf.

nordiques (PAPACUN) – qui porte principalement sur le développement de la petite enfance chez les enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivant hors des réserves. À noter que le programme relève de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Le PAPACUN a été conçu à l'échelon local et demeure sous contrôle local. Chaque année, il assure un soutien à plus de 4 800 enfants autochtones répartis dans 129 centres aménagés en milieu urbain et dans les collectivités du Nord. Le programme a également pour objet de lutter contre l'obésité chez les enfants et les problèmes de santé mentale tout en répondant à des besoins spéciaux. Les centres administrés par le PAPACUN offrent aux enfants autochtones des expériences préscolaires structurées d'une demi-journée autour de six composantes : culture et langue autochtones, éducation et maturité scolaire, promotion de la santé, nutrition, soutien social et participation parentale. Lancé en 1995, le programme a obtenu un financement quinquennal (2010 à 2015)²⁹⁷.

Les Centres d'amitié autochtones

Les mesures les plus importantes en vue de favoriser l'inclusion sociale et économique des Autochtones vivant en milieu urbain et de faciliter la transition de la vie rurale à la vie urbaine sont prises par les Autochtones eux-mêmes, dans le cadre des centres d'amitié autochtones.

Le premier Centre d'amitié autochtone a ouvert ses portes à Toronto en 1951. Au cours des 62 dernières années, 119 centres d'amitié ouverts aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis ont été créés un peu partout au pays. Ils représentent la plus importante infrastructure autochtone hors réserve au Canada et offrent des services dans des domaines comme le logement, l'éducation, le développement des ressources humaines, l'emploi, la jeunesse et la famille, la santé, les loisirs et la culture²⁹⁸. Collectivement, les centres d'amitié locaux et les sept associations provinciales et territoriales sont membres de l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain²⁹⁹.

Selon les estimations de l'ANCA, l'exploitation d'un centre d'amitié coûte environ 300 000 \$ par année. Par l'intermédiaire d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada³⁰⁰ et de son Programme des centres d'amitié autochtones (PCAA), le gouvernement

Agence de santé publique du Canada, *Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et Nordiques (PAPACUN)*, http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/dca-dea/prog-ini/ahsunc-papacun/index-fra.php.

²⁹⁸ Jack Jedwab, « Institutional "incompleteness": The Challenges in meeting the needs of Canada's urban Aboriginal population », *Canadian Issues*, hiver 2009, p. 80.

Association nationale des centres d'amitié, Our Mission, http://nafc.ca/en/content/our-mission. [traduction]

300 Avant 2012, le Programme des centres d'amitié autochtones était financé par le ministère du Patrimoine canadien.

fédéral offre un financement de base pour les centres d'amitié autochtones. Ce financement est utilisé pour acquitter les frais de personnel et d'autres frais d'exploitation de base. Des employés supplémentaires sont embauchés pour travailler dans le cadre de programmes financés par les gouvernements fédéral et provinciaux. Les centres d'amitié doivent soumettre une demande à l'Association nationale des centres d'amitié, à qui le ministère du Patrimoine canadien a confié la responsabilité de l'attribution des fonds en 1996. L'ANCA précise qu'elle attribue un financement individuel de base d'environ 130 000 \$ à la majorité des centres et qu'il incombe à ces derniers de trouver d'autres sources de financement pour couvrir tous leurs frais d'exploitation³⁰¹.

En plus du PCAA, l'Association des centres d'amitié autochtones administre d'autres programmes, dont Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone (CCJA) et le volet autochtone du programme Jeunesse Canada au travail. L'ANCA possède un Conseil des jeunes autochtones qui détermine les priorités des jeunes, notamment en ce qui concerne la prévention du décrochage scolaire, la guérison et le bien-être, le suicide, la protection de la culture et du patrimoine, la sensibilité interculturelle, l'itinérance, le leadership chez les jeunes, l'emploi et la formation professionnelle, la participation des jeunes à tous les niveaux du mouvement des centres d'amitié, et plus précisément, la participation des jeunes au processus décisionnel.

L'ANCA affirme que le financement fédéral est demeuré constant depuis 1996, à 16 millions de dollars, et que, par suite de l'inflation, de l'évolution technologique, de la croissance du nombre d'Autochtones en milieu urbain et du gel du financement, la capacité des centres d'amitié de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle sera compromise.

M. Cyr a dit au comité qu'il faut augmenter le financement et élargir les programmes de soutien direct aux services de promotion de l'emploi et de la formation en milieu urbain; améliorer la prise de conscience à l'égard de la situation des Autochtones; faire une place accrue au volet autochtone dans les programmes scolaires; et intensifier les programmes concourant à une meilleure alphabétisation et à une meilleure instruction au sein des populations autochtones³⁰².

Les centres d'amitié fournissent des services essentiels au nombre grandissant d'Autochtones du Canada qui s'établissent dans les villes. Gérés et dirigés par des Autochtones, ces centres favorisent et enseignent l'autonomie. Cette autonomie, tout comme l'indépendance financière, s'acquiert grâce aux fonds recueillis pour financer les opérations de base. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement fédéral joue un rôle central dans le financement de base des centres. Pourtant, le niveau de financement est demeuré inchangé depuis 16 ans, malgré l'inflation, l'accroissement des populations autochtones dans les villes et l'augmentation du

³⁰² *Témoignages*, 9 février 2012, Jeffrey Cyr.

Association nationale des centres d'amitié, <u>Friendship Centres call upon the Government of Canada for an increase to current AFCP core funding</u>, communiqué, 22 novembre 2010.

nombre de centres d'amitié. Le comité considère qu'il faudrait revoir le niveau de financement de base et, de ce fait, recommande :

RECOMMANDATION 25

Que le gouvernement du Canada revoie le financement de base accordé en vertu du Programme des centres d'amitié autochtones et, s'il y a lieu, qu'il ajuste ce financement de manière appropriée.

CHAPITRE SEPT: LES CANADIENS HANDICAPÉS

Un Canada inclusif et accessible signifie que les Canadiens avec déficiences — les enfants, les jeunes, les adultes en âge de travailler et les personnes âgées — ont le soutien nécessaire pour avoir pleinement accès à tout ce que le Canada a à offrir pour en profiter. Les principes de vie indépendante, le contrôle des consommateurs et l'autonomie font partie de la réalité. Les Canadiens avec déficiences peuvent compter sur des logements sécuritaires, adéquats et accessibles dans leurs collectivités et tourner le dos aux institutions résidentielles et aux limites qu'elles représentent. Les Canadiens avec déficiences et leurs familles ont un revenu, de l'aide et des dispositifs, du personnel de soutien, des médicaments et des accommodements environnementaux pour rendre leur participation sociale culturelle et politique accessible et inclusive. Les femmes avec déficiences, les personnes autochtones avec déficiences, les personnes de minorité visible avec déficiences et ceux d'autres communautés marginalisées ont un accès et des avantages égaux dans la société canadienne. Les Canadiens avec des déficiences invisibles, des maladies chroniques, des déficiences épisodiques ou des sensibilités environnementales qui habitent dans des régions éloignées ou rurales ont un accès égal aux avantages que présente la société canadienne. Les personnes avec déficiences devraient pouvoir contribuer à la société canadienne et en profiter tout comme les autres citoyens. Il s'agit de notre pays. C'est simplement une question de qualité de la citoyenneté et c'est ce que nous demandons.

> Tony Dolan, président, Conseil des Canadiens avec déficiences, Témoignages, 7 mars 2012

Introduction

D'après Statistique Canada, en 2006, quelque 4,4 millions de Canadiens – soit une personne sur sept – déclarait avoir une limitation d'activités, ce qui représentait une hausse par rapport à 2001, dernière année où l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) avait été réalisée. Par conséquent, le nombre de personnes déclarant une limitation d'activités avait augmenté de trois quarts de million de personnes, ou de 21,2 %, sur cinq ans. Selon Statistique Canada, la grande évolution des perceptions de la société à l'égard de ce qui constitue une incapacité peut avoir joué un rôle³⁰³. En effet, en 2001, 12,4 % de la population déclaraient une limitation d'activité comparativement à 14,3 % en 2006. Chez les personnes de 15 ans ou plus déclarant une limitation en 2006, 35,4 % éprouvaient des limitations légères; 24,8 %, des limitations modérées; et 39,8 %, des limitations sévères ou très sévères.

_

³⁰³ Statistique Canada, « Enquête sur la participation et les limitations d'activités », Le Quotidien, 3 décembre 2007, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/071203/dq071203a-fra.htm.

Chez les personnes de 65 ans et plus, les limitations associées à la mobilité étaient les plus courantes. Le vieillissement de la population n'expliquait qu'en partie la hausse des limitations déclarées. Vu que la population du Canada vieillit, la proportion de Canadiens éprouvant des limitations augmentera probablement.

L'INCLUSION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Même si, comme l'a déclaré au comité Tony Dolan, président du Conseil des Canadiens avec déficiences, les Canadiens handicapés ont « fait beaucoup de progrès dans le domaine de l'emploi³⁰⁴ », ils sont encore surreprésentés parmi les Canadiens à faible revenu. M. Dolan a affirmé, citant des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 de Statistique Canada³⁰⁵, que « près d'un demi-million de personnes, soit 20,5 % des adultes en âge de travailler de 15 à 64 ans avec une déficience avaient un faible revenu. Les personnes en âge de travailler avec déficiences sont environ deux fois plus susceptibles que leurs homologues sans déficiences de vivre d'un faible revenu³⁰⁶ ». M. Dolan a ajouté que « l'incidence de la pauvreté chez les personnes autochtones avec déficiences est encore plus élevée³⁰⁷ ». Compte tenu des sérieux problèmes financiers auxquels sont confrontés les Canadiens aux prises avec de graves incapacités, le comité a demandé que ces Canadiens bénéficient d'un soutien accru aux recommandations 53 et 54 de son rapport *Pauvreté*, *logement*, *itinérance*: *Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*. Ces recommandations se trouvent à l'annexe B.I du présent rapport.

En 2010, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) indiquait que le revenu moyen des Canadiens handicapés en âge de travailler était de 29 393 \$, comparativement à une moyenne de 37 994 \$ pour les adultes non handicapés, soit 22,5 % de moins³⁰⁸. En tenant compte de toutes les sources de revenu, les adultes canadiens handicapés avaient un revenu de ménage inférieur à celui de leurs homologues non handicapés (64 565 \$ comparativement à 89 480 \$)³⁰⁹. Près de 10 % (9,9 %) habitaient un logement nécessitant des réparations majeures (ou un logement « non conforme »), comparativement à un peu plus de 6 % des adultes non handicapés³¹⁰.

Les villes canadiennes doivent relever leurs propres défis et trouver des moyens de favoriser l'inclusion de leurs résidants handicapés, un défi qui grandira à mesure que la population vieillira. Les initiatives en ce sens coïncident souvent avec celles que prennent les

101

³⁰⁴ *Témoignages*, 8 mars 2012, Tony Dolan.

³⁰⁵ Statistique Canada, « Enquête sur la participation et les limitations d'activités », *Le Quotidien*, 3 décembre 2007, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/071203/dq071203a-fra.htm.

Témoignages, 8 mars 2012, Tony Dolan. En 2006, selon l'enquête en question, 4 215 530 Canadiens de 15 ans et plus souffraient d'une incapacité, dont 2 457 940 avaient entre 15 et 64 ans.
 Ibid

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Rapport annuel du gouvernement du Canada sur la condition des personnes handicapées, 2010, p. 9, http://www12.rhdcc.gc.ca/p.5bd.2t.1.3ls@-fra.jsp?pid=3875.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 11.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 12.

villes pour devenir des villes amies des aînés (voir le chapitre 8 sur les aînés et les jeunes). Alain Mercier, de l'Association canadienne du transport urbain, y a fait allusion lorsqu'il a déclaré au comité que « [c]'est l'un des plus gros problèmes, aujourd'hui, des grandes villes canadiennes, car il s'agit de trouver le moyen d'assurer une mobilité spécialisée à ceux qui ne peuvent pas sortir de chez eux ou qui ne peuvent pas parcourir plus de 10 pieds³¹¹ ».

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Dans le budget de 2007, le gouvernement du Canada a annoncé l'instauration des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI), qui sont offerts depuis décembre 2008. Vangelis Nikias, chef de projet au Conseil des Canadiens avec déficiences, a déclaré au comité que le REEI est « un grand pas dans la bonne direction, car ce programme permet d'améliorer la sécurité financière de bon nombre de membres » de la communauté des personnes handicapées 312.

Près de 55 000 REEI ont été ouverts depuis la création de ce régime d'épargne. Les cotisations des bénéficiaires et de leurs familles se sont élevées à 220 millions de dollars. Pour sa part, le gouvernement a investi environ 450 millions de dollars sous forme de subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité et de bons canadiens pour l'épargne-invalidité. Dans son budget de 2011, le gouvernement a indiqué qu'il effectuerait un examen du programme des REEI cette année-là. Cet examen s'est amorcé en octobre 2011. Dans le budget qu'il a déposé le 29 mars 2012, le gouvernement a proposé plusieurs modifications aux REEI, y compris accroître l'accès aux économies accumulées dans un REEI dans le cas de petits retraits et donner une plus grande marge de manœuvre aux parents qui cotisent au Régime enregistré d'épargne-études (REEE) d'un enfant handicapé en permettant le transfert en franchise d'impôt du revenu de placement du REEE au REEI de son bénéficiaire³¹³.

Dans le budget de 2012 également, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe spécial qui se penchera sur les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées. Ce groupe spécial a été chargé de recenser les réussites et les pratiques exemplaires du secteur privé en ce qui concerne la participation des personnes handicapées au marché du travail. Le rapport du groupe spécial a été examiné avant la fin 2012 par le ministre des Finances et la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, et a été publié en janvier 2013³¹⁴.

Les ententes bilatérales sur le marché du travail

Le gouvernement du Canada a des ententes bilatérales sur le marché du travail avec les provinces et les territoires afin d'aider les Canadiens à se trouver du travail et de doter le pays

102

 $^{^{311}}$ $\it T\'{e}moignages, 15$ février 2012, Alain Mercier.

³¹² Témoignages, 7 mars 2012, Vangelis Nikias.

³¹³ Gouvernement du Canada, *Le Plan d'action économique de 2012 : Emplois, croissance et prospérité à long terme*, 29 mars, 2012, p. 204-205.

Repenser l'incapacité dans le secteur privé, Rapport du Groupe de travail spécial sur les possibilités d'emploi des personnes handicapées, janvier 2013,

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/invalidite/consultations/repenser_incapacite.pdf.

d'une main-d'œuvre compétente. De même, le gouvernement fédéral a des ententes bilatérales à frais partagés – ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) – avec toutes les provinces à l'exception du Québec. Les EMTPH se fondent sur le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées ³¹⁵. Tous les ans, le gouvernement fédéral transfère environ 218 millions de dollars aux provinces pour qu'elles mettent en œuvre les ententes ³¹⁶.

Les témoins du Conseil des canadiens avec déficiences ont recommandé ce qui suit au sujet des ententes sur le marché du travail :

- étendre le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées pour aider les provinces et territoires à surmonter les obstacles à l'emploi³¹⁷;
- que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec tous les ordres de gouvernement à des stratégies de marché du travail et à de vastes initiatives de politiques sociales pour répondre aux besoins des personnes avec déficiences³¹⁸;
- établir des cibles précises pour les Canadiens avec déficiences dans les accords sur la mise en valeur de la main-d'œuvre, lesquels sont négociés avec les provinces³¹⁹.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le gouvernement fédéral offre un crédit d'impôt non remboursable (le crédit d'impôt pour personnes handicapées, or CIPH) aux Canadiens handicapés, étant donné qu'il s'agit de dépenses additionnelles inévitables que les Canadiens non handicapés n'ont pas à encourir. En vertu du CIPH, les bénéficiaires doivent avoir un revenu imposable et satisfaire à des critères d'admissibilité afin de déterminer qu'ils ont une déficience prolongée (au moins 12 mois continus) qui limite la capacité d'accomplir des activités courantes de la vie quotidienne.

Les représentants du Conseil des Canadiens avec déficiences ont demandé la conversion du crédit d'impôt pour personnes handicapées en un crédit remboursable³²⁰. M. Nikias a déclaré que cette conversion « est probablement la première chose que le gouvernement fédéral pourrait prévoir³²¹ ».

³¹⁵ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées*,

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emplois/imt/ententes_financement/emt_handicapees/index.shtml.

Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Assurance-emploi – Rapport de contrôle et d'évaluation*, 2011, p. 63, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emplois/ae/rapports/rce2011/aerce_2011.pdf.

³¹⁷ Témoignages, 7 mars 2012, Tony Dolan.

 $^{^{318}}$ Ibid.

³¹⁹ *Ibid*.

³²⁰ *Ibid.*, Vangelis Nikias.

³²¹ *Témoignages*, 7 mars 2012, Vangelis Nikias.

En 2010, l'Institut Caledon des politiques sociales a proposé que le crédit d'impôt pour personnes handicapées devienne remboursable pour toutes les personnes âgées de 18 à 65 ans ayant une déficience grave ou très grave ³²². Les personnes admissibles recevraient 2 000 \$ par année, sous forme de crédit d'impôt pour ceux qui touchent un revenu imposable ou montant en espèces pour ceux dont le revenu est faible ou inexistant. Les crédits d'impôt provinciaux pour personnes handicapées seraient éliminés, ce qui procurerait aux provinces des revenus supplémentaires évalués à 100 millions de dollars par année. L'Institut Caledon a évalué à environ 1,9 milliard de dollars le coût total pour le gouvernement fédéral. Les auteurs évaluaient les coûts fédéraux actuels, y compris pour les demandes transférées, à environ 450 millions de dollars, de sorte que le coût net des remboursements serait de 1,45 milliard de dollars environ.

Le comité convient que le gouvernement fédéral devrait envisager de rendre le crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable afin d'aider les Canadiens en âge de travailler ayant de graves déficiences à assumer les dépenses supplémentaires liées à leur déficience, et il a fait une recommandation dans ce sens dans son rapport intitulé *Pauvreté*, *logement*, *itinérance*: Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion. (Voir la recommandation 52 à l'annexe B.I.)

Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées

Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées (administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, RHDCC) offre du financement pour des projets réalisés par des tiers et qui visent à accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail. Les entreprises, les organismes, les personnes handicapées, les établissements de santé et d'éducation publics, les conseils de bande et les conseils tribaux et les administrations municipales peuvent demander du financement³²³. Les témoins du Conseil des Canadiens avec déficiences ont demandé au gouvernement fédéral de renforcer les exigences en matière de reddition des comptes pour le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées³²⁴.

En 2008, RHDCC a entrepris d'évaluer le Fonds pour la période 2004-2005³²⁵. Ce type d'évaluation ne se fait pas à intervalles réguliers, de sorte que la nécessité de procéder à un suivi permanent n'est pas respectée. Dans ses rapports ministériels sur le rendement produits chaque année, RHDCC regroupe ses programmes d'emploi destinés aux Canadiens sous-représentés sur le marché du travail. Il n'y a donc pas de rapport distinct sur les réalisations du Fonds ou sur les ressources qui lui sont allouées. Dans son Rapport fédéral sur les personnes handicapées,

³²² Michael Mendelson, Ken Battle, Sherri Torjman et Ernie Lightman, Un programme de revenu de base pour les Canadiens avec de graves déficiences, Institut Caledon des politiques sociales, novembre 2010, p. 29-31, http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform/basic-income-plan-forcanadians-with-severe-disabilities.

³²³ Service Canada, « Fonds d'intégration pour les personnes handicapées », http://www.servicecanada.gc.ca/fra/fi/index.shtml. ³²⁴ *Témoignages*, 8 mars 2012, Tony Dolan.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Évaluation sommative du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, rapport final, mai 2008, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications ressources/evaluation/2008/fiph/page07.shtml.

RHDCC donne une multitude de données sur la participation des Canadiens handicapés au marché du travail, mais ne fait nullement mention des résultats obtenus grâce ses programmes (comme le Fonds d'intégration) pour encourager cette participation. Le Parlement et les Canadiens devraient connaître les résultats du Fonds. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 26

Que Ressources humaines et Développement des compétences Canada fournisse de l'information sur les ressources allouées ainsi que sur les résultats obtenus par le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées dans ses rapports ministériels annuels sur le rendement qu'il soumet au Parlement.

Le Conseil des Canadiens avec déficiences a également demandé au gouvernement d'élargir le Fonds afin d'aider les provinces et les territoires à surmonter les obstacles à l'emploi³²⁶.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

En mars 2010, le gouvernement du Canada a ratifié la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*³²⁷, qui vise à protéger les droits et la dignité des personnes handicapées. État partie à la Convention, le Canada doit promouvoir, protéger et assurer la pleine jouissance des droits de la personne aux personnes handicapées et garantir leur pleine égalité juridique. La Convention renferme un article (n° 33) qui prévoit que les États parties créent un mécanisme indépendant de « promotion, de protection et de suivi de l'application » de la Convention. Il dit que les personnes handicapées et les organisations qui les représentent doivent participer pleinement à la fonction de suivi (33.3).

Il faudra un suivi pour confirmer que le Canada se conforme aux dispositions de la Convention et donner aux Canadiens l'assurance que les droits des personnes handicapées sont pleinement protégés. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 27

Que le gouvernement du Canada, aidé de ses partenaires provinciaux et territoriaux, suivent l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées; et les personnes handicapées ainsi que les organisations qui les représentent doivent participer pleinement à cette fonction de suivi, comme le prévoit l'article 33.3 de la Convention.

-

³²⁶ *Témoignages*, 7 mars 2012, Tony Dolan.

³²⁷ Nations Unies, Convention relative aux droits des personnes handicapées, http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413.

LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES CANADIENS HANDICAPÉS

Le gouvernement fédéral

Tel qu'indiqué précédemment, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique 328 du Canada prévoit que la représentativité et la diversité sont des aspects essentiels de la composition de la fonction publique fédérale et elle désigne quatre groupes (tels que définis dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi) dont la représentation doit être prise en considération dans l'embauche et le maintien en poste des fonctionnaires. Ces groupes désignés sont les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles³²⁹.

Un rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor publié en 2011 indique que la représentation des quatre groupes désignés incluant les personnes handicapées a augmenté de façon modérée depuis 2006, et que la représentation de tous les groupes dépassait leur disponibilité au sein de la population active³³⁰. Une analyse effectuée la même année par la Commission de la fonction publique du Canada a révélé qu'au cours des 10 années précédentes, le taux de représentation des personnes handicapées dans la fonction publique fédérale surpassait leur disponibilité au sein de la population active³³¹. L'analyse faisait cependant remarquer que les employés handicapés avaient tendance à être plus âgés et plus près de la retraite³³². Le rapport indiquait que le taux de départ des personnes handicapées équivalait au double de leur taux de recrutement dans la fonction publique depuis des années, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur taux de représentation dans l'administration publique centrale à l'avenir³³³. Dans son rapport annuel au Parlement pour 2010-2011, la Commission indiquait que les taux de nomination à la fonction publique des autres groupes désignés continuaient de dépasser la disponibilité de leurs membres au sein de la population active, mais que ce n'était pas le cas des personnes handicapées³³⁴.

Le comité applaudit le gouvernement du Canada pour ses efforts constants destinés à avoir une main-d'œuvre représentative de la population canadienne, en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés. Parce qu'elle est le plus gros employeur du Canada, la fonction publique fédérale joue un rôle important, non seulement pour faire en sorte que le nombre de membres des groupes désignés embauchés soit proportionnel à leur disponibilité au

³³³ *Ibid.*, p. 12.

³²⁸ Ministère de la Justice du Canada, Loi sur l'emploi dans la fonction publique, http://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.01/.

Ministère de la Justice du Canada, Loi sur l'équité en matière d'emploi, article 3, http://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/index.html.

³³⁰ Secrétariat du Conseil du Trésor, « Aperçu démographique de la fonction publique fédérale, 2011 », http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/demo11-fra.asp.

Commission de la fonction publique du Canada, Recrutement des personnes handicapées : analyse documentaire, mai 2011, p. 5, http://www.psc-cfp.gc.ca/plcy-pltq/eead-eeed/rprt/pwd-ph/index-fra.htm#toc17. ³³² *Ibid.*, p. 7.

³³⁴ Commission de la fonction publique du Canada, Rapport annuel 2010-2011, chapitre 3, paragraphe 3.63, http://www.psc-cfp.gc.ca/arp-rpa/2011/chapter3-chapitre3-fra.htm#ch3anc1.

sein de la population active, mais aussi pour donner l'exemple aux autres employeurs canadiens. Comme l'indique la recommandation 13 de ce rapport, le comité souhaite que le gouvernement du Canada poursuive ses efforts pour embaucher et garder des personnes handicapées, des femmes, des membres des minorités visibles et des Autochtones proportionnellement à leur disponibilité au sein de la population active.

Les employeurs du secteur privé

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* s'applique aux employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale, mais un témoin a préconisé d'instaurer des mesures incitatives pour encourager l'embauche et le maintien en poste de Canadiens handicapés dans les milieux de travail hors de la fonction publique fédérale³³⁵.

Le comité est en faveur du recours à des incitatifs pour accroître l'emploi des Canadiens handicapés et, par conséquent, il recommande :

RECOMMANDATION 28

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, continue de chercher et de mettre en œuvre des mesures destinées à aider les Canadiens handicapés à entrer sur le marché du travail.

_

³³⁵ Témoignages, 2 mai 2012, Charles Beach.

CHAPITRE HUIT : LES JEUNES ET LES AÎNÉS

Quand on s'occupe des jeunes, particulièrement des jeunes marginalisés, il faut s'écarter du modèle de silos systémiques auquel sont associés les services et programmes destinés à la jeunesse. Beaucoup de secteurs touchent la vie des jeunes, mais collaborent rarement ensemble et avec les jeunes, en synergie.

> Kristopher Wells, Institute for Sexual Minority Studies and Services, Université de l'Alberta Témoignages, 7 mars 2012

LES JEUNES

D'après Statistique Canada, les jeunes Canadiens (définis comme la population de 24 ans ou moins) représentent un pourcentage de moins en moins grand de la population du Canada depuis 40 ans³³⁶. En 1971, les jeunes (comprenant les enfants ainsi que les jeunes de 15 à 24 ans) représentaient 48,1 % de la population; en 2010, ce pourcentage était descendu à 29,9 %. Au 1^{er} juillet 2010, il y avait environ 4,4 millions de Canadiens âgés de 15 à 24 ans³³⁷.

Même s'ils représentent un pourcentage de moins en moins grand de la population, les ieunes Canadiens sont de plus en plus diversifiés³³⁸. Qui plus est, les taux de chômage et de sous-emploi de ces jeunes sont plus élevés que la moyenne nationale, et cette catégorie de la population est particulièrement affectée en période de ralentissement économique³³⁹.

³³⁶ Statistique Canada, *Annuaire du Canada 2011*, n° 11-402-X au catalogue, chapitre 12, p. 178, http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2011000/pdf/children-enfants-fra.pdf.

Conseil canadien de développement social, Le progrès des enfants et des jeunes au Canada, Portrait, 2006, http://www.ccsd.ca/pccy/2006/f/pdf/portrait.pdf.

³³⁸ *Ibid.*, p. 6.

Toutefois, une étude récente de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada a révélé que l'emploi chez les jeunes a connu une plus grande embellie après la récession de 2008 qu'après les récessions économiques précédentes. Association des comptables généraux accrédités du Canada, Le chômage des jeunes au Canada: bousculer les idées recues, octobre 2012, p. 20, http://www.cga-canada.org/frca/ResearchAndAdvocacy/AreasofInterest/Employment/Pages/ca employment.aspx.

Nous disons qu'un jeune a besoin d'avoir, dans son entourage, au moins un adulte de confiance vers qui il peut se tourner, mais nous espérons qu'il aura beaucoup plus de soutien. Le fait qu'un jeune puisse communiquer avec quelqu'un dans un moment difficile, s'il se sent seul ou isolé peut changer le cours des choses. Ce quelqu'un doit être ouvert, ne pas faire preuve de discrimination et ne porter aucun jugement.

Natasha Blanchet-Cohen, professeure adjointe, Sciences humaines appliquées, Institut international pour les droits et le développement de l'enfant, Témoignages, 7 mars 2012

Natasha Blanchet-Cohen, professeure adjointe à l'Institut international pour les droits et le développement de l'enfant, a parlé de la manière de traiter de l'exclusion des jeunes. Elle a indiqué que : « Le centre a pour but de mettre en valeur la voix, l'énergie et la sagesse de la jeunesse en reconnaissant que les jeunes peuvent jouer un rôle crucial dans le renforcement du tissu social canadien. » Mais elle a ajouté que les jeunes « ont aussi besoin d'occasions pour actualiser leur potentiel³⁴⁰ ».

M^{me} Blanchet-Cohen a décrit la stratégie d'inclusion des jeunes qui faisait partie de YouthScape, un projet conçu et financé pendant quatre ans par la Fondation McConnell. Des organisations de cinq collectivités – Centraide à Thunder Bay, Child and Youth Friendly à Calgary (désormais Youth Central), le HeartWood Centre for Community Youth Development à Halifax, Boscoville 2000 à Rivière-des-Prairies, et Youthcore à Victoria – y ont participé.

Le rêve de YouthScape était d'« imaginer un monde où les jeunes, notamment les jeunes marginalisés, règlent les problèmes plutôt d'être des problèmes », et de « créer une société où la mobilisation des jeunes serait un automatisme³⁴¹ ». M^{me} Blanchet-Cohen tirait plusieurs leçons de YouthScape. La première est qu'adopter une seule méthode pour stimuler la participation des jeunes ne fonctionnera pas. Comme elle l'a indiqué, il faut :

[S]outenir diverses démarches pour mobiliser les jeunes. Il ne suffit pas d'en faire des membres de conseil d'administration; il faut leur donner l'occasion de vraiment mettre en œuvre leurs idées³⁴².

Il faudra de l'innovation combinée à la confiance. Dans le cas de YouthScape, l'innovation consistait à « donner de l'argent aux jeunes pour qu'ils puissent actualiser leurs idées et projets³⁴³ ». Cette approche, qui peut sembler risquée, a donné de bons résultats³⁴⁴.

³⁴⁰ *Témoignages*, 8 mars 2012, Natasha Blanchet-Cohen.

³⁴¹ *Ibid*.

³⁴² *Ibid*.

³⁴³ *Ibid*.

RECOMMANDATIONS

Mme Blanchet-Cohen a présenté quelques recommandations visant à démarginaliser les jeunes et à les encourager à s'engager dans leur collectivité. À l'instar d'autres témoins, elle a insisté sur le besoin d'une collaboration intersectorielle. Elle a fait ressortir le besoin d'un décloisonnement systémique de la prestation des services et des programmes à l'intention des jeunes, et ajouté que « [b]eaucoup de secteurs touchent la vie des jeunes, mais collaborent rarement ensemble et avec les jeunes, en synergie³⁴⁵ ». Elle a aussi préconisé un appui à l'entrepreneuriat social et des contributions aux jeunes pour le développement communautaire³⁴⁶.

Une grande variété de programmes fédéraux s'adresse aux jeunes sans emploi, autochtones, handicapés et nouvellement arrivés au Canada³⁴⁷. Compte tenu de l'importance, pour ces derniers, d'avoir accès à l'information qui les concerne sous une forme facilement accessible, le comité recommande :

RECOMMANDATION 29

Que le gouvernement du Canada utilise, dans les contenus destinés à informer le public, un langage que les jeunes comprennent bien, et qu'il favorise l'utilisation des médias sociaux à cette fin.

Par ailleurs, le comité est conscient qu'alors que le Canada sort d'une récession, beaucoup de jeunes canadiens ont de la difficulté à faire la transition entre les études et le marché du travail. Étant donné qu'il est essentiel que ces jeunes prennent des décisions éclairées concernant leur avenir professionnel et leurs études, le comité recommande :

RECOMMENDATION 30

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires afin de soutenir les initiatives d'insertion professionnelle qui augmentent les possibilités de formation, de stages coop, d'apprentissage et de programmes d'éducation et qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre sur le marché de l'emploi; et qu'il envisage également d'accorder des incitatifs fiscaux aux entreprises qui embauchent des jeunes et investissent dans leur avenir.

Il convient de rappeler que dans son rapport *Pauvreté*, *logement*, *itinérance*: *Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, le comité demande l'instauration de mesures destinées à réduire les taux de décrochage chez les jeunes défavorisés (recommandations 17 et 18 de

³⁴⁴ *Ibid*.

³⁴⁵ *Ibid*.

^{346 11.: 1}

³⁴⁷ L'information sur les services qu'offre le gouvernement fédéral aux jeunes peut être obtenue auprès de Jeunesse Canada, http://www.jeunesse.gc.ca.

l'annexe B.I du présent rapport), et recommande en outre un suivi des programmes d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (recommandation 20 à l'annexe B.I du présent rapport).

LES AÎNÉS

Pendant presque toute l'histoire du Canada, les aînés (hommes et femmes de 65 ans et plus) ont représenté une proportion relativement faible de la population³⁴⁸. La situation est très différente aujourd'hui; la population du Canada est maintenant vieillissante. À partir de 1981, le nombre d'aînés a commencé à augmenter et en 2005, les aînés représentaient 13,1 % de la population. Le 1^{er} juillet 2010, il y avait 4,8 millions d'aînés au Canada, ce qui représentait 14 % de la population.

En 2011, les premiers enfants du baby-boom (la plus grosse cohorte de naissances du Canada, qui correspond aux enfants nés entre 1946 et 1965) ont eu 65 ans, ce qui a marqué le début d'une expansion rapide de la population aînée du Canada. Statistique Canada prévoit que, de 2005 à 2036, le nombre d'aînés au Canada passera de 4,2 millions à 9,8 millions et que leur part de la population passera de 13,2 % à 24,5 % ³⁴⁹. Dès 2015, la proportion d'aînés dépassera la proportion de jeunes dans la population canadienne³⁵⁰.

La population âgée du Canada est très variée, et de nombreux aînés appartiennent à des groupes susceptibles d'être victimes d'exclusion. Statistique Canada indique que la part des aînés qui étaient membres d'une minorité visible est passée de 2,3 % en 1981 à 7,2 % en 2001³⁵¹. En 2005, 52 % des Canadiens âgés entre 65 et 69 ans étaient des femmes; et à cause de l'espérance de vie plus courte des hommes, près de 75 % des Canadiens âgés de 90 ans et plus étaient aussi des femmes³⁵².

Les aînés et la pauvreté

L'inclusion sociale des aînés est influencée par leurs niveaux de revenu et leur état de santé. En 2006, Statistique Canada indiquait que la situation financière des aînés du Canada s'était beaucoup améliorée au cours des 25 années précédentes³⁵³. En particulier, le revenu des aînés à faible revenu avait augmenté en partie à cause de la maturation du Régime de pensions du Canada

³⁴⁸ Dans les années 1920 et 1930, les aînés représentaient environ 5 % de la population. Dans les années 1950, moins de 8 % de la population était formée de personnes âgées de 65 ans et plus. Ce pourcentage a augmenté fortement de 1981 à 2005, puisque le nombre d'aînés est passé de 2,4 millions à 4,2 millions et leur part de l'ensemble de la population est passé de 9,6 % à 13,1 %. Statistique Canada, Un portrait des aînés au Canada, 2006, 2007, n° 89-519-XIF au catalogue, p. 11-12. http://www.statcan.gc.ca/pub/89-519-x/89-519-x2006001-fra.pdf.

³⁵⁰ Institut canadien d'information sur la santé, Les soins de santé au Canada, 2011 : Regard sur les personnes âgées et le vieillissement, décembre 2011, p. 12, https://secure.cihi.ca/free_products/HCIC_2011_seniors_report_fr.pdf. Statistique Canada, Un portrait des aînés au Canada, 2006, p. 25.

³⁵² *Ibid.*, p. 13. Vu que les écarts dans l'espérance de vie entre les hommes et les femmes ont commencé à s'amoindrir, la composition selon le sexe des aînés au Canada devrait devenir plus équilibrée à l'avenir. ³⁵³ *Ibid.*, p. 68.

et du Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ) ainsi que de la couverture élargie des régimes de retraite privés.

En même temps, après des années de déclin suivies d'une stabilité relative, la proportion d'aînés qui continuent de travailler après 65 ans, âge normal de la retraite, est repartie à la hausse³⁵⁴.

Après des années d'amélioration de la situation économique des aînés du Canada, la pauvreté chez les aînés devient de plus en plus préoccupante, en particulier au lendemain de la récession de 2008. Le Conference Board du Canada a indiqué qu'après 20 ans de déclin de la part des aînés à faible revenu, cette part a recommencé à monter entre les années 1990 et le milieu des années 2000³⁵⁵. Peter Cook, président de Seniors for Seniors, a déclaré au comité que des milliers d'aînés arrivent à la fin de leur vie dans la pauvreté, ce qui est triste³⁵⁶. Dans son rapport *Pauvreté*, logement, itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion, le comité reconnaît l'importante contribution du RPC/RRQ, de la SV (Sécurité de la vieillesse) et du SRG (Supplément de revenu garanti) dans la réduction de la pauvreté des aînés, et demande une augmentation du SRG pour sortir de la pauvreté les aînés à faible revenu. (Voir la recommandation 33 à l'annexe B.I.)

Les aînés dans les centres urbains

Les aînés se sont concentrés dans les centres urbains, et leur présence dans les régions rurales et les petites villes diminue. Entre 1981 et 2001, la proportion de personnes âgées vivant dans les régions métropolitaines de recensement est passée de 53,8 à 60,7 % ³⁵⁷. En 2006, dans les trois plus grands centres urbains du pays – Toronto, Vancouver et Montréal –, les aînés formaient respectivement 11,1, 12,1 et 13 % de la population. Collectivement, près d'un tiers des Canadiens âgées (soit 31,6 %) vit dans un l'un ou l'autre de ces grands centres 358. Le changement démographique reçoit beaucoup d'attention, principalement à cause des pressions qui, selon certains, s'exerceront sur le logement, les transports, la santé et les services communautaires³⁵⁹.

En 2007, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rédigé un Guide mondial des villes-amies des aînés afin de faciliter l'évaluation des villes-amies des aînés 360. D'après l'OMS, une ville-amie des aînés optimise la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés et adapte ses structures et services aux capacités et aux besoins divers des aînés.

³⁵⁴ Sharanjit Uppal, « L'activité des personnes âgées sur le marché du travail », Perspectives, Statistique Canada, n° 75-001.X au catalogue, juillet 2010, p. 6, http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010107/pdf/11296-fra.pdf.
Society/elderly-

poverty.aspx.

356 *Témoignages*, 8 mars 2012, Peter Cook.

³⁵⁷ *Ibid*.

³⁵⁹ Gerald Hodge et David L. A. Gordon, *Planning Canadian Communities: An Introduction to the Principles, Practices* and Participants, Thompson-Nelson, 5^e édition, 2008, p. 388.

³⁶⁰ Organisation mondiale de la santé, Guide mondial des villes-amies des aînés, Éditions de l'OMS, 2007, http://www.who.int/ageing/publications/Guide_mondial_des_villes_amies_des_aines.pdf.

Parmi les 33 villes participant au projet Villes-amies des aînés de l'OMS, quatre se trouvaient au Canada: Saanich, en Colombie-Britannique; Portage La Prairie, au Manitoba; Sherbrooke, au Québec; et Halifax, en Nouvelle-Écosse. En collaboration avec des villes de l'étranger, ces villes ont utilisé le guide de l'OMS pour cerner les principaux éléments nécessaires et s'assurer qu'elles appuient un sain vieillissement³⁶¹.

À l'échelle nationale, en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, le gouvernement fédéral appuie un programme appelé Collectivités-amies des aînés. Ce programme a pour but de faire en sorte que le milieu de vie des aînés soit un endroit meilleur, plus sain et plus sûr où ils peuvent vivre et s'épanouir. Il s'agit notamment de s'assurer que les modes de transport publics et privés sont accessibles, les rues et les immeubles sont sécuritaires et les aînés peuvent participer aux activités communautaires, culturelles, lucratives et bénévoles³⁶².

La sensibilisation à la violence à l'égard des aînés

D'après le ministère de la Justice du Canada, la police a recensé près de 7 900 personnes âgées ayant été victimes de crimes violents en 2009. Des crimes déclarés, 35 % ont été commis par des membres de la famille de la victime, 35 % par un ami ou une connaissance et 29 % par un inconnu. Le gouvernement fédéral a réagi aux préoccupations concernant la violence à l'égard des aînés (qui peut prendre la forme de mauvais traitements, de violence physique ou verbale ou de négligence). Dans le discours du Trône de juin 2011, le gouvernement a annoncé qu'il proposerait des peines plus sévères pour les individus qui s'en prennent aux aînés. Par la suite, le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi visant à modifier le Code criminel afin que la violence à l'égard des aînés soit considérée comme une circonstance aggravante dans la détermination de la peine³⁶³. La mesure législative en question a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012.

Le gouvernement fédéral a aussi lancé une campagne de sensibilisation à la violence contre les aînés coordonnée par la ministre d'État aux Aînés. Peter Cook a assuré que la campagne contre la maltraitance des personnes âgées « est une bonne campagne », mais il a prévenu que « si vous êtes une personne âgée isolée, vous n'êtes pas au courant des enjeux³⁶⁴ ». Les résultats du Recensement de 2011 indiquent que la plupart des aînés (92,1 %) âgés de 65 ans et plus vivaient dans des résidences privées, alors que 7,9 % vivaient dans des maisons de soins

³⁶⁴ *Témoignages*, 8 mars 2012, Peter Cook.

aines/caa-afc-fra.php. En 2007, le gouvernement fédéral a aussi participé à l'Initiative fédérale, provinciale et territoriale des collectivités rurales et éloignées amies des aînés, qui s'adressait à des collectivités de moins de 5 000 habitants.

³⁶² *Ibid*.

³⁶³ Ministère de la Justice du Canada, Fiche d'information : Mesures législatives sur la violence à l'égard des aînés, communiqué, 12 mars 2012, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2012/doc_32716.html.

infirmiers ou dans des résidences pour personnes âgées³⁶⁵. Ces données indiquent qu'il peut s'avérer difficile de transmettre aux personnes âgées indépendantes l'information sur les programmes dont elles auraient besoin. Le comité prend note de l'observation de M. Cook, et recommande :

RECOMMANDATION 31

Que dans le cadre de ses efforts en vue de sensibiliser les Canadiens à la violence à l'égard des aînés, le gouvernement du Canada s'efforce plus particulièrement d'atteindre les aînés qui vivent isolés ou de façon indépendante.

Le programme Nouveaux horizons pour les aînés

En 2004, le gouvernement fédéral a lancé le programme Nouveaux horizons pour les aînés, qui appuie les projets dirigés ou proposés par des aînés pour faire du bénévolat dans leur collectivité. Le Programme appuie des projets visant à améliorer les installations destinées aux aînés et à accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés³⁶⁶. Les organismes sans but lucratif, les coalitions communautaires, les administrations municipales, les conseils de bande et tribaux, et les établissements de recherche et d'enseignement, par exemple, peuvent demander du financement de projet. En 2012-2013, en se fondant sur les engagements pris dans le discours du Trône de 2011, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a l'intention de se concentrer sur l'augmentation du financement versé dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés. Le Programme continuera d'appuyer des projets visant la transmission des connaissances, de l'expérience et de l'expertise des aînés³⁶⁷. Par exemple, le gouvernement fédéral a remis 675 000 \$ à l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario pour créer et diffuser, aux infirmières et infirmiers de l'ensemble du Canada, un guide de pratiques exemplaires sur la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés³⁶⁸.

2

³⁶⁵ Statistique Canada, « Recensement de la population de 2011 : Familles, ménages, état matrimonial, type de construction résidentielle, logements collectifs », *Le Quotidien*, 19 septembre 2012, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120919/dq120919a-fra.pdf.

³⁶⁶ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Programme Nouveaux horizons pour les aînés*, http://www.hrsdc.gc.ca/eng/community_partnerships/seniors/index.shtml.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Rapport sur les plans et les priorités*, 2012-2013, p. 39, http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/inst/csd/csd-fra.pdf.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Le gouvernement du Canada souligne la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes aînées avec l'annonce d'une importante contribution financière pour des projets de sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, 15 juin 2012, http://news.gc.ca/web/article-

fra.do?mthd=advSrch&crtr.page=1&nid=680619&crtr.lc1D=&crtr.aud1D=14.

M. Cook a soutenu que, « parce que le système est axé sur les soins hospitaliers plutôt que sur les soins dans la collectivité, il arrive trop souvent que la santé des aînés se détériore inutilement³⁶⁹. »

M. Cook a fait des recommandations visant à lutter contre l'exclusion des aînés et les aider à maintenir une vie indépendante et autonome. Il a recommandé de réduire le financement accordé à l'institutionnalisation et de réaffecter ces fonds de manière à aider les aînés à rester chez eux. Comme l'a indiqué M. Cook, au Canada, « [1]es sommes versées aux hôpitaux et aux établissements devraient servir aux soins à domicile³⁷⁰ ». À la recommandation 19 de son rapport intitulé *Un changement transformateur s'impose : Un examen de l'Accord sur la santé de 2004*, le comité demande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux prennent des mesures pour intégrer les soins à domicile dans les systèmes de soins de santé. (Voir à l'annexe B.III.)

Dans son mémoire, M. Cook a demandé d'organiser des campagnes d'information publique et des campagnes de services publics afin de démontrer « qu'être un aîné, c'est un honneur et non un inconvénient³⁷¹ ». Comme d'autres témoins, M. Cook préconisait de décloisonner la panoplie des programmes et services gouvernementaux aux aînés. Il a déclaré au comité :

Les programmes gouvernementaux sont tous cloisonnés si bien qu'il n'y a pas moyen de savoir ce que l'un offre par rapport à l'autre. C'est très difficile. Nous avons organisé des séances d'information dans mon entreprise pour tâcher de cerner les divers enjeux, mais nous sommes embrouillés. Si un programme ne vous convient pas, on nous dit d'attendre la semaine suivante, car on offrira notre programme, mais personne ne semble savoir qui y est admissible et c'est très difficile³⁷².

³⁶⁹ Témoignages, 7 mars 2012, Peter Cook.

³¹⁰ Ibid

³⁷¹ Seniors for Seniors, mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 7 mars 2012.

³⁷² Témoignages, 7 mars 2012, Peter Cook.

CHAPITRE NEUF: LES MINORITÉS SEXUELLES

Les minorités sexuelles n'ont pas toujours été abordées dans les discussions sur le multiculturalisme ni, par le fait même, dans les définitions de la diversité culturelle. Jusqu'à récemment, leurs membres étaient considérés comme des parias sociaux. On ne parlait jamais de ces identités en bonne société. Il y a 40 ans à peine, c'est-à-dire avant 1969, les gais et les lesbiennes étaient considérés comme des criminels et des dégénérés sociaux au Canada.

> Kristopher Wells, chercheur, Institute for Sexual Minority Studies and Services, Université de l'Alberta, Témoignages, 17 février 2011

Introduction

Les gais, lesbiennes, bisexuels et transsexuels se retrouvent dans toutes les catégories socioéconomiques, ethno-raciales, dans tous les groupes d'âge, chez les deux sexes, chez les personnes handicapées, dans toutes les religions, dans toutes les régions, à tous les niveaux d'instruction et dans toutes les catégories d'état civil³⁷³. Statistique Canada ne connaît pas le nombre exact de personnes dites GLBT, mais le ministère cherche à le quantifier en se livrant à une évaluation des données recueillies dans différentes enquêtes. En 2009, l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) devenait la première enquête de Statistique Canada à comporter une question sur l'orientation sexuelle. D'après l'ESCC, 1,1 % des Canadiens âgés de 18 à 59 ans se considéraient comme homosexuels et 0,9 % des Canadiens du même groupe d'âge se déclaraient bisexuels³⁷⁴. Dans le Recensement de 2011, on a compté le nombre de couples de même sexe (mariés et conjoints de fait) et constaté qu'il avait augmenté de 42,4 % depuis le recensement précédent (2006). Le nombre de couples de même sexe mariés a presque triplé après la première période de cinq ans qui a suivi la légalisation des mariages homosexuels au Canada³⁷⁵. Et comme on l'avait observé dans le Recensement de 2006, la plupart des couples de même sexe étaient concentrés à Toronto, Montréal et Vancouver.

Les enquêtes réalisées au cours de la dernière décennie ont permis d'obtenir des renseignements ciblés sur les caractéristiques socioéconomiques des personnes ayant déclaré être gaies, lesbiennes, bisexuelles ou transgenre (GLBT). Dans un article de 2008, les auteurs ont

³⁷³ Nick J. Mule et al. « Promoting LGBT Health and Well-Being Through Inclusive Policy Development », International Journal for Equity in Health, 2009, 8:18.

374 Statistique Canada, La fierté gaie... en chiffres, article modifié, août 2010,

http://www42.statcan.gc.ca/smr08/2011/smr08_158_2011-fra.htm.

³⁷⁵ Statistique Canada, « Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada : Familles, ménages et état matrimonial, Recensement de la population de 2011, catalogue nº 98-312-X2011001, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011001-fra.cfm. En 2005 a été adopté le projet de loi C-38, Loi sur le mariage civil, faisant du Canada le troisième pays dans le monde à légaliser le mariage entre conjoints de même sexe (certaines provinces l'avaient déjà fait).

estimé que les homosexuels au Canada gagnent en moyenne plus que les hétérosexuels, soit 12 % de plus pour les gais et 15 % de plus pour les lesbiennes³⁷⁶. L'étude a établi que les bisexuels gagnent en moyenne de 15 à 30 % de moins que les hétérosexuels, ce qui donne à penser que l'identité bisexuelle, en particulier, s'accompagne peut-être d'une forme de dépossession sur un plan socioéconomique³⁷⁷. Des recherches indiquent que les jeunes appartenant à une minorité sexuelle sont plus susceptibles que les hétérosexuels de se retrouver sans abri et de vivre la vie de la rue, et qu'ils sont 1,5 à 1,7 fois plus à risque de commettre un suicide³⁷⁸.

La victimisation et la discrimination

Les données de la police qui alimentent la Déclaration uniforme de la criminalité indiquent que 159 crimes haineux au Canada auraient été motivés par l'orientation sexuelle en 2008, soit près du double qu'en 2007. Les crimes motivés par l'orientation sexuelle représentaient environ 16 % de tous les crimes haineux en 2008³⁷⁹. En plus de ces facteurs de risque relativement généraux, les jeunes appartenant à la minorité sexuelle sont confrontés à des risques particuliers comme le rejet par leur famille, l'intimidation ou les conflits à l'école³⁸⁰. D'après une enquête nationale de 2009 sur la sécurité dans les écoles, sur plus de 3 500 jeunes, 75 % ont entendu quotidiennement des remarques homophobes à l'école. En outre, six élèves GLBT sur 10 ont été victimes de harcèlement verbal au sujet de leur orientation sexuelle³⁸¹. D'après un rapport de Statistique Canada, toutes choses étant égales par ailleurs, le fait d'être gai, lesbienne ou bisexuel augmente considérablement les risques d'être victimes³⁸². Une étude réalisée en 2007 nous apprend que les adolescents GLBT sont plus exposés que leurs camarades hétérosexuels à des violences physiques et sexuelles, à du harcèlement à l'école ainsi qu'à de la discrimination au sein de la collectivité³⁸³.

_

³⁷⁶ Christopher Carpenter, « Sexual Orientation, Work and Income in Canada », *Revue canadienne d'économique*, vol. 41, n° 4, 2008, p. 1239.

³⁷⁷ Mule et al., 2009.

³⁷⁸ Kristopher Wells, « Research Brief on Sexual Minority Youth Health, Wellness and Safety Concerns », *Institute for Sexual and Minority Studies*, p. 4, juillet 2009, http://www.ismss.ualberta.ca/documents/people/kriswells/ResearchBriefonSexualMinorityYouthHealthWells200 9.pdf.

³⁷⁹ Statistique Canada, La fierté gaie... en chiffres.

³⁸⁰ Kristopher Wells, « No Place for Homophobia in Schools », *Edmonton Journal*, 18 octobre 2010.

³⁸¹ Catherine Taylor *et al.* « Youth Speak Up About Homophobia and Transphobia: The First National Climate Survey on Homophobia in Canadian Schools Phase One Report », *Egale Canada Human Rights Trust*, mars 2009, p. 4, http://egale.ca/youth-and-safer-schools/national-survey/phase1/.

³⁸² Les facteurs jugés constants par Statistique Canada sont : la jeunesse, le célibat, la condition d'étudiant, un faible revenu, vivre dans une région urbaine et participer à au moins 30 activités en soirée par mois. Diane L. Beauchamp, *L'orientation sexuelle et la victimisation*, 2004, 2008, Statistique Canada, n° 85F0033M au catalogue, p. 8, http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008016-fra.pdf.

³⁸³ Wells, 2009, p. 6.

Les garanties et les protections juridiques dont jouissent les GLBT

Les garanties et les protections juridiques dont jouissent les homosexuels et les lesbiennes au Canada ont été profondément modifiées avec l'entrée en vigueur des dispositions sur l'égalité de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*³⁸⁴. Bien que celles-ci n'énoncent pas l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination prohibés, les tribunaux ont décidé d'interpréter largement l'article 15 et de retenir des motifs « analogues », c'est-à-dire des caractéristiques personnelles autres que celles énumérées, en tant que motifs de discrimination contre des groupes ou des particuliers.

Les garanties juridiques consenties aux lesbiennes et aux homosexuels au Canada ont fait l'objet d'une intense activité judiciaire, politique et législative et, ces dernières années, un grand nombre de lois et de politiques sont venues appuyer les notions de diversité et d'inclusion³⁸⁵. En 2003, l'Ontario est devenue la première province au Canada à permettre le mariage entre personnes de même sexe. En 2005, le Canada était le quatrième pays, dans la foulée des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Espagne, à légaliser les mariages homosexuels sur le territoire national. En ce qui concerne le milieu de travail, la *Charte* a été interprétée comme protégeant les employés contre toute pratique discriminatoire³⁸⁶. Par exemple, les employeurs offrant des régimes d'assurance-maladie qui étendent la couverture à un conjoint sont légalement tenus d'inclure les partenaires de même sexe. Dans la même veine, les couples homosexuels bénéficient des mêmes avantages que les couples hétérosexuels vivant en union libre pour ce qui est de la fiscalité, du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi.

L'inclusion sociale des minorités sexuelles : ce qu'il faut faire

M. Kristopher Wells a fait des suggestions concernant l'inclusion sociale des minorités sexuelles. Une caractéristique qui distingue les minorités sexuelles des autres minorités est que, comme l'a fait remarquer M. Wells, ce sont des minorités « invisibles », « c'est-à-dire qu'on peut difficilement reconnaître ses membres simplement en les regardant ou en parlant avec eux³⁸⁷ ». À cause de cette invisibilité, les minorités sexuelles sont souvent exclues des programmes et des lois visant résoudre les problèmes auxquels sont confrontés d'autres groupes minoritaires qui risquent l'exclusion. Il est donc essentiel, selon M. Wells, de les reconnaître « comme une minorité distincte au même titre que les minorités culturelles, linguistiques,

_

³⁸⁴ Afin d'obtenir plus d'informations au sujet de ces activités judiciaires, politiques et législatives à propos des droits de la communauté des GLBT au Canada, voir Mary C. Hurley, *Orientation sexuelle et garanties juridiques*, publication n° 08-49-F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 24 février 2010, http://lpintrabp.parl.gc.ca/lopimages2/prbpubs/bp1000/prb0849-f.asp.

³⁸⁵ Christine Silva et Anika Warren, Building LGBT Inclusive Workplaces: Engaging Organizations and Individuals in Change, Catalyst, 2009,

 $http://www.catalyst.org/system/files/Building_LGBT_Inclusive_Workplaces_Engaging_Organizations_and_Individuals_in_Change.pdf.$

Voir, par exemple, Patrimoine canadien, *L'orientation sexuelle et les droits de la personne*, http://www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/canada/sxrnt-fra.cfm.

³⁸⁷ *Témoignages*, 17 février 2011, Kristopher Wells.

religieuses et ethniques³⁸⁸ ». Il recommandait de mettre l'accent sur leur inclusion et leur intégration dans l'ensemble des politiques et programmes fédéraux, provinciaux et municipaux en faveur des minorités³⁸⁹. « En somme, a déclaré M. Wells au comité, les gens doivent sentir qu'ils sont inclus dans le droit et la législation. » Il a ajouté que « [c]'est tout particulièrement le cas pour les transgenres et les transsexuels qui, selon la recherche, comptent parmi les groupes les plus marginalisés et vulnérables de notre société³⁹⁰. »

Les minorités sexuelles méritent la même reconnaissance, dans les politiques gouvernementales, et la même protection juridique que les autres minorités susceptibles d'être victimes d'exclusion. À la recommandation 11 du présent rapport, le comité demande l'instauration de mesures susceptibles d'accroître l'acceptation et la protection des minorités sexuelles. Par ailleurs, le comité recommande :

RECOMMANDATION 32

Que le gouvernement du Canada reconnaisse les minorités sexuelles comme des groupes distincts, au même titre que les minorités culturelles, linguistiques, religieuses et ethniques, dans tous les programmes et politiques fédéraux destinés à soutenir les minorités;

Que le gouvernement du Canada inclue dans les dispositions relatives aux crimes haineux du Code criminel du Canada l'identité et l'expression sexuelles, et que ces motifs de discrimination soient considérés comme des circonstances aggravantes à prendre en compte au moment de la détermination de la peine.

Enfin, MM. Wells et Bramadat ont insisté sur le besoin d'aller au-delà de la tolérance et de passer à l'étape de l'acceptation, de la reconnaissance et de célébration, pas simplement à l'égard des minorités sexuelles et religieuses, mais de tout le monde. M. Wells a fait remarquer que :

> La tolérance est un concept courant, mais tout imprégné de domination. Tolérer quelqu'un, c'est endurer sa présence sans remettre en question ses propres valeurs ou croyances. C'est une forme superficielle d'inclusion. Pour devenir authentiquement inclusive, multiculturelle et pluraliste, notre société doit dépasser la tolérance pour accéder à l'acceptation, à l'appréciation et, espéronsle, à la célébration de la diversité et de la différence³⁹¹.

³⁸⁸ *Ibid*. ³⁸⁹ *Ibid*.

³⁹¹ *Témoignages*, 17 février 2011, Kristopher Wells.

CHAPITRE DIX : RENDRE LES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES

[D]es collectivités inclusives sont le gage de la sûreté et de la sécurité sur le plan individuel aussi bien que communautaire. Elles permettent que nul ne se sente en danger chez lui ou lors de ses déplacements dans le quartier et la ville³⁹².

[L]orsqu'on cherche à rendre les espaces urbains plus sûrs et plus inclusifs pour les groupes les plus marginalisés de la population, on les rend plus sûrs pour l'ensemble de la population 393.

INTRODUCTION

Au cours de la première réunion du comité sur l'inclusion sociale, un témoin a fait valoir que « l'inclusion c'est sentir qu'on fait partie des choses, cela sous-tend d'entretenir des rapports avec d'autres, de ne pas vivre en isolement³⁹⁴ ». L'inclusion sociale se produit dans une large mesure dans les espaces publics des collectivités canadiennes, à savoir les parcs, écoles, bibliothèques, centres de loisirs, transports en commun et dans les rues de nos villes. Si les Canadiens ne se sentent pas en sécurité dans ces espaces et d'autres encore, l'objectif d'inclusion sociale n'aura pas été entièrement atteint. Cela est d'autant plus vrai si l'on songe que ceux et celles qui sont les plus à risque d'exclusion – dont les personnes âgées, les femmes et les personnes handicapées – sont aussi parmi les plus vulnérables à la criminalité dans notre société.

Il existe donc un lien étroit entre l'inclusion et la cohésion sociales et la nécessité des citoyens de se sentir en sécurité dans leurs collectivités. La criminalité perturbe les liens entre les gens, les isole et met en danger la cohésion sociale.

LES TAUX DE CRIMINALITÉ AU CANADA

Chaque année depuis 1962, le Centre canadien de la statistique juridique (le Centre) de Statistique Canada publie des données sur la criminalité au Canada. Ces statistiques concernent l'ensemble du Canada; elles sont également ventilées par province/territoire et par régions métropolitaines de recensement (RMR). Les données se fondent sur les affaires criminelles « dont les services de police ont pris connaissance et dont ils ont établi le bien-fondé³⁹⁵ » et celles issues d'une enquête appelée Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

³⁹² Une caractéristique d'une ville et d'une collectivité inclusive, choisie par les participants durant les 11 réunions organisées par la Fondation Laidlaw en 2002. Cité dans Peter Clutterbuck et Marvyn Novick, Building Inclusive Communities: Cross Canada Perspectives and Strategies, Fédération canadienne des municipalités et la Fondation Laidlaw, avril 2003, p. 7

http://cdhalton.ca/pdf/Clutterbuck Novick Paper Inclusive Communities.pdf. [traduction]

³⁹³ *Témoignages*, 8 mars 2012, Caroline Andrew.

³⁹⁴ *Témoignages*, 3 février 2011, Fran Klodawsky.

³⁹⁵ Mia Dauvergne et John Turner, Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2009, Juristat, Statistique Canada, été 2010, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11292-fra.htm.

À compter de son rapport de 2008, le Centre a commencé à inclure des informations sur le nombre et la gravité des crimes signalés à la police.

En 2009, Statistique Canada signalait que les crimes déclarés à la police au Canada – en termes de volume et de gravité – avaient baissé³⁹⁶. Ces statistiques sont conformes à la tendance à la baisse du nombre de crimes déclarés. Statistique Canada a constaté que cette tendance s'est maintenue en 2010, le volume et la gravité des crimes ayant diminué respectivement de 5 % et 6 %, par rapport à 2009. Le volume des crimes s'établissait à son plus bas niveau depuis les années 1970, tandis que l'Indice de gravité de la criminalité n'avait jamais été aussi bas depuis 1998, première année pour laquelle il avait été calculé³⁹⁷. À nouveau, les mêmes tendances générales sont ressorties dans les statistiques de 2011 de Statistique Canada sur les crimes déclarés à la police. Ces données montrent que les crimes déclarés à la police en 2011 comprenaient 2 millions d'infractions au *Code criminel* en 2011, soit environ 110 000 infractions de moins qu'en 2010³⁹⁸.

Ces évaluations se fondent toutefois sur l'accumulation de données sur la criminalité à l'échelle nationale. Or, à l'échelle locale, les taux de criminalité ont augmenté dans certains cas. La criminalité se concentre dans certaines régions au lieu d'être répartie également partout au Canada³⁹⁹.

Statistique Canada recueille également des données sur la criminalité par le biais de son Enquête sociale générale sur la victimisation (ESG), qu'il mène tous les cinq ans; ces données sont autodéclarées parmi un échantillon représentatif de Canadiens âgés de 15 ans et plus. Il arrive régulièrement que l'ESG affiche des taux de criminalité plus élevés que ceux découlant du programme de la DUC, car tous les incidents ne sont pas signalés à la police. Ainsi, l'ESG de 2004 indiquait qu'environ un tiers (34 %) des incidents avaient été signalés à la police. Comme l'a rappelé au comité Heidi Illingworth, directrice générale du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, les statistiques sur les crimes déclarés à la police ne donnent qu'une image partielle des taux de criminalité au Canada. M^{me} Illingworth a déclaré que « [s]elon l'ESG de 2009, 69 % des victimes de crimes violents, 62 % des victimes de violence à la maison et 71 % des victimes de vol de biens personnels ne portent pas plainte 400 ». Quel que soit le taux de criminalité, déclaré ou non, du point de vue de la victime (et de ses proches), tout acte criminel demeure un acte criminel de trop.

3

³⁹⁶ Mia Dauvergne et John Turner, 2010.

³⁹⁷ Shannon Brennan et Mia Dauvergne, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », Juristat, 2011, Statistique Canada, n° 85-002-X au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002x/2011001/article/11523-fra.pdf.

Shannon Brennan, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011 », *Juristat*, 24 juillet 2012, p. 5, n° 85-002-X au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11692-fra.pdf.

⁷⁹⁹ Témoignages, 8 mars 2012, Daniel Sansfaçon.

⁴⁰⁰ Témoignages, 8 mars 2012, Heidi Illingworth; aussi: Samuel Perreault et Shannon Brennan, « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, été 2010, Statistique Canada, p. 4, nº 85-002-X au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm.

Le risque d'être victime d'un crime n'est pas très élevé, mais il y a d'importants segments de notre société pour qui la crainte de la criminalité est une dimension très rationnelle de leur vie quotidienne, ce qui nuit à leur impression de bien-être et à leur impression que leur collectivité est utile.

Professeur Ross Hastings, département de criminologie, Université d'Ottawa, Témoignages, 14 mars 2012

La plupart des Canadiens se sentent en sécurité dans leurs collectivités. En 2009, Statistique Canada a révélé que 93 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus vivant dans les provinces canadiennes étaient satisfaits de leur sécurité personnelle relativement au crime ⁴⁰¹. Plus de huit Canadiens sur 10 ont dit ne se sentir pas du tout inquiets lorsqu'ils étaient seuls chez eux le soir (83 %), et 90 % ont dit éprouver un sentiment de sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier la nuit tombée ⁴⁰².

Les chiffres ont montré que les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer des niveaux de satisfaction plus élevés à l'égard de la sécurité. Ainsi, 90 % des hommes ont dit ne pas se sentir inquiets lorsqu'ils se trouvaient seuls chez eux, comparativement à 76 % des femmes. Plus de sept hommes sur 10 (73 %) ont dit ne pas être inquiets du tout lorsqu'ils utilisaient les transports en commun, comparativement à un peu plus de quatre femmes sur 10 (42 %).

Les Canadiens se sentent moins en sécurité lorsqu'ils utilisent des transports en commun, avec moins de 6 Canadiens sur 10 (58 %) affirmant qu'ils n'étaient pas du tout inquiets lorsqu'ils attendaient ou utilisaient les transports en commun la nuit⁴⁰³. Plus de neuf hommes sur 10 et plus de huit femmes sur 10 ont déclaré se sentir très ou plutôt en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier la nuit tombée.

Les Canadiens résidant dans l'Ouest canadien ont tendance à afficher des taux de satisfaction plus faibles, ce qui reflète peut-être les taux de criminalité et de victimisation plus élevés dans les provinces de l'Ouest. On constate également des variations à l'échelon municipal. Alors que la plupart des Canadiens vivant dans les régions métropolitaines de recensement – les centres urbains – ont exprimé leur satisfaction à l'égard de leur sécurité personnelle face à la criminalité, les trois RMR signalant le taux le plus faible de satisfaction étaient situées dans l'Ouest du Canada (Vancouver, Winnipeg et Calgary).

⁴⁰¹ Shannon Brennan, « Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2009 », *Juristat*, Statistique Canada, décembre 2011, nº 85-002-X au catalogue, p. 5, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11577-fra.pdf.

⁴⁰² *Ibid*.

Les résultats de l'enquête de 2009 de Statistique Canada ont été repris dans une enquête menée par Environics Research Group en 2011⁴⁰⁴. Cette enquête a révélé que moins de la moitié (46 %) des Canadiens croyaient que les taux de criminalité sont à la hausse (baisse de 6 points de pourcentage depuis 2010), tandis que la même proportion (46 %) estimaient que la criminalité était en baisse, cette tendance étant surtout marquée en Ontario, Saskatchewan et Alberta. Les inquiétudes à l'égard de la hausse des taux de criminalité étaient plus répandues parmi les Canadiens résidant dans le Canada atlantique et au Manitoba. Les incidents de victimisation déclarés étaient légèrement plus élevés que la moyenne nationale en Saskatchewan (13 %) et en Colombie-Britannique (9 %) et parmi les personnes âgées de 18 à 29 ans (11 %). Parmi les personnes qui ont déclaré avoir été victimes d'un crime, un peu plus de sept personnes sur 10 (72 %) ont précisé qu'elles avaient signalé l'incident à la police.

Un grand nombre de Canadiens pensent toutefois que les taux de criminalité ne diminuent pas et n'augmentent pas non plus dans leurs collectivités; ils ont plutôt l'impression que les taux de criminalité ne bougent pas. Comme l'a affirmé Mme Julie McAuley, directrice du Centre canadien de la statistique juridique, « 62 % des Canadiens ont déclaré, lorsqu'on leur a posé la question en 2009, dans le cadre de l'Enquête sociale générale, qu'à leur avis, la criminalité dans leur quartier était restée stable405 ».

La Criminalité et les Canadiens vulnérables à l'exclusion

L'exclusion sociale peut aussi être reliée à un risque accru de victimisation. Des études ont fait valoir que les jeunes qui vivent dans la rue, par exemple, risquent d'être victimes de crimes en raison de leur exclusion sociale résultant de leur accès limité au logement, à l'emploi et aux espaces publics.

> Daniel Sansfaçon, directeur, Politiques, recherche et évaluation, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, Témoignages, 8 mars 2012

⁴⁰⁴ Environics Research Group Canada, « Focus Canada, 2011 – Highlights Report on Crime and Justice », News & Insights, 27 janvier 2012, http://www.environics.ca/news-and-insights?news id=116. Environics précise que les résultats de l'enquête ont une marge d'exactitude de +/- 2,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20. *Témoignages*, 8 mars 2012, Julie McCauley.

On le [le lien entre le désavantage social et les taux de criminalité] constate dans les quartiers où il y a des indicateurs de désavantage social, de rupture des familles, où il y a de nombreux jeunes hommes célibataires et des situations transitoires [...] [L]es Autochtones sont présents de façon disproportionnée dans ces groupes, tout comme les malades mentaux.

Irvin Waller, professeur titulaire, département de criminologie, Université d'Ottawa, Témoignages, 14 mars 2012

Beaucoup de ceux qui sont les plus exposés à l'exclusion sociale risquent aussi le plus d'être victimes d'actes criminels. Les Canadiens déjà marginalisés le deviennent encore plus et le restent à cause de la criminalité à leur endroit. En particulier, les Autochtones, les femmes, les minorités visibles (qui comprennent notamment des immigrants), les minorités sexuelles et les minorités religieuses sont souvent la cible d'actes criminels, y compris de crimes haineux. En outre, comme l'a fait observer Heidi Illingworth, les victimes de la criminalité (qu'ils appartiennent ou non à un groupe vulnérable) deviennent trop souvent exclues socialement 406.

Beaucoup de nos clients sont socialement isolés en raison de leur victimisation. Leurs amis et leurs familles ne comprennent pas le traumatisme qu'ils ont subi et s'attendent à les voir retrouver leur équilibre et reprendre le cours de leur vie rapidement.

Heidi Illingworth, directrice générale, Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, Témoignages, 8 mars 2012

Dans le cas des membres des communautés qui risquent déjà l'exclusion, devenir la victime d'un acte criminel peut donc mener à une double exclusion.

Les autochtones vivant en milieu urbain

Les Autochtones sont davantage susceptibles que les non Autochtones d'être victimes d'actes criminels. Par exemple, à l'échelle provinciale, en 2009, 37 % des Autochtones – soit 322 000 personnes – ont signalé avoir été victimes d'actes criminels par opposition à 26 % de la population non autochtone 407. Toujours en 2004, les Autochtones étaient trois fois plus

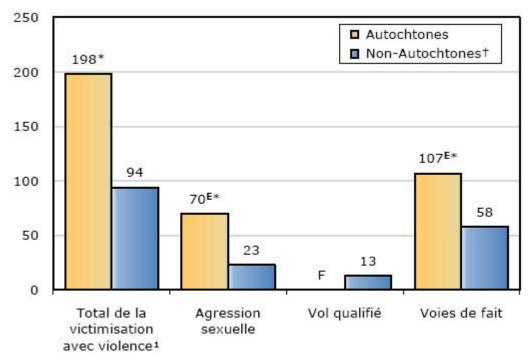
⁴⁰⁶ *Témoignages*, 8 mars 2012, Heidi Illingworth.

⁴⁰⁷ Samuel Perreault, « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, Statistique Canada, 11 mars 2011, nº 85-002-X au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.pdf.

susceptibles d'avoir été victimes d'une agression sexuelle, de vol qualifié ou de voies de fait (319 incidents contre 101 par 1 000 habitants)⁴⁰⁸.

<u>Graphique 6 : Victimisation avec violence non conjugale autodéclarée, les 10 provinces canadiennes, 2009</u>

taux pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus



Type de victimisation

 \dagger Catégorie de référence. * indique une différence significative par rapport à la catégorie de référence (p < 0,05) F trop peu fiable pour être publié. 1. Inclut le vol qualifié et exclut les incidents d'agression sexuelle et de voie de fait entre conjoints. Inclut les incidents qui ont été commis au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2009*, cité dans Samuel Perreault, 2011, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.pdf.

Malgré la surreprésentation des Autochtones parmi les victimes de la criminalité, la majorité (89 %) sont satisfaits de leur sécurité personnelle et Autochtones et non-Autochtones partagent des perceptions semblables au sujet de la criminalité⁴⁰⁹. Or, bien qu'ils se sentent en sécurité dans leurs collectivités, les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer avoir pris certaines mesures pour se protéger de la criminalité. Par exemple, 43 % ont

⁴⁰⁹ Perreault, 2011.

-

⁴⁰⁸ Cité dans Institut Environics, *Urban Aboriginal Peoples Study*, p. 96.

affirmé avoir modifié leurs habitudes quotidiennes et/ou leurs activités, ou avoir évité certaines personnes ou certains lieux pour se protéger contre la criminalité⁴¹⁰.

Alors que la plupart des Autochtones résidant en milieu urbain qui ont eu affaire au système de justice pénale estiment avoir été traités équitablement, ils se méfient du système proprement dit. Des enquêtes ont révélé que, parmi les Autochtones résidant en milieu urbain ayant eu affaire au système de justice pénale pour une question grave (soit en qualité de victime, de témoin, de détenu ou d'inculpé), près de six sur 10 estiment avoir été traités équitablement⁴¹¹. Or, en dépit de ce sentiment, la majorité des répondants ont affirmé qu'ils n'avaient que peu de confiance dans le système de justice pénale et qu'ils étaient en faveur de la création d'un système distinct pour les Autochtones⁴¹². Plus d'un répondant sur deux n'avait que peu (33 %) ou aucune (22 %) confiance dans le système de justice pénale⁴¹³.

Les femmes

Il est incontestable que la peur de la violence est plus forte chez les femmes [...] Cette peur provoque des changements de comportement qui empêchent les femmes de participer à certains aspects de la vie urbaine. Ce dont il est question ici, ce n'est pas du taux de criminalité, mais du mode de comportement. À cause de cela, les femmes hésitent à sortir le soir et elles restreignent leurs activités.

Caroline Andrew, directrice, Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa, Témoignages, 15 février 2012

Un témoin n'a pas manqué de faire constater au comité que « le sentiment de sécurité dans le quartier est une préoccupation beaucoup plus grande et présente chez les femmes que chez leurs pairs masculins ». Ce témoignage reflète des données probantes qui montrent que les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de certains types de crimes ⁴¹⁴. Les femmes sont particulièrement vulnérables au harcèlement criminel, c'est-à-dire le fait de suivre une personne ou de communiquer avec elle de façon répétée de manière à lui faire craindre pour sa sécurité ⁴¹⁵.

La plupart (69 %) des victimes de harcèlement criminel ont été harcelées dans leur propre logis ou dans une autre résidence. Une autre proportion de 11 % des affaires de harcèlement criminel a eu lieu dans un espace public extérieur, comme dans la rue, sur la route ou l'autoroute ou dans un parc de stationnement, et 4 % des affaires se sont produites à l'école ou à l'université.

⁴¹⁰ Ibid

⁴¹¹ Institut Environics, *Urban Aboriginal Peoples Study – Main Report*, p. 98.

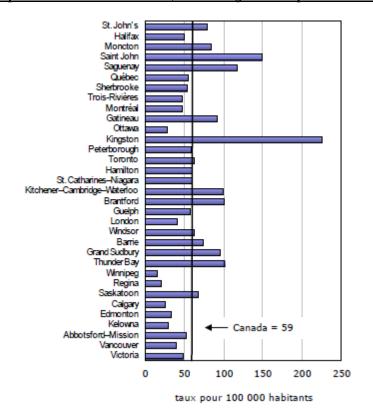
⁴¹² *Ibid.*, p. 99-100.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 99.

⁴¹⁴ Témoignages, 2 février 2011, Fran Klodawsky.

⁴¹⁵ Shelly Milligan, 2011, p. 1.

La proportion restante de 16 % des affaires est survenue dans des espaces commerciaux ou institutionnels, des installations du transport public et d'autres immeubles publics ou non⁴¹⁶.



Graphique 7: Harcèlement criminel, selon la région métropolitaine de recensement, 2009

Note: Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, cité par Milligan, 2011, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-005-x/2011001/article/11407-fra.htm.

Les statistiques pourraient bien sous-représenter le nombre réel de femmes qui sont les victimes de l'activité criminelle. Irvin Waller, professeur au département de criminologie de l'Université d'Ottawa et président de l'Organisation internationale pour l'aide aux victimes, a indiqué que « [p]lus de 90 % des femmes victimes d'agressions sexuelles au Canada ne font pas de rapport à la police⁴¹⁷. »

Étant donné que les femmes ont le droit de se sentir en sécurité dans leur communauté, où qu'elles vivent, il faut mettre l'accent sur les efforts destinés à les protéger contre les agressions, quelles qu'elles soient. Par conséquent, le comité recommande :

-

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 4, 6.

⁴¹⁷ Témoignages, 15 mars 2012, Irvin Waller.

RECOMMENDATION 33

Que le gouvernement du Canada soutienne les programmes de sensibilisation et d'éducation visant à prévenir les agressions et le harcèlement sexuels, y compris la cyberintimidation.

Les minorités sexuelles

Selon le dernier rapport du Centre canadien de la statistique juridique (2008), les lesbiennes, les gais et les bisexuels comptent parmi les groupes les plus souvent victimes de crimes motivés par la haine et les préjugés. Les crimes de haine motivés par l'orientation sexuelle sont les plus violents de tous les crimes rapportés. Il importe aussi de noter qu'environ 1 crime de haine sur 10 seulement est déclaré à la police.

Kristopher Wells, chercheur, Institute for Sexual Minority Studies and Services, Université de l'Alberta, Témoignages, 17 février 2011

La violence dirigée contre les membres des minorités sexuelles est un sujet de préoccupation de longue date au Canada. En 2008, une étude de Statistique Canada a permis de constater que les lesbiennes et les gais étaient deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence, y compris d'agression sexuelle et de voies de fait par opposition aux personnes hétérosexuelles et que les personnes bisexuelles étaient quatre fois plus susceptibles d'être victimisées 418. L'enquête a également révélé que :

- Les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont exprimé des degrés de satisfaction plus faibles face au rendement de la police que les hétérosexuels. Par exemple, les gais et lesbiennes ainsi que les bisexuels étaient proportionnellement moins nombreux que les hétérosexuels à estimer que la police faisait un bon travail lorsqu'il s'agissait de traiter les personnes équitablement (42 % des gais et lesbiennes et 47 % des bisexuels par rapport à 60 % des hétérosexuels).
- Les données révèlent que la proportion des gais, lesbiennes et bisexuels qui estimaient avoir été victimes de discrimination était trois fois supérieure à celle des hétérosexuels. De plus, 78 % des gais et lesbiennes qui avaient fait l'objet de discrimination attribuaient ces incidents à leur orientation sexuelle, comparativement à 29 % des bisexuels et 2 % des hétérosexuels.

Selon les données policières issues de la Déclaration uniforme de la criminalité, les crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle au Canada en 2009 avaient augmenté de 18 % par rapport à 2008. Les crimes motivés par l'orientation sexuelle représentaient environ 13 % de tous

4

⁴¹⁸ Beauchamp, 2008, p. 8.

les crimes haineux déclarés en 2009. Cette année-là, 74 % des crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle étaient de nature violente⁴¹⁹.

Lorsqu'on leur a demandé si la police faisait un bon travail pour informer le public sur la prévention du crime, 42 % des gais et lesbiennes et 38 % des bisexuels ont répondu par l'affirmative, contre 51 % des hétérosexuels. De plus, 58 % des gais et des lesbiennes et 52 % des bisexuels étaient d'avis que la police avait une attitude ouverte, comparativement à 66 % des hétérosexuels. Peu importe l'orientation sexuelle, on n'a observé aucune différence en ce qui a trait aux perceptions qu'avaient les Canadiens du rendement des tribunaux de juridiction criminelle et du système carcéral⁴²⁰.

Les immigrants et les minorités visibles

Les membres de minorités qui viennent de pays déchirés par la guerre et sans loi ont de la difficulté à entrer en relation avec les policiers.

Kristopher Wells, chercheur, Institute for Sexual Minority Studies and Services, Université de l'Alberta, Témoignages, 17 février 2011

Les données de Statistique Canada pour 2004 montrent que les membres de minorités visibles ont enregistré un taux de victimisation avec violence semblable à celui de Canadiens n'appartenant pas à une minorité visible et que les personnes plus âgées parmi les minorités visibles (25 ans et plus) ont affiché des taux de victimisation plus faibles que leurs homologues ne faisant pas partie d'une minorité visible⁴²¹. Cependant, les minorités visibles sont plus susceptibles de se sentir moins en sécurité dans les lieux publics et moins bien servies par les forces de l'ordre. Statistique Canada signale que :

- Environ 47 % des femmes et 39 % des hommes appartenant à une minorité visible ont affirmé qu'ils utiliseraient davantage le transport en commun seuls le soir s'ils se sentaient plus en sécurité, comparativement à 29 % des femmes et à 22 % des hommes n'appartenant pas à une minorité visible.
- Les membres de minorités visibles étaient moins susceptibles que les autres de déclarer que la police fait un bon travail lorsqu'il est question d'évaluer des tâches portant sur la disponibilité et l'attitude des policiers, telles que le fait d'avoir une attitude ouverte, d'informer le public sur la prévention de la criminalité et de traiter les personnes équitablement.

⁴¹⁹ Statistique Canada, « La fierté gaie... en chiffres ».

⁴²⁰ Beauchamp, 2008.

⁴²¹ Perreault, 2011.

- Les membres de minorités visibles étaient plus nombreux que les autres à estimer que le flânage, les gens qui dorment dans la rue, le harcèlement ou les attaques motivées par l'intolérance raciale ainsi que la prostitution posaient un problème dans leur quartier.
- La proportion de membres de minorités visibles qui estimaient avoir subi de la discrimination était deux fois plus élevée que celle des personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Dans l'ensemble, 81 % des membres de minorités visibles qui jugeaient avoir fait l'objet de discrimination croyaient que leur race ou leur origine ethnique en était la raison⁴²².

Les Canadiens handicapés

[L]a violence envers les personnes avec déficiences [...] semble être un problème plutôt pour les personnes qui ont des déficiences assez graves, et qui se sentent vulnérables dans la société [...] Pour les femmes particulièrement, il y a eu des cas déclarés où elles se sentaient vulnérables [...] [D]ans certaines grandes villes, les personnes avec déficiences se sentent vulnérables et font l'objet d'attaques.

Tony Dolan, président, Conseil des Canadiens avec déficiences, Témoignages, 7 mars 2012

Tel qu'indiqué précédemment, l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) menée par Statistique Canada en 2006 a révélé que plus de 4,4 millions de Canadiens, soit 14 % de la population totale, avaient au moins un empêchement physique ou mental qui les limitait dans leurs activités quotidiennes⁴²³. Eu égard au vieillissement de la population, ce nombre ne fera qu'augmenter selon toute attente. À l'aide des données recueillies par l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation, le Centre canadien de la statistique juridique à Statistique Canada a signalé en 2009 qu'en 2004 :

- Le taux de victimisation criminelle, y compris l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait était deux fois plus élevé pour les personnes ayant des limitations que pour celles qui n'en avaient pas (147 contre 101 incidents par 1 000 personnes).
- Les personnes ayant un trouble mental ou comportemental ont enregistré un taux de victimisation personnelle, ce qui inclut les crimes violents et les vols de biens

⁴²² *Ibid.*, p. 6.

⁴²³ Statistique Canada, « Enquête sur la participation et les limitations d'activités », *Le Quotidien*, 2007.

personnels, quatre fois plus élevé que celui des personnes n'ayant pas de trouble mental⁴²⁴.

taux pour 1 000 personnes 450 Personnes handicapées 400 367 ■ Personnes non handicapées 350 300 258 250 200 150 150 102 100 77 50 12 Ensemble des Voies de fait Ensemble des Agression crimes violents crimes violents 15 à 44 ans 45 ans et plus Type de crime et groupes d'âge

Graphique 8 : Taux de victimisation, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, 2004

Notes : Les taux comprennent les crimes commis entre conjoints. Pour chacune des catégories d'âge, la différence entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées est statistiquement significative. Source : Perreault, 2009, p. 8.

Les Canadiens handicapés peuvent se sentir moins sûrs que ceux qui ne le sont pas en raison de leur vulnérabilité physique ou mentale, et connaître des taux plus élevés de victimisation criminelle. L'ESG a effectivement révélé qu'en 2004, 25 % des personnes ayant une limitation d'activité ont affirmé qu'elles ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent seules le soir dans leur quartier par opposition à 14 % des personnes sans limitation. Les personnes handicapées étaient aussi plus susceptibles d'avoir peur lorsqu'elles sont seules à la maison une fois la nuit tombée (26 % par rapport à 19 % des Canadiens non handicapés) ou encore de demeurer à la maison le soir parce qu'elles ont trop peur d'aller seules à l'extérieur (37 % par rapport à 29 %)⁴²⁵.

⁴²⁴ Samuel Perreault, Victimisation criminelle et santé: Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé, Centre canadien de la statistique juridique, Série de profils, Statistique Canada, mai 2009, n° 85F0033M au catalogue, N° 21, p. 6, http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2009021-fra.pdf.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 13.

Lorsqu'elles sont victimes d'un crime et font appel à la police, les personnes ayant une limitation d'activité sont plus susceptibles d'être insatisfaites de l'intervention policière 426. Les personnes ayant une limitation d'activité font d'ailleurs une évaluation peu favorable du système de justice pénale. Ainsi, 46 % d'entre elles (par opposition à 35 % parmi les Canadiens non handicapés) considéraient que les tribunaux criminels canadiens font du mauvais travail pour ce qui est de rendre justice rapidement.

LA CRIMINALITÉ ET SES VICTIMES

La criminalité, ou la peur de la criminalité, fait obstacle à une participation plus importante dans la communauté, autrement dit à l'inclusion, surtout pour les personnes qui risquent l'exclusion comme les aînés, les Canadiens handicapés, les immigrants, les minorités visibles et les femmes.

Chef Dale McFee, président, Association canadienne des chefs de police, Témoignages, 8 mars 2012

La criminalité, que ce soit contre les biens ou les personnes ou contre l'ordre public (ce que l'on appelle les crimes « sans victime » telles que la consommation de drogues illicites ou la prostitution) entraîne des coûts importants pour les citoyens et leurs collectivités. Au Canada, on estime que sur les 70 milliards de dollars que la criminalité aurait coûté en 2003, la majorité de ces coûts, soit 47 milliards de dollars ou 67 % du montant total, a été supportée par les victimes ⁴²⁷. Ces coûts ont augmenté. Dans son témoignage, Heidi Illingworth a insisté sur le fait que le coût de la criminalité est assumé par les victimes :

Selon les études effectuées par le ministère de la Justice, le coût de la criminalité au Canada se serait élevé à 99,6 milliards de dollars, en 2008 dont 68,2 milliards, soit 68 %, ont été assumés par les victimes. Le coût pour les victimes recouvre les pertes tangibles représentées par les biens endommagés ou volés, la perte de revenu et de productivité et les services de soins médicaux ainsi que les coûts intangibles comme la douleur, la souffrance et la perte de vie 428.

.

¹²⁶ *Ibid*

⁴²⁷ Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, *Rapport annuel*, *avril* 2007 – *mars* 2008, p. 6, http://www.victimesdabord.gc.ca/pdf/ra0708-ar0708.pdf.

⁴²⁸ *Témoignages*, 8 mars 2012, Heidi İllingworth, p. 84.

Le soutien du gouvernement aux victimes

Les paliers supérieurs de gouvernement ont reconnu qu'il fallait accorder davantage d'attention aux préoccupations des victimes. En 1988, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice pour les victimes de la criminalité, qui a été mise à jour en 2003⁴²⁹. Depuis, le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures relatives aux victimes de la criminalité.

En 2007, le gouvernement a créé le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels⁴³⁰, en lui confiant le mandat de promouvoir et de faciliter l'accès aux programmes et services fédéraux destinés aux victimes de la criminalité et de sensibiliser le personnel de la justice pénale et les décideurs aux besoins et aux préoccupations des victimes. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice. Le ministère de la Justice a également créé un Centre de la politique concernant les victimes, qui a pour mandat de renforcer la voix des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale par les moyens suivants :

- en aidant les victimes et leur famille à comprendre leur rôle au sein du système de justice pénale et à connaître les lois, les services et l'aide mis à leur disposition pour leur fournir du soutien;
- en veillant à ce que l'on tienne compte du point de vue des victimes au moment d'élaborer les lois et les politiques fédérales qui les concernent;
- en sensibilisant davantage le public au Canada et à l'étranger à propos des besoins des victimes d'actes criminels et des approches efficaces pour répondre à ces besoins 431.

Dernièrement, le gouvernement du Canada a présenté des modifications au *Code canadien du travail* et à la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de venir en aide aux parents d'enfants décédés ou disparus et dont le décès ou la disparition résultent probablement de la perpétration d'un crime ⁴³².

⁴²⁹ Ministère de la Justice, *L'Énoncé canadien des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/guide/secn..

⁴³⁰ Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/.

⁴³¹ Ministère de la Justice, Centre de la politique concernant les victimes, http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/..

⁴³² Projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur l'assurance-emploi et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu en conséquence. La loi a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012,

http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=5942516&Language=F.

Les services de police canadiens: Recrutement et maintien en poste de groupes qui risquent l'exclusion

> [M]algré les efforts concertés visant à accroître la diversité au sein des services de police au Canada, la représentation des femmes, des membres des minorités visibles et des autres groupes ethniques ainsi que des Autochtones demeure nettement inférieure dans les rangs des forces policières à leur représentation dans les collectivités où celles-ci assurent le maintien de l'ordre⁴³³.

[U]ne bonne part des gens ne voient pas comment la police résoudrait leurs problèmes. S'y ajoutent les jeunes Autochtones, les jeunes Noirs ou les jeunes Asiatiques de certains quartiers, qui ont peu de raisons de croire qu'il faut s'adresser à la police pour avoir une solution; ils se débrouillent tout seuls⁴³⁴.

Les stratégies de recrutement de la police doivent renseigner, attirer et retenir les meilleurs candidats tout en étant représentatives de la population eu égard le sexe et la culture 435.

Tel qu'indiqué ci-dessus, de nombreux Canadiens qui risquent le plus l'exclusion sociale n'ont pas confiance dans les services de police locaux ni dans le système de justice pénale. Conséquence possible, un nombre important d'actes criminels perpétrés au Canada ne sont pas déclarés à la police. Lorsque des actes criminels ne sont pas déclarés, non seulement le crime n'est-il pas résolu, mais il devient plus difficile d'affecter les ressources vers les domaines où elles sont le plus nécessaires. Ces difficultés peuvent être atténuées en partie en prenant des mesures pour que les forces policières au Canada ressemblent davantage aux communautés qu'elles servent.

Dans son témoignage devant le comité, le professeur Waller a déclaré que « la proportion des sexes au sein des services de police a une influence sur la décision des femmes de faire rapport ou pas. Si vous comptez beaucoup d'agentes de police, vous avez plus de chance d'avoir des rapports⁴³⁶ ». Dans son étude sur les ressources policières au Canada en 2011, Statistique Canada indiquait que, partout au Canada, le nombre de policières a continué d'augmenter. On dénombrait 285 policières de plus en 2011 qu'en 2010, et la tendance ne cesse de s'infléchir à la hausse. Ainsi, en 2001, les femmes représentaient 14 % de tous les policiers au Canada; en 2011,

⁴³³ Commission du droit du Canada, 2006, cité dans Geoffrey Li, « Services de sécurité privés et services de police publics », Juristat, décembre 2008, Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002x/2008010/article/10730-fra.htm.

434 *Témoignages*, 15 mars 2012, Ross Hastings.

⁴³⁵ Conseil sectoriel de la police, « Recrutement et rétention », Centre des pratiques RH, http://www.policecouncil.ca/french/hr f.html.

⁴³⁶ Témoignages, 15 mars 2012, Irvin Waller.

cette proportion était passée à 20 % ⁴³⁷. Bien que ces progrès soient les bienvenus, les femmes dans les services de police sont énormément sous-représentées par rapport au nombre de femmes dans la population canadienne. En 2011, selon Statistique Canada, les femmes et les filles représentaient un peu plus de la moitié – 50,4 % – de la population totale 438.

En 2006, Statistique Canada indiquait que la proportion des membres des minorités visibles dans les services policiers canadiens ne cessait d'augmenter, passant de 3 % en 1996, à 4 % en 2001, et à 6 % en 2006⁴³⁹. Toutefois, les minorités visibles représentaient environ 16 % de la population en 2006 et leur nombre devrait continuer d'augmenter, la plupart choisissant de vivre dans l'une des plus grandes villes du Canada. Les services policiers municipaux multiplient donc les efforts afin de recruter des membres des minorités visibles dans leurs rangs⁴⁴⁰.

Les forces de police canadiennes s'efforcent activement d'aller vers les communautés qui sont les plus vulnérables à la criminalité. Dans le cadre de ces efforts, les forces policières insistent sur le recrutement et le maintien en poste de femmes et de membres des communautés minoritaires, ce qui les aide à devenir plus représentatives des communautés qu'elles servent.

Le comité souhaite encourager ces efforts, convaincu qu'ils feront augmenter le nombre d'actes criminels déclarés et, surtout, qu'ils réduiront et préviendront la criminalité. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 34

Que le gouvernement du Canada appuie les forces policières canadiennes dans les efforts qu'elles déploient pour recruter et maintenir en poste les femmes et les membres des communautés minoritaires du Canada proportionnellement à leur disponibilité au sein de la population active.

 ⁴³⁷ Statistique Canada, Les ressources policières au Canada, 2011, décembre 2011, n° 85-225-X au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-225-x/85-225-x2011000-fra.pdf.
 438 Covadonga Robles Urquijo et Anne Milan, « La population féminine », Femmes au Canada : rapport statistique

fondé sur le sexe, juillet 2011, p. 5, n° 89-503-X au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503- $\frac{\text{x}/2010001/\text{article}/11475-\text{fra.pdf}}{\text{Li, 2008.}}$

⁴⁴⁰ Voir, par exemple, Toronto Police Service, « More minority police », http://www.torontopolice.on.ca/modules.php?op=modload&name=News&file=article&sid=1219

Les Canadiens veulent que les différents ordres de gouvernement collaborent, travaillent ensemble de façon plus intelligente et repensent leurs méthodes en réinvestissant dans des politiques et des programmes destinés à assurer la sécurité des collectivités et à enrayer la criminalité en premier lieu.

Karen Leibovici, Fédération canadienne des municipalités, Témoignages, 14 mars 2012

L'intérêt du gouvernement fédéral pour la mobilisation municipale et communautaire afin de prévenir la criminalité a commencé à s'intensifier dans les années 1980 et 1990, en particulier en ce qui concerne les stratégies de maintien de l'ordre et de sécurité communautaire. En 1994, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, qui visait à aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des solutions communautaires à la criminalité⁴⁴¹. En 1998, la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) était mise en place afin de fournir un cadre stratégique pour mettre en œuvre des mesures de prévention de la criminalité au Canada.

Administrée par le Centre national de prévention du crime (CNPC) de Sécurité publique Canada, la SNPC s'efforce de réduire la criminalité en s'attaquant aux facteurs de risque connus chez les populations les plus vulnérables et dans les milieux à risque élevé, tout en veillant à ce que les mesures prises présentent un bon rapport coût-efficacité⁴⁴². Gérée avec la collaboration des provinces et des territoires et des services de police municipaux et autochtones, la SNPC fournit un cadre d'orientation pour la prévention des mesures de prévention de la criminalité au Canada. Afin d'atteindre l'objectif de la Stratégie de réduire la criminalité, le CNPC axe ses efforts sur deux activités principales :

- offrir du financement pour appuyer des projets communautaires qui permettent de mettre en place des mesures sociales de prévention de la criminalité ciblant les personnes ou les groupes les plus à risque de délinquance;
- élaborer et diffuser des connaissances pratiques sur les mesures efficaces de prévention de la criminalité et aider les intervenants à les mettre en œuvre⁴⁴³.

136

Wanda Jamieson, « Factors Related to Successful Mobilization of Communities for Crime Prevention », Revue de l'IPC, vol. 2, mars 2008, p. 12. http://www.sciencessociales.uottawa.ca/ipc/pdf/5_IPCR2%20-%20Jamieson.pdf.

Ministère de la Sécurité publique du Canada, Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, 2009, p. 1. http://www.publicsafety.gc.ca/res/cp/res/fl/ssincps-amosnpc-fra.pdf.
 Ibid., p. 4.

En 2008, le gouvernement fédéral a majoré le financement accordé au Centre national de prévention du crime et aux programmes de prévention du crime du crime. Le CNPC administre trois programmes de financement : le Fonds d'action en prévention du crime, le Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord et le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes.

Le Fonds d'action en prévention du crime fournit un financement en vue d'aider les collectivités et les organisations à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives de prévention de la criminalité et de transfert de connaissances. Le Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord fournit du financement pour appuyer des initiatives adaptées sur le plan culturel qui favorisent l'élaboration et la mise en application de méthodes de prévention de la criminalité dans les collectivités autochtones, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, ainsi que dans les collectivités du Nord. Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (dont il a été question au chapitre 6) investit dans les collectivités qui sont aux prises avec des gangs de jeunes, ou dans les collectivités où il s'agit d'une menace émergente, et il appuie les initiatives qui ciblent précisément les jeunes dans les gangs ou ceux qui présentent un risque élevé d'adhérer à un gang.

Dans son *Rapport ministériel sur le rendement pour 2010-2011*, Sécurité publique Canada a indiqué que le ministère avait financé 143 projets dans 78 collectivités, dont 19 projets axés exclusivement sur les gangs de jeunes. Il a aussi approuvé le financement de 41 nouveaux projets pluriannuels de prévention de la criminalité totalisant 37,5 millions de dollars sur cinq ans. Le ministère a indiqué que les projets financés par la Stratégie ont rejoint plus de 15 000 enfants et adolescents à risque et qu'un grand nombre de ces projets ont été réalisés en collaboration avec les provinces, les territoires, la GRC, des services de police municipaux et des organismes communautaires⁴⁴⁵.

Daniel Sansfaçon, du Centre national de prévention du crime, a déclaré : « La grande majorité de ces projets met en œuvre des interventions ciblées auprès de populations à risque afin de prévenir leur entrée dans des trajectoires de délinquance et surtout, dans des trajectoires à plus long terme ⁴⁴⁶. » Mais Irvin Waller a critiqué le Centre, affirmant au comité qu'il ne pensait pas « qu'il faille revoir ce que fait le Centre national de la prévention du crime [...] [O]n a plus de preuves qu'il nous en faut », ajoutant que « [l]e CNPC remet essentiellement à l'essai des mesures qui ont été prouvées de façon empirique comme étant fructueuses au Canada ou ailleurs ⁴⁴⁷ ».

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁴⁵ Ministère de la Sécurité publique du Canada, Rapport ministériel sur le rendement, 2010-2011, http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/psp/psp02-fra.asp.

⁴⁴⁶ Témoignages, 8 mars 2012, Daniel Sansfaçon.

⁴⁴⁷ Témoignages, 15 mars 2012, Irvin Waller.

Une police intelligente : Prévention et intervention, répression et incarcération

Les témoins ont décrit des approches pour réduire la criminalité qui font appel à diverses stratégies et à une meilleure collaboration et coordination entre les intervenants. Le chef McFee a déclaré qu'aucune approche face à la criminalité ne fonctionne à elle seule. Il a plutôt préconisé une stratégie qui combine :

[L]a manière forte – c'est-à-dire la répression et l'incarcération [et] la manière douce – soit la prévention et l'intervention. Les deux approches exigent des décisions difficiles et sont absolument obligatoires pour obtenir le maximum de résultats. Nous croyons en un juste équilibre entre les deux points de vue ou, devrais-je dire, une approche intelligente de la criminalité ou de la sécurité de la collectivité⁴⁴⁸.

Irvin Waller a fait une observation semblable et déclaré qu'il faut « des approches équilibrées qui allient les méthodes policières intelligentes, la réinsertion et la prévention » pour lutter efficacement contre la criminalité⁴⁴⁹. Il a soutenu que de telles approches ne nécessiteraient pas davantage de policiers, mais qu'« on pourrait surtout utiliser la police de façon plus intelligente ».

La collaboration

Si j'examine les appels que mon propre service de police a reçus à Prince Albert, en Saskatchewan, 27 % étaient de nature criminelle. Sur ces 27 %, 5 % ont conduit à une accusation criminelle. Néanmoins, 73 % de la totalité des appels entraient dans la catégorie que nous définissons comme les comportements antisociaux, les comportements qui, sans intervention ou sans responsabilisation, mènent souvent à un comportement criminel. Le comportement antisocial est souvent relié à la toxicomanie, à la violence familiale, à la perturbation de la paix publique, au logement, à la santé mentale, et cetera. Si j'examine ces questions de plus près, je dois me demander : « Les policiers peuvent être considérés comme des experts dans combien de ces domaines? » Le plus souvent, la réponse est qu'il n'y en a aucun.

Chef Dale McFee, Association canadienne des chefs de police, Témoignages, 8 mars 2012

À toutes les étapes des audiences du comité sur l'inclusion sociale, les témoins ont souligné que les questions sociales complexes ne peuvent pas être résolues par une seule entité

-

⁴⁴⁸ Témoignages, 8 mars 2012, Dale McFee.

⁴⁴⁹ Témoignages, 15 mars 2012, Irvin Waller.

ou un seul secteur. La réaction a été la même lorsque le comité a parlé aux témoins des moyens efficaces de rendre les collectivités canadiennes plus sûres et moins vulnérables à la criminalité.

Les approches communautaires holistiques de lutte contre la criminalité et la victimisation sont plus efficaces lorsqu'elles sont élaborées au moyen de partenariats intergouvernementaux et communautaires, qui peuvent être réalisés au moyen du développement social, notamment en investissant dans tous les aspects de l'infrastructure communautaire comme les foyers d'accueil, les bibliothèques, les centres de loisirs, tout en s'attaquant aux causes complexes et profondes de la criminalité.

Karen Leibovici, Fédération canadienne des municipalités, Témoignages, 14 mars 2012

L'intervention précoce

Les témoins ont insisté sur l'importance d'une intervention précoce concertée pour prévenir la criminalité et, en particulier, sur le besoin d'intervenir auprès des jeunes qui risquent de s'adonner à activités criminelles. Daniel Sansfaçon a souligné que l'intervention précoce ferait économiser des sommes considérables dans le système de justice et il a déclaré :

Les types d'interventions au niveau de la prévention auxquelles nous faisons allusion coûteront en moyenne de 5 000 à 8 000 \$ par an pour la prestation de services à [des] enfants et à [des] jeunes vulnérables. Il s'agit d'un montant infime si vous songez à ce qu'il en coûtera autrement, c'est-à-dire s'ils ont des démêlés avec la justice, s'ils font des victimes et s'ils aboutissent dans le système carcéral fédéral⁴⁵⁰.

La collaboration est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de prévenir la criminalité par une intervention précoce. Le chef McFee a déclaré au comité :

La majorité de ces 73 % d'appels [reçus par la police locale] sont prévisibles; s'ils sont prévisibles, ils sont donc le plus souvent évitables. Néanmoins, pour qu'ils soient évitables, nous devons nous diriger vers une approche structurée qui confère à tous les intervenants — police, santé, éducation, services sociaux, et cetera — la possibilité de voir la situation dans son ensemble et d'intervenir rapidement au niveau local ou régional⁴⁵¹.

.

⁴⁵⁰ *Témoignages*, 8 mars 2012, Daniel Sansfaçon.

⁴⁵¹ Témoignages, 8 mars 2012, Dale McFee.

Les témoins s'entendaient généralement pour dire que la meilleure façon de prévenir la criminalité consiste à multiplier les interventions précoces qui font participer des fournisseurs de services communautaires, dont la police, les travailleurs sociaux et les enseignants. Pour rendre les collectivités canadiennes plus sûres, tout le monde doit donc travailler main dans la main et il faut éliminer ou réduire les vases clos qui entravent l'efficacité de la prévention, l'intervention et l'application des lois.

LE PRIX À PAYER POUR RENDRE LES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES

Les approches concertées de la sécurité des collectivités peuvent non seulement être la manière la plus efficace d'affronter la criminalité, mais aussi un moyen de réduire les coûts des services policiers qui sont en train de devenir les coûts les plus élevés et en croissance la plus rapide pour les administrations municipales.

Irvin Waller a soutenu que le gouvernement fédéral devrait consacrer plus de ressources financières à la prévention de la criminalité, ce qui pourrait résoudre certains des problèmes des municipalités confrontées à une hausse des coûts des services de police. Il a déclaré au comité :

[I]l existe des données empiriques illimitées qui laissent croire que si nous investissions l'équivalent de 5 % de ce qui est actuellement investi dans des systèmes essentiellement réactifs — la police, les tribunaux et les Services correctionnels — au niveau fédéral, et [...] cela vaut pour tous les ordres de gouvernement, nous pourrions obtenir d'importantes réductions [de la criminalité]⁴⁵².

Le professeur Waller a fait allusion à une recommandation contenue dans un rapport déposé par le comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes en février 1993, qui demandait au gouvernement fédéral de consacrer un plus grand pourcentage de ce qu'il consacre à la police et aux services correctionnels à la prévention de la criminalité⁴⁵³. Il a soutenu que cette dépense « contribuait à faire baisser les coûts croissants des services de police et des services correctionnels ». Étant donné que la prévention permet d'empêcher la perpétration d'un crime et qu'elle est un moyen efficient de réduire la criminalité, le comité recommande :

⁴⁵² *Témoignages*, 15 mars 2012, Irvin Waller.

⁴⁵³ Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes, 12^e rapport, 3^e session, 34^e législature, *Prévention du crime au Canada : vers une stratégie nationale*, 23 février 1993, http://www.socialsciences.uottawa.ca/ipc/pdf/rapports_4-2-2.pdf.

La troisième recommandation du comité se lisait comme suit : Le Comité recommande qu'une portion des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité soit affectée à des activités de prévention du crime et que le gouvernement fédéral alloue à des activités de prévention du crime, pendant une période de cinq ans, 1 % par année du budget actuellement consacré à la police, aux tribunaux et au système correctionnel. Au bout de cinq ans, le Canada devrait consacrer à la prévention de la criminalité 5 % du budget fédéral affecté au système de justice pénale.

RECOMMANDATION 35

Que le gouvernement du Canada augmente la part de son budget actuel en matière de justice pénale dévolue à la prévention de la criminalité.

Il est possible de mieux contrôler les coûts par une approche intelligente des services de police, semblable à celle qu'a préconisée le chef McFee, qui a déclaré au comité que l'Association canadienne des chefs de police ne suggère pas « de faire un nouvel investissement, mais plutôt de réinvestir [...] [L]'économie actuelle offre d'importantes possibilités de réinvestissement, en grande partie du fait du dédoublement des services 454 ».

La coordination et les autres rôles du gouvernement fédéral

Tel qu'indiqué ci-dessus, le gouvernement fédéral participe activement à diverses initiatives visant à rendre les collectivités canadiennes plus sûres. En particulier, le gouvernement a accordé plus d'attention aux besoins des victimes et il a insisté davantage sur la prévention de la criminalité tout en maintenant et en renforçant les mesures visant à faire observer la loi et à appliquer des sanctions aux contrevenants.

M. Waller a demandé que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership en créant une commission de réduction de la criminalité bâtie sur le modèle d'une initiative lancée en Alberta, qui a inspiré la création d'un centre du même genre en Saskatchewan. Cette commission permettrait de réduire la criminalité, mais pourrait aussi faire baisser « aussi le coût des services de police », et « [1]es villes deviendront alors un endroit meilleur et plus sûr pour ceux qui y vivent ⁴⁵⁵ ». En 2012, Sécurité publique Canada a fait un pas dans cette direction en dirigeant le comité fédéral-provincial-territorial des sous-ministres adjoints sur la prévention du crime. Ce comité avait pour mandat de formuler des recommandations « sur la façon d'aller de l'avant avec les politiques et les pratiques fondées sur les faits visant à prévenir la criminalité [et] à réduire la victimisation ⁴⁵⁶ ».

Le comité accueille favorablement cette avancée et recommande que Sécurité publique Canada prenne bonne note des rôles suivants confiés au comité de prévention du crime énumérés par M. Waller : montrer la voie à suivre au gouvernement fédéral; collaborer avec les provinces et d'autres parties intéressées pour s'entendre sur l'établissement et la mise en œuvre d'un plan stratégique national et d'un cadre de travail à long terme; recueillir et analyser des connaissances pratiques afin d'encourager l'application généralisée de programmes efficaces et peu coûteux; établir des normes et des méthodes nationales pour favoriser l'adoption de pratiques et de lignes directrices qui répondent à ces normes; surveiller les progrès en matière de réduction de la

⁴⁵⁵ Témoignages, 15 mars 2012, Irvin Waller.

⁴⁵⁴ *Témoignages*, 8 mars 2012, Dale McFee.

⁴⁵⁶ Sécurité publique Canada, *Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012*, p. 25, http://www.securitepublique.gc.ca/abt/dpr/dprmt-prfrm/2011-2012/_fl/dpr2012-fra.pdf.

criminalité et des dommages subis par les victimes, et en recommandant des mesures supplémentaires à cet égard⁴⁵⁷.

RETOUR DANS LA COMMUNAUTÉ

Lorsqu'un contrevenant a purgé sa peine dans un centre correctionnel, il est impératif qu'il poursuive sa réhabilitation pour améliorer ses chances de réintégration. Comme l'a fait remarquer le chef McFee : « [c]ertaines personnes doivent aller en prison, mais il ne faut pas les oublier là. Il faut les réadapter⁴⁵⁸ ». La réhabilitation et la réintégration doivent se faire en garantissant aussi la sécurité de la communauté. Comme M^{me} Illingworth l'a déclaré au comité, dans son centre, on parle « aux victimes [...] à chaque mois. Elles s'inquiètent à l'idée que les délinquants pourraient retourner dans leur collectivité, où ils vivront très près de chez elles⁴⁵⁹ ». Elle a indiqué que cette inquiétude pourrait être dissipée si les contrevenants pouvaient entrer plus facilement sur le marché du travail après leur libération.

Les efforts fructueux de réadaptation des délinquants et réduire la récidive contribuent à la sécurité des communautés et permettent, en bout de ligne, de réduire les coûts associés aux services de police et à l'incarcération. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 36

Que le gouvernement du Canada augmente l'aide consacrée aux délinquants afin de réduire la récidive et la victimisation en offrant de petites mesures incitatives destinées à permettre à ces délinquants d'étudier et de suivre une formation pendant leur incarcération afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi une fois de retour dans la collectivité;

Que le gouvernement du Canada crée des programmes obligatoires de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie à l'intention des délinquants incarcérés dans un pénitencier fédéral et assure un suivi après de ces personnes une fois remises en liberté en leur imposant des tests de dépistage de drogue au cours de la période de réinsertion; et

Que le gouvernement du Canada facilite et augmente l'accès aux services et aux programmes de counselling en matière de santé mentale destinés aux délinquants afin d'améliorer leurs chances de réussite une fois de retour dans la collectivité.

David Hulchanski, professeur et directeur associé du Cities Centre, à l'Université de Toronto, a cité les conclusions d'un rapport commandé par le gouvernement de l'Ontario et intitulé *Examen des causes de la violence chez les jeunes*, qui a démontré que la pauvreté

⁴⁵⁷ Irvin Waller, *Une commission de réduction de la criminalité pour le Canada*, mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présenté le 14 mars 2012.

⁴⁵⁸ *Témoignages*, 8 mars 2012, Dale McFee.

⁴⁵⁹ Témoignages, 8 mars 2012, Heidi Illingworth.

contribue à l'activité criminelle chez les jeunes⁴⁶⁰. Le professeur Hulchanski a déclaré au comité que « la pauvreté ne cause pas directement la violence [...] Cependant, si la situation ne s'améliore pas, les secteurs pauvres et les secteurs à faible revenu et tout le reste sont des conditions qui peuvent tout de même jouer un rôle central dans le sentiment de marginalisation, de manque d'espoir ou de débouchés, de faible estime de soi, de l'impression de ne pas avoir d'avenir, ainsi que d'autres facteurs de risque⁴⁶¹ ». Par conséquent, en s'efforçant de réduire la pauvreté, tous les niveaux de gouvernement peuvent prévenir indirectement la criminalité et réduire les taux de criminalité.

M^{me} Heidi Illingworth a suggéré les mesures suivantes que pourraient prendre les administrations municipales pour contribuer à la réintégration sûre et efficace d'ex-délinquants :

- instaurer et offrir des programmes de sensibilisation dans les centres communautaires pour renseigner et éduquer la population en matière de victimisation et lui enseigner comment prendre des mesures de protection personnelles;
- mettre en place des programmes destinés à aider la population à trouver et à obtenir une aide financière publique en cas de victimisation;
- voient à ce que des représentants des services aux victimes devraient accompagnent les policiers sur les lieux du crime afin d'aider les victimes sur-le-champ;
- faire comprendre, comme les autres ordres de gouvernement, qu'il est important de signaler les activités criminelles, et faire connaître les ressources communautaires et gouvernementales.

Les transports en commun : Améliorer la sécurité et la mobilité dans les villes canadiennes

Un réseau de transport en commun efficace et sécuritaire constitue un élément essentiel des infrastructures municipales qui favorise et renforce la sécurité communautaire, en particulier chez les groupes qui risquent l'exclusion comme les aînés, les handicapés et les personnes ayant des revenus limités. Alain Mercier, de l'Association canadienne du transport urbain, a informé le comité qu'« environ 40 % de Canadiens ne possèdent pas de voiture » et qu'« environ 35 % de Canadiens n'ont pas de permis de conduire ». M. Mercier a cité un rapport de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) qui révèle qu'« en 2011, la possession, l'acquisition et l'exploitation d'une voiture coûtaient environ 20 000 \$ ». Par contre, « [1]es forfaits pour un usage illimité des transports en commun coûtent en moyenne entre 1 000 \$ et 1 200 \$ 462 ».

M. Mercier a déclaré que pour ceux qui n'ont pas le choix, « les transports publics sont un service essentiel. Un grand nombre d'études indiquent que, sans transports publics, ils ne pourraient pas avoir accès à un emploi, à des services de santé, à des écoles et à des lieux de

⁴⁶⁰ Gouvernement de l'Ontario, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, *Examen des causes de la violence chez les jeunes*, 2008, http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/youthandthelaw/roots/index.aspx.

⁴⁶¹ Témoignages, 15 mars 2012, David Hulchanski.

⁴⁶² Témoignages, 15 février 2012, Alain Mercier.

divertissement. Il a cité également un rapport de la Fédération canadienne des municipalités qui a révélé que « les immigrants récents sont beaucoup plus susceptibles d'emprunter les transports publics pour se rendre au travail que les résidents canadiens qui sont nés ici. Cette constatation a été confirmée même après vérification de l'âge, du sexe, du revenu et de la distance au travail ». M. Messier a affirmé en guise de conclusion qu'« en améliorant les transports publics, on rend la société plus inclusive 463 », une affirmation appuyée par Caroline Andrew, qui a déclaré au comité que « les transports publics sont un élément crucial de l'inclusion sociale 464 ».

M. Mercier a déclaré au comité que l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) et la Fédération canadienne des municipalités estiment que « les régimes fiscaux municipaux sont en soi des régimes plutôt régressifs, et la mobilité urbaine dépend beaucoup, de nos jours, des contributions fiscales municipales ». Par conséquent, l'ACTU a recommandé les mesures suivantes au gouvernement fédéral :

- une stratégie à long terme de financement des infrastructures;
- une plus grande part des revenus de la taxe sur l'essence pour les municipalités, « c'est-à-dire qu'une partie des revenus de la taxe sur l'essence soit consacrée au financement de la mobilité. Il s'agirait en l'occurrence d'une contribution d'un sou pour améliorer la mobilité dans les villes canadiennes »;
- offrir un crédit d'impôt aux employeurs qui assument les coûts de transports publics de leurs employés. « [À] l'heure actuelle, lorsqu'un employeur offre à ses employés des places de stationnement, ceux-ci n'ont pas à les déclarer au fisc, alors que si l'employeur leur offre des forfaits d'autobus, ils sont obligés de les déclarer⁴⁶⁵. »

En plus de ces recommandations, M. Mercier a préconisé que le Canada se dote d'une politique nationale en matière de transports publics, en partenariat avec tous les niveaux de gouvernement, « qui servira de fondement à la planification urbaine, à l'investissement, à la politique fiscale et à la recherche, et qui permettra d'optimiser le rôle des transports publics vers une plus grande inclusion sociale⁴⁶⁶ ».

Le gouvernement fédéral appuie les transports en commun par plusieurs moyens. Ainsi, le gouvernement offre du financement fédéral auxquels sont admissibles des projets de transport en commun, par l'entremise du Programme de paiement de transfert du Fonds de la taxe sur l'essence aux provinces, territoires, municipalités, autres entités publiques et Premières Nations qui réalisent des projets d'infrastructure viables sur le plan environnemental. Les transferts se chiffrent à 2 milliards de dollars par année dans l'ensemble du Canada et ils sont répartis en fonction de la population. Depuis 2006, environ 1 milliard de dollars de transferts du produit de

⁴⁶³ *Ibid*.

⁴⁶⁴ *Témoignages*, 15 février 2012, Caroline Andrew.

⁴⁶⁵ Témoignages, 15 février 2012, Alain Mercier.

⁴⁶⁶ *Ibid*.

la taxe sur l'essence ont été consacrés à des projets de transport en commun⁴⁶⁷. La *Loi sur le budget* de 2011 contenait une disposition qui permet de prolonger le Programme de paiement de transfert du Fonds de la taxe sur l'essence au-delà de 2014, pour une somme n'excédant pas 2 milliards de dollars par année, aux conditions approuvées par le Conseil du Trésor⁴⁶⁸.

Le gouvernement fédéral a aussi appuyé le transport en commun au Canada en offrant un crédit d'impôt aux usagers des transports en commun qui achètent des laissez-passer mensuels⁴⁶⁹. La première disposition à cet effet était contenue dans le budget de 2006 et les conditions d'admissibilité ont été élargies dans le budget de 2007 afin d'inclure le coût de laissez-passer de plus courte durée.

Étant donné que le transport public municipal permet de se rendre au travail à bas prix et de réduire l'isolement social en plus de contribuer à la sécurité de la communauté, il convient d'améliorer l'aide fédérale consacrée aux transports en commun. Le comité recommande donc :

RECOMMANDATION 37

Que le gouvernement du Canada incite les provinces et les territoires à cerner et à élaborer des stratégies de transport en commun;

Que le gouvernement du Canada exonère d'impôt les laissez-passer de transport en commun fournis par l'employeur. Cela complèterait le crédit d'impôt fédéral accordé actuellement aux utilisateurs de laissez-passer de transport et inciterait les employeurs à soutenir financièrement les transports en commun; et

Que le gouvernement du Canada envisage de prélever davantage d'argent du fonds de la taxe sur l'essence pour le consacrer aux investissements dans les transports en commun.

http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/411/TRAN/Reports/RP5301556/tranrp01/tranrp01-f.pdf.

468 Justice Canada, Lois du Canada 2011, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures*, p. 212,

http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Bills/411/Government/C-13/C-13 4/C-13 4.PDF.

⁴⁶⁷ Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes, Étude sur les transports en commun au Canada, 2012, p. 8,

Gouvernement du Canada et Association canadienne du transport urbain, *Crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun*, http://web.archive.org/web/20120504003559/http://transitpass.ca/home_f.asp.

CHAPITRE ONZE : L'ÉCART DE REVENU ET L'ASCENSION DANS L'ÉCHELLE DE REVENU

INTRODUCTION

Les taux de faible revenu sont communs dans les groupes risquant l'exclusion sociale, et les personnes touchées peuvent alors être privées des ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie de la communauté. Comme le comité l'a appris dans son étude sur la pauvreté, le logement et l'itinérance, les efforts constants pour joindre les deux bouts et subvenir aux besoins fondamentaux laissent peu de temps pour bâtir le capital social qui constitue les assises d'une participation utile et fructueuse. Dans bien des cas, la participation à la vie communautaire peut imposer des coûts financiers au-delà des moyens de ceux dont les revenus sont limités. C'est dans ce contexte que les débats récents ont mis l'accent sur l'inégalité des revenus.

Bien que l'inégalité croissante des revenus préoccupe les experts et les décideurs depuis quelques années, elle est devenue plus présente dans l'esprit de nombreux Canadiens après la crise financière mondiale de 2008 et la poussée du mouvement d'occupation à partir du début de 2010^{470} . À preuve, un sondage dont les résultats ont été publiés en mars 2012 révèle que l'écart croissant entre les riches et le reste de la société est devenu la principale priorité des Canadiens, devant des enjeux comme la fiscalité et l'endettement⁴⁷¹.

Au même titre que l'inclusion sociale, l'inégalité des revenus est l'affaire de tous. Le Conference Board du Canada a fait remarquer qu'une grande inégalité peut réduire la croissance économique si elle signifie que le pays n'utilise pas pleinement les compétences et les capacités de tous ses citoyens ou si elle mine la cohésion sociale et accroît ainsi les tensions sociales. En outre, l'inégalité élevée soulève un problème moral d'équité et de justice sociale⁴⁷². Par ailleurs, la plupart des observateurs reconnaissent que l'inégalité de revenu extrême, même lorsque les moins bien nantis réalisent encore des gains économiques, peut saper le sens de la cohésion sociale nécessaire dans une société démocratique⁴⁷³.

⁴⁷⁰ Patrick Aldrick, « Davos WEF [World Economic Forum] 2011: Wealth inequality is the most serious challenge for the world », *The Telegraph*, 26 janvier 2011, http://www.telegraph.co.uk/finance/financetopics/davos/8283310/Davos-WEF-2011-Wealth-inequality-is-the-most-serious-challenge-for-the-world.html.

Ekos Research Associates, *A Divided Public Poses Deep Budget Challenges: Burgeoning Concerns with Inequality*, 5 mars 2012, http://www.ekos.com/admin/articles/FG-2012-03-05.pdf.

⁴⁷² Conference Board du Canada, *Canadian Income Inequality: Is Canada Becoming More Unequal?*, juillet 2011, http://www.conferenceboard.ca/hcp/hot-topics/caninequality.aspx.

⁴⁷³ Par exemple, voir Mark Cameron, Why Canadians Should Care About Income Inequality, http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/Cameron_Canada_2020.pdf; Action Canada, Prospérer ensemble: s'attaquer à l'inégalité et la pauvreté pour réussir dans l'économie du savoir, Rapport du Groupe de travail, février 2012, p. 4-8, http://www.actioncanada.ca/fr/pdf/AC-TF1-Prospering-Together-FR-Complete-web.pdf; et Conference Board du Canada, Canadian Income Inequality: Is Canada Becoming More Unequal?, juillet 2011, http://www.conferenceboard.ca/hcp/hot-topics/caninequality.aspx.

Dans leur ouvrage publié en 2009 et intitulé *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*, les épidémiologistes britanniques Richard Wilkinson et Kate Pickett soutiennent que la qualité de vie est pire pour tout le monde dans les sociétés où les disparités sont grandes entre ceux qui se trouvent au haut de l'échelle de revenu et ceux qui sont au bas⁴⁷⁴. Après avoir étudié soigneusement les données, ils concluent notamment que les données démontrent que réduire l'inégalité, telle que mesurée par la disparité des revenus, est le meilleur moyen d'améliorer la qualité de l'environnement social et, par conséquent, la réelle qualité de vie, pour tous⁴⁷⁵. L'inégalité des revenus, d'après Wilkinson et Pickett, est un indicateur du degré de hiérarchie dans les sociétés et, comme ils le constatent, les problèmes sociaux et de santé deviennent plus courant au bas de la hiérarchie sociale et plus courants dans les sociétés plus inégalitaires⁴⁷⁶.

MESURER L'INÉGALITÉ DES REVENUS

Il existe deux grandes méthodes pour évaluer l'inégalité des revenus. La première consiste à comparer les revenus d'un pourcentage donné de personnes au sommet de l'échelle des revenus à ceux d'un pourcentage équivalent de personnes se trouvant au bas de cette échelle. Une autre méthode employée souvent consiste à mesurer l'inégalité des revenus dans l'ensemble de la société à l'aide d'outils plus perfectionnés comme le coefficient de Gini qui, dans ce cas-ci, permet d'évaluer dans quelle mesure la répartition des revenus s'éloigne d'une répartition parfaitement égale. Les coefficients de Gini varient de 1 à 0. Appliqué à la répartition des revenus, un coefficient de Gini de 1 indiquerait qu'un membre de la société possède tous les revenus et que les autres n'ont rien. À l'inverse, un coefficient de 0 signifierait que tout le monde a exactement le même revenu. Étant donné qu'aucune de ces deux situations n'existe dans le monde réel, les coefficients de Gini se situent quelque part entre 0 et 1.

L'inégalité des revenus au Canada

[C]'est un énorme changement culturel de voir la partie du total des gains dans notre société qui va au premier 1 % passer d'environ 7 % il y a 20 ou 30 ans à 12 ou 13 % aujourd'hui [...] Le premier un dixième de 1% des personnes les mieux rémunérées gagnait environ 2 % du revenu total du pays en 1980 et il gagne aujourd'hui près de 5 %.

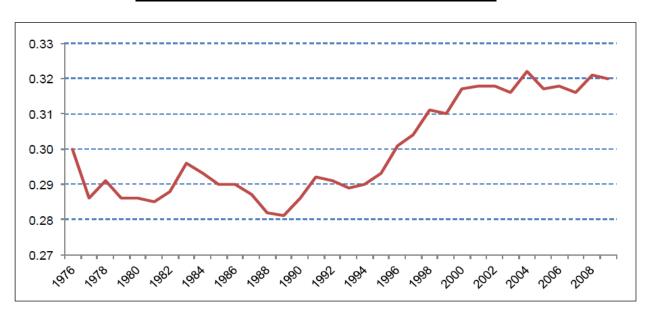
Miles Corak, professeur d'économie, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, Témoignages, 2 mai 2012

⁴⁷⁴ Richard Wilkinson et Kate Pickett, *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*, 2010.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 29.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 27. Wilkinson et Pickett affirment également que l'inégalité des revenus est le seul indicateur de hiérarchie existant qui peut être utilisé pour faire des comparaisons entre les pays.

À une exception près, les analystes de l'ensemble du spectre politique canadien conviennent que l'écart se creuse entre ceux qui gagnent le plus et ceux qui gagnent le moins au Canada⁴⁷⁷.



Graphique 9 : Inégalité des revenus, mesurée par le coefficient de Gini (revenu du ménage après impôt, à l'échelle nationale)

Source: Statistique Canada, CANSIM Tableau 202-0709, tiré d'un ouvrage du Conference Board du Canada, <u>Canadian Income Inequality: Is Canada Becoming More Unequal?</u>, juillet 2011.

Comme le montre le graphique 9, le Canada a réduit l'inégalité des revenus dans les années 1980, le coefficient de Gini ayant atteint un creux de 0,281 en 1989. L'inégalité des revenus a augmenté dans les années 1990, mais le coefficient est resté autour de 0,32 dans les années 2000. Même si l'inégalité des revenus s'est généralement accentuée depuis 35 ans, elle a tendance à fluctuer parallèlement à l'activité économique, car les ménages à revenu élevé ont tendance à être davantage exposés à la nervosité des marchés boursiers que les ménages à faible revenu 478.

⁴⁷⁷ D'après une étude de 2009 par Chris Sarlo de l'Institut Fraser (« The Economic Well-Being of Canadiens: Is there a Growing Gap? », *Studies in Social Policy*, mai 2009, p. 2, http://www.fraserinstitute.org/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=4053), la part des dépenses de consommation dans les quintiles de revenu des plus élevés aux plus bas, que l'auteur considère comme un indicateur plus exact du bien-être que le revenu, ne s'est que légèrement déplacée vers le haut de l'échelle des revenus depuis 35 ans. De plus, l'auteur met en doute la fiabilité des revenus déclarés, étant donné qu'ils excluent probablement des revenus importants obtenus grâce à l'économie souterraine.

⁴⁷⁸ Quelques comparaisons notables entre l'inégalité des revenus et les fluctuations de l'activité économique sont fournies dans : Conference Board du Canada, *Canadian Income Inequality: Is Canada Becoming More Unequal?*, juillet 2011; Emmanuel Saez et Michael R. Veall, « The Evolution of High Incomes in Northern America: Lessons from Canadian Témoignages », dans *The American Economic Review*, vol. 95, n° 3, juin 2005, p. 831-849; et Marc Frenette, David A. Green et Garnett Picot, « Rising Income Inequality in the 1990s: An Exploration of Three Data Sources », dans *Dimensions of Inequality in Canada*, sous la direction de David A.

En outre, comme Miles Corak l'a indiqué au comité, l'inégalité des revenus « varie considérablement » au Canada, une fraction plus élevée des revenus allant au premier 1 % en Alberta, suivie de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, les autres provinces étant relativement loin derrière ⁴⁷⁹.

Le tableau 5 présente une perspective différente de l'inégalité de revenu en illustrant la variation du revenu du marché dans le temps, selon les quartiles de revenu. De 1976 à 2009, les deux tiers des Canadiens ont constaté une baisse de leur revenu du marché réel. Bien que le quintile de la population le plus riche ait ajouté 27,5 % à son revenu du marché moyen et que le quintile juste en dessous ait ajouté 6,9 % à son revenu du marché moyen, les trois autres quintiles ont vu leur revenu du marché baisser.

<u>Tableau 5 – Modification du revenu du marché depuis 1976</u> (toutes les unités familiales)

Quintile	Revenu du marché (\$)		Changement	
	1976	2009	\$	%
Inférieur	3,900	3,300	-600	-15.4
Deuxième	26,500	22,200	-4,300	-16.2
Troisième	48,800	45,400	-3,400	-7.0
Quatrième	71,400	76,300	+4,900	+6.9
Supérieur	127,100	162,100	+35,000	+27.5

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 2002-0701, tiré d'un ouvrage d'Action Canada, <u>Prospérer ensemble : S'attaquer à l'inégalité et la pauvreté pour réussir dans l'économie du savoir,</u> Rapport du Groupe de travail, février 2012, p. 8.

De nombreuses études font ressortir qu'au Canada, comme ailleurs dans le monde, la mondialisation et les progrès technologiques accentuent la disparité des revenus du travail entre les très riches et les très pauvres⁴⁸⁰. Avec la mondialisation de la production, les emplois manufacturiers au Canada ont diminué et ont été transférés dans d'autres pays où les salaires moyens sont relativement plus bas (p. ex. des pays d'Asie). Parallèlement à la baisse de la demande d'emplois manufacturiers peu spécialisés au Canada, les salaires et l'emploi dans ce secteur ont diminué eux aussi. En même temps, les salaires et l'emploi ont augmenté pour les travailleurs dans les emplois très spécialisés, en particulier dans le secteur des technologies de

Green et Jonathan R. Kesselman, 2006, p. 65-100, http://publications.gc.ca/Collection/Statcan/11F0019MIE/11F0019MIE2004219.pdf.

⁴⁷⁹ *Témoignages*, 2 mai 2012, Miles Corak.

Voir, par exemple, Charles M. Beach, Les TI et le commerce international se conjuguent pour accentuer les inégalités au Canada, mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2 mai 2012; Lars Osberg, « Long Run Trends in Income Inequality in the United States, UK, Sweden, Germany and Canada: A Birth Cohort View », dans Eastern Economic Journal, vol. 29, n° 1 (hiver 2003), p. 121-142; Peter Hoeller, Isabelle Joumard, Mauro Pisu et Debbie Bloch, Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible?: Part 1. Mapping Income Inequality Across the OECD, OECD Economic Department Working Papers, n° 924, 10 janvier 2012.

l'information, dans la foulée de la croissance mondiale de la demande pour ces emplois. Les témoins ont indiqué des causes semblables pour l'inégalité des revenus.

Miles Corak a indiqué trois grands facteurs qui expliquent l'inégalité croissante des revenus au Canada. Le premier est un décalage entre les compétences, l'instruction et l'expérience professionnelle, principalement chez les jeunes Canadiens, et les exigences d'une économie planétaire en évolution rapide.

Tandis que de nombreux Canadiens ne possèdent pas les bonnes compétences pour profiter des changements qui surviennent dans une économie mondialisée, un petit groupe formé surtout de Canadiens âgés possède les compétences demandées et, par conséquent, s'en tire bien.

Le troisième facteur constaté par M. Corak « se rapporte à ce qui s'est produit au sommet, pour le 1 % dont on parle tant. De fait, même le [...] dixième du 1 % a connu une augmentation considérable de son bien-être économique, qu'il s'agisse de salaires ou d'autres sources de revenus, et ceci a changé considérablement au cours des 20 ou 30 dernières années 481 ».

Charles Beach était d'accord et il a expliqué au comité que l'inégalité croissante « est largement attribuable à une augmentation substantielle de l'inégalité entre les gains des travailleurs sur le marché du travail » et qu'elle est « associée à une polarisation croissante des gains et au déclin des emplois de la classe moyenne, à une montée spectaculaire du groupe de revenus supérieurs et à des différences de plus en plus grandes entre les gains des travailleurs hautement spécialisés et ceux des travailleurs moins qualifiés 482 ».

L'incidence des impôts et des transferts sur l'inégalité des revenus

En règle générale, les recherches ont révélé que l'impôt sur le revenu des particuliers et les transferts des gouvernements (p. ex. l'aide sociale, l'assurance-emploi, les prestations pour enfants et la sécurité de la vieillesse) ont contribué à atténuer l'inégalité des revenus au Canada⁴⁸³. Les études semblent démontrer que, récemment toutefois, le système de fiscalité et de transferts ne corrige pas autant l'inégalité qu'il le faisait avant 1994. On peut observer cela en calculant la différence entre les coefficients de Gini du revenu du marché rajusté et le revenu après impôts et transferts, comme le montre le graphique 10.

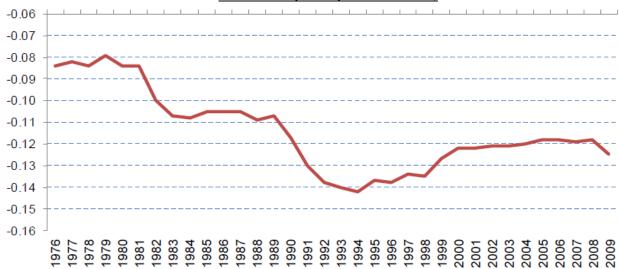
.

⁴⁸¹ *Témoignages*, 2 mai 2012, Miles Corak.

⁴⁸² *Témoignages*, 2 mai 2012, Charles Beach.

⁴⁸³ Par exemple, voir Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising, Country Note: Canada*, décembre 2011, http://www.oecd.org/els/socialpoliciesanddata/49177689.pdf.

Graphique 10 : Incidence des impôts et des transferts sur l'inégalité (différence entre les coefficients de Gini du revenu du marché rajusté et le revenu après impôts et transferts)



Source : Calculs de la Bibliothèque du Parlement à l'aide de données du tableau 202-0709 CANSIM de Statistique Canada, tiré d'un ouvrage du Conference Board du Canada, <u>Canadian Income Inequality: Is Canada Becoming More Unequal?</u>, juillet 2011.

Diverses hypothèses ont été avancées pour expliquer pourquoi le système de fiscalité et de transferts est devenu moins efficace pour corriger l'inégalité des revenus au Canada depuis le milieu des années 1990. En règle générale, cependant, la plupart des études conviennent que le régime fiscal est devenu moins progressiste, à cause de la réduction des taux marginaux d'imposition et de la création de nouvelles dépenses fiscales. Mais de manière plus importante, de nombreuses études laissent penser que l'efficacité du système de transfert a été réduite par l'érosion des prestations d'assistance sociale et le resserrement des critères d'admissibilité aux programmes fédéraux et provinciaux de maintien du revenu (p. ex. l'assurance-emploi)⁴⁸⁴.

⁴⁸⁴ Par exemple, voir Marc Frenette, David A. Green et Garnett Picot, « Rising Income Inequality in the 1990s: An Exploration of Three Data Sources », dans *Dimensions of Inequality in Canada*, sous la direction de David A. Green et Jonathan R. Kesselman), 2006, p. 65-100; Ken Battle, Michael Mendelson et Sherri Torjman, *The Modernization Mantra: Toward a New Architecture for Canada's Adult Benefits*, Caledon Institute of Social Policy, 2006; Action Canada, *Prospérer ensemble : S'attaquer à l'inégalité et la pauvreté pour réussir dans l'économie du savoir*, Rapport du Groupe de travail, février 2012; et OCDE, *Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising, Country Note: Canada*, décembre 2011.

[N]ous ne voulons pas d'agitation sociale. Nous ne voulons pas en arriver là. Voilà pourquoi nous devons entamer immédiatement une conversation sur l'inégalité du revenu et les autres formes d'iniquités [...] Pour y parvenir, nous devons commencer à nous pencher sur la question de l'exclusion sociale dans le cadre de tous les thèmes abordés. Faute de conversation à cet égard, nous en arriverons à un point où il y aura de l'agitation sociale.

Avvy Go, directrice, Clinique juridique chinoise et sud-est asiatique de Toronto métropolitain, Témoignages, 7 mars 2012

La documentation indique [...] un certain nombre d'éléments d'efficience politique en ce qui concerne les raisons pour lesquelles l'accroissement des inégalités devrait nous inquiéter. Il pourrait être associé à un accroissement des conflits sociaux, de la violence et du taux de criminalité, ce qui réduirait la sécurité du droit à la propriété et rendrait moins attrayantes les dépenses en investissement. Ce n'est pas que les personnes qui seraient disposées à faire un investissement s'abstiendraient de le faire; elles choisiraient plutôt de ne pas le faire en Argentine, par exemple, et le feraient ailleurs. Ce sont là des arguments qui devraient être matière à inquiétude.

Charles Beach, professeur d'économie, Université Queen's, Témoignages, 2 mai 2012

Quelques observateurs font remarquer que l'inégalité des revenus, si elle se poursuit, aura des conséquences désastreuses sur toute la société. D'après une étude qui prévoit les résultats futurs en se fondant sur les tendances actuelles de l'inégalité des revenus, en 2025 (dans le pire scénario), les écarts de revenus et de possibilités entre riches et pauvres, entre Canadiens de souche et nouveaux arrivants, et entre cadres et employés se seront encore creusés, et le nombre de personnes désenchantées aura augmenté au point de former le groupe dominant⁴⁸⁵. Le chômage, le sous-emploi et la démotivation auront donné lieu à une attitude « nous contre eux ». Les groupes marginalisés se seront organisés et seront plus actifs; de plus en plus, les Canadiens manifesteront dans les rues et déclareront des grèves générales⁴⁸⁶.

152

Deloitte et Association des professionnels en ressources humaines, Horizon travail 2025 : Décennie perdue, prospérité éphémère ou tigre du Nord?, avril 2012, p. 11, http://www.deloitte.com/assets/Dcom-Canada/Local%20Assets/Documents/Consulting/ca fr con CanadaWorks2025Report 032712.pdf.

Les Canadiens à revenu moyen

Une part de plus en plus grande de la richesse se concentre dans les mains d'un plus petit groupe, et le rétrécissement de l'écart entre les moins bien rémunérés et ceux qui ont un revenu moyen a provoqué ce qu'on a appelé « l'érosion » de la classe moyenne. Dans son mémoire, Charles Beach a indiqué que la part du revenu du quintile inférieur, qui représente environ 20 % des familles canadiennes « n'a pas vraiment changé depuis la fin des années 1970, celle des trois quintiles intermédiaires (c.-à-d. les 60 % du milieu) a diminué de façon générale, mais les ménages du quintile supérieur sont les grands gagnants de cette période 487 ».

Même si M. Beach a reconnu que « les études menées à la fin des années 1990 ou autour de l'an 2000 montrent un certain recul de la proportion des familles qui se situent vers le milieu de l'échelle du revenu — un recul moins marqué qu'aux États-Unis — et une augmentation correspondante vers le haut de l'échelle », il a soutenu qu'au Canada, la question du « déclin » ou de l'« érosion » de la classe moyenne est « un peu un faux problème ». Il a soutenu au contraire que :

Si vous examinez les revenus moyens des ménages vers le milieu de l'échelle du revenu, les données révèlent qu'ils perdent du terrain, ce qui constitue un changement plus important en soi. Le problème n'est pas tant que la classe moyenne disparaît, mais qu'elle perd du terrain sur le plan du revenu, contrairement à ce qui se produit au sommet de l'échelle. Les membres de la classe moyenne ont simplement moins de ressources financières que ceux de la génération précédente pour envoyer leurs enfants à l'école, payer l'hypothèque⁴⁸⁸.

L'incidence sur les villes canadiennes

Il existe au sein de la population canadienne une division en classe plus rigide en fonction du statut socioéconomique. Cette division a toujours existé, entre les riches et les pauvres, mais elle est maintenant plus rigide et plus radicale.

David Hulchanski, professeur et directeur associé, Cities Centre, Université de Toronto, Témoignages, 14 mars 2012

⁴⁸⁷ Charles Beach, *Les TI et le commerce international se conjuguent pour accentuer les inégalités au Canada*, mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2 mai 2012, p. 5.

⁴⁸⁸ *Témoignages*, 2 mai 2012, Charles Beach.

Les changements de la répartition du revenu et de la richesse ont une incidence sur la géographie sociale des villes canadiennes. David Hulchanski a déclaré au comité :

> Depuis 15 ou 20 ans, les urbanistes, les sociologues et d'autres disent qu'il y a un problème dans les villes. Les villes ont toujours été divisées. Il y a toujours eu des zones à revenus plus élevés, des zones à revenus moins élevés et des enclaves ethniques. Ce sont les faits. Toutefois, ces divisions sont maintenant plus prononcées. Les zones à faible revenu sont plus nombreuses et la pauvreté y est plus grande que par le passé. La richesse est encore plus grande dans les zones bien nanties⁴⁸⁹.

M. Hulchanski a terminé récemment des études sur Montréal et Vancouver. Avec son équipe de recherche, il a constaté que, tout comme à Toronto, le groupe de revenu moyen diminue et la ségrégation géographique augmente entre les citoyens à faible revenu, à revenu moyen et à revenu élevé⁴⁹⁰.

La mobilité économique

[I]l existe des groupes systématiques de personnes qui se sentent désormais exclues de la société et estiment ne plus pouvoir progresser⁴⁹¹.

Si vous regardez les statistiques sur la mobilité sociale pour les gens du quart inférieur, personne ne s'élève, à moins d'avoir la chance d'être une vedette de l'athlétisme ou de la musique 492.

[L]e Canada réussit relativement bien : niveaux d'inégalité modérés, mais beaucoup de mobilité au fil du temps. Le cours de la vie d'un enfant n'est pas déterminé par ses antécédents familiaux. Les personnes pauvres peuvent échapper à la pauvreté, et rien ne garantit que les enfants des personnes riches seront riches à leur tour. C'est une indication que le marché du travail récompense les talents et les efforts⁴⁹³.

Dans la mesure où l'inégalité des revenus s'accentue, tout comme la polarisation vers le bas de l'échelle de revenu, la capacité de monter dans l'échelle des revenus devient plus

⁴⁸⁹ *Ibid*.

⁴⁹⁰ Laurie Monsebraaten, « Tackling the income gap in Canadian cities », *The Toronto Star*, 8 juillet 2012, http://www.thestar.com/news/gta/article/1223391--tackling-the-income-gap-in-canadian-cities.

⁴⁹¹ *Témoignages*, 15 mars 2012, Ross Hastings.

⁴⁹² *Ibid*.

⁴⁹³ Témoignages, 2 mai 2012, Miles Corak.

importante. Tant que l'écart peut être surmonté et que l'accès à un revenu plus élevé existe toujours, l'inégalité des revenus peut être socialement acceptable. Comme l'a expliqué Charles Beach:

> Si tous les travailleurs progressent systématiquement le long d'une trajectoire âge-revenu donnée au fil de leur carrière, la préoccupation sociale relative à l'inégalité des revenus dans l'économie est moins grande. Mais si tous les travailleurs sont largement stratifiés dans les groupes inférieurs, moyens ou supérieurs tout au long de leur carrière, l'ampleur de l'inégalité des revenus devient socialement beaucoup plus préoccupante⁴⁹⁴.

M. Beach a ajouté que la mobilité sur le marché de la main-d'œuvre est bonne pour l'économie parce qu'elle encourage et récompense l'avancement et pénalise ceux qui ne peuvent pas suivre. À cet égard, Miles Corak a expliqué qu'un certain degré d'inégalité est important parce qu'« [i]l représente un incitatif, le citoyen y voit la possibilité d'augmenter son bien-être économique, et il s'accompagne de retombées positives sur les plans de la croissance et de la productivité économiques dans notre société ⁴⁹⁵ ». Mais si les inégalités de revenu deviennent trop prononcées et que les possibilités de grimper dans l'échelle de revenu diminuent, l'inégalité devient problématique. M. Corak a ajouté une réserve : « Un certain degré d'inégalité est une bonne chose, mais un certain degré seulement. Au-delà de ce degré, l'inégalité commence à saper les possibilités⁴⁹⁶. »

La mobilité économique peut exister pendant sa propre vie (mobilité intragénérationnelle) ou d'une génération à l'autre (mobilité intergénérationnelle). Dans quelle mesure l'inégalité des revenus actuelle est-elle surmontée ou compensée par la capacité des Canadiens d'améliorer leur situation économique? Les témoignages présentés au comité semblent indiquer que, même si la mobilité économique intragénérationnelle au Canada est problématique actuellement, la mobilité intergénérationnelle demeure relativement robuste. M. Corak a souligné l'importance de l'égalité des chances dans le contexte de la mobilité entre les générations, expliquant que :

> C'est une forme de gradient [...] La mesure dans laquelle vos revenus à l'âge adulte sont liés aux revenus de vos parents illustre toute une série de gradients : la qualité du départ que vos enfants auront dans leur vie ou leur état de santé est lié à leurs antécédents financiers familiaux [...] [C]'est un assez bon indicateur de l'inclusion, [...] parce qu'il permet de jauger notre capacité à

⁴⁹⁴ Charles Beach, « How Has Earnings Mobility in Canada Changed », sous la direction de David A. Green et Jonathan R. Kesselman, Dimensions of Inequality in Canada, University of British Columbia Press, 2006, p. 102. [traduction]
⁴⁹⁵ *Témoignages*, 2 mai 2012, Miles Corak.

⁴⁹⁶ *Ibid*.

investir dans nos enfants et à leur permettre de devenir tout ce qu'ils peuvent devenir. Si nous avons tous le sentiment que cette possibilité existe, nous pouvons alors accepter dans une certaine mesure les disparités auxquelles nous faisons face⁴⁹⁷.

Dans ses recherches, M. Corak a comparé la mobilité des revenus entre les générations au Canada et aux États-Unis et il a constaté que le Canada est jusqu'à trois fois plus mobile que son voisin du Sud⁴⁹⁸. Bien que les citoyens des deux pays accordent une grande importance à la mobilité économique et à l'effort individuel, des différences concernant le rôle des familles, les marchés du travail et les politiques publiques expliquent la plus grande mobilité au Canada. En particulier, M. Corak constate que les politiques publiques au Canada compensent davantage qu'aux États-Unis les inégalités du statut socioéconomique de la famille et du marché du travail⁴⁹⁹.

En ce qui concerne la mobilité économique entre les générations, M. Corak a indiqué que, tant que les parents peuvent permettre à leurs enfants d'obtenir les bonnes compétences et la bonne formation, il y a des possibilités de profiter des changements dans l'économie et de grimper dans l'échelle de revenu. Comme il l'a expliqué au comité :

> [Q]uand le marché du travail est plus polarisé et qu'il est plus avantageux d'avoir des compétences, [...] les parents aisés sont plus motivés à se concentrer sur leurs enfants, et ils ont davantage les moyens de le faire. Certains groupes de la société peuvent alors prendre de l'avance⁵⁰⁰.

M. Corak était optimiste et il a déclaré au comité qu'il ne pensait pas que la récente récession:

> [S]apera les chances des enfants, et c'est en faisant la comparaison avec les États-Unis qu'on peut mieux le voir. Si une famille subit une mise à pied permanente, elle subit une diminution permanente de son bien-être économique. Il est difficile de se remettre de la perte d'un emploi syndiqué dans un solide secteur manufacturier, et les revenus de cette famille s'en trouveront diminués pour toujours. Ce

⁴⁹⁷ *Ibid*.

⁴⁹⁸ Miles Corak, Chasing the Same Dream, Climbing Different Ladders: Economic Mobility in the United States and Canada, The Pew Charitable Trusts, 2009,

http://www.pewtrusts.org/uploadedFiles/wwwpewtrustsorg/Reports/Economic Mobility/EMP Chasingper cent20theper cent20Sameper cent20Dream Fullper cent20Report 2010-1-07.pdf?n=7500; et Miles Corak, Lori Curtis et Shelly Phipps, Economic Mobility, Family Background and the Well-Being of Children in the United States and Canada, Université Dalhousie, mars 2010, http://ftp.iza.org/dp4814.pdf.

⁴⁹⁹ *Ibid*.

⁵⁰⁰ Témoignages, 2 mai 2012, Miles Corak.

genre de chose ne s'est pas produit autant au Canada qu'aux États-Unis⁵⁰¹.

Mais un marché du travail polarisé a également des inconvénients, à cause des contraintes qui s'exercent sur les familles et de l'incidence sur la capacité des familles d'améliorer les perspectives économiques de leurs enfants.

RECOMMANDATIONS

[L]a solution miracle qui réglerait tous ces problèmes [les causes de l'inégalité du revenu] n'existe pas⁵⁰².

Dans les débats sur l'inégalité des revenus, certains ont suggéré d'accroître les impôts sur les revenus les plus élevés et de bonifier les transferts à ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus. Dans certains cas, ceux qui sont en faveur de cette approche ont laissé entendre que les hausses d'impôt pourraient financer les bonifications de transferts. Mais il n'y a pas encore de consensus sur la question de savoir si une telle approche pourrait changer grandement les choses.

Même si Miles Corak a indiqué que certaines exonérations d'impôt auxquelles ont droit les contribuables à revenu élevé comme l'exemption des gains en capital sur la résidence principale pourraient être éliminées ou réduites⁵⁰³, il a souligné, tout comme M. Beach, qu'il faudrait surtout s'attaquer aux causes fondamentales de l'inégalité croissante des revenus. M. Beach a soutenu que le Canada devrait s'efforcer de tirer parti des changements dans l'économie mondiale en modifiant la formation et l'éducation :

[C]e ne serait pas logique d'essayer de lutter contre les changements en cours. Ils dépassent largement le Canada et il est plus sensé d'essayer de faire en sorte que nos travailleurs soient en bonne posture, qu'ils puissent progresser dans leur carrière et tirer parti des changements en cours. Nous devrions le faciliter⁵⁰⁴.

M. Beach a indiqué trois orientations stratégiques qu'il faudrait prendre pour réduire l'inégalité. La première consisterait à élaborer et à mettre en œuvre une politique macroéconomique saine. Il a déclaré au comité que le « facteur le plus important pour régler les problèmes d'inégalité consiste à faire en sorte, grâce à des politiques monétaires et fiscales, que l'économie fonctionne bien et que les taux de chômage diminuent à long terme⁵⁰⁵ ». Deuxièmement, les gouvernements devraient se concentrer sur des politiques portant sur l'éducation, la formation et le perfectionnement, surtout dans des compétences non techniques.

⁵⁰² *Ibid*.

⁵⁰¹ *Ibid*.

⁵⁰³ *Témoignages*, 2 mai 2012, Miles Corak.

⁵⁰⁴ *Témoignages*, 2 mai 2012, Charles Beach.

⁵⁰⁵ *Ibid*.

La troisième stratégie vers laquelle les gouvernements devraient se tourner consiste à favoriser la souplesse de l'adaptation au marché du travail.

En ce qui concerne l'éducation, M. Beach a indiqué que les gouvernements devraient mieux faire connaître les avantages de l'éducation postsecondaire (au niveau universitaire et au niveau collégial) afin que les jeunes soient mieux informés des débouchés à moyen et à long terme 506. En particulier, M. Beach a déclaré qu'il faudrait porter attention au rôle des collèges communautaires et techniques dans la préparation des étudiants au marché du travail et indiqué que « [1]es collèges sont tellement plus sensibles que les universités aux besoins du marché du travail, en particulier aux besoins de compétences de cols bleus ». Il a ajouté que les collèges doivent travailler en collaboration plus étroite avec les universités afin de favoriser une transition en douceur entre le niveau secondaire et le niveau postsecondaire, donnant ainsi un éventail plus large d'options pour que les étudiants puissent faire des choix qui conviennent mieux à leurs compétences et à leurs intérêts 507. Ces suggestions concordent avec la recommandation 1 tirée du rapport du comité intitulé *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada*, qui se trouve à l'annexe B.II du présent rapport.

M. Corak a fait des suggestions semblables, affirmant que le Canada peut certainement « travailler à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus. Nous pouvons travailler à la question de compétences pour permettre aux gens de grimper dans la chaîne de valeur ajoutée à l'extrémité inférieure ⁵⁰⁸ ». Mais M. Corak a soutenu que ces mesures seraient insuffisantes en soi et ajouté que le Canada doit « travailler aussi à l'extrémité supérieure ⁵⁰⁹ » et suggéré, par exemple, que ceux qui se trouvent au haut de l'échelle des revenus paient plus d'impôt en éliminant ou réduisant certaines exemptions sur les gains en capital ⁵¹⁰.

Afin d'aider ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, Miles Corak a également suggéré que la portée de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) soit élargie. Créée par le gouvernement du Canada en 2007, la PFRT est un crédit d'impôt remboursable accordé aux Canadiens de 19 ans et plus dont le revenu annuel dépasse 3 000 \$ (trop bas pour être assujetti à l'impôt sur le revenu) mais inférieur à un montant donné. La prestation fiscale vise à aider les Canadiens à faible revenu faisant déjà partie de la population active, tout en encourageant les autres Canadiens à faible revenu à intégrer la population active. Le budget de 2009 a relevé les seuils afin d'accroître le nombre de Canadiens à faible revenu qui profitent de cette mesure. En 2010, le gouvernement fédéral a indiqué que la PFRT procurait des avantages dépassant 1,1 milliard de dollars par année aux Canadiens à faible revenu⁵¹¹.

 $^{^{506}}$ Ibid.

⁵⁰⁷ *Ibid*.

⁵⁰⁸ Témoignages, 2 mai 2012, Miles Corak.

⁵⁰⁹ *Ibid*.

⁵¹⁰ *Ibid*.

Ministère des Finances, *Budget 2010*, chapitre 3.1, http://www.budget.gc.ca/2010/plan/chap3a-fra.html.

Après avoir examiné les renseignements fournis par les témoins, le comité croit que l'une des façons les plus efficaces de réduire l'inégalité des revenus au Canada consiste à continuer d'améliorer l'éducation et à encourager un meilleur arrimage entre les choix d'études des Canadiens et les besoins à moyen et long terme du marché du travail. Ces améliorations, conjuguées à une meilleure information des jeunes Canadiens avant qu'ils choisissent leur établissement postsecondaire et les programmes qui conviennent le mieux à leurs besoins et aptitudes, sont les plus prometteuses pour ceux qui cherchent à monter dans l'échelle des revenus et apporter une contribution utile et durable à la santé économique globale de la nation.

Par ailleurs, les mesures déjà prises par le gouvernement fédéral se sont révélées efficaces pour améliorer la situation économique des Canadiens au bas de l'échelle de revenu. Le comité convient que ces efforts en vue d'améliorer la situation financière des Canadiens à faible revenu devraient se poursuivre et, par conséquent, il recommande :

RECOMMANDATION 38

Que le gouvernement du Canada envisage de bonifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFTR) et d'étendre l'admissibilité à cette prestation à tous les ménages dont les revenus sont en dessous du seuil de faible revenu (SFR) après impôt.

Le système d'imposition est parmi les instruments les plus puissants dont dispose le gouvernement fédéral pour accorder des incitatifs et redistribuer la richesse. Il arrive que les dépenses fiscales servent à stimuler la croissance dans certains secteurs de l'économie. Le gouvernement fédéral accorde actuellement un crédit d'impôt aux employeurs qui embauchent des apprentis⁵¹².

Cela fait maintenant plus de 90 ans que le Canada s'est doté d'un régime fédéral d'imposition sur le revenu. Avec le temps, les lois et règlements en la matière se sont compliqués.

Tel qu'indiqué précédemment, le système d'imposition sur le revenu est devenu moins efficace pour réduire les inégalités de revenus au Canada depuis le milieu des années 1990. Dans certains cas, le régime fiscal favorise les bien nantis, mais n'offre pas d'avantages équivalents aux moins fortunés. En même temps, les crédits d'impôt non remboursables, comme le crédit d'impôt pour personnes handicapées, ne sont accordés qu'à ceux dont le revenu est imposable. Ils ne profitent donc pas à ceux qui se trouvent en bas de l'échelle des revenus et qui ne paient pas d'impôts.

La dernière révision de ce régime, réalisée par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (la Commission Carter), date de 46 ans, soit de 1966. Le régime d'imposition du revenu étant complexe et de moins en moins efficace comme mécanisme de réduction des inégalités de

159

⁵¹² Agence du revenu du Canada, *Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis*, http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdls/tpcs/ncm-tx/rtrn/cmpltng/ddctns/lns409-485/412/jctc-fra.html.

revenu, il serait temps qu'il fasse l'objet d'une révision publique approfondie. Le comité recommande :

RECOMMANDATION 39

Que le gouvernement du Canada entreprenne une révision de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de son application afin d'assurer le principe de progressivité et d'équité;

Que dans le cadre de cet exercice, le gouvernement du Canada accorde une attention particulière au rôle du régime fiscal dans la réduction des inégalités de revenus, l'amélioration du sort des Canadiens à faible revenu et la création d'emplois.

ANNEXE A – LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada entreprenne des travaux de recherche destinés à élaborer un ensemble d'indicateurs permettant de définir et de mesurer l'inclusion et la cohésion sociales au Canada :

- a) que le gouvernement du Canada se serve de ces indicateurs pour établir des objectifs en matière d'inclusion et de cohésion sociales dans les domaines qui relèvent de sa compétence, conformément à la Constitution canadienne;
- b) que le gouvernement du Canada, le cas échéant, utilise ces indicateurs dans la conception et l'élaboration de ses politiques, de ses programmes et de ses activités;
- c) que le gouvernement du Canada évalue, à intervalles réguliers, la mesure dans laquelle ses politiques, ses programmes et ses activités satisfont aux objectifs fixés en matière d'inclusion et de cohésion sociales, et qu'il fasse rapport des résultats au Parlement du Canada.

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement afin de soutenir à long terme les initiatives qui visent à accroître l'inclusion et la cohésion sociales;

Que le gouvernement du Canada appuie les efforts des ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation afin de faire prendre conscience de l'inclusion et de l'acceptation sociales et d'intégrer ces principes dans leurs systèmes d'éducation.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada augmente la panoplie des services offerts aux immigrants avant leur départ pour le Canada.

RECOMMANDATION 4

Que les résidents permanents et leurs personnes à charge âgées entre 18 et 54 ans, de même que les membres de la famille d'un résident permanent qui sont candidats au regroupement familial et qui appartiennent au même groupe d'âges, soient soumis à une évaluation de leurs compétences linguistiques dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, après leur arrivée au Canada;

a) que, selon les résultats de l'évaluation, ces personnes soient classées selon le niveau approprié du Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC);

- b) que l'inscription au Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) soit fortement recommandée pour les personnes qui n'obtiennent pas la note préétablie pour les compétences linguistiques;
- c) que le gouvernement du Canada continue d'apporter des améliorations au Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), notamment en ce qui a trait aux compétences linguistiques qui concernent le travail et qui accroissent la capacité des nouveaux arrivants de communiquer avec les Canadiens et de participer à la vie communautaire.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Canada mène des campagnes de sensibilisation à l'importance de l'engagement communautaire et qu'il fasse la promotion du bénévolat auprès des immigrants.

RECOMMANDATION 6

Que, lorsque la situation le justifie, comme dans le cas des immigrantes qui doivent rester à la maison pour s'occuper de jeunes enfants, les nouveaux venus puissent assister au Cours de langue pour les immigrants au Canada pour une période maximale de cinq ans suivant leur arrivée, sans égard à l'obtention de la citoyenneté canadienne.

RECOMMANDATION 7

Que Citoyenneté et Immigration Canada augmente le nombre de sites du Cours de langue pour les immigrants au Canada équipés d'installations pour la garde d'enfants d'âge préscolaire.

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Canada prenne des initiatives en vue d'appliquer le modèle des partenariats locaux en matière d'immigration à l'extérieur de l'Ontario.

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités pour soutenir des programmes qui ciblent les quartiers à risque, et pour offrir des services et des infrastructures destinés à pallier les effets négatifs des enclaves découlant de la pauvreté.

Que le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités afin de promouvoir la prise de conscience civique auprès des nouveaux Canadiens. Ces efforts devraient faire ressortir les droits et les responsabilités des citoyens à l'égard de leur collectivité.

RECOMMANDATION 11

Que, dans le cadre des services qu'ils reçoivent avant leur départ, les immigrants éventuels soient prévenus lorsque leurs diplômes ou autres titres de compétences ne satisfont pas aux normes requises par les employeurs canadiens.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada appuie les initiatives destinées à permettre aux membres des communautés minoritaires d'être mieux représentés au sein des organismes fédéraux, des commissions et dans les services publics.

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires à élaborer une politique nationale globale sur l'éducation afin contrer des problèmes structurels comme le racisme, l'intolérance religieuse et sexuelle ainsi que l'intimidation à l'école et dans la société.

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement du Canada poursuive ses actions de lutte contre le racisme et la discrimination prévues dans le Plan d'action canadien contre le racisme.

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Canada accélère l'embauche équitable et l'exécution de processus de dotation visant les membres des minorités visibles et d'autres groupes désignés, comme le prévoit la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*;

Que le gouvernement du Canada invite les employeurs dans des industries sous réglementation fédérale à embaucher et à garder des membres des quatre groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* proportionnellement à leur disponibilité au sein de la population active.

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement du Canada déploie davantage d'efforts pour communiquer l'information relative au Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes aux organisations autochtones nationales, et qu'il consulte ces organisations au sujet de la

conception du programme et des possibilités qu'offre celui-ci, afin d'en améliorer l'efficacité générale.

RECOMMANDATION 17

Que dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada travaille de concert avec l'Association nationale des centres d'amitié pour veiller à ce que les communautés autochtones jouent un rôle centre dans la définition d'un programme qui tient compte des besoins de leur population.

RECOMMANDATION 18

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les organisations nationales autochtones et les autres ordres de gouvernement, mette en place la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain ailleurs que dans les 13 villes où elle est déjà implantée.

RECOMMANDATION 19

Que le gouvernement du Canada collabore avec les organisations nationales autochtones et les autres ordres de gouvernement afin de renforcer la coordination et la distribution équitable au sein des comités directeurs communautaires établis en vertu de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

RECOMMANDATION 20

Que le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec les centres d'amitié autochtones afin d'appuyer les services de transition aux Autochtones qui s'installent dans les villes canadiennes.

RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement du Canada, dans tous ses programmes ou initiatives d'emploi, continue d'accorder une grande place aux possibilités d'emploi et de formation axée sur les compétences pour les jeunes Autochtones.

RECOMMANDATION 22

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les partenaires du secteur privé pour stimuler les efforts en vue de créer, dans tous les secteurs de l'économie canadienne, des possibilités d'emploi et de formation axée sur les compétences pour les jeunes Autochtones.

Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, mette plus l'accent sur la collaboration avec les organisations nationales autochtones afin d'appuyer le développement des entrepreneurs autochtones, en mettant l'accent sur les entreprises autochtones nouvelles ou existantes par des activités comme des évaluations d'entreprise, des plans d'affaires et de marketing, et le mentorat auprès des propriétaires d'entreprises;

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les organisations nationales autochtones, mette plus l'accent sur le développement du capital humain autochtone, par des mesures comme un accès complet des Autochtones à des programmes de développement des compétences et de formation adaptés à leurs entreprises, et par une formation en affaires qui aiderait les entrepreneurs autochtones à devenir propriétaires-exploitants d'entreprises florissantes.

RECOMMANDATION 24

Que le gouvernement du Canada examine, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la possibilité de participer au Groupe de travail sur les affaires autochtones.

RECOMMANDATION 25

Que le gouvernement du Canada revoie le financement de base accordé en vertu du Programme des centres d'amitié autochtones et, s'il y a lieu, qu'il ajuste ce financement de manière appropriée.

RECOMMANDATION 26

Que Ressources humaines et Développement des compétences Canada fournisse de l'information sur les ressources allouées ainsi que sur les résultats obtenus par le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées dans ses rapports ministériels annuels sur le rendement qu'il soumet au Parlement.

RECOMMANDATION 27

Que le gouvernement du Canada, aidé de ses partenaires provinciaux et territoriaux, suivent l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées; et les personnes handicapées ainsi que les organisations qui les représentent doivent participer pleinement à cette fonction de suivi, comme le prévoit l'article 33.3 de la Convention.

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, continue de chercher et de mettre en œuvre des mesures destinées à aider les Canadiens handicapés à entrer sur le marché du travail.

RECOMMANDATION 29

Que le gouvernement du Canada utilise, dans les contenus destinés à informer le public, un langage que les jeunes comprennent bien, et qu'il favorise l'utilisation des médias sociaux à cette fin.

RECOMMENDATION 30

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires afin de soutenir les initiatives d'insertion professionnelle qui augmentent les possibilités de formation, de stages coop, d'apprentissage et de programmes d'éducation et qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre sur le marché de l'emploi; et qu'il envisage également d'accorder des incitatifs fiscaux aux entreprises qui embauchent des jeunes et investissent dans leur avenir.

RECOMMANDATION 31

Que dans le cadre de ses efforts en vue de sensibiliser les Canadiens à la violence à l'égard des aînés, le gouvernement du Canada s'efforce plus particulièrement d'atteindre les aînés qui vivent isolés ou de façon indépendante.

RECOMMANDATION 32

Que le gouvernement du Canada reconnaisse les minorités sexuelles comme des groupes distincts, au même titre que les minorités culturelles, linguistiques, religieuses et ethniques, dans tous les programmes et politiques fédéraux destinés à soutenir les minorités;

Que le gouvernement du Canada inclue dans les dispositions relatives aux crimes haineux du *Code criminel du Canada* l'identité et l'expression sexuelles, et que ces motifs de discrimination soient considérés comme des circonstances aggravantes à prendre en compte au moment de la détermination de la peine.

RECOMMENDATION 33

Que le gouvernement du Canada soutienne les programmes de sensibilisation et d'éducation visant à prévenir les agressions et le harcèlement sexuels, y compris la cyberintimidation.

Que le gouvernement du Canada appuie les forces policières canadiennes dans les efforts qu'elles déploient pour recruter et maintenir en poste les femmes et les membres des communautés minoritaires du Canada proportionnellement à leur disponibilité au sein de la population active.

RECOMMANDATION 35

Que le gouvernement du Canada augmente la part de son budget actuel en matière de justice pénale dévolue à la prévention de la criminalité.

RECOMMANDATION 36

Que le gouvernement du Canada augmente l'aide consacrée aux délinquants afin de réduire la récidive et la victimisation en offrant de petites mesures incitatives destinées à permettre à ces délinquants d'étudier et de suivre une formation pendant leur incarcération afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi une fois de retour dans la collectivité;

Que le gouvernement du Canada crée des programmes obligatoires de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie à l'intention des délinquants incarcérés dans un pénitencier fédéral et assure un suivi après de ces personnes une fois remises en liberté en leur imposant des tests de dépistage de drogue au cours de la période de réinsertion; et

Que le gouvernement du Canada facilite et augmente l'accès aux services et aux programmes de counselling en matière de santé mentale destinés aux délinquants afin d'améliorer leurs chances de réussite une fois de retour dans la collectivité.

RECOMMANDATION 37

Que le gouvernement du Canada incite les provinces et les territoires à cerner et à élaborer des stratégies de transport en commun;

Que le gouvernement du Canada exonère d'impôt les laissez-passer de transport en commun fournis par l'employeur. Cela complèterait le crédit d'impôt fédéral accordé actuellement aux utilisateurs de laissez-passer de transport et inciterait les employeurs à soutenir financièrement les transports en commun; et

Que le gouvernement du Canada envisage de prélever davantage d'argent du fonds de la taxe sur l'essence pour le consacrer aux investissements dans les transports en commun.

RECOMMANDATION 38

Que le gouvernement du Canada envisage de bonifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFTR) et d'étendre l'admissibilité à cette prestation à tous les ménages dont les revenus sont en dessous du seuil de faible revenu (SFR) après impôt.

Que le gouvernement du Canada entreprenne une révision de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de son application afin d'assurer le principe de progressivité et d'équité;

Que dans le cadre de cet exercice, le gouvernement du Canada accorde une attention particulière au rôle du régime fiscal dans la réduction des inégalités de revenus, l'amélioration du sort des Canadiens à faible revenu et la création d'emplois.

ANNEXE B – LISTE DE RECOMMANDATIONS DE RAPPORTS PRÉCÉDENTS

I. RECOMMANDATIONS TIRÉES DU RAPPORT INTITULÉ *PAUVRETÉ*, *LOGEMENT*, *ITINÉRANCE: LES TROIS FRONTS DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION*

RECOMMANDATION 1

Le comité recommande que le gouvernement fédéral ait pour objectif fondamental en matière de lutte contre la pauvreté de faire sortir les Canadiens de la pauvreté au lieu de les aider à mieux y vivre, dans le cadre des programmes visant à enrayer la pauvreté et l'itinérance, et qu'il collabore avec les provinces et les territoires pour qu'ils adoptent un objectif semblable.

RECOMMANDATION 2

Le comité recommande que les gouvernements provinciaux relèvent les limites actuelles sur l'avoir des personnes admissibles pendant les six à douze premiers mois, afin de permettre aux gens qui bénéficient de l'aide sociale sur une courte période de garder les ressources dont ils ont besoin pour se réintégrer au marché du travail et rétablir leur situation financière.

RECOMMANDATION 3

Le comité recommande que le gouvernement fédéral modifie tous ses programmes de sécurité du revenu, tels que l'assurance-emploi, afin de mieux protéger les Canadiens des ménages à faible revenu qui sont sans revenu pendant de courtes périodes.

RECOMMANDATION 4

Le comité recommande que le gouvernement fédéral fixe avec les provinces l'objectif voulant que les personnes et les familles, peu importe les motifs de leurs besoins, reçoivent un revenu total correspondant au moins au seuil de faible revenu après impôt.

RECOMMANDATION 5

Le comité recommande que le gouvernement fédéral publie d'ici le 31 décembre 2010 un livre vert qui présentera les coûts et les avantages des mesures actuelles de soutien du revenu et de différentes options visant à réduire et à éliminer la pauvreté, y compris un revenu annuel de base fondé sur un impôt négatif, ainsi qu'une évaluation détaillée des projets pilotes concernant un revenu de base qui ont été menés au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.

RECOMMANDATION 6

Pour démontrer que le gouvernement fédéral s'engage à établir un salaire minimum adéquat, le comité recommande qu'il rétablisse un salaire minimum fédéral de 10 \$ l'heure, indexé en fonction de l'Indice des prix à la consommation, et qu'il exige de ses fournisseurs de biens et de services qu'ils versent à leurs employés un salaire au moins équivalent.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral établisse un nouveau programme offrant une protection contre les pertes de revenu dues à l'interruption prolongée d'un emploi aux personnes qui ne sont pas visées par la Loi sur l'assurance-emploi.

RECOMMANDATION 8

Le comité recommande que le gouvernement fédéral modifie la Loi sur l'assurance-emploi pour que les travailleurs qui perdent leur emploi après de longs états de service puissent toucher 316 des prestations sur une plus longue période et pour que la période de prestations prolongée ne soit pas fondée uniquement sur les taux de chômage régionaux.

RECOMMANDATION 9

Le comité recommande que le délai de carence de deux semaines établi pour les prestations d'assurance-emploi soit supprimé dans le cas des personnes qui prennent un congé pour raisons familiales ou parentales financé par le régime d'assurance-emploi.

RECOMMANDATION 10

Le comité recommande que le gouvernement remanie le régime d'assurance-emploi pour qu'il permette des ajustements en fonction des ralentissements économiques prévus au lieu de tenir compte uniquement de l'expérience récente.

RECOMMANDATION 11

Le comité recommande que le gouvernement fédéral modifie le régime d'assurance-emploi de façon à rendre les travailleurs autonomes admissibles aux prestations parentales; les cotisations seraient semblables à celles qui sont versées par les salariés admissibles.

RECOMMENDATION 12

Le comité recommande que le gouvernement fédéral augmente la durée des prestations de maladie du régime d'assurance-emploi pour qu'elle s'établisse à 50 semaines au fil du temps afin que les personnes admissibles qui ont une maladie ou une incapacité de moyenne durée reçoivent un soutien approprié.

RECOMMANDATION 13

Le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage le rétablissement de la pratique fondée sur les antécédents des employeurs dans tout projet de remaniement ou de réforme du régime d'assurance-emploi.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral donne accès à la formation financée par l'AE aux personnes qui ont cotisé au régime au fil du temps, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations.

RECOMMANDATION 15

Le comité recommande que le gouvernement fédéral voie à ce que la formation financée par le régime d'AE englobe les cours de langue avancés ainsi que la formation permettant aux personnes qui ont acquis des titres de compétence à l'étranger de les faire reconnaître au Canada.

RECOMMANDATION 16

Le comité recommande que le gouvernement fédéral coordonne à l'échelle nationale l'élaboration d'une initiative fédérale-provinciale sur l'apprentissage des jeunes enfants.

RECOMMANDATION 17

Le comité recommande que les programmes de financement et les allocations offerts par le gouvernement fédéral mettent en valeur et soutiennent des initiatives qui permettent de maintenir les enfants des milieux défavorisés à l'école, notamment de bons programmes d'orientation efficaces, d'activités parascolaires, des clubs de devoirs et des centres pour les jeunes.

RECOMMANDATION 18

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, encourage et soutienne des mesures propres à réduire le taux de décrochage scolaire, notamment l'établissement d'objectifs et de délais et la production régulière de rapports de situation.

RECOMMANDATION 19

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation, encourage et soutienne des mesures propres à contrer le taux de décrochage des élèves autochtones, tant dans les réserves qu'hors réserve, notamment l'établissement d'objectifs et de délais et la production régulière de rapports de situation.

RECOMMANDATION 20

Le comité recommande que le gouvernement fédéral suive de près les nouveaux programmes d'aide financière aux étudiants des établissements postsecondaires et fasse rapport sur leur efficacité en présentant notamment des comparaisons entre leurs effets sur la capacité financière et l'endettement et ceux des programmes qu'ils ont remplacés.

Pour accroître la représentation des membres à faible revenu de certains groupes, à savoir les Autochtones et les personnes handicapées, parmi les étudiants du niveau postsecondaire, le comité recommande que le gouvernement fédéral offre un soutien fiscal supplémentaire pour l'éducation postsecondaire à ces étudiants et à leurs familles.

RECOMMANDATION 22

Le comité recommande que le gouvernement fédéral assure un soutien financier solide aux programmes d'alphabétisation des adultes et des familles, en accordant une attention toute particulière aux groupes surreprésentés parmi ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

RECOMMANDATION 23

Le comité recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux modifient de concert les programmes de sécurité du revenu actuels en vue de garantir le financement de la formation pendant assez longtemps pour que les individus qui y participent puissent trouver des emplois sûrs offrant une rémunération raisonnable.

RECOMMANDATION 24

Le comité recommande que, dans toutes les ententes sur le marché du travail, nouvelles ou reconduites, le gouvernement fédéral réserve aux personnes handicapées un pourcentage des places disponibles dans les cours de formation (ce pourcentage correspondant au pourcentage fixé comme objectif dans le cadre du programme d'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique fédérale).

RECOMMANDATION 25

Le comité recommande que, dans toutes les ententes sur le marché du travail, nouvelles ou reconduites, les immigrés soient clairement désignés comme groupe cible des programmes de formation, notamment des programmes de formation linguistiques et autres qui visent à réduire les obstacles à l'accès au marché du travail.

RECOMMANDATION 26

Conscient de l'incidence de la pauvreté sur la santé, le comité recommande que le gouvernement fédéral donne des instructions aux organismes centraux pour qu'ils affectent les ressources nécessaires pour prévenir et contrer les résultats négatifs de la pauvreté et du chômage sur la santé.

RECOMMANDATION 27

Le comité recommande que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec d'autres intervenants afin d'élaborer un régime national d'assurance-médicaments à partir de ce qui existe déjà dans quelques provinces.

Conscient de l'importance des contextes locaux pour déterminer et mettre en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté, le comité recommande que les politiques fédérales soutiennent le secteur bénévole local et les organismes municipaux en tant que partenaires actifs dans la conception et l'exécution des initiatives fédérales à l'échelon communautaire.

RECOMMANDATION 29

Pour soutenir plus facilement les approches et les solutions locales aux problèmes socioéconomiques complexes, le comité recommande que le gouvernement fédéral conclue d'autres accords de développement urbain avec les autorités provinciales et municipales, de concert avec les dirigeants communautaires et conformément aux priorités.

RECOMMANDATION 30

Le comité recommande que le gouvernement fédéral institue un fonds permettant aux groupes surreprésentés parmi les personnes vivant dans une pauvreté persistante de se faire représenter par des avocats dans les causes portant sur des atteintes alléguées aux droits de la personne.

RECOMMANDATION 31

Vu les obligations qu'impose au Canada les dispositions législatives concernant les droits internationaux de la personne et vu leur importance pour l'accès aux programmes et aux services voulus, le comité recommande que le gouvernement fédéral fasse explicitement mention des obligations contenues dans les conventions internationales ratifiées par le Canada dans toutes les lois fédérales et modifications qui y sont apportées en ce qui concerne la pauvreté, le logement et l'itinérance.

RECOMMANDATION 32

Le comité recommande que le gouvernement fédéral analyse les différences dans les prestations selon le sexe lorsqu'il formule et met en œuvre de nouvelles mesures fiscales.

RECOMMANDATION 33

Le comité recommande que le gouvernement fédéral augmente le Supplément de revenu garanti pour les aînés afin d'éviter que des ménages se situent sous le seuil de pauvreté, lequel correspond par définition au seuil de faible revenu, et que les gouvernements collaborent pour faire en sorte qu'une telle augmentation n'entraîne pas la perte de l'admissibilité aux subventions et services provinciaux et territoriaux offerts aux personnes âgées.

RECOMMANDATION 34

Conscient que la Prestation nationale pour enfants peut contribuer dans une large mesure à réduire la pauvreté infantile, le comité recommande d'accroître cette prestation, progressivement et de manière prévisible, pour qu'elle s'établisse à 5 000 dollars (en dollars de 2009) d'ici 2012.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral adopte un calendrier à plus long terme de bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail afin que le revenu des bénéficiaires atteigne au moins le seuil de faible revenu.

RECOMMANDATION 36

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, au même titre qu'il investit dans des projets d'infrastructure physique prêts à être mis en œuvre pour lutter contre la récession avec ses homologues provinciaux, investisse dans des projets d'infrastructure sociale prêts à être mis en œuvre, en particulier auprès d'organismes qui s'intéressent aux questions de logement, de sécurité du revenu et d'autres questions sociales et dont la capacité d'offrir des services peut être rapidement améliorée grâce à des investissements accrus et accélérés, effectués au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

RECOMMANDATION 37

Le comité recommande que le gouvernement fédéral prévoie un financement soutenu et adéquat dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable afin d'accroître l'offre de logements abordables.

RECOMMANDATION 38

Le comité recommande que le gouvernement fédéral produise un livre blanc sur les mesures fiscales visant à appuyer la construction de logements locatifs en général et de logements locatifs abordables en particulier, ce qui comprend l'octroi de fonds, de terrains ou d'immeubles pour des logements à loyer modique.

RECOMMANDATION 39

Le comité recommande que le gouvernement fédéral clarifie le mandat de la Société immobilière du Canada Limitée de sorte que les terres fédérales excédentaires soient de préférence aménagées pour y accueillir des logements abordables et afin d'accélérer les processus de planification en vue de faciliter cet usage.

RECOMMANDATION 40

Le comité recommande que le gouvernement fédéral appuie le travail des promoteurs immobiliers sans but lucratif locaux et provinciaux en prévoyant un horizon à plus long terme pour les programmes de logement, de manière à tenir compte des cycles d'aménagement quinquennaux et des cycles de planification décennaux, et ce dans l'optique d'une planification aux niveaux local et provincial plus efficace.

RECOMMANDATION 41

Afin d'aider les locataires victimes de discrimination sur le marché de l'habitation, le comité recommande que l'aide juridique en matière civile soit expressément mentionnée comme élément du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral élargisse le Programme d'aide à la remise en état des logements à titre de programme permanent, qu'il en augmente les allocations budgétaires et qu'il modifie les conditions d'admissibilité afin de tenir compte des différences de coût des réparations selon les collectivités au Canada et des projets de conversion des logements en locations abordables.

RECOMMANDATION 43

Le comité appuie l'utilisation de suppléments au loyer comme moyen de hâter l'accès à des logements abordables et il recommande que le gouvernement fédéral, aux côtés des autorités provinciales chargées du logement, d'associations privées de propriétaires fonciers et de fournisseurs de logements à but non lucratif, évalue l'incidence des allocations de logement transférables sur les loyers.

RECOMMANDATION 44

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les représentants des municipalités, les organismes des Premières nations et autres fournisseurs de logement, élabore une stratégie nationale de logement et de lutte contre l'itinérance qui comporterait :

- des priorités établies par et pour chaque province et territoire concernant les besoins existants en matière de logement abordable et sûr;
- un engagement financier sur 10 ans de la part du gouvernement fédéral, couplé à des engagements analogues des provinces et territoires qui recevront ces fonds;
- la présentation de rapports annuels sur l'affectation des fonds et, surtout, sur le nombre de personnes logées qui ne pouvaient se permettre un logement sûr sur le marché privé;
- un objectif précis, assorti de cibles et d'engagements financiers, pour répondre aux besoins en logement abordable des peuples autochtones vivant en milieu urbain;
- un processus simplifié et plus intégré pour la demande de fonds, commun à divers programmes liés au logement et financés au niveau fédéral;
- l'intégration de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, pourvue d'un mandat et d'un budget élargis, pour appuyer les plans locaux de logement et de lutte contre l'itinérance combinés et les initiatives s'y rattachant;
- une évaluation complète à la fin du cycle de 10 ans pour établir les réalisations et les lacunes restantes.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral maintienne les fonds affectés à la lutte contre l'itinérance jusqu'à ce qu'une stratégie portant à la fois sur le logement et l'itinérance soit élaborée pour orienter ses investissements.

RECOMMANDATION 46

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les chercheurs en santé du pays, affecte des fonds pour la santé physique des sans-abri.

RECOMMANDATION 47

Le comité recommande que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance soit élargie de façon à jouer un rôle de coordination accru au sein de l'administration fédérale en mobilisant tous les ministères et organismes dont le mandat touche au logement et à l'itinérance, en particulier pour les groupes surreprésentés parmi les défavorisés.

RECOMMANDATION 48

Le comité recommande que le gouvernement fédéral fournisse des stimulants financiers pour encourager les collectivités qui bénéficient déjà de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance à se baser sur un horizon de 10 ans pour modifier et renouveler leurs plans communautaires.

RECOMMANDATION 49

Le comité recommande que le gouvernement fédéral prévoie encore le financement direct et le soutien continu des activités de recherche et de diffusion du savoir au sujet de l'approche fondée sur la priorité au logement afin d'éliminer l'itinérance.

RECOMMANDATION 50

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, à la prochaine réunion des ministres du Travail fédéral-provinciaux-territoriaux, prenne l'initiative d'encourager l'harmonisation des programmes provinciaux et territoriaux d'indemnisation des accidents du travail.

RECOMMANDATION 51

Le comité reconnaît l'importance des services de soutien destinés aux personnes handicapées qui intègrent le marché du travail et sait qu'elles n'ont souvent plus accès à ces services quand elles commencent à toucher une rémunération. C'est pourquoi le comité recommande que les gouvernements provinciaux et territoriaux continuent d'offrir les services de soutien aux personnes handicapées jusqu'à 12 mois après le début d'un emploi, et qu'ils négocient avec les employeurs la prestation de ces services pour une période indéterminée dans le cas de personnes à faible revenu.

Le comité recommande que le gouvernement rende le crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable.

RECOMMANDATION 53

Le comité recommande que le gouvernement fédéral élabore et mette en œuvre une garantie de revenu de base correspondant au seuil de faible revenu, ou supérieure à celui-ci, pour les personnes ayant une incapacité grave.

RECOMMANDATION 54

Le comité recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux améliorent les mesures de prestation des services de soutien destinés à toutes les personnes handicapées, quelle que soit leur source de revenu, grâce aux économies réalisées au titre de l'aide sociale par suite de l'instauration d'un revenu de base garanti pour les personnes ayant une incapacité grave.

RECOMMANDATION 55

Le comité recommande que le gouvernement fédéral maintienne le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et en augmente le financement en lui confiant clairement la mission de supprimer les obstacles à la participation au marché du travail.

RECOMMANDATION 56

Le comité recommande que tous les gouvernements provinciaux et territoriaux modifient leurs dispositions législatives concernant l'aide sociale de manière à exempter les sommes investies dans un régime enregistré d'épargne-retraite des critères relatifs à l'épuisement des ressources auxquels il faut répondre pour être admissible à l'aide sociale et à des programmes sociaux.

RECOMMANDATION 57

D'ici à ce que les programmes de formation courants n'offrent des possibilités aux personnes handicapées en fonction de leur représentation dans la population, le comité recommande que le gouvernement fédéral augmente et prolonge le financement de la formation prévu dans les ententes relatives au marché du travail visant les personnes handicapées.

RECOMMANDATION 58

Le comité recommande que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et les fournisseurs de logements sociaux en vue d'offrir des unités de logement plus spacieuses aux familles nombreuses.

RECOMMANDATION 59

Le comité recommande que le gouvernement fédéral instaure un crédit d'impôt pour les employeurs qui procurent aux nouveaux arrivants leur premier emploi dans leur domaine de compétences.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral réduise à trois ans la période d'immigration parrainée, actuellement de 10 ans, selon le modèle des règles sur le parrainage conjugal, et qu'il modifie en conséquence les conditions de résidence ouvrant droit à des prestations mensuelles en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

RECOMMANDATION 61

Le comité recommande que le gouvernement fédéral fasse passer la période d'admissibilité des réfugiés au Programme d'aide au réétablissement à deux ans dans les cas ordinaires et à quatre ans dans les cas visés par le Programme de parrainage d'aide conjointe.

RECOMMANDATION 62

Le comité recommande que le gouvernement fédéral établisse un calendrier de remboursement et un programme de radiation de la dette liée au déplacement des réfugiés parrainés par le gouvernement, et que ces mesures tiennent compte de la période nécessaire à l'intégration et du revenu du ménage au moment de l'obtention d'un emploi.

RECOMMANDATION 63

Le comité recommande que le gouvernement fédéral intensifie ses travaux avec les gouvernements provinciaux et d'autres organismes concernés afin de terminer et de mettre 323 en œuvre un cadre de référence pour la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger et qu'il en fasse rapport tous les ans au Parlement.

RECOMMANDATION 64

Le comité recommande que le gouvernement fédéral appuie les programmes de transition, notamment pour les immigrants qui ont acquis une qualification professionnelle dans leur pays d'origine, au moyen d'ententes et de fonds d'aide à l'établissement des immigrants.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral offre des subventions permanentes aux fournisseurs de logements autochtones hors réserve dans le marché non lucratif pour des unités nouvelles ou existantes, afin de garantir l'offre accrue de logements abordables.

RECOMMANDATION 66

Le comité recommande d'utiliser la Stratégie pour Autochtones vivant en milieu urbain comme plateforme pour accroître les investissements et la collaboration afin de s'attaquer aux problèmes de pauvreté et de logement des Autochtones.

RECOMMANDATION 67

Le comité recommande que le gouvernement fédéral maintienne et augmente les fonds et les programmes ciblés pour le soutien de la formation et de l'emploi des Autochtones en milieu urbain et pour les organismes qui les représentent, s'il y a lieu.

RECOMMANDATION 68

Le comité recommande que le gouvernement fédéral demande à un comité ou à un groupe de travail autochtone de déterminer les priorités pour les Autochtones en milieu urbain et que des fonds soient prévus à cette fin à l'intérieur du financement fédéral destiné aux collectivités pour régler les problèmes d'itinérance et de logement.

RECOMMANDATION 69

Le comité recommande que le gouvernement fédéral révise les exigences de déclaration des ministères et organismes fédéraux pour les subventions et les contributions afin d'en améliorer la coordination horizontale et verticale et qu'il encourage les organisations subventionnaires fédérales à offrir un financement pluriannuel aux programmes qui cherchent à remédier à des problèmes persistants et de longue durée.

RECOMMANDATION 70

Le comité recommande que le gouvernement fédéral atteste et stabilise l'apport des organisations bénévoles et communautaires qui viennent en aide aux pauvres, aux mal-logés et aux sans-abri en prévoyant dans ses budgets une aide suffisante à ces organisations de manière qu'elles puissent non seulement assurer la prestation de services financés par l'État, mais aussi organiser les activités propres à nourrir une conscience sociale qu'elles sont les seules à pouvoir offrir.

RECOMMANDATION 71

Le comité recommande que le gouvernement fédéral se serve de ses programmes de subventions et de contributions pour fournir aux organisations communautaires locales les moyens de trouver des solutions innovatrices aux problèmes que posent la pauvreté, le manque de logements abordables et l'itinérance, de diffuser de l'information sur leurs solutions et, si possible, de faire des émules.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces procèdent à un examen des politiques et programmes courants et des nouvelles initiatives au niveau interne et sur le plan bilatéral et multilatéral en vue d'éliminer et d'éviter les lacunes et les chevauchements, et ce, par la voie d'une approche pangouvernementale aux problèmes associés à la pauvreté, au manque de logements abordables et à l'itinérance.

RECOMMANDATION 73

Le comité recommande que le gouvernement fédéral augmente le soutien accordé à Statistique Canada pour la collecte, l'analyse et la diffusion plus abordable des données importantes pour l'évaluation et l'amélioration des programmes sociaux concernant la pauvreté, le logement et l'itinérance.

RECOMMANDATION 74

Le comité recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir l'échange de connaissances sur la pauvreté, le logement et l'itinérance.

II. QUELQUES RECOMMANDATIONS TIRÉES DU RAPPORT INTITULÉ : OUVRIR LA PORTE : SURMONTER LES OBSTACLES AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES AU CANADA

RECOMMANDATION 3

Le comité recommande que le gouvernement fédéral travaille de concert avec le CMEC afin d'améliorer l'information fournie aux Canadiens, y compris les élèves des écoles primaires et secondaires et leurs parents, au sujet des études postsecondaires, et que cette information englobe les éléments suivants :

- les coûts et avantages de posséder un diplôme d'études postsecondaires;
- des informations sur l'aide financière, y compris les exigences relatives à l'admissibilité ainsi que les exigences en matière de remboursement des prêts et les conditions de dispense du remboursement d'un prêt;
- un aperçu de l'éventail complet des programmes d'études disponibles, y compris les écoles de métiers, la formation des apprentis et les programmes collégiaux et universitaires.

RECOMMENDATION 7

Le comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les Premières nations à améliorer les résultats scolaires des élèves des réserves en s'appuyant sur des mesures dont l'efficacité a été démontrée, telles que conclure des ententes tripartites, afin de s'assurer que le soutien aux élèves des Premières nations, y compris le financement des écoles dans les réserves, soit axé sur l'objectif commun d'améliorer les résultats scolaires.

RECOMMENDATION 8

Le comité recommande que le gouvernement fédéral évalue l'aide qu'il accorde aux programmes et aux établissements d'enseignement postsecondaire, y compris de formation professionnelle, et consulte les organismes représentants les établissements d'enseignement postsecondaires autochtones et non autochtones afin de déterminer si l'attribution des fonds du PAEI est ou non adéquate, et ce, en vue de définir une méthode de financement du PAEI qui soit fondée sur les besoins financiers réels des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones.

RECOMMENDATION 9

Le comité recommande que le plafond de 2 % imposé à la majoration du financement des programmes d'éducation postsecondaire du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien en vigueur depuis 1996 fasse immédiatement l'objet d'un examen visant à garantir que les sommes attribuées au Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire reflètent les besoins réels des étudiants autochtones et soient administrées dans le cadre d'un mécanisme de distribution ouvert, transparent et pleinement responsable.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral invite les organisations autochtones nationales, les regroupements d'étudiants autochtones et les étudiants autochtones à participer officiellement à une évaluation du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire dans le cadre d'un comité consultatif.

RECOMMENDATION 11

Le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage des moyens de garantir aux Métis et aux Autochtones non inscrits un meilleur accès à l'éducation postsecondaire et, notamment, la création d'un fonds national de bourses d'études destinées aux Métis et aux Autochtones non inscrits.

III. RECOMMANDATION TIRÉE DU RAPPORT INTITULÉ: UN CHANGEMENT TRANSFORMATEUR S'IMPOSE: UN EXAMEN DE L'ACCORD SUR LA SANTÉ DE 2004

RECOMMENDATION 19

Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux définissent et mettent en œuvre une stratégie sur les soins continus au Canada, dans le but d'intégrer aux systèmes de soins de santé, les soins à domicile, les soins de longue durée en établissement, les services de répit et les soins palliatifs. La stratégie fixerait des objectifs et des indicateurs explicites en ce qui a trait à l'accès, à la qualité et à l'intégration de ces services, et exigerait des gouvernements qu'ils rendent compte régulièrement des résultats aux Canadiens.

ANNEXE C – TÉMOINS

Le mercredi 2 février 2011	
À titre personnel	Fran Klodawsky, professeure agrégée, Université Carleton
Maytree Foundation	Ratna Omidvar, présidente
Le jeudi 3 février 2011	
Fondation Canada Ouest	Robert Vineberg, chercheur associé
Centre pour une réforme des politiques d'immigration	Martin Collacott, porte-parole
Citoyenneté et Immigration Canada	Deborah Tunis, directrice générale, Intégration
Fédération canadienne des municipalités	Ben Henderson, président, Comité permanent sur le développement socioéconomique
INSIGNIS Strategic Research Inc.	David Harris, directeur
Statistique Canada	Garnett Picot, analyste principal, Division de l'analyse sociale
Le mercredi 9 février 2011	
À titre personnel	Zheng Wu, professeur de sociologie, Université de Victoria Stéphanie Gaudet, professeure agrégée, département de sociologie et d'anthropologie, Université d'Ottawa
Ville d'Edmonton	John Reilly, Bureau de l'inclusion et de la diversité
Le jeudi 10 février 2011	
À titre personnel	Lori Wilkinson, professeure agrégée, département de sociologie, Université du Manitoba
Association de la construction de la Colombie-Britannique	Manley McLachlan, président Randy Garon, gérant provincial, Programme d'emploi dans les métiers spécialisés
Centre pour la réforme stratégique de l'immigration	James Bissett, membre du conseil consultatif
Citoyenneté et Immigration Canada	Corinne Prince-St-Amand, directrice générale, Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangères
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Jean-François LaRue, directeur général, Intégration au marché du travail

Le jeudi 17 février 2011	
À titre personnel	Paul Bramadat, directeur, Centre for Studies in Religion and Society, Université de Victoria Kristopher Wells, chercheur, Institute for Sexual Minority Studies and Services, Université de l'Alberta
Le mercredi 2 mars 2011	
Assemblée des Premières Nations	Rick Simon, chef régional, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve
Congrès des Peuples Autochtones	Betty Ann Lavallée, chef nationale Randy Martin, directeur national des questions bilatérales
Affaires indiennes et du Nord Canada	Allan MacDonald, directeur général, Bureau de l'interlocuteur fédéral Denis Carignan, directeur, Bureau de l'interlocuteur fédéral, Saskatchewan
Ralliement national des Métis	David Chartrand, vice-président
Statistique Canada	Jane Badets, directrice générale, Direction des domaines spécialisés du recensement, de la statistique sociale et de la démographie Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone
Le mercredi 8 février 2012	
Congrès des Peuples Autochtones	Jerry Peltier, conseiller national Dwight Dorey, chef national adjoint Angela Mojak, conseillère nationale, FSCEA
Ville d'Edmonton	Leona Carter, directrice, Bureau des relations avec les Autochtones, Services à la communauté
Association nationale des centres d'amitié	Jeffrey Cyr, directeur exécutif
Conseil tribal de Saskatoon	Larry Cachene, chef, Première Nation de Yellow Quill

Le mercredi 15 février 2012	
À titre personnel	Caroline Andrew, directrice, Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa Sandeep Kumar Agrawal, directeur du Programme d'études supérieures, École de planification urbaine et régionale, Université Ryerson
Conseil canadien de développement social	Peggy Taillon, présidente et directrice générale Katherine Scott, vice-présidente, Recherche
Association canadienne du transport urbain	Alain Mercier, membre du conseil d'administration
Le mercredi 7 mars 2012	
Association canadienne des chefs de police	Dale McFee, président
Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes	Heidi Illingworth, directrice générale
Conseil des Canadiens avec déficiences	Tony Dolan, président Vangelis Nikias, chef de projet
Institut international pour les droits et le développement de l'enfant	Natasha Blanchet-Cohen, professeure adjointe, sciences humaines appliquées
Clinique juridique chinoise et sud-est asiatique de Toronto métropolitain	Avvy Go, directrice
Sécurité publique Canada	Daniel Sansfaçon, directeur, Politiques, recherche et évaluation, Centre national de prévention du crime
Seniors For Seniors	Peter Cook, président
Statistique Canada	Julie McAuley, directrice, Centre canadien de la statistique juridique John Turner, chef du programme d'analyse, Centre canadien de la statistique juridique Mia Dauvergne, analyste principale, Centre canadien de la statistique juridique
Le mercredi 14 mars 2012	
À titre personnel	David Hulchanski, professeur et directeur associé, Cities Centre, Université de Toronto Irvin Waller, professeur titulaire, département de criminologie, Université d'Ottawa Ross Hastings, professeur, département de criminologie, Université d'Ottawa
Fédération canadienne des municipalités	criminologie, Université d'Ottawa Karen Leibovici, première vice-présidente

Le mercredi 2 mai 2012	
À titre personnel	Charles Beach, professeur d'économie, département des sciences économiques, Université Queen's Miles Corak, professeur d'économie, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa

ANNEXE D – PRATIQUES PROMETTEUSES

Tout au long de cette étude, le comité a demandé aux témoins d'indiquer des pratiques susceptibles de faire avancer l'inclusion et la cohésion sociales. Ces pratiques ont des caractéristiques communes, comme la collaboration entre les intervenants, l'initiative et l'innovation ou l'accent mis sur les efforts faits localement pour favoriser la participation de ceux-là même qui risquent l'exclusion sociale. Voici quelques-unes des pratiques rapportées par les témoins :

Les vérifications de la diversité de la Ville d'Edmonton

Le manque de participation des groupes exclus aux organes de décision, tels que les conseils d'administration et les institutions, constitue un obstacle de taille dans le travail d'inclusion. Afin d'y remédier, des municipalités soumettent leurs organismes bénévoles à des vérifications de la diversité. La Ville d'Edmonton, par exemple, mesure la présence de membres des groupes exclus au sein de ses commissions et organismes bénévoles. Selon John Reilly, du Bureau de l'inclusion et de la diversité à la Ville d'Edmonton, la municipalité a reconnu qu'il fallait « essayer davantage de s'assurer la collaboration de groupes qui ne sont pas nécessairement représentés au sein de ces conseils ou de ces commissions ⁵¹³ ».

La Centretown Citizens' Ottawa Corporation

Les professeures Fran Klodawsky et Caroline Andrew ont présenté la Centretown Citizens' Ottawa Corporation (CCOC), comme une pratique prometteuse. La CCOC est une société de logement sans but lucratif fondée en 1975 avec un avoir en banque s'élevant à 500 \$ à l'époque, mais elle possède aujourd'hui quelque 1 800 unités de logement réparties dans plus de 50 propriétés. La CCOC a une structure de gouvernance élargie et incite ses locataires (qui affichent un portrait varié sur les plans du revenu, de l'origine culturelle et de l'âge) à y participer. Elle repose sur le principe de base voulant que chacun ait un mot à dire sur son logement.

L'exemple de la CCOC illustre bien tout ce que permet de réaliser un processus de décision et de planification inclusif. Il montre aussi comment on peut créer du capital social d'attachement et d'accointances, et ainsi aider les résidants et les bénévoles à acquérir des compétences qui leur seront utiles dans d'autres domaines⁵¹⁴.

L'intégration socioéconomique des immigrants

Durant les audiences qui ont porté sur l'intégration socioéconomique des immigrants, les témoins ayant comparu devant le comité ont fait état de pratiques prometteuses. Les prochaines sections du présent rapport renferment des exemples de ces pratiques, comme celles qui

-

⁵¹³ *Témoignages*, 9 février 2011, John Reilly, p. 31.

⁵¹⁴ Centretown Citizens' Ottawa Corporation, http://ccochousing.org/.

favorisent l'inclusion sociale, notamment celle des immigrantes, ainsi que l'inclusion économique. La dernière section contient des exemples d'initiatives destinées à réussir l'inclusion à la fois sociale et économique.

L'inclusion sociale

Le Thorncliffe Neigbourhood Office (TNO), Toronto

Le TNO est un centre culturel communautaire. Il offre une vaste gamme de programmes et de services, dont des services d'information et d'aiguillage, un programme de lutte contre la violence familiale, des services de counselling pour les femmes, des services d'établissement et de la formation linguistique aux nouveaux arrivants, des services d'aide à l'emploi, des services pour les jeunes ainsi que des ateliers et des séminaires d'information communautaires.

M. Sandeep Kumar Agrawal a déclaré devant le comité que « le TNO s'emploie à déterminer les besoins et les aspirations de la communauté. Il a réussi à mettre sur pied un certain nombre de programmes qui s'adressent aux femmes [...] ou aux enfants qui ont besoin d'apprendre⁵¹⁵ ».

La Coalition des centres de ressources et de santé communautaires (CCRSC), Ottawa

La CCRSC est un réseau de 14 centres de santé et de ressources communautaires polyvalents qui reconnaît l'importance de répondre à la diversité des besoins existant au sein des communautés locales, et qui porte une attention particulière aux membres de la communauté les plus vulnérables et à risque. Cette pratique prometteuse a été mise de l'avant par Caroline Andrew, qui a dit au comité que les centres « s'adaptent à l'évolution de la démographie et modifient leurs programmes en conséquence⁵¹⁶ ».

Le Programme d'Agent de liaison multiculturelle (ALM), Ottawa

Le programme ALM a été lancé par l'Organisme communautaire des services aux immigrants d'Ottawa (OCSIO). Ce programme vise à répondre aux besoins d'établissement et d'intégration des jeunes immigrants et réfugiés fréquentant les écoles locales et de leur famille. Les agents de liaison travaillent avec les enseignants, l'administration scolaire, les enfants et les parents afin de les aider à répondre aux besoins des enfants immigrants et réfugiés. Ce programme est maintenant exécuté dans toutes les grandes villes ontariennes, et l'organisme qui le chapeaute s'est vu décerner des prix par Citoyenneté et Immigration Canada et la Fondation canadienne des relations raciales. Caroline Andrew a fait remarquer que le programme ALM « est une innovation de l'OCISO, qui a jugé nécessaire d'avoir des préposés scolaires sensibilisés

⁵¹⁵ Témoignages, 15 février 2012, Sandeep Kumar Agrawal, p. 24; The Thorncliffe Neighbourhood Office, http://www.thorncliffe.org/.

⁵¹⁶ Témoignages, 15 février 2012, Caroline Andrew, p. 141; The Coalition of Health and Community Resource Centres, http://ociso.org/Fr/index.php/ociso-programs/multicultural-liaison-officer-mlo.

aux questions d'immigration. C'est aujourd'hui un programme qui marche très bien, et on trouve ces préposés dans les écoles et dans les bibliothèques⁵¹⁷.»

Les immigrantes

Une ville pour toutes les femmes, Ottawa (Ontario)

Fran Klodawsky et Caroline Andrew ont toutes deux décrit l'initiative. Une ville pour toutes les femmes d'Ottawa comme étant une pratique prometteuse. M^{me} Klodawsky a indiqué qu'Une ville pour toutes les femmes représente un groupe communautaire dont le « but est de renforcer la capacité de la pleine diversité des femmes et de la ville d'Ottawa à travailler en partenariat afin de créer une ville plus inclusive et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Dans le cadre d'un projet de l'Initiative, des femmes de divers milieux ont reçu une formation de facilitatrice de groupes de discussion. Elles ont ensuite dirigé un groupe sur les programmes récréatifs proposés par la ville, ce qui a permis aux employés municipaux chargés d'établir un nouveau plan des loisirs de s'inspirer des points de vue de résidentes qui ne s'étaient jamais exprimées auparavant⁵¹⁸. »

Les services de garde d'enfants

Stéphanie Gaudet a cité en exemple devant le comité une initiative mise en œuvre dans le quartier Mile-End à Montréal, où une école offrant des services de garde d'enfants a décidé d'ouvrir ses portes le samedi aux mères immigrantes. Voici ce qu'elle en a dit :

On a décidé d'ouvrir l'école de quartier le samedi avant-midi, et ce sont des intervenants sociaux, des travailleurs sociaux, des groupes communautaires qui s'occupent des enfants. Cela permet aux enfants de jouer, alors que les femmes sont prises avec des obligations incroyables. Celles qui travaillent ont souvent des emplois avec des horaires atypiques et ont des charges familiales très importantes. Il faut donc, premièrement, leur permettre de se libérer des enfants et, deuxièmement, leur offrir un lieu où elles peuvent recevoir des services et aussi les aider à comprendre les organisations dans lesquelles elles pourraient s'engager. Il faut faire cela dans leur vie quotidienne. Il faut que ce soit beaucoup plus informel dans le sens où elles ne vont pas nécessairement aller s'engager dans les organisations politiques ou dans les municipalités, et cetera; elles n'ont pas le temps nécessairement de le faire. Mais je pense qu'il faut le faire dans la vie concrète, c'est-à-dire créer des opportunités où on

_

⁵¹⁷ Témoignages, 15 février 2012, Caroline Andrew, p. 30.

⁵¹⁸ Témoignages, 2 février 2011, Fran Klodawsky; Témoignages, 15 février 2012, Caroline Andrew, p. 19.

peut les aider, mais avec leurs enfants. Finalement, c'est la garde des enfants qui est la barrière à l'engagement⁵¹⁹.

M^{me} Gaudet a indiqué que les écoles sont des endroits idéaux pour favoriser l'inclusion sociale des femmes et des enfants immigrants, un point de vue que partage M. Reilly, de la Ville d'Edmonton, qui a souligné que c'est particulièrement vrai lorsque des écoles offrent des services de garde d'enfants.

L'intégration économique des immigrants récents

Des témoins ont relevé les pratiques prometteuses d'initiative municipale suivantes pour faciliter l'intégration des immigrants à l'économie canadienne :

L'Edmonton Region Immigrant Employment Council (ERIEC), Edmonton

John Reilly a parlé de l'Edmonton Region Immigrant Employment Council (ERIEC) comme un exemple d'instigateur de pratiques prometteuses. Le Conseil, créé par la Ville d'Edmonton en collaboration avec l'Edmonton Economic Development Corporation, a pour mission de s'assurer que les immigrants parviennent à trouver des emplois correspondant à leur niveau d'éducation et à leur expérience professionnelle⁵²⁰.

Ville d'Edmonton – Recrutement d'immigrants au sein du personnel de la Ville

La direction des ressources humaines de la Ville d'Edmonton gère des programmes de stages et de mentorat qui ont permis d'augmenter le nombre de nouveaux immigrants employés par la Ville et qui ont aidé les nouveaux arrivants à trouver un emploi correspondant à leur niveau de scolarité et à leur expérience professionnelle⁵²¹.

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) – Programme canadien d'intégration des immigrants

Grâce à des fonds fédéraux, l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) a créé le Programme canadien d'intégration des immigrants (PCII). Ce programme vise à préparer les futurs arrivants à leur intégration économique au Canada pendant qu'ils sont encore dans leur pays. Lancé à titre de projet pilote en 2007, le PCII est maintenant un programme de trois ans (2010-2013). Deborah Tunis a indiqué au comité que « l'ACCC tente

_

⁵¹⁹ *Témoignages*, 9 février 2011, Stéphanie Gaudet.

⁵²⁰ *Témoignages*, 9 février 2011, John Reilly; Edmonton Regional Immigrant Employment Council, http://www.eriec.ca/.

Ville d'Edmonton, ressources humaines, http://www.edmonton.ca/city_government/city_organization/human-resources.aspx.

d'évaluer les besoins précis et de donner l'heure juste aux nouveaux arrivants quant aux difficultés qui les attendent⁵²² ».

Assisting Local Leaders with Immigrant Employment Strategies (ALLIES)

Financé par les fondations Maytree et de la famille J.W. McConnell, le programme Assisting Local Leaders with Immigrant Employment Strategies, ou ALLIES, appuie les efforts menés localement au Canada pour adapter et mettre sur pied des programmes destinés à aider les immigrants qualifiés à trouver un emploi convenable. ALLIES réunit des intervenants capables d'élaborer ces programmes et offre du financement et d'autres ressources à des conseils s'occupant de l'emploi des immigrants dirigés par des employeurs locaux. Les conseils incluent également des organisations communautaires, des établissements d'enseignement postsecondaire, des fournisseurs de services d'évaluation, des associations syndicales et professionnelles pour immigrants ainsi que des représentants des trois ordres de gouvernement 523.

Selon Deborah Tunis, de Citoyenneté et Immigration Canada, le programme ALLIES constitue une pratique prometteuse; elle a déclaré devant le comité que « le travail que fait M^{me} Omidvar au sein d'ALLIES [...] pour assurer la représentation des immigrants dans des conseils est fantastique⁵²⁴ ».

S.U.C.C.E.S.S. – Projet d'intégration et d'engagement actif, Vancouver

Le Projet d'intégration et d'engagement actifs (PIEA) est le premier projet à l'étranger de l'organisme SUCCESS. Grâce au financement qu'il reçoit de Citoyenneté et Immigration Canada, le projet aide les travailleurs qualifiés, les membres de la catégorie du regroupement familial et les aides familiaux résidants provenant de la Corée du Sud et de Taïwan à s'établir, s'adapter et s'intégrer au sein de la société canadienne. Le projet comprend des services avant le départ, comme une séance d'orientation de groupe, des ateliers conçus sur mesure et de la gestion de cas relatifs à l'engagement actif. Parmi les ressources pour la clientèle, on retrouve notamment une ligne téléphonique de soutien, des recommandations, un centre de ressources et un centre virtuel de ressources. Après avoir assisté aux séances d'orientation données avant leur départ pour le Canada, les clients reçoivent de l'information sur des sites qu'ils peuvent consulter pour obtenir des renseignements sur des ateliers traitant de sujets comme le marché du travail, la reconnaissance des titres de compétences étrangers, la santé et les services, ainsi que le type d'études ou de formation qu'ils pourraient suivre pour amener leurs compétences professionnelles au niveau exigé au Canada.

⁵²² *Témoignages*, 3 février 2011, Deborah Tunis; Association des collèges communautaires du Canada, Programme canadien d'intégration des immigrants, http://www.newcomersuccess.ca/index.php/fr/a-propos-du-pcii.

Assisting Local Leaders with Immigrant Employment Strategies (ALLIES), http://maytree.com/integration/allies.

⁵²⁴ *Témoignages*, 3 février 2011, Deborah Tunis.

Deborah Tunis a indiqué que Citoyenneté et Immigration Canada avait « financé SUCCESS au cours des trois dernières années et nous venons de nous engager à le financer en 2011-2012 [...] D'après mes premières observations, le projet s'avère très prometteur en ce qui a trait aux liens solides que SUCCESS semble être capable de forger en établissant la communication entre des fournisseurs de services d'établissement au Canada et en comprenant les besoins des nouveaux arrivants avant leur arrivée⁵²⁵. »

Le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC), Toronto

Selon M. Reilly, le travail du Toronto Regional Immigrant Employment Council (TRIEC) constitue une pratique prometteuse. Le TRIEC favorise la création de liens entre les dirigeants des principales entreprises et des institutions publiques qui ont besoin de recruter des travailleurs hautement qualifiés. Il recueille ensuite des renseignements et effectue des recherches sur les postes qui sont offerts en fonction des compétences que possèdent les habitants de la ville.

Le Toronto Regional Immigrant Employment Council - Programme de mentorat

Selon M. Reilly, le programme de mentorat du Toronto Region Immigrant Employment Council est un exemple de pratique prometteuse. Dans le cadre de ce programme, les nouveaux immigrants qualifiés sont jumelés à un professionnel de leur domaine qui sera leur mentor.

Le programme de mentorat, qui en est maintenant à sa cinquième année dans la région du Grand Toronto, a permis la création de plus de 5 000 relations de mentorat entre des immigrants qualifiés et des professionnels canadiens établis. Au cours de ces cinq années, plus de 50 organismes ont offert le programme à leurs employés afin de renforcer leurs compétences en leadership, en encadrement et en relations interculturelles.

Le Skilled Trades Employment Program (STEP), Colombie-Britannique

M. Randy Garon, gérant provincial du programme d'emploi dans les métiers spécialisés (STEP), et M. Manley McLachlan, président de l'Association de la construction de la Colombie-Britannique, ont donné des détails au comité concernant le STEP. En 2006, le Conseil canadien du secteur de la construction et l'Association de la construction de la Colombie-Britannique ont créé le programme d'emploi dans les métiers spécialisés destiné aux immigrants (ISTEP); il s'agissait alors d'un projet pilote financé au moyen du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement fédéral. L'ISTEP visait les immigrants qualifiés considérés comme un bassin de travailleurs sous-utilisés et sous-représentés pouvant contribuer à atténuer les pénuries de main-d'œuvre qui frappaient le secteur de la construction en Colombie-Britannique en 2006. L'ISTEP recourait aux services de formateurs en milieu de travail, ou spécialistes en métiers, qui connaissaient bien les métiers de la construction et savaient ce que les employeurs recherchaient. Ensuite, ces formateurs localisaient, présélectionnaient et évaluaient

_

⁵²⁵ Ibid.; S.U.C.C.E.S.S. Projet d'intégration et d'engagement actif, http://aeip.successbc.ca/.

les compétences spécialisées d'employés potentiels. Certains candidats étaient dirigés vers d'autres organismes pour suivre une formation supplémentaire, tandis que d'autres étaient embauchés directement. Une fois l'immigrant embauché, le formateur en milieu de travail continuait à assurer la liaison entre l'employé et l'employeur. Le programme est demeuré en vigueur entre 2006 et 2010; il a permis d'établir 4 962 contacts avec des employeurs et de placer 1 051 travailleurs immigrants dans des métiers de la construction. L'ISTEP est ensuite devenu le Skilled Trades Employment Program, ou STEP, et fonctionne dans le cadre d'une entente provinciale sur le marché du travail. M. McLachlan a indiqué que le STEP est un programme « pleinement évolutif pouvant s'adapter à l'infrastructure déjà en place sans qu'il soit constamment nécessaire d'engager des frais indirects 326 ».

La Multicultural Health Brokers Cooperative Ltd., Edmonton

La Multicultural Health Brokers Cooperative est un groupe de 54 intermédiaires dans le domaine de la santé représentant 22 communautés culturelles et linguistiques d'Edmonton et venant en aide à 2 000 familles par année. Ces intermédiaires sont propriétaires de la coopérative et aident leurs clients à se familiariser avec les services sociaux et de santé, ainsi qu'avec les systèmes d'éducation, de justice, d'immigration et de soutien à l'emploi du Canada.

M. Reilly a dit au comité : « À l'origine, ce programme était conçu pour améliorer l'accès des immigrants aux soins de santé, mais maintenant, le programme facilite l'accès à toute une gamme de projets et de programmes. » M. Reilly a ajouté que la coopérative est une sorte d'organisme à but non lucratif capable de fournir des services de soutien spécialisés aux femmes et aux enfants immigrants⁵²⁷.

Initiatives de la Ville d'Edmonton

C'est en 2005 que la Ville d'Edmonton décidait de faire de l'immigration et de l'établissement des immigrants une priorité stratégique⁵²⁸. En 2007, la Ville adoptait une politique en la matière afin de guider ses services et pour encadrer son travail de collaboration avec les organisations communautaires. La Ville a constitué un Bureau de la diversité et de l'inclusion et lui a donné le mandat de créer des programmes destinés à attirer les immigrants et à les inciter à rester. Le Bureau a pour objectifs :

- a) de se donner un effectif largement représentatif de la communauté;
- b) de cerner et d'éliminer les obstacles dans les systèmes organisationnels;

⁵²⁶ Témoignages, 10 février 2011, Manley McLachlan; TheSkilled Trades and Employment Program (STEP), http://www.stepbc.ca/.

⁷⁵²⁷ Témoignages, 9 février 2011, John Reilly; Multicultural Health Brokers Co-op, http://mchb.org/.

John Reilly, *Municipal Roles in Immigrant Integration: The Edmonton Experience*, 2009, http://canada.metropolis.net/publications/odc09 pdfs/JohnReilly ODC09.pdf John.reilly@edmonton.ca.

- c) d'attirer et de conserver un effectif talentueux et apte à travailler de manière inclusive et respectueuse en son sein même et avec la communauté;
- d'instaurer des processus, des politiques, des plans, des pratiques, des programmes et des services qui reflèteront la diversité des besoins de ceux [la Ville] qu'il sert⁵²⁹.

Parmi les programmes mis en œuvre par la Ville, mentionnons :

- a) un programme de subvention et de location d'espaces à l'intention des groupes de soutien œuvrant auprès des nouveaux arrivants;
- b) un programme de stages pour immigrants⁵³⁰;
- c) la publication d'un guide des services pour les nouveaux arrivants;
- d) un programme de reconnaissance pour souligner la contribution des immigrants à la vie économique, sociale et culturelle de la ville⁵³¹.

La Ville a travaillé avec l'Edmonton Economic Development Corporation (EEDC), des employeurs locaux et d'autres partenaires de la communauté pour créer l'Edmonton Region Immigrant Employment Council (ERIEC) en 2008⁵³².

Edmonton a aussi ajouté du personnel municipal pour soutenir l'effort de développement des capacités déployé auprès des groupes d'immigrants et de réfugiés, et pour mener des activités de planification de politiques et de programmes⁵³³. De plus, la Ville a élaboré un Cadre et plan de mise en œuvre détaillé en matière de diversité et d'inclusion afin de guider la mise en place d'un effectif diversifié et inclusif dans ses propres services. Le plan, qui vise à mettre à profit le talent et l'expérience des immigrants récents, a aussi pour but de créer un milieu de travail qui soit représentatif des communautés qui forment la clientèle de la Ville.

John Reilly a souligné plusieurs initiatives prises par Edmonton « d'appui à l'intégration sociale, économique et politique des immigrants ». Il a déclaré que ce travail avait été récompensé : « Le nombre d'immigrants qui ont choisi Edmonton comme première destination de choix a augmenté ces dernières années. Le retour d'information des communautés immigrantes nous indique une appréciation marquée pour le soutien que la municipalité apporte à leur communauté⁵³⁴. » M. Reilly a entre autres décrit les initiatives suivantes :

⁵²⁹ Ville d'Edmonton, Bureau de la diversité et de l'inclusion, http://www.edmonton.ca/city_government/city_organization/office-of-diversity-and-inclusion.aspx.

John Reilly précise que le consultant en ressources humaines embauché par la Ville pour constituer un effectif plus représentatif de la population a accueilli huit stagiaires à la direction des ressources humaines et au service des transports de la Ville d'Edmonton, et que plusieurs stagiaires occupent maintenant des postes permanents à la Ville. Reilly, 2009, p. 157.

⁵³¹ Fédération canadienne des municipalités, 2009, p. 15.

⁵³² John Reilly, *Municipal Roles in Immigrant Integration: The Edmonton Experience* 2009, p. 157.

⁵³³ Fédération canadienne des municipalités, 2009, p. 15.

⁵³⁴ *Témoignages*, 9 février 2011, John Reilly.

La politique en matière d'immigration et d'établissement

Une première du genre au Canada, la politique d'immigration et d'établissement de la Ville d'Edmonton s'inspire des pratiques exemplaires déjà mises en œuvre à Toronto et a servi de modèle à la politique de Calgary (Welcoming Community Policy)⁵³⁵.

Le site Web « Déménagez à Edmonton »

Le site Web « Déménagez à Edmonton », créé par l'Edmonton Economic Development Corporation, a attiré plus de cent mille visiteurs au cours de sa première année d'existence⁵³⁶. Ce site fournit des informations sur les possibilités de formation et d'emploi ainsi que les témoignages directs de personnes s'étant établies dans la ville. Il contient également des cartes de la ville, des vidéos et diverses coordonnées utiles.

Les réunions communautaires sur l'immigration et l'établissement de la Ville d'Edmonton

Deux fois l'an, la Ville d'Edmonton organise une réunion communautaire sur l'immigration et l'établissement (Immigration and Settlement Community Gathering), à laquelle participent plus de 150 personnes. M. Reilly a indiqué au comité que ces réunions sont des forums bien établis permettant aux immigrants de se familiariser avec les services offerts par la Ville et de formuler des commentaires sur la façon d'améliorer ces services et leur accessibilité. Selon lui, de toutes les mesures prises par la Ville d'Edmonton, les réunions sont leurs « plus belles réussites ». Il a ajouté :

Nous nous sommes engagés auprès des communautés ethnoculturelles et des divers groupes d'immigrants avec lesquels nous avons pris contact au départ à créer à leur intention des voies d'accès à l'administration municipale et à nos dirigeants politiques. C'est à cela que répond le projet Immigration and Settlement Community Gatherings⁵³⁷.

Le guide des services aux nouveaux arrivants

La Ville d'Edmonton publie un guide des services aux nouveaux arrivants de 32 pages traduit en neuf langues et contenant de l'information pertinente pour les nouveaux immigrants. Elle gère aussi le centre d'information pour les citoyens et les nouveaux arrivants à l'hôtel de ville. Le centre et le service d'information 3-1-1 offrent un service d'interprétation téléphonique en plus de 170 langues. Les bibliothèques sont en train de devenir de véritables centres de

Ville d'Edmonton, site Web « Déménagez à Edmonton » : http://www.edmonton.com/moving-to-edmonton.aspx

⁵³⁵ Ville d'Edmonton, politique en matière d'immigration et d'installation, http://www.calgary.ca/docgallery/bu/cityclerks/council policies/csps034.pdf.

⁵³⁷ *Témoignages*, 9 février 2011, John Reilly; Ville d'Edmonton, Immigrant Settlement Community Gatherings, http://sohi.ca/events/details/immigration and settlement community gathering/.

renseignements où les nouveaux arrivants peuvent se procurer toutes sortes d'informations sur leur nouvelle ville⁵³⁸.

Les minorités visibles

John Reilly a fait état d'une pratique qui contribue à réduire la discrimination et le racisme à l'égard des membres des groupes de minorités visibles au Canada.

La Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination / **Racism Free Edmonton**

Comme le font remarquer Jean-Claude Icart, Micheline Labelle et Rachad Antonius, les villes et les métropoles au Canada et dans d'autres pays « ont clairement ressenti la nécessité de développer leurs propres politiques » pour combattre les inégalités, le racisme et la discrimination qui accompagnent une diversité grandissante⁵³⁹.

La Ville d'Edmonton, membre de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, a lancé l'initiative Racism Free Edmonton, un partenariat de 14 institutions et organismes qui travaillent à l'élimination du racisme et à la création d'une ville plus inclusive et plus diversifiée sur le plan culturel. La Ville reçoit un soutien de la part du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Citoyenneté et Immigration Canada. M. Reilly a dit au comité que :

> L'engagement des partenaires de Racism Free Edmonton à créer une ville pleinement inclusive au regard des communautés multiculturelles de la ville, a permis d'engager un dialogue important entre les immigrants, les Premières nations, les Métis, les Inuits et les peuples autochtones non inscrits au sujet des incidences du racisme sur leurs communautés respectives⁵⁴⁰.

La Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMRD) compte actuellement plus de 42 villes et municipalités membres. Elle est le résultat d'une initiative lancée en 2007 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et elle fait partie d'une commission internationale, créée également par l'UNESCO. La Coalition canadienne est soutenue par la Fédération canadienne des

⁵³⁸ Ville d'Edmonton, Guide des nouveaux arrivants à Edmonton, http://www.edmonton.ca/for residents/CtyEdm NewcomersGuide 2010 French Nov03.pdf.

⁵³⁹ Jean-Claude Icart, Micheline Labelle et Rachad Antonius, *Indicateurs pour l'évaluation des politiques* municipales visant à contrer le racisme et la discrimination, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Université du Québec à Montréal, février 2005, p. 1, http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001496/149624f.pdf .

540 *Témoignages*, 10 février 2011, John Reilly, p. 8; Racism Free Edmonton, http://racismfreeedmonton.ca/

municipalités ainsi que par la Fondation canadienne des relations raciales, l'Association nationale des centres d'amitié et plusieurs commissions provinciales des droits de la personne⁵⁴¹.

Les minorités religieuses

L'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse dans les écoles du Québec

Au terme de plusieurs années de consultation auprès d'enseignants, d'universitaires et de parents, et après avoir réalisé des projets pilotes dans cinq écoles primaires et trois écoles secondaires de la province, le ministère québécois de l'Éducation, du Loisir et du Sport a instauré un programme d'Éthique et de culture religieuse obligatoire dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec. Dans le cadre de ce programme, on invite les élèves à « comprendre le fait religieux en pratiquant, dans un esprit d'ouverture, un dialogue orienté vers la recherche du vivre-ensemble⁵⁴² ». M. Bramadat considère ce programme comme une pratique prometteuse, disant au comité qu'il constitue :

Un exemple de laïcité ouverte, parce que la diversité religieuse sur la scène publique est source de grandes préoccupations pour le Québec, surtout dans le contexte officiel de la scène publique; et pourtant, c'est la province, la culture, la nation, si on veut, qui a adopté l'approche expérimentale la plus intéressante et la plus rigoureuse pour s'attaquer à ce que j'appellerais le problème véritable de l'analphabétisme religieux. Il est très réel⁵⁴³.

Les Canadiens d'origine autochtones

L'intégration économique et le développement des affaires

Le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA).

Dwight Dorey, a déclaré au comité que le CCCA « compte un grand nombre de membres d'entreprises autochtones prospères qui [...] servent de modèles aux jeunes entrepreneurs de toutes les communautés autochtones, avec un certain succès⁵⁴⁴ ». Le CCCA réunit des gens d'affaires autochtones et non autochtones pour qu'ils partagent et renforcent leur connaissance réciproque des pratiques commerciales efficaces.

_

⁵⁴¹ Commission des droits de la personne de l'Alberta, « Coalition of Municipalities against Racism and Discrimination », http://www.albertahumanrights.ab.ca/about/partnerships/CMARD.asp.

Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir, et du Sport, « Éthique et culture religieuse », https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/ECR/primaire/index.php?page=pres.

⁵⁴³ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁴⁸ *Témoignages*, 2 février 2012, Dwight Dorey.

La Première Nation de Yellow Quill

La Première Nation de Yellow Quill fait partie du Conseil tribal de Saskatoon, a ouvert des bureaux à Regina pour s'occuper de diverses questions. Larry Cachene, chef de la Première Nation de Yellow Quill, a déclaré : « Nous devons commencer à inciter notre population autochtone de la ville à participer à l'apprentissage et à la formation disponibles ». Il a ajouté que Yellow Quill « a la chance d'avoir des travailleurs sociaux qui viennent de sa communauté pour l'aider dans son bureau urbain⁵⁴⁵ ». Le comité croit qu'il s'agit d'un excellent exemple d'Autochtones qui comptent sur leur initiative et leurs ressources pour développer la solidarité et il le considère donc comme une pratique prometteuse à imiter.

Les administrations municipales

Nous ne tentons pas d'assimiler. Nous visons à intégrer⁵⁴⁶.

Les initiatives de la Ville d'Edmonton

La Ville d'Edmonton est engagée dans plusieurs pratiques prometteuses ayant pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et économique des Autochtones qui y résident. Jusqu'au milieu des années 1990, l'engagement municipal avec les Autochtones d'Edmonton était limité. Au milieu des années 1990, le conseil municipal d'Edmonton a constitué le premier comité chargé des affaires des Autochtones urbanisés d'Edmonton. Leona Carter a déclaré :

Cet engagement déterminé de nos élus se poursuit aujourd'hui sous l'égide de notre maire et de notre conseil municipal, et il a débouché sur une initiative en collaboration visant à amorcer, avec la communauté autochtone, un dialogue concret et cohérent, de même que sur l'édification de relations d'une forme nouvelle et de modalités innovantes de travail en commun⁵⁴⁷.

La volonté de la Ville d'Edmonton d'œuvrer avec la communauté autochtone est consacrée dans la déclaration du conseil municipal de 2006, dont le thème est le renforcement des relations entre la Ville d'Edmonton et les populations autochtones urbanisées, sur laquelle se fonde l'accord de collaboration entre la ville et les Autochtones urbanisés⁵⁴⁸. Par la suite, la ville a établi un poste de consultant municipal en matière d'ouverture envers les populations autochtones dans le secteur des ressources humaines, l'initiative tripartite de participation de la main-d'œuvre autochtone, et un bureau des relations avec les Autochtones, qui constituait une

⁵⁴⁵ *Témoignages*, 2 février 2012, Larry Cachene.

⁵⁴⁶ *Témoignages*, 9 février 2012, Leona Carter.

⁵⁴⁷ Ibid.

Ville d'Edmonton, Edmonton Urban Aboriginal Accord, http://www.edmonton.ca/city_government/documents/UrbanAboriginalAccord.pdf.

première au Canada, et elle a incorporé les concepts autochtones dans ses plans stratégiques décennaux, *The Way Ahead*, de 2009⁵⁴⁹, et *The Way We Live*, qui portent sur le rôle de l'administration municipale dans la création et la promotion d'une ville diversifiée et inclusive⁵⁵⁰. D'après le témoignage de Leona Carter, il faut citer :

[P]armi les priorités de l'administration municipale, l'amélioration des relations avec la communauté autochtone, le perfectionnement des procédures d'embauche et de maintien en poste des Autochtones au sein des effectifs municipaux, l'amélioration des services aux populations autochtones prescrits par la ville, ainsi que des initiatives de soutien au développement communautaire, l'appui au comité des affaires des Autochtones urbanisés de la ville d'Edmonton et les conseils de soutien aux initiatives autochtones⁵⁵¹.

M^{me} Carter a insisté sur l'importance de la collaboration et la coopération entre la municipalité, les groupes autochtones et les autres ordres de gouvernement pour réussir l'intégration sociale et économique des Autochtones qui vivent à Edmonton. Elle a déclaré au comité que la ville a « travaillé en étroite collaboration — et […] de façon efficace — avec [ses] homologues chargés des relations avec les Autochtones de l'Alberta comme avec ceux du bureau de l'Interlocuteur fédéral⁵⁵² ». Elle a indiqué que la SAMU constitue un élément important du travail que fait la Ville d'Edmonton avec les Autochtones qui y vivent et précisé que :

[L]a stratégie relative aux Autochtones urbanisés concernant les consultations communautaires, la planification conjointe, les mécanismes de collaboration avec la communauté autochtone ainsi que la collaboration des instances gouvernementales avec la communauté sur les questions de grande ampleur que rencontre la communauté autochtone, représentent autant d'éléments importants pour les progrès à accomplir⁵⁵³.

Les relations entre la Ville d'Edmonton et les Autochtones continuent de se renforcer. En 2007 et en 2011, Edmonton a été l'hôte des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones. Le 6 juillet 2012, la ville a conclu un accord officiel avec la Confédération des Premières Nations du Traité n° 6 en vertu d'une entente de coopération et de dialogue visant à

Ville d'Edmonton, *The Way Ahead: City of Edmonton Strategic Plan 2009-2015*, mis à jour en 2011, http://www.edmonton.ca/city_government/city_vision_and_strategic_plan/the-way-ahead.aspx.

Ville d'Edmonton, *The Way We Live: Edmonton's People Plan*, http://www.edmonton.ca/city_government/city_vision_and_strategic_plan/the-way-we-live.aspx.

⁵⁵¹ *Témoignages*, 9 février 2012, Leona Carter.

⁵⁵² *Ibid*.

⁵⁵³ *Ibid*.

renforcer les relations de travail entre Edmonton et les Premières Nations qui se trouvent à l'intérieur ou à proximité de ses limites⁵⁵⁴.

L'Envol de l'aigle

Le programme l'Envol de l'aigle est offert gratuitement par la Ville d'Edmonton aux enfants de 6 à 12 ans, dans les parcs et les installations récréatives de la ville. Le programme informe les enfants sur la culture et le patrimoine autochtones. Karen Leibovici, conseillère de la Ville d'Edmonton et ex-vice-présidente de la Fédération canadienne des municipalités, a déclaré au comité que le programme l'Envol de l'aigle « est axé sur le leadership, les loisirs et les services communautaires service⁵⁵⁵ ».

La jeunesse canadienne

[L]a participation permet de soutenir des pratiques prometteuses [...] [L]a participation constitue un changement et une façon différente de travailler avec les jeunes parce que l'on considère souvent les jeunes comme étant un problème qu'il faut régler, surtout pour ce qui est des jeunes marginalisés, comme étant des victimes. Toutefois, lorsqu'on considère que les jeunes ont des opinions — ils ont vécu des expériences; ils connaissent la vie dans la rue; les adultes ne peuvent pas parler en leur nom — on adopte alors une approche davantage axée sur la participation. C'est un changement de paradigme, parce que nous n'avons pas l'habitude de travailler avec des jeunes de cette façon⁵⁵⁶.

M^{me} Blanchet-Cohen a indiqué plusieurs pratiques prometteuses pour promouvoir une plus grande inclusion et participation des jeunes. Les voici :

Le Conseil des jeunes de la Ville de Victoria, projet d'alphabétisation juridique

En 2007, après des consultations avec la jeunesse locale, le conseil des jeunes de la Ville de Victoria (CVYC) a constaté que de nombreux jeunes ne comprenaient pas leurs droits et le système de justice pour les jeunes et que les relations entre les jeunes et la police municipale en souffraient. Le CVYC a donc travaillé avec l'Université de Victoria pour créer un projet de recherche participative, la Youth Legal Literacy Team. M^{me} Blanchet-Cohen a déclaré au comité que « les jeunes travaillent avec la police pour créer des lignes directrices pratiques à l'intention des jeunes sans-abri, afin qu'ils comprennent leurs droits et leurs responsabilités quand ils se font

⁵⁵⁶ *Ibid*.

⁵⁵⁴ Ville d'Edmonton, Historic Agreement Between the Confederacy of Treaty No. 6 First Nations and City of Edmonton, 6 juillet 2012, http://www.edmonton.ca/city_government/news/2012/historic-agreement-between-theconfederacy-of-treaty-no-6-first-nations.aspx.

555 *Témoignages* 15 mars 2012, Karen Leibovici, p. 2 : programme l'Envol de l'aigle.

arrêter. Les dépliants qui se glissent facilement dans une poche produits par ce projet ont été distribués à grande échelle. C'est tout petit, mais utile⁵⁵⁷ ».

Le projet Béluga de YouthScape, Rivière-des-Prairies

Béluga est un projet qui permet de mettre en contact des jeunes et d'autres membres de la collectivité afin qu'ils travaillent main dans la main à créer une vision pour le quartier. Il vise à soutenir les jeunes « dans le perfectionnement de leur capacité à participer de façon significative au renforcement de leur communauté ». Le projet réunit « diverses institutions conventionnelles [...] liées à Youthscape, notamment des écoles, une bibliothèque et un centre culturel local. Elles ont fait l'expérience de diverses formes de processus décisionnels faisant appel aux jeunes, des processus plus inclusifs qui tiennent compte de la diversité culturelle de la jeunesse. Dans ce secteur, les tensions intergénérationnelles et interraciales ont été réduites grâce à la confiance suscitée dans le cadre de projets menés par des jeunes avec succès⁵⁵⁸ ».

L'Environmental Youth Alliance, Vancouver

L'Environmental Youth Alliance (EYA) s'efforce de mobiliser les jeunes dans des changements positifs pour améliorer la collectivité et la santé de l'environnement. L'alliance fait participer des enfants et des jeunes à cinq programmes, à de multiples projets communautaires et à un programme de bénévolat. En 1991, l'EYA a été reconnue comme organisme sans but lucratif et en 1993, elle a commencé à sensibiliser les jeunes aux enjeux de la vie urbaine. Jusqu'en 2011, l'EYA a atteint plus de 300 000 jeunes, grâce à des ateliers, de la formation et du bénévolat communautaire⁵⁵⁹.

L'apathie c'est plate

Le projet L'apathie c'est plate a été créé en 2004 par trois jeunes adultes – une chorégraphe, un réalisateur et un photographe/graphiste – qui s'inquiétaient de voir les jeunes Canadiens se désengager du processus démocratique. L'apathie c'est plate, une initiative non partisane, a commencé avec une première campagne « Faire sortir les jeunes » pour les élections générales fédérales de 2004. Depuis, l'organisation a utilisé l'art et la technologie pour renseigner les jeunes sur la démocratie, élever les taux de participation électorale des jeunes et accroître la participation des jeunes dans leurs collectivités. L'apathie c'est plate a reçu des subventions de Patrimoine canadien et de Téléfilm Canada⁵⁶⁰.

202

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 46; campagne du conseil jeunesse de la Ville de Victoria pour la littératie juridique, http://youthcoreprogram.ca/?action=spark projects&spark id=48.

⁵⁵⁸ *Ibid.*; YouthScape, Projet Béluga, Rivière-des-Prairies,

http://www.youthscape.ca/FR Communities Montreal.html.

559 *Témoignages*, 8 mars 2012, Natasha Blanchet-Cohen; Environmental Youth Alliance, http://www.eya.ca/splash.php.

⁵⁶⁰ *Ibid.*; L'apathie c'est plate, <u>http://www.apathyisboring.com/fr</u>.

Les aînés canadiens

« Notre bureau de Toronto, nous recevons 100 à 150 personnes par semaine qui ont plus de 50 ans et qui cherchent du travail 561 ».

Deux initiatives, toutes les deux conçues par Peter Cook, ont impressionné le comité et constituent des pratiques prometteuses afin de démarginaliser les aînés et de les faire participer à des activités utiles et productives qui sont avantageuses non seulement pour eux mais aussi pour les collectivités où ils vivent.

Seniors for Business

Seniors for Business, fondée par M. Cook en 1989, trouve des emplois de cols blancs à des gens de 50 ans et plus. M. Cook a déclaré au comité qu'en mars 2012, Seniors for Business avait « huit bureaux et [faisait] des millions de dollars ⁵⁶² ». M. Cook a ajouté que Seniors for Business emploie :

[E]nviron 1 000 jeunes personnes âgées [...] Ce sont des ingénieurs et des comptables agréés... Ils viennent de différents horizons. Ils sont à la maison. Ils s'ennuient à mourir. Ils cherchent quelque chose à faire [...] [J]'aimerais qu'on élargisse nos activités pour employer encore plus de gens. C'est une situation gagnante-gagnante-gagnante. Les jeunes personnes âgées ont quelque chose à faire, les personnes très âgées ont quelqu'un pour s'occuper d'elles, et entre les deux, il y a notre entreprise⁵⁶³.

Seniors for Seniors

Seniors for Seniors a été fondée par Peter Cook en 1985 afin d'inciter de jeunes aînés (50 ans et plus) à offrir divers services à des aînés plus vieux (60 ans et plus), dont un grand nombre ont des problèmes de mobilité. Les services offerts comprennent le nettoyage, le compagnonnage, des chauffeurs, le jardinage et l'entretien de la pelouse, la garde de domicile et les soins de nuit. Depuis 1985, Seniors for Seniors s'est élargie au-delà de Toronto et compte maintenant des succursales dans neuf villes, dont Halifax et Truro, en Nouvelle-Écosse. Chaque bureau est indépendant ⁵⁶⁴.

Les minorités sexuelles

Les activités de sensibilisation du Service de police d'Edmonton - Les comités de liaison communautaire

Kristopher Wells, actuellement membre du conseil consultatif communautaire du chef de la police de la Ville d'Edmonton, a évoqué quelques initiatives du Service de police d'Edmonton

⁵⁶¹ *Témoignages*, 8 mars 2012, Peter Cook.

⁵⁶² *Ibid*.

⁵⁶³ *Ibid*.

⁵⁶⁴ Seniors for Seniors, http://www.seniors4seniors.ca/.

afin d'offrir de l'aide et de nouer des liens avec les communautés minoritaires de la ville, y compris la communauté GLBT.

M. Wells a indiqué que les comités de liaison communautaires du Service de police d'Edmonton sont un moyen de faciliter l'inclusion sociale de divers groupes. Le comité de liaison avec les minorités sexuelles (SMLC) fait partie de ces comités et il collabore avec le Service de police d'Edmonton depuis 1992 afin de promouvoir la sécurité publique et de répondre aux besoins de sécurité de la communauté GLBT d'Edmonton. Le SMLC traite toutes les demandes de manière confidentielle et a créé sa page Facebook pour faciliter la communication. Le comité aide les membres de cette communauté à signaler les actes criminels dont ils sont les victimes et pour obtenir le soutien et les services de la police⁵⁶⁵.

La section des crimes haineux du Service de police d'Edmonton

M. Wells a déclaré au comité que le Service de police d'Edmonton « a mis sur pied une unité des crimes haineux, une des seules au Canada, et qu'elle doit travailler en particulier avec les minorités⁵⁶⁶ ». Cette section fait la promotion des droits de la personne, de la sécurité et de l'inclusion et elle s'efforce d'établir des partenariats durables avec les communautés afin de créer un climat de confiance et de prévenir les crimes haineux. La section produit des brochures sur les crimes haineux en chinois, en français, en hindi et en punjabi. Elle collabore aussi étroitement avec comité de liaison avec les minorités sexuelles du Service de police (voir cidessus).

La section spécialisée dans la diversité, l'équité et les droits de la personne du Service de police d'Edmonton

Le Service de police d'Edmonton a créé une section spécialisée dans la diversité, l'équité et les droits de la personne. Le comité du chef du service a confié à cette section le mandat d'aider le service à réaliser sa vision d'une ville sécuritaire et dynamique, créée en partenariat avec la communauté par des services de police novateurs et sensibles. La section met l'accent sur l'éducation et le développement professionnel des membres du Service de police d'Edmonton, le développement communautaire et des pratiques de travail juste, équitables et inclusives 567.

⁵⁶⁷ Service de police d'Edmonton, Equity, Diversity and Human Rights, http://www.edmontonpolice.ca/edhr.

204

Service de police d'Edmonton, comité de liaison avec les minorités sexuelles, http://www.edmontonpolice.ca/AboutEPS/CommunityInitiatives/ChiefsCAC/SMLC.aspx; voir aussi http://www.edmontonpolice.ca//~/media/EPS%20External/Files/CAC/Brochure%20%20%20SMLC%20%202011 1.ashx.

⁵⁶⁶ Ibid., p. 28; Section des crimes haineux du Service de police d'Edmonton, http://www.edmontonpolice.ca/CommunityPolicing/OrganizedCrime/HateBiasCrime.aspx.

Le comité de la diversité, de l'équité et des droits de la personne de l'association des enseignants de l'Alberta

Le comité de la diversité, de l'équité et des droits de la personne de l'association des enseignants de l'Alberta vise à promouvoir la diversité, l'équité et les droits de la personne dans les écoles albertaines. Le comité a créé des sous-comités sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, ainsi que sur l'éducation autochtone, l'éducation interculturelle, et l'égalité des sexes.

M. Wells a déclaré au comité : « Si les gens connaissent d'autres gais ou lesbiennes, il y a de fortes chances qu'ils fassent preuve d'ouverture⁵⁶⁸. » Il convient de souligner que l'association des enseignants de l'Alberta appuie la création de groupes d'alliance gais/hétérosexuels dans les écoles afin de sensibiliser les élèves, et qu'elle offre des ateliers sur diverses questions liées à la diversité, y compris l'intimidation et la cyberintimidation, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle.

Mobiliser des partenaires provenant d'autres secteurs est essentiel pour réussir à intégrer les groupes marginalisés. Comme l'a indiqué M. Wells à propos des mesures prises à Edmonton pour intégrer les jeunes des minorités sexuelles, « [p]our la réussite des programmes en question, nous sommes en grande partie redevables à nos partenaires dans la collectivité. Nous devons beaucoup à ce partenariat⁵⁶⁹ ». M. Wells a donné en exemple le comité de la diversité, de l'équité et des droits de la personne, qui constitue un mécanisme de collaboration avec ceux qui sont directement touchés, en plus des enseignants, des commissions scolaires, des élèves et des parents, et la participation des entreprises socialement responsables à ses activités⁵⁷⁰.

Le camp FYrefly

Plutôt que de considérer ces jeunes comme étant à risque, nous tentons de voir leur potentiel. Qu'arrive-t-il lorsqu'on les considère différemment? Nous sommes conscients que tous les jeunes ont des talents particuliers et qu'ils ont beaucoup à offrir à la collectivité. Notre travail consiste à les aider à exploiter ce potentiel⁵⁷¹.

Le camp FYrefly est un camp d'été de quatre jours qui s'adresse aux jeunes et qui vise à leur inculquer la résilience et des qualités de chef. Il réunit à Edmonton, en Alberta, une cinquantaine de jeunes des minorités sexuelles de toutes les régions du Canada. Les jeunes qui participent au camp retournent chez eux en ayant acquis des compétences en renforcement des capacités. Le nom est un acronyme, soit fostering, youth, resiliency, energy, fun et leadership,

⁵⁶⁸ *Témoignages*, 17 février 2011, Kristopher Wells.

⁵⁷⁰ Alberta Teachers' Association, comité de la diversité, de l'équité et des droits de la personne, http://www.teachers.ab.ca/For%20Members/Professional%20Development/Diversity%20and%20Human%20Ri ghts/Pages/Index.aspx.

771 Témoignages, 17 février 2011, Kristopher Wells.

c'est-à-dire accueil, jeunesse, résilience, énergie, plaisir et leadership⁵⁷². Le camp en est à sa neuvième année. Il a été implanté en Saskatchewan et il devrait l'être dans le sud de l'Alberta et en Ontario à l'avenir. Kristopher Wells a expliqué qu'après avoir participé au camp, les jeunes savent qu'ils ne sont pas seuls quand ils retournent chez eux; qu'ils peuvent « compter en tout temps sur un réseau d'appui⁵⁷³ ».

Le projet d'aide et d'intervention auprès des jeunes des minorités sexuelles de la Ville d'Edmonton

En 2008, la Ville d'Edmonton, Centraide et la Edmonton Community Foundation ont subventionné collectivement l'Institute for Sexual Minority Studies and Services afin qu'il élabore un projet pluriannuel d'aide et d'intervention auprès des jeunes des minorités sexuelles. Le projet vise trois grands objectifs : embaucher un agent de sensibilisation, appuyer Youth Understanding Youth (une organisation communautaire bénévole d'Edmonton qui offre des services sociaux et de soutien aux jeunes GLBT), et réaliser un projet d'évaluation des besoins et de mentorat des jeunes des minorités visibles en partenariat avec les Grands Frères et les Grandes Sœurs d'Edmonton⁵⁷⁴.

Des collectivités plus sûres

Durant les audiences du comité sur les collectivités plus sûres, les témoins ont donné les exemples suivants de pratiques prometteuses :

Le Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue

Le Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue reçoit une subvention totale de 7,4 millions de dollars sur cinq ans du Centre national de prévention du crime. Ce programme disciplinaire repose sur la coordination entre divers fournisseurs de services et a pour but de réduire la délinquance des jeunes de 15 à 25 ans qui font partie d'un gang. Il fait appel à des activités de prévention, d'intervention et de répression et est offert par le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, la Ville de Montréal, la Direction des poursuites pénales du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et les Services correctionnels du Québec. La participation des familles fait partie intégrante du programme, et les jeunes, les familles et le personnel du projet se réunissent trois ou quatre fois par semaine. Les participants consacrent de 20 à 40 heures par semaine aux activités liées au projet. Il peut s'agir d'activités scolaires, de cours de formation

⁷⁷² *Ibid*.

⁵⁷³ *Ibid.*; Camp FYrefly, http://www.fyrefly.ualberta.ca/.

⁵⁷⁴ Institute for Sexual Minority Studies and Services, *Sexual-Minority Youth Intervention and Community Outreach Project*, http://www.ismss.ualberta.ca/youthoutreach.htm.

professionnelle ou de perfectionnement professionnel, de recherche d'emploi, de bénévolat et d'activités récréatives⁵⁷⁵.

M. Sansfaçon a indiqué qu'en travaillant ensemble, les divers fournisseurs des services participant aux programmes avaient réussi à surmonter les problèmes de protection de la vie privée en utilisant des protocoles d'entente pour échanger des renseignements entre eux. Il a déclaré au comité que, « comme ils travaillent ensemble, ils peuvent être efficaces pour intervenir auprès des personnes qui en ont besoin, au bon moment ». Il a ajouté que ces initiatives permettent d'entourer « ces populations vulnérables d'un ensemble des services pour procéder à l'intervention requise au bon moment. Vous augmentez ainsi vos chances de succès ⁵⁷⁶ ».

Le comité régional intersectoriel de Prince Albert (programme Hub), Prince Albert (Saskatchewan)

Le programme Hub est un partenariat entre des fournisseurs de services qui réunit des représentants d'organismes fédéraux et provinciaux, des services de police locaux, des Premières Nations et des écoles, afin d'offrir des services sociaux concertés⁵⁷⁷.

Stop Now and Plan (SNAP), Toronto (Ontario)

SNAP est une stratégie élaborée à Toronto en 1970 afin de réduire les comportements agressifs et perturbateurs en classe et susceptibles de mener les élèves à des démêlés avec la police. La stratégie s'applique aux parents et aux enfants de 12 ans et moins et vise à contenir et canaliser la colère. SNAP est maintenant répandue dans plus de 90 organisations au Canada, aux États-Unis et en Australie⁵⁷⁸.

Le programme REACH, Edmonton (Alberta)

Le conseil des collectivités sûres REACH d'Edmonton est un programme communautaire regroupant 83 organisations et 126 citoyens, qui a pour but de rendre Edmonton plus sûre dans une génération. M. Waller a déclaré que REACH nécessite « [u]n leadership, c'est-à-dire la décision de diminuer la criminalité, au lieu de se contenter d'y réagir; et puis une consultation de la police, des agences d'aide sociale, des écoles et des services de logement, pour voir ce qui devrait être fait; et puis l'utilisation de données; et puis un investissement ». Des mesures semblables sont prises à Winnipeg, Thunder Bay, Regina et dans la région de Peel. M. Waller a déclaré que « [c]'est une approche qu'il faut adopter d'un bout du pays à l'autre. Mais [il faut]

⁵⁷⁷ Prince Albert Regional Intersectorial Committee, http://www.srsd119.ca/ric/.

207

⁵⁷⁵ Sécurité publique Canada, *Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue*, http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/ythgng/cpa03-gdr-fra.aspx.

⁵⁷⁶ *Témoignages*, 8 mars 2012, Daniel Sansfaçon.

⁵⁷⁸ Stop Now and Plan, http://www.stopnowandplan.com/index1.php.

orchestrer l'initiative avec des éléments comme Priorité au logement et d'autres programmes généraux susceptibles de réduire le fossé entre les personnes désavantagées et les autres ⁵⁷⁹ ».

Le plan d'action pour réduire la violence, Edmonton, 2011

Le plan d'action pour réduire la violence a été élaboré par REACH Edmonton (voir cidessus). Les mesures prévues dans le plan ciblent les populations à risque et mettent l'accent sur la prévention, l'intervention, la suppression, l'information et la mobilisation. Chaque élément du plan vise un objectif, définit les mesures à prendre pour atteindre l'objectif et indique le nom de l'entité chargée de diriger les activités⁵⁸⁰.

Le projet de mobilisation communautaire, Prince Albert (Saskatchewan)

Le projet de mobilisation communautaire de Prince Albert a commencé en 2011 et il réunit la police et les organismes de santé et de services sociaux, dans le but de réduire la criminalité. Depuis un an, le taux de criminalité à Prince Albert a baissé de 12 %, il y a eu moins d'interventions des services sociaux et moins de visites aux urgences⁵⁸¹. L'idée du projet est venue après une visite à Glasgow, en Écosse. Le chef Dale McFee a déclaré au comité : « Lorsque nous sommes allés avec les 11 membres de notre équipe intersectorielle à Glasgow, en Écosse, avec notre plan d'entreprise, nous avons trouvé une région qui avait 15 indicateurs clés identiques aux nôtres et qui avait connu cinq années de succès⁵⁸². »

Le projet du programme Prevention and Intervention Toronto (PIT)

Le projet du programme Prevention and Intervention Toronto est appuyé par le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ) du Centre national de prévention du crime, de Sécurité publique Canada, et il est offert par la division du développement social, des finances et de l'administration de la Ville de Toronto, avec l'appui du Centre de criminologie de l'Université de Toronto. Par le biais de ce projet, lancé en septembre 2008, on a :

[É]laboré et mis en œuvre un programme communautaire intégré et ciblé, fondé sur des données probantes, pour prévenir et réduire la prolifération des gangs dans certains quartiers de Toronto, surtout dans les quartiers défavorisés. Le programme comprend notamment une évaluation des risques auxquels ces jeunes sont exposés, des possibilités de formation intensive en groupe pour favoriser le développement de compétences prosociales, un soutien pratique pour la famille des jeunes participants afin de l'aider à réduire les

_

⁵⁷⁹ Témoignages, 15 mars 2012, Irvin Waller; REACH Edmonton, http://www.reachedmonton.ca/.

⁵⁸⁰ Ville d'Edmonton, *REACH Report: REACH Edmonton Council for Safe Communities*, http://www.edmonton.ca/city_government/city_organization/reach-report.aspx.

Winnipeg Free Press, « Saskatchewan pilot project on crime reduction getting attention from others », 20 avril 2012, http://www.edmonton.ca/city government/city organization/reach-report.aspx.

⁵⁸² Témoignages, 8 mars 2012, Dale McFee.

facteurs de risque et la mise en place de facteurs de protection qui favoriseront une inclusion sociale positive⁵⁸³.

Le programme de victimologie du Collège Algonquin, Ottawa (Ontario)

Heidi Illingworth a indiqué que le programme de victimologie constituait une pratique prometteuse. Elle a déclaré au comité que le programme est un « programme de certificat d'une année qui offre une formation sur les traumatismes, sur ce que subissent les victimes et sur la meilleure façon d'intervenir auprès d'elles dans une optique communautaire⁵⁸⁴ ».

Le programme Quatrième R

Irvin Waller a déclaré au comité que le programme Quatrième R est « le seul reconnu par l'OMS pour son efficacité à réduire la violence contre les femmes. C'est le genre de programme dont vous voudriez recommander l'adoption dans toutes les régions du pays⁵⁸⁵ ». Le financement primaire du programme a été fourni par la Fondation Un toit pour tous Royal LePage et la famille Crooks, et il montre comment des intervenants autres que le gouvernement peuvent contribuer à la réduction de la violence communautaire.

LiveSAFE in Winnipeg

Sous la direction et la coordination de la Ville de Winnipeg, LiveSAFE in Winnipeg, vise à trouver le juste milieu entre les activités de maintien de l'ordre et de prévention en réunissant des partenaires dans les secteurs du logement, de l'urbanisme, de l'éducation, de la mobilisation des citoyens, du milieu des affaires et des autres ordres de gouvernement⁵⁸⁶. M. Waller a évoqué cette initiative à Winnipeg et déclaré au comité : « [N]ous savons que nous pouvons réduire la violence et les crimes contre les biens par plus de 50 % en trois à cinq ans. Winnipeg a réduit les vols d'auto de plus de 85 % en trois ans⁵⁸⁷. »

Les équipes d'autonomisation des quartiers, Edmonton (Alberta)

Le Service de police d'Edmonton, le Centre de la famille et Centraide se sont unis pour réduire et prévenir la criminalité. D'après le site Internet du Service de police, une équipe typique est constituée d'un catalyseur de capacités communautaires de la Ville d'Edmonton, d'un agent de la police d'Edmonton et d'un catalyseur des capacités des jeunes du Centre de la

⁵⁸⁷ Témoignages, 15 mars 2012, Irvin Waller.

~ (

⁵⁸³ *Témoignages*, 8 mars 2012, Daniel Sansfaçon; Sécurité publique Canada, *Projet du programme Prevention and Intervention Toronto (PIT)*, http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/ythgng/cpa09-ppitp-fra.aspx.

Témoignages, 8 mars 2012, Heidi Illingworth; Collège Algonquin, programme de victimologie, http://www2.algonquincollege.com/ppsi/program/victimology/.

⁵⁸⁵ *Témoignages*, 15 mars 2012, Irvin Waller; The Fourth R: Relationship Based Violence Prevention, http://www.youthrelationships.org/research_consulting/national_implementation.html.

Institut pour la prévention de la criminalité, Université d'Ottawa, A Profile of Crime Prevention Initiatives in the City of Winnipeg, http://www.sciencessociales.uottawa.ca/ipc/eng/documents/Winnipeg-.pdf.

famille, qui fournissent divers services d'aide sociale, de police et d'aide à la jeunesse⁵⁸⁸. Karen Leibovici a déclaré au comité que les membres de l'équipe « vont dans des quartiers où ils existent des problèmes de capacité et où le taux de criminalité est élevé [...] Quand ils ont établi des ressources au sein du quartier, ils passent à un autre quartier. Ils amènent les particuliers dans ces quartiers à comprendre où résident leurs forces, à remédier à leurs faiblesses et à construire en vue de l'avenir⁵⁸⁹ ».

L'équipe d'action communautaire, Edmonton (Alberta)

L'équipe d'action communautaire est une section spécialisée de la police affectée aux quartiers où les taux de criminalité sont élevés. Le rôle de l'équipe consiste à ébranler et prévenir le crime, et à assurer la communauté touchée qu'elle peut compter sur le Service de police d'Edmonton. L'équipe travaille en collaboration avec d'autres organismes dans les secteurs de l'éducation et de l'application de la loi (Edmonton Transit, Edmonton Rangers, refuges communautaires et services d'aide)⁵⁹⁰. À propos de cette équipe, Karen Leibovici a indiqué que, « [q]ui dit services de police intelligents dit [...] collaboration de la police et de ses partenaires sociaux. On amène les quartiers où sévit la violence à participer ⁵⁹¹ ».

Les initiatives 24 heures sur 27, 7 jours sur 7, Edmonton (Alberta)

Karen Leibovici a fait référence à l'observation du chef Dale McFee que les policiers doivent souvent intervenir dans des situations pour lesquelles ils ne sont pas formés lorsqu'elle a déclaré au comité que la police assumait des responsabilités qui n'étaient peut-être pas les plus appropriées. « Les agents de police passent beaucoup de temps avec des individus souffrant de maladie mentale, au détriment d'autres activités de police. » Elle a ajouté que pour résoudre ce problème, Edmonton étudie « quels types de services devraient être disponibles 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour aider les individus vulnérables à se loger, à trouver les services dont ils ont besoin pour ne plus être à la rue, ce qui donnerait aux agents de police le temps de s'occuper du crime, plutôt que d'aider ces individus ayant d'autres types de problèmes sans avoir l'expertise nécessaire pour s'en occuper ⁵⁹² ». Elle a affirmé que cette initiative, dont le financement n'a pas encore été confirmé, est « une nouvelle stratégie qui tente de rassembler les différentes ressources nécessaires lorsqu'il y a un appel à deux heures du matin. C'est généralement la police ou le service ambulancier qui reçoit ce type d'appel [...] [N]ous avons également les pompiers ». Cette approche traditionnelle coûte cher et est inefficace. M^{me} Leibovici a déclaré que « [1]e policier et/ou le pompier et/ou l'ambulancier interviennent, ce

⁵⁸⁸ Service de police d'Edmonton,

http://www.edmontonpolice.ca/crimeprevention/neighbourhoodempowermentteams.aspx.

⁵⁸⁹ *Témoignages*, 15 mars 2012, Karen Leibovici.

⁵⁹⁰ Service de police d'Edmonton, Community Action Team (C.A.T.),

http://www.edmontonpolice.ca/AboutEPS/ViolenceReductionStrategy/CommunityActionTeam.aspx.

⁵⁹¹ Témoignages, 15</sup> mars 2012, Karen Leibovici.

⁵⁹² *Ibid*.

qui encourt de grosses dépenses pour un service qui n'est pas celui voulu⁵⁹³ ». Elle espérait que « les autres municipalités au pays envisageront cette mesure et la mettront en œuvre⁵⁹⁴ ».

L'initiative Injera, Edmonton (Alberta)

L'Initiative Injera est une initiative conjointe du Service de police d'Edmonton, de la Ville d'Edmonton, de la Multicultural Coalition for Equity in Health and Wellbeing, et de REACH Edmonton. Cette initiative a pour but de renforcer la capacité de la police de travailler avec les communautés culturelles afin qu'elles puissent prévenir ensemble la criminalité, et comprennent mieux les autres cultures, y compris la culture de la police⁵⁹⁵. L'Initiative vise « à améliorer les liens entre la police et les jeunes⁵⁹⁶ ».

Les femmes victimes d'actes criminels

Caroline Andrew a présenté quelques pratiques prometteuses susceptibles de réduire considérablement les actes criminels qui ciblent les femmes. M^{me} Andrew a signalé deux groupes qui s'intéressent, « dans une optique sexospécifique, à la création de collectivités inclusives et sûres pour les femmes et les jeunes filles de toutes origines ethniques et, partant, pour l'ensemble de la population ».

Women in Cities International / Femmes et villes internationales

M^{me} Andrew a expliqué au comité que Femmes et villes internationales est « un tout petit groupe de Montréal qui œuvre au Canada et à l'étranger, dans un secteur où le Canada est vraiment le chef de file mondial, à commencer par le METRAC, à Toronto [...] qui fait des audits de sûreté et de sécurité publique pour les femmes et pour l'ensemble de la population⁵⁹⁷ ».

Ensemble pour la sécurité des femmes : Créer des communautés plus sécuritaires pour les femmes marginalisées et pour toute la communauté

Ce projet est réalisé dans quatre villes canadiennes (Regina, Peel, Gatineau et Montréal) par Femmes et villes internationales, avec du financement de Condition féminine Canada. Ensemble pour la sécurité des femmes a travaillé avec des femmes autochtones à Regina, des immigrantes à Peel, des femmes âgées à Gatineau et des handicapées à Montréal. L'objectif consistait à « s'assurer que chaque femme a la possibilité de se faire entendre d'une facon que les gouvernements peuvent comprendre, afin qu'ils puissent prendre les décisions adéquates 598 ».

⁵⁹³ *Ibid*.

⁵⁹⁵ Edmonton Multicultural Coalition, Injera Initiative, http://www.emcoalition.ca/injeera/.

⁵⁹⁶ Témoignages, 15 mars 2012, Karen Leibovici.

⁵⁹⁷ Témoignages, 15 février 2012, Caroline Andrew; Women in Cities International/Femmes et villes internationales, http://www.femmesetvilles.org/.

⁵⁹⁸ *Ibid*.; Ensemble pour la sécurité des femmes : Créer des communautés plus sécuritaires pour les femmes marginalisées et pour toute la communauté, http://www.womenincities.org/pdf-general/60pp-FR.pdf.